LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

DESTUTT DE TRACY.

J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un philosophe célèbre. J'ai à vous raconter à la suite de quelles terribles vicissitudes un jeune homme qui portait l'épée comme le faisaient, depuis plus de quatre cents ans, ses ancêtres, fut conduit à continuer Locke et Condillac; par quelles circonstances imprévues, et en vertu de quelle vocation long-temps cachée, un homme du monde, qui avait brillé surtout par les agrémens de sa personne et les graces de son esprit, devint tout d'un coup un penseur profond, et comment un colonel de l'ancien régime compléta dans les prisons de la terreur, par des travaux pleins d'originalité et de force, les doctrines d'une grande école philosophique dont il fut le dernier et le plus vigoureux représentant.

Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy naquit le 20 juillet 1754. Sa famille, d'origine étrangère, s'était transportée en France dans une des grandes crises militaires de la vieille monarchie. Au commencement du XVe siècle, lorsque le jeune dauphin, qui fut depuis Charles VII, disputait la France aux Anglais, une petite armée partie d'Écosse sous les ordres de Jean Stuart, comte de Buchan et de Dou-

glas, vint s'associer à l'élan national contre l'invasion britannique. Dans ses rangs étaient quatre frères du nom et du clan de Stutt, qui, après avoir vaillamment combattu pendant le cours de ces sanglantes guerres, servirent dans la garde écossaise de Charles VII et de Louis XI, reçurent la seigneurie d'Assay en Berri, et se fixèrent sur le sol qu'ils avaient glorieusement défendu. C'est du second d'entre eux, dont la postérité acquit plus tard, par alliance, la terre de Tracy en Nivernais, et s'établit dans le Bourbonnais, que descend M. Destutt de Tracy.

Fondée par les armes, cette famille ne cessa pas de suivre la carrière militaire avec distinction. Le bisaïeul de M. de Tracy était en 1676, avec Catinat, l'un des majors-généraux de l'infanterie de Louis XIV dans la guerre de Hollande. Son grand-père, entré de bonne heure au service, avait été réduit aussi à le quitter de bonne heure par la paix d'Utrecht. Lorsqu'après vingt-cinq ans de repos, la succession d'Autriche d'abord et la guerre de sept ans ensuite remirent l'Europe en armes, le père de M. de Tracy suivit l'exemple de ses ancêtres. Il se distingua dans les campagnes de Bohême et de Hanovre, et, en 1759, il commandait la gendarmerie du roi à la bataille de Minden. Dans cette journée funeste, voyant la victoire se déclarer pour l'armée du duc de Brunswick, dont les manœuvres étaient plus savantes et les feux plus pressés, il la chargea à la tête du corps d'élite qu'il avait sous ses ordres; mais il tomba bientôt percé de plusieurs balles, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Enseveli sous un monceau de cadavres, il y fut découvert par un serviteur fidèle qui le transporta au camp sur ses épaules. Rappelé à la vie, après avoir langui et souffert deux ans, il succomba aux blessures dont il était couvert. Il vit approcher sa fin avec la fermeté d'un soldat et la résignation d'un chrétien, et, s'adressant à son fils à peine âgé de huit ans : — *N'est-ce pas, Antoine*, lui dit-il, *que cela ne te fait pas peur et ne te dégoûtera pas du métier de ton père?* Le jeune enfant, que ce spectacle remplissait d'émotion et qu'animaient déjà les instincts belliqueux de sa race, pleura et promit, et son père mourut plus content.

Dès ce moment, sa mère se voua aux soins de son éducation, qu'elle s'attacha à rendre parfaite. C'était une personne grave, pieuse, qui avait le cœur haut, l'esprit cultivé, les goûts délicats, des manières extrêmement nobles. Jeune encore, belle et riche, sa main fut plusieurs fois recherchée; mais elle aima mieux rester veuve pour se montrer entièrement mère. Elle s'établit à Paris afin de procurer à

son fils, placé sous la direction d'un gouverneur habile, toute l'instruction qui pouvait le rendre un homme distingué à une époque où l'esprit comptait beaucoup plus que la naissance. Le jeune Tracy reçut de sa mère des sentimens exquis, et fit, sous l'impulsion de sa vigilante tendresse, d'excellentes études classiques. Il alla les compléter ensuite à l'université de Strasbourg, où se trouvaient alors des maîtres savans, une école d'artillerie célèbre, et où l'on enseignait tous les exercices du corps. La plupart des familles nobles y envoyaient leurs enfans pour se perfectionner et se préparer à la carrière des armes. M. de Tracy y devint un gentilhomme accompli; il excella dans tout ce qu'on y apprenait. Personne ne maniait mieux un cheval, ne faisait plus habilement des armes, ne nageait plus intrépidement, ne tirait le fusil avec plus de justesse, ne lançait la paume avec plus de dextérité, ne dansait avec autant de grace. Le philosophe futur inventa même une contredanse qui porte encore son nom.

Après avoir achevé son éducation, M. de Tracy entra parmi les mousquetaires de la maison du roi. Il fut bientôt pourvu d'une compagnie dans le régiment Dauphin-cavalerie, et à l'âge de vingt-deux ans il devint colonel en second du régiment royal-cavalerie. Chaque année, il partageait son temps entre sa garnison, sa mère et ses grands parens, qui vivaient encore et habitaient le château de Paray-le-Frésil dans le Bourbonnais. Son grand-père avait servi dans les armées de Louis XIV; sa grand'mère, fille du marquis de Druy, tué à la bataille de la Marsaille, et petite-nièce du célèbre Arnaud, n'avait pas quitté pendant soixante ans cet antique manoir des Tracy où elle avait porté les pieuses images et se plaisait dans les austères souvenirs de Port-Royal. Les deux vieillards conservaient fidèlement les traditions du grand siècle dont ils avaient vu les dernières lueurs. Ils recevaient avec une tendre satisfaction les visites de leur petit-fils, qui, trouvant auprès d'eux des habitudes simples, des mœurs saines, des vertus fortes, ouvrait son ame aux plus salutaires influences. Il achevait là cette solide éducation morale commencée auprès de sa mère, se formait encore mieux à l'ancienne politesse, à une sévère honnêteté, et l'on ne saurait douter qu'il n'ait en partie puisé dans les exemples de sa famille cette rare vigueur de caractère et cette délicatesse de sentimens qui l'ont soutenu durant ses diverses épreuves et qui ont honoré sa longue vie.

Tandis que les souvenirs d'un passé prêt à disparaître concouraient au développement moral de M. de Tracy, son esprit avait pris

une autre direction. Il s'était passionné pour ces idées récentes et hardies qui avaient pénétré dans presque toutes les têtes, s'étaient introduites jusque dans l'église et s'étaient même assises sur les trônes. Le vieux Voltaire était alors reconnu dans toute l'Europe comme le pontife de la religion nouvelle. M. de Tracy était allé le voir à Ferney. Voltaire l'avait accueilli avec toutes les séductions de sa grace et de son esprit, et, posant la main sur le magnifique front de ce jeune homme, il sembla lui avoir donné la mission philosophique qu'il exerça plus tard.

Avant de se consacrer à la science des idées, M. de Tracy embrassa et servit la cause des réformes sociales. Devenu en 1776, à la mort de son grand-père, comte de Tracy en Nivernais, seigneur de Paray-le-Frésil en Bourbonnais, et possesseur d'une fortune considérable, il se maria peu de temps après avec M[lle] de Durfort-Civrac, proche parente du duc de Penthièvre, qui donna à M. de Tracy le commandement du régiment de son nom. Il avait trente-cinq ans lorsque la révolution éclata. Attaché aux intérêts de sa province, dévoué aux grands principes politiques qui animaient alors toute la France, il prit une part active aux opérations des états particuliers du Bourbonnais, en novembre 1788, et fut nommé le 24 janvier 1789, par la noblesse de cette province, l'un de ses trois députés aux états-généraux. Lié par son mandat, qui lui en faisait une obligation impérieuse, M. de Tracy ne put se rendre dans la salle des communes que le 28 juin avec la majorité de la noblesse. Mais, dès qu'il lui fut permis de suivre librement ses convictions, il alla siéger dans l'assemblée constituante, du même côté que le duc de La Rochefoucauld auquel il portait une affection respectueuse, que le général Lafayette, son ami pendant cinquante ans, que tant d'hommes généreux en un mot qui préféraient la nation à leur caste et la cause des idées à celle de leurs intérêts. Modeste, mais résolu, M. de Tracy s'associa sans bruit et avec persévérance à toutes les mesures prises par cette admirable assemblée, qui, obéissant à l'impulsion de ses belles croyances, opéra dans la société civile le plus vaste et le plus heureux changement sorti jusqu'alors des délibérations humaines. Ces temps d'enthousiasme et de désintéressement ont eu de tristes retours, car tout ce qui est excessif, même dans le bien, s'expie. Ainsi le veulent les lois éternelles qui ont assigné au monde moral un développement régulier et lent. Mais si la passion du bien public a ses expiations dans les écarts de l'enthousiasme et les [illegible] de grandeur, elle est bien préférable à cette idolâtrie des intérêts qui

trouve les siennes dans l'affaiblissement des ames et l'affaissement des états.

Il fallut bientôt défendre la révolution après l'avoir accomplie. L'Europe s'apprêtait à la combattre. Elle espérait triompher sans peine des idées par les armes et mettre promptement à la raison ces bourgeois indociles qui voulaient être libres, et qu'elle ne supposait pas devoir être braves. L'armée de l'ancienne monarchie était désorganisée. Image fidèle de la société civile, après avoir été longtemps livrée au privilége, elle était alors en proie à l'anarchie. L'esprit de la révolution et la loi de l'égalité, s'y étant introduites, y avaient porté l'animosité et la confusion, en attendant de la soumettre à cette unité puissante et d'y développer cette émulation féconde qui devaient rendre irrésistible le choc de ses masses et faire bientôt de tant d'obscurs soldats de si glorieux capitaines.

La plupart des officiers avaient quitté l'armée pour émigrer. Ceux qui n'avaient point abandonné leur patrie et qui se proposaient de défendre la révolution avec un dévouement sincère, restaient suspects. M. de Tracy avait eu le bonheur et l'habileté d'inspirer une confiance affectueuse au régiment de Penthièvre, qu'il commandait depuis plus de dix ans, et qui, témoin de son constant esprit de justice envers les sous-officiers et certain de son loyal attachement à la cause populaire, lui demeurait inébranlablement fidèle. Dans ce temps de péril et de suspicion, M. de Tracy aurait voulu combattre à sa tête; mais il ne le put pas. M. de Narbonne, alors ministre de la guerre et avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié à l'université de Strasbourg, le nomma malgré lui maréchal-de-camp, et mit sous ses ordres toute la cavalerie de l'armée du nord, que commandait le général Lafayette.

Avant d'aller occuper son poste, au printemps de 1792, M. de Tracy se présenta aux Tuileries pour prendre congé du roi. Le même jour, à la même heure, s'y présentait aussi un homme de grande naissance prêt à partir pour l'émigration. Entre ces deux serviteurs de la vieille et de la nouvelle monarchie, les préférences ne furent pas douteuses. Celui qui se rendait à Coblentz, avec l'intention non déguisée de rentrer bientôt en France les armes à la main, fut comblé d'attentions; celui qui se rendait à la frontière, pour y défendre son pays contre l'Europe, n'obtint ni une parole ni un regard. M. de Tracy se retira, l'ame remplie des plus tristes pressentimens, et il vit, dans un avenir prochain, ou la France livrée à l'invasion

étrangère, ou le roi succombant, par l'imprudence de l'émigration, sous la défiance et sous les emportemens populaires.

Il ne se trompait point, et pendant qu'il allait combattre la coalition européenne, le trône s'écroulait au 10 août. Le général Lafayette, qui venait d'essayer, par un dernier mais inutile effort, d'affermir la constitution ébranlée, demeurant fidèle à ses opinions et à ses sermens, se déclara contre la victoire républicaine. Décrété d'accusation par le parti triomphant, il se vit réduit à quitter la France pour que la révolution ne fût pas compromise par sa résistance ou souillée par sa mort. La veille de son départ, il prévint M. de Tracy de sa résolution. Elle était trop inévitable et trop légitime pour que M. de Tracy la désapprouvât, mais il ne crut pas devoir s'y associer. Ses périls étant moins certains, il se considéra comme soumis à d'autres obligations, et il pensa que, s'il n'avait pas le pouvoir de servir sa cause, il n'avait pas le droit de quitter son pays. Il ne se démit pas même de son grade de maréchal-de-camp, et il se fit accorder un congé sans terme par le général qui, le lendemain, devait être un proscrit. Alors ces nobles amis se séparèrent. L'un franchit la frontière et n'échappa aux violences populaires que pour être jeté dans les cachots d'Olmütz; l'autre se dirigea vers Paris, l'ame attristée, mais ferme, résolu de traverser sans imprudence comme sans crainte les jours obscurs qui se levaient sur l'horizon orageux de la France.

La famille de M. de Tracy était dans ce moment dispersée. Sa mère, sa femme, ses trois enfans, se rendirent à Auteuil, où il vint s'établir avec eux et où il trouva Condorcet, Cabanis, Mme Helvétius et d'autres amis non moins chers à son cœur. C'est là qu'au milieu des champs, dans une retraite studieuse, mais trop rapprochée du foyer ardent des révolutions, M. de Tracy, occupé de l'éducation de ses enfans et de la culture de son esprit, détourna la vue du lugubre théâtre des événemens pour la porter dans la région sereine des idées, et donna dès-lors à sa vie un cours tout nouveau.

Si, dans l'histoire de la pensée humaine, il est toujours curieux d'assister au développement d'une forte intelligence, c'est un spectacle qu'il nous est permis de contempler en suivant M. de Tracy dans la formation de la sienne ainsi que dans ses découvertes. Grace à l'obligeante communication de tous ses manuscrits, que je dois au digne héritier de ses nobles sentimens comme de son nom, je peux indiquer les directions diverses qu'il a prises, les maîtres successifs dont il a subi l'influence, l'origine certaine de ses systèmes, et en-

quelque sorte le moment précis où il les a conçus. « Livré par les « circonstances, écrivit-il à cette époque même, à mon penchant « pour la vie solitaire et contemplative... je me mis à étudier, moins « pour accroître mes connaissances que pour en reconnaître les « sources et les bases. Cela avait été l'objet de la curiosité de toute « ma vie. Il m'avait toujours semblé que je vivais dans un brouillard « qui m'importunait, et la plus extrême dissipation n'avait jamais pu « me distraire complètement du désir de savoir ce que c'est que tout « ce qui nous entoure, comment nous le connaissons et de quoi nous « sommes sûrs. »

Se laissant entraîner au penchant du siècle, dont les derniers et puissans efforts se portaient vers les sciences, M. de Tracy chercha d'abord à se rendre compte des phénomènes et des lois du monde physique. « L'étude de la nature, dit-il, attire tous mes regards, et « elle a pour moi le mérite éminent d'apprendre à oublier l'histoire « des hommes. » Buffon l'ayant embrassée dans toutes ses époques et dans toutes ses œuvres, M. de Tracy le prit pour guide. Il l'étudia sérieusement et profondément; il admira ses magnifiques hypothèses, sa vaste imagination, la grandeur de sa pensée, l'art de ses compositions, la beauté de son langage; mais il ne trouva point en lui un maître assez austère, et il passa de l'étude de l'histoire naturelle à celle de la chimie.

C'était le moment où le génie analytique du siècle triomphait avec éclat dans la création en quelque sorte subite de cette science. Un petit nombre d'années avait suffi pour renverser la vieille chimie conjecturale, pour placer au rang des chimères le *phlogistique*, ou principe inflammable, que Stahl, voulant expliquer le phénomène de la combustion, avait introduit dans les corps; pour fonder, en un mot, la chimie positive sur les belles découvertes de Bergmann, de Scheele, de Priestley, de Cavendish, de Berthollet, et principalement de Lavoisier, qui lui avait donné ses méthodes et sa langue. M. de Tracy étudia avec ardeur et apprit avec admiration cette chimie merveilleuse qui pénétrait dans la secrète composition des corps, dissolvait les anciens élémens pour faire jaillir de leur sein des élémens nouveaux, saisissait les matériaux invisibles de l'air auxquels elle assignait leurs propriétés, leur proportion, leur pesanteur, découvrait les parties constitutives de l'eau, séparait entre elles les substances simples de la terre, expliquait pour la première fois les phénomènes jusqu'alors incompréhensibles de la respiration des êtres et de la combustion des corps, suivait, dans leur union quelquefois si compliquée et dans

leur action réciproque, ces principes divers dont les affinités et les répulsions concouraient à l'organisation savante et aux harmonies animées de notre univers, ne décomposait pas seulement, mais créait en refaisant, à l'aide de la science, ce qui n'avait été produit encore que par les forces cachées de la nature, et semblait donner la souveraine disposition de la matière à l'homme prêt à lever enfin le voile qui couvrait les procédés de la création et lui dérobait les ressorts mystérieux de la vie.

Sans croire à toutes les promesses d'une science que ses heureuses tentatives rendaient très hardie dans ses espérances, M. de Tracy devint un de ses fervens adeptes. Lavoisier et Fourcroy furent ses seconds maîtres. Ils lui inspirèrent de l'enthousiasme pour la méthode analytique qui conduisait à des résultats si imprévus et si certains, et ils lui firent admirer alors, pour l'imiter plus tard, la langue habilement combinée qui plaçait dans l'arrangement même des mots la connaissance exacte des choses. Leur influence sur lui fut profonde, et plus tard le philosophe n'oublia peut-être pas assez le chimiste.

L'esprit de M. de Tracy, qui avait été trop exigeant pour rester dans l'école de Buffon, était trop élevé pour s'arrêter dans celle de Lavoisier. Aussi, après avoir étudié les phénomènes de la matière, il rechercha les lois de l'intelligence, et il prit pour ses derniers maîtres Locke et Condillac. Mais ce ne fut pas dans sa tranquille retraite, au sein de sa famille, au milieu de ses amis, qu'il aborda les grands problèmes du monde moral. Il y avait un peu plus d'un an qu'il s'était retiré à Auteuil, lorsqu'il fut arraché violemment à ses travaux. Au moment où la plus sombre terreur se répandait sur la France, où tout ce qui avait distingué autrefois rendait suspect, où tout homme suspect devenait captif, et où tout captif semblait marqué d'avance du sceau de la mort, M. de Tracy fut enveloppé dans la proscription commune. Le 2 novembre 1793, au matin, un détachement de l'armée révolutionnaire commandé par le fameux général Ronsin entoura sa maison d'Auteuil, et, après une visite domiciliaire qui ne laissa découvrir que ses très innocens travaux, il fut conduit à Paris et enfermé à l'Abbaye. Il resta déposé pendant six longues semaines au réfectoire de cette prison avec trois cents compagnons de captivité, qui y étaient entassés dans un espace si étroit et au milieu d'un air si infect, qu'ils pouvaient à peine s'y mouvoir et y respirer. Il reçut toutefois, dans ce triste séjour, une consolation inattendue. Il y était depuis peu, lorsqu'il vit introduire un prison-

nier d'un extérieur grave qui, à peine entré, tira d'un portefeuille une écritoire, une plume, de volumineux papiers, se plaça devant une mauvaise table, et se mit à travailler avec autant d'attention et de calme qu'il aurait pu en montrer s'il avait été, dans son cabinet, libre et seul. Ce prisonnier était M. Jollivet, qui fut depuis conseiller d'état sous l'empire, et le travail dont il s'occupait avec un si complet oubli de sa position était le fameux système hypothécaire, qu'il fonda plus tard et qu'il calculait alors sur le cadastre de la France. M. de Tracy fut attiré vers lui par la conformité des habitudes studieuses, et, dès ce moment, un attachement solide l'unit à M. Jollivet. Les deux nouveaux amis, transférés ensemble à la prison des Carmes, eurent le bonheur d'y être enfermés dans la même cellule. Le travail les aida à supporter les ennuis et à oublier les périls de leur captivité.

C'est en effet là que M. de Tracy, reprenant ses études interrompues, poursuivit les recherches qui devaient illustrer son nom, et passa de l'étude de la nature à l'étude de l'homme. C'est dans les murs de sa prison qu'il remonta jusqu'à cette libre pensée humaine, rayon descendu du foyer divin pour éclairer à la fois et pour réfléchir l'univers; cette pensée qui, sans étendue, se joue à travers l'espace, sans forme perçoit les objets et les atteint jusque dans l'immensité où ils sont répandus, qui, spirituelle et indivisible, pénètre la matière et la décompose, qui, ne pouvant être ni aperçue ni saisie, voit, sent, se souvient, juge, classe, et se trouve dans une si harmonieuse correspondance avec le monde extérieur, qu'elle a des images pour ses objets, des lois pour ses faits, des causes pour ses accidens, et de sublimes conjectures pour ses conséquences finales; cette pensée qui seule a reçu la confidence de la création et le soin de la développer dans ses plans secondaires; cette pensée en un mot qui paraît avoir été introduite dans l'univers pour que toutes ses merveilles pussent être comprises, pour que Dieu fût admiré dans son œuvre et continué dans ses desseins.

Au moment où M. de Tracy aborda ce grand sujet, l'esprit philosophique avait changé de caractère et de direction. Il ne portait plus ses hardies recherches et sa vaste curiosité sur les anciens objets de son examen. Le mouvement philosophique qui remontait à l'auteur des *Méditations*, au rénovateur de la pensée humaine, était depuis long-temps parvenu à son terme. Après avoir fécondé le grand siècle; après avoir, par la vertu de sa méthode et par l'élan imprimé aux intelligences, provoqué les plus magnifiques découvertes dans

les sciences et inspiré les théories les plus puissantes en philosophie; après avoir donné au monde Descartes, qui avait tout détruit pour tout refaire, en arrivant de la conscience de sa pensée à la certitude de Dieu, et de ces deux fermes notions à la réalité même de l'univers, fondée sur la véracité de son créateur; Malebranche, qui, entraîné par une imagination à la fois géométrique et céleste, avait absorbé l'univers dans l'intelligence de l'homme et l'intelligence de l'homme dans l'idéalité divine; Spinosa, qui, poussé pour ainsi dire par les vieux et secrets instincts de sa race, avait, avec une profondeur incroyable, confondu l'homme et l'univers dans l'unité métaphysique de la substance; enfin Leibnitz, qui, ne voulant ni détruire l'esprit par la matière, ni la matière par l'esprit, essaya de les unir à l'aide d'une sublime conciliation, et de résoudre, par l'harmonie éternelle de leur coexistence, l'inaccessible problème de leur rapport : après avoir tenté ces grands efforts, produit ces beaux génies, enfanté ces vastes systèmes, la philosophie de Descartes s'était épuisée.

Il s'en était formé une autre dont le point de départ, toujours pris dans l'homme, n'étant pas la pensée, mais les sens, devait avoir un autre cours, d'autres suites, et conduire à des conceptions plus extérieures. Cette philosophie, qui est un des grands côtés de la pensée humaine, s'était particulièrement développée chez une nation douée d'un esprit plus fort que fécond, chez une nation moins philosophique encore qu'expérimentale, adonnée surtout à l'observation, où elle porte une sagacité opiniâtre, engagée dans les voies de la pratique, où elle marche avec une puissance incomparable, demandant aux théories générales des instrumens d'application, s'intéressant aux idées en raison de ce qu'elles peuvent pour les intérêts, observant avec patience, concluant avec mesure, agissant sans enthousiasme, mais avec constance, se réglant sur l'expérience pour atteindre en toutes choses son but principal, qui est l'utilité. Cette nation, qui avait eu dans Bacon un précepteur circonspect de l'esprit moderne, auquel il avait recommandé de s'avancer dans les routes de la pensée pas à pas, et, selon son expression, *avec des semelles de plomb*, et dans Newton le géomètre profond qui avait découvert le principe unique des mouvemens célestes; cette nation, après avoir produit le sage conseiller de l'expérience et le législateur du mécanisme des mondes, devait s'appliquer à l'étude extérieure de la pensée et donner le théoricien des sens. C'est ce qu'elle fit en produisant Locke.

Tandis que l'école de Descartes examinant la pensée en elle-même, dans sa nature spirituelle, dans ses facultés intrinsèques, avait trop négligé les relations de ces facultés mêmes et avec les sens et avec le monde extérieur, l'école nouvelle devait suivre une direction contraire. Partant des sens et voyant naître réellement de leur action un très grand nombre d'idées qui composent l'intelligence, elle devait être entraînée à confondre l'intelligence tout entière avec la sensibilité, à déclarer qu'il n'y avait rien dans l'homme que la sensation, et que l'ame c'était le corps. C'est ce qui fut fait successivement par Locke et ses disciples.

Locke se borna d'abord à réhabiliter, dans son *Essai sur l'entendement humain*, qui devint l'objet limité de la philosophie, la vieille maxime d'Aristote, qu'il n'y avait rien dans l'intelligence qui n'y vînt par les sens. Il composa toutefois l'entendement humain des sens et de la réflexion, qui concouraient également à la formation des idées. Il ne mutilait pas l'homme spirituel, mais son principe avait des conséquences qui devaient être tirées, et elles le furent d'une manière complète, avec l'inexorable logique de la pensée française.

Condillac, en effet, voyant que toutes les opérations de l'intelligence s'accomplissaient à la suite des impressions produites sur les sens, considéra ces opérations comme une dépendance des sensations elles-mêmes. La sensation devint dès-lors la source unique de toutes les fonctions de l'entendement, le principe de toutes les facultés, qui ne furent que des sensations transformées. Il laissa bien entrevoir l'ame au-delà de toutes ces facultés en quelque sorte passives, et au-dessus de ces opérations pour ainsi dire mécaniques; mais il la rendit inutile en la maintenant inactive. Elle n'était ni le siége des facultés ni la cause de leurs actes. Condillac avait supprimé la réflexion active de Locke, M. de Tracy supprima l'ame oisive de Condillac. Comment M. de Tracy, qui fut le dernier et le puissant organisateur de ce système, parvint-il à lui donner cette régularité logique et ce vaste ensemble qui le rendent si original? Écoutons-le lui-même :

« Lavoisier, dit-il, me mena à Condillac.... Je n'avais jamais vu de « lui que son *Essai sur l'Origine des Connaissances humaines*.... et « je l'avais quitté sans savoir si j'en devais être content ou mécon- « tent... Je lus, dans la prison des Carmes, tous ses ouvrages, qui « me firent remonter à celui de Locke. Leur ensemble m'ouvrit les « yeux, leur rapprochement me montra en quoi consiste ce que je « cherchais. Je vis clairement que c'était la science de la pensée. Le

« *Traité des Systèmes* surtout fut pour moi un coup de lumière, et, « ne trouvant celui *des Sensations* ni complet, ni exempt d'erreurs, « je fis dès-lors pour moi un exposé succinct des vérités principales « qui résultent de l'analyse de la pensée. »

Savez-vous dans quel moment M. de Tracy devint ainsi un penseur original et cessa d'être disciple pour monter au rang des maîtres? Ce fut le jour lugubre du 5 thermidor, où le couteau sanglant qui abattait tant de têtes innocentes menaçait de si près la sienne. Ce jour-là, M. de Tracy ayant résolu les problèmes d'analyse intellectuelle qui, échappés à Locke et à Condillac, le tourmentaient depuis quelque temps, s'était mis en possession de son propre système, et l'écrivait après l'avoir conçu, lorsque se fit entendre dans les longs corridors des Carmes le sinistre appel des quarante-cinq prisonniers qui devaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire pour être envoyés le lendemain à la mort. L'appel dura plusieurs heures; le nom de M. de Tracy pouvait suivre chaque nom prononcé, sa cellule s'ouvrir pour se fermer à jamais derrière lui, et il ne s'interrompit pas un seul instant. Son esprit, aussi ferme que son ame, déduisit sans trouble et exposa sans lacune la longue et forte série de ses pensées. La théorie qu'il composa durant ces heures funèbres servit plus tard de base à tous ses ouvrages, qui n'en furent que le développement. « A l'avenir, écrivit-il, je partirai toujours de ce point, « si le ciel me réserve encore quelque temps à vivre et à étudier. » Le temps qu'il devait consacrer à la science et par suite à sa gloire lui fut accordé. Son tour d'être jugé et de mourir était fixé au 11 thermidor, lorsque, le 9, ceux qui avaient tant proscrit furent proscrits et expièrent de leur sang tout le sang qu'ils avaient versé. L'espérance rentra dans les prisons, dont les portes ne s'ouvrirent cependant pour M. de Tracy que plusieurs mois après. Ce fut en octobre 1794 seulement qu'il put revoir sa chère retraite d'Auteuil, et qu'il y acheva, dans la liberté des champs et les douceurs de l'amitié, le système ébauché dans la cellule des Carmes.

Quel était ce système? Comme celui de Condillac, il prenait la sensation non-seulement pour l'élément primitif de l'intelligence, mais encore pour son élément unique. Toutes les facultés, ainsi que toutes les opérations de l'entendement humain, se réduisaient à sentir. Elles étaient au nombre de quatre fondamentales : la perception, la mémoire, le jugement, la volonté, qui n'étaient autre chose que sentir des objets, sentir des souvenirs, sentir des rapports, sentir des désirs.

Les trois premières de ces opérations formaient pour l'homme les moyens de connaître; la dernière lui donnait le moyen d'agir. Toutes les quatre étaient également dues à l'intervention des sens. Comment? Le voici : les objets extérieurs produisaient une impression sur les nerfs, et les nerfs, par un mouvement qui leur était propre, transmettaient cette impression au cerveau. Le cerveau doué d'une force particulière, que M. de Tracy ne définissait pas, recevait cette impression qui y devenait une sensation, si l'objet était présent; un souvenir, si l'objet était absent; un rapport, s'il y avait plusieurs objets lui portant à la fois l'image de leurs ressemblances ou de leurs différences; un raisonnement, s'il y avait plusieurs rapports; qui, enfin, si elle suscitait des désirs dans le cerveau, provoquait, de sa part, un autre mouvement nerveux s'exerçant du dedans au dehors pour les satisfaire et produisait *l'action* comme l'autre produisait la *connaissance*. Ainsi savoir et vouloir étaient les résultats de deux opérations organiques toutes deux forcées, et dont l'une dépendait de l'autre.

Telle était l'idéologie de M. de Tracy qui servait de fondement à sa morale. En effet, de la quatrième des facultés de l'entendement ou de la volonté et des désirs qui en sollicitaient l'exercice, naissaient pour l'homme les droits et les devoirs qui dirigeaient et réglaient sa conduite. Ses droits avaient pour origine les besoins bien compris de sa nature, et ses devoirs trouvaient la leur dans les moyens judicieusement employés qui lui avaient été donnés pour satisfaire ces besoins. Dans ce système de morale, la liberté n'était pour l'homme que le pouvoir de réaliser ses désirs, la vertu que la sagesse de les mesurer à ses moyens, et le bonheur résultait de l'usage de sa liberté réglé par les discernemens de sa vertu.

Cette morale, comme toutes les autres, avait besoin d'une sanction. Quelle était celle qui lui était donnée par M. de Tracy? Laissons-le parler lui-même : « Tout devoir, dit-il, suppose une peine « qu'entraîne son infraction, une loi qui prononce cette peine, un « tribunal qui applique cette loi. La punition de mal employer ses « moyens est de leur voir produire des effets moins favorables à sa « satisfaction ou même de leur en voir produire qui soient tout-à- « fait destructifs. Les lois qui prononcent cette peine, ce sont celles « de l'organisation de l'être voulant et agissant, ce sont les condi- « tions de son existence. Le tribunal qui applique ces lois, c'est celui « de la nécessité elle-même contre lequel il ne peut se pourvoir. » M. de Tracy arrivait, comme conséquences suprêmes des lois qui ré-

gissent l'univers et l'humanité, à la modération des penchans individuels, mais par le raisonnement; à la justice, mais par les conventions sociales; à l'amour des hommes les uns pour les autres, mais par l'intelligence.

M. de Tracy avait procédé avec l'analyse des chimistes et les formules rigoureuses des mathématiciens. Aussi, après avoir poursuivi la sensation dans toutes ses conséquences et dans toutes ses transformations, il avait renfermé sa théorie entière dans une série d'équations algébriques (1). Cette théorie ingénieuse et puissante laissait-elle subsister dans l'homme un principe actif, pour réfléchir la sensation, pour produire le jugement, pour enfanter la volonté, pour pratiquer la vertu, pour aimer ses semblables? M. de Tracy restait à cet égard dans le doute. Ne pouvant pas démontrer géométriquement l'existence de ce principe actif, il l'ignorait avec résignation. Mais son système faisait de la pensée et de la volonté le résultat de l'organisation seule. En se félicitant d'avoir fait *de l'idéologie une partie de la zoologie*, pour emprunter ses expressions mêmes, et *de l'intelligence une dépendance de la physique humaine*, n'exposait-il pas l'homme forcé dans ses actes par ses désirs, dans ses désirs par ses sensations, à n'être que servitude comme il n'était que matière! La substance spirituelle avait disparu en lui, emportant avec elle l'active intelligence et la libre volonté.

N'était-il pas à craindre dès-lors qu'en plaçant le devoir sur la base fragile de l'utilité, en lui donnant l'appui si incertain de la raison et l'assistance si imparfaite de la loi pénale, on ne lui accordât pas l'énergie suffisante pour contenir l'intérêt et vaincre la passion? N'était-il pas présumable qu'en laissant dans le doute l'existence d'une cause suprême gouvernant le monde et d'un principe spirituel différent du corps, on ne détruisît les forces morales de l'homme

(1) Voici la série de ces équations auxquelles était arrivé M. de Tracy, et qu'il a écrites le 5 thermidor même :

« Le produit de la faculté de penser ou percevoir, = connaissance, = vérité.

« Dans un deuxième ouvrage auquel je travaille, je fais voir qu'on doit ajouter « à cette équation ces trois autres membres : = vertu, = bonheur, = sentiment « d'aimer; et dans un troisième je prouverai qu'on doit ajouter ceux-ci : = liberté, « = égalité, = philantropie.

« C'est faute d'une analyse assez exacte qu'on n'est pas encore parvenu à trouver « les déductions ou propositions moyennes propres à rendre palpable l'identité de « ces idées. J'espère prouver par le fait, ce que Locke et Condillac ont fait voir par « le raisonnement, que la morale et la politique sont susceptibles de démonstra- « tion. »

privé de son guide supérieur et de ses immortelles espérances? N'était-il pas à croire que la vie resterait livrée à l'interprétation de l'égoïsme et à son empire? Ils ne pensaient pas et surtout ils n'agissaient pas ainsi, je me hâte de le dire, ces hommes admirables au premier rang desquels se trouvait M. de Tracy, ces hommes qu'animaient les plus généreux sentimens, qui croyaient à la raison comme on avait cru en Dieu, avec une ardeur vraiment religieuse; qui aimaient l'humanité, comme le christianisme prescrivait d'aimer le prochain, et qui, possédés de la foi philosophique, inspirés par la charité sociale, étaient prêts à faire les plus grands sacrifices à leurs idées et à se dévouer avec enthousiasme à leur patrie.

Arrivé de bonne heure à toutes les conséquences de sa doctrine, M. de Tracy ne les exposa que plus tard dans toute leur étendue. Il en fit alors confidence à Cabanis, et, grace à son amitié, il obtint l'honneur d'être associé, comme membre libre, à l'Institut national, lorsqu'un an environ après sa sortie de prison, la convention fonda ce grand corps. Il fut attaché à la section de l'*analyse des idées,* dans la classe des sciences morales et politiques, dont il avait désiré depuis long-temps la formation (1). Il justifia le choix de cette savante compagnie en lui offrant une suite de beaux mémoires sur l'analyse de l'entendement humain, qui reçut alors de lui le nom resté fameux d'*idéologie*, et sur le problème difficile de la certitude extérieure des corps. Ces mémoires, au nombre de sept, lus dans le sein de l'ancienne Académie, imprimés dans son recueil, eurent un prodigieux retentissement. Ce fut la seconde forme que M. de Tracy donna à ses pensées, écrites d'abord dans des lettres confidentielles restées entre les mains de sa famille, et qui devaient recevoir un peu plus tard, dans des traités spéciaux, le caractère définitif de la théorie.

Pendant que M. de Tracy exposait ses déductions idéologiques et parvenait à la démonstration des corps à l'aide du mouvement volontaire qui conduisait à reconnaître leur existence par leur opposition, Cabanis communiquait à l'Académie des sciences morales et politiques ses brillans travaux sur les *Rapports du physique et du moral*

(1) Il écrivait en juillet 1793 :

« Nous ne sommes que d'hier pour les sciences physiques. N'est-il pas honteux « qu'il n'y ait pas de classe pour les sciences morales et politiques? et n'est-il pas « affreux que nous soyons réduits en ce moment à souhaiter qu'on ne s'en occupe « pas, de peur qu'on détruise le tout au lieu de l'agrandir? » En effet, un mois après, l'Académie des Sciences elle-même fut supprimée.

de l'homme, et, expliquant l'intelligence par la physiologie, rendait la vie une simple conséquence de l'organisation, et fondait uniquement la théorie de la pensée sur le mécanisme nerveux du cerveau.

Au moment où M. de Tracy se livrait à ces paisibles études, il fut sur le point de rentrer dans la carrière des armes. L'expédition d'Égypte se préparait en secret, et le général Caffarelli Du-Falga, qui devait mourir glorieusement devant Saint-Jean-d'Acre, vint lui proposer, au nom du jeune vainqueur d'Italie, de l'accompagner avec son grade de maréchal-de-camp. Cette offre émut vivement M. de Tracy. Il demanda deux jours pour réfléchir avant de se décider. Ce furent deux jours de lutte. Son éducation ancienne et ses goûts nouveaux, les souvenirs de ses ancêtres et l'amour de ses idées, la gloire des champs de bataille et le service de l'esprit humain, se disputaient ses résolutions. A la fin, les travaux de la pensée l'emportèrent, et, non sans quelque regret, M. de Tracy prit le parti de rester philosophe.

Élu membre et secrétaire du comité de l'instruction publique, il concourut avec un zèle heureux à la réorganisation et à la conduite de l'enseignement national en France. Après le 18 brumaire, auquel ses amis de la société d'Auteuil, dont Sieyès était alors le chef, avaient si puissamment contribué, il fut nommé l'un des trente premiers sénateurs. L'accomplissement de ses devoirs politiques ne le détourna point de ses travaux intellectuels, et, en même temps qu'il soutenait avec fermeté ses opinions dans le sénat, il publiait, en 1801, le célèbre traité d'*Idéologie* qui contenait sa doctrine sur les caractères, le nombre, les opérations des facultés de l'entendement, la nature des idées, la puissance des habitudes, la valeur et l'action des signes.

Un an après, en 1802, il resserra les liens d'une ancienne amitié en mariant sa fille aînée au fils du général Lafayette. L'intimité des familles s'ajouta à la conformité des sentimens entre M. de Tracy et cet homme à la fois si spirituel et si héroïque, ce défenseur chevaleresque des nations, qui avait soutenu leurs droits dans un monde, les avait proclamés dans un autre, dont les fermes convictions avaient résisté aux menaces de l'anarchie, aux épreuves de la captivité, aux séductions même du génie et de la gloire, et que nous avons vu pendant plus d'un demi-siècle, la sérénité sur le front et l'amour de la liberté dans le cœur, traverser tant de révolutions sans changer, et toutes les fortunes sans fléchir.

Toujours établi dans le lieu charmant qu'il avait choisi pour sa

retraite depuis dix années, M. de Tracy était l'un des membres les plus assidus et les plus remarqués de cette société d'Auteuil, restée célèbre par une sorte d'opposition philosophique au maître tout-puissant de la France et par beaucoup d'esprit. L'indépendance intellectuelle de cette petite société inquiétait le législateur armé qui, ayant placé son épée et son génie entre les partis, prescrivant le silence à leurs opinions pour l'imposer à leurs haines, contentant leurs intérêts pour donner le change à leurs idées, les détachant de leurs droits pour les arracher à leurs rêves, ne voulait pas même, en accomplissant sa grande tâche, rencontrer la contradiction de l'esprit humain, et après avoir dédaigneusement appelé les derniers opposans *des idéologues*, supprima, en 1803, la classe des sciences morales et politiques dont ils faisaient presque tous partie. La société d'Auteuil n'en subsista pas moins et continua de penser librement. Jusqu'à la mort de Mme Helvétius, en 1800, elle s'était réunie chez cette femme excellente et gracieuse, l'amie de Turgot, de Condillac, de Francklin, de Condorcet, de Malesherbes, la mère adoptive de Cabanis, qui, selon l'heureuse expression de M. de Tracy, « avait compté les évènemens de sa vie par les mouvemens de son cœur. » C'est dans cette société où Sieyès paraissait quelquefois et où se rencontraient habituellement Cabanis, Volney, Garat, Chénier, Ginguené, Daunou, M. de Tracy, que se conservèrent avec fidélité les maximes généreuses du XVIIIe siècle, les grandes traditions de 1789, et qu'en cultivant la philosophie et les lettres, on s'entretenait des anciennes espérances, des idées plus durables que les partis, et l'on comptait sur la liberté qui renaîtrait un jour.

Rayé de l'Institut, mais membre inamovible du sénat, M. de Tracy poursuivit le cours de ses travaux et ne cessa point de voter selon ses pensées. Appliquant alors sa doctrine à l'expression des idées et à leur déduction, il publia sa *Grammaire générale* et sa *Logique*, véritables chefs-d'œuvre dans lesquels il montra la théorie philosophique du langage et développa les règles du raisonnement avec une rare finesse d'observation et une extrême profondeur d'analyse. Il n'excella pas moins dans son *Traité de la volonté*, qui fut en même temps un beau traité d'économie politique, dans lequel, successeur de Smith, émule de son ami J.-B. Say, il appréciait avec une grande sagacité la valeur du travail, la théorie des monnaies, la nature et l'influence de l'impôt, et il exposait toute la science de la richesse sous une forme saisissante, dans l'enchaînement rigoureux de ses vérités fondamentales. Ces livres, où perce toute la pénétration d'es-

prit d'un observateur, se déploie toute la puissance de déduction d'un logicien, se révèle tout le talent d'un écrivain qui sait exposer les principes les plus abstraits et les plus arides avec une éminente clarté et une élégance exquise, ces livres, publiés coup sur coup, étendirent la réputation déjà si grande de M. de Tracy.

Il fit en 1806 un dernier ouvrage qui contenait sa politique, et qui alors ne pouvait pas voir le jour. Cet ouvrage était un commentaire du grand livre que son auteur, dans un élan de légitime orgueil, appela une création sans modèle, *prolem sine matre creatam*, et dont Voltaire, si disposé à flatter ses inférieurs et à ne pas rendre toujours justice à ses égaux, n'hésita point à dire que « le genre « humain ayant perdu ses titres, Montesquieu venait de les retrouver « et de les lui rendre. » Du siége d'un parlement, du sein d'une monarchie, du milieu d'un siècle voué à l'amour des théories et dès-lors à l'inimitié de l'histoire, s'était élevé un homme d'un esprit vaste et serein, d'un jugement ingénieux et profond, qui, portant son regard tranquille et pénétrant sur tous les siècles et sur tous les peuples, s'était fait en quelque sorte le contemporain de tous les âges, l'habitant de tous les climats, le citoyen de tous les pays, le sujet de tous les gouvernemens pour en être mieux le juge; un homme à qui, par un rare privilége, l'histoire avait tenu lieu de pratique, et le génie d'expérience. C'est ainsi que, parcourant les diverses institutions sociales, saisissant le principe de leur vie, donnant la raison de leur forme, suivant la marche de leur développement, signalant la cause de leur décadence, surprenant le germe de leur mort, Montesquieu avait montré que, dans ces grands êtres appelés *états*, une organisation harmonieuse provient de leur nature même pour les aider à répondre à leur destination; que tout se tient en eux, et la volonté qui les dirige et l'action qui les développe, et l'éducation qui les continue et les vertus qui les élèvent, et les vices qui les tuent, et, sur la solide base de l'expérience universelle, il avait fondé le monument impérissable de *l'Esprit des Lois*.

Tout en exposant les diverses législations humaines, il avait donné cours à ses préférences, et les droits des peuples avaient trouvé en lui un soutien imposant. Le système politique d'un pays voisin qui semblait réunir tous les élémens de la société et satisfaire à toutes ses conditions, où la perpétuité de l'ordre, la permanence des intérêts, le mouvement progressif des améliorations, étaient représentés par des pouvoirs obligés de s'entendre et conduits invinciblement à se concerter pour agir, où l'exécution des lois était sage-

ment séparée de la distribution de la justice, où l'état n'opprimait point l'individu pour se maintenir, où l'individu ne menaçait point l'état pour se développer, où, aucune force n'étant perdue et les fonctions essentielles étant distinctes, la nation était grande et le citoyen libre, — la monarchie représentative, en un mot, lui parut le terme admirable de l'association humaine et le chef-d'œuvre des gouvernemens.

En commentant *l'Esprit des Lois*, M. de Tracy prend son point de départ plutôt dans la raison pure que dans l'expérience pratique. Disciple de l'école qui n'admettait jamais qu'un principe générateur de toutes choses et qui croyait au droit absolu, il ne faut pas être surpris s'il s'est peu rencontré et rarement entendu avec Montesquieu, dont il relève du reste, d'une manière habile et sûre, les erreurs, car ce grand homme a trop expliqué pour ne s'être pas trompé souvent. Dans son commentaire, M. de Tracy, à côté d'une admiration respectueuse, se livre à toutes les hardiesses d'un esprit indépendant et ferme. Après avoir apprécié les vues de Montesquieu, en les contestant bien des fois, il expose son propre système. Pour lui, il n'y a que deux ordres de gouvernement : les gouvernemens généraux et les gouvernemens spéciaux. Les gouvernemens spéciaux se fondent sur des intérêts particuliers, et les gouvernemens généraux ont pour origine la volonté et, pour objet, l'intérêt de tous. L'homme étant un être sociable qui, dans son union avec ses semblables, ne perd rien en liberté et gagne beaucoup en puissance, la société humaine se développe sans cesse, aux yeux de M. de Tracy, selon les lois de la raison. Aussi est-ce conformément à cette pensée de progrès et à ce besoin de perfection que M. de Tracy donne à la fois une histoire et une théorie de la société. L'histoire, telle qu'il l'aperçoit, lui offre trois degrés de civilisation qui ont pour conséquences trois genres de gouvernemens. Au premier degré se trouvent la démocratie pure et le despotisme sans limites, gouvernemens de sauvages et de barbares, ébauches informes et peu durables d'un ordre social encore à son début, où l'ignorance est dans les esprits, où l'emploi de la force domine dans l'état, et où la justice n'est que la vengeance. Au second degré se placent l'aristocratie et la monarchie, qui admettent plus de lumières dans les particuliers, plus de modération dans les lois, moins de violence dans les peines. Enfin, au troisième degré arrive la représentation pure sous un ou plusieurs chefs, gouvernement parfait selon lui, né de la volonté générale et fondé sur elle, qui a pour principe la raison, pour moyen la liberté,

pour effet le bonheur, où les conducteurs de l'état sont les serviteurs des lois; les lois, les conséquences des besoins naturels, et les peines, de simples empêchemens du mal à venir.

C'est pour cette forme dernière des gouvernemens humains qu'il donne sa théorie, en essayant d'organiser le droit absolu de manière à éviter tout ce qui avait fait périr naguère tant de constitutions régulières en apparence, impraticables en réalité. Dans cette théorie, M. de Tracy sépare les divers pouvoirs, à la délégation desquels il appelle tous les citoyens à concourir par le choix des électeurs chargés de nommer les fonctionnaires. Il confie la puissance législative à une assemblée nombreuse de représentans qui se distribue en sections, se renouvelle par parties, et *veut* dans les limites de la constitution; il défère l'autorité exécutive à un collége de quelques hommes d'état qui ne l'exerce que temporairement et *agit* pour tous dans les limites de la loi. Au-dessus de ces deux corps chargés de vouloir et d'agir, il place un troisième corps chargé de conserver. Composé d'hommes mûris par l'âge et par l'expérience, ce corps a la mission permanente d'empêcher l'assemblée législative de violer la constitution par ses lois, et le collége exécutif, de violer la loi par ses actes. Vérificateurs des élections, juges des crimes d'état, arbitres suprêmes des fonctionnaires qu'ils surveillent et qu'ils destituent au besoin, ses membres sont confinés, tout le reste de leur vie, dans ces devoirs désintéressés, sans disposer d'aucune force, sans nourrir en eux aucune ambition.

Ce n'est pas tout. La constitution elle-même doit suivre la marche de la société et s'adapter à ses changemens, afin de rétablir, de loin en loin, l'harmonie interrompue entre la règle ancienne et les besoins nouveaux de l'état. Mais qui la modifiera? Ici M. de Tracy, qui a lié l'action publique à la loi et la loi à la constitution par son corps conservateur, lie aussi ingénieusement le passé à l'avenir par l'appel d'une convention dont l'unique objet est de réviser le pacte social lui-même et qui accomplit sa tâche extraordinaire, tandis qu'à côté d'elle, tous les autres pouvoirs subsistent, toutes les autres fonctions s'exercent, et que l'état vit selon l'ancienne loi fondamentale, en attendant de se régler selon la nouvelle. C'est ainsi que, par d'adroites combinaisons, M. de Tracy croyait pouvoir organiser la souveraineté nationale dans toute son étendue, sans arriver à la confusion; séparer complètement les pouvoirs, sans les mettre en lutte; fonder l'action publique, sans préparer de la part de ceux qui l'exerçaient d'ambitieux empiètemens; réviser la loi fondamentale, sans recourir à une révolution.

Ce livre, écrit avec une rare vigueur, une simplicité supérieure et dans lequel la nature et le mécanisme de l'impôt sont exposés surtout d'une manière parfaite, a des mérites de l'ordre le plus élevé. Seulement M. de Tracy y retrace la marche des sociétés politiques sans tenir assez compte des faits de l'histoire, et, dans les lois savamment calculées qu'il donne aux hommes, il oublie peut-être un peu trop leurs passions, leurs passions qui subjuguent si aisément leurs pensées et qui brisent les cadres dans lesquels on veut les renfermer, d'autant plus vite qu'on les y presse plus étroitement. Il rend l'humanité si raisonnable qu'elle n'aurait presque pas besoin d'être gouvernée, et il n'est pas téméraire de dire qu'il manque encore à la société construite par lui, avec un art si géométrique, d'avoir été réalisée pour paraître possible.

La destinée de cet ouvrage fut singulière. M. de Tracy chercha à ce trop libre enfant de son esprit, qui aurait fait une grande fortune en France s'il était venu quelques années plus tôt, une autre patrie. Il l'envoya au-delà des mers, dans ce pays de ses prédilections, dont la liberté politique était d'autant plus grande, que son isolement géographique était plus complet; pays gouverné dans ce moment par son respectable ami M. Jefferson. M. de Tracy confia cet exilé de l'Europe au président des États-Unis qui l'accueillit avec l'empressement de l'amitié et de l'admiration. Traduit en anglais par M. Jefferson lui-même, enseigné dans le collége de *Charles-et-Marie*, qu'il avait fondé, le *Commentaire de l'Esprit des lois* prospéra d'autant plus en Amérique, qu'il semblait être la critique de l'Europe, et que les citoyens de l'Union, ne connaissant pas son véritable auteur, croyaient opposer un Montesquieu du Nouveau-Monde au Montesquieu de l'ancien.

C'est là qu'en 1815 le vieux et aimable Dupont de Nemours, secrétaire du gouvernement provisoire en 1814, et qui s'était rendu aux États-Unis pendant les cent-jours, trouva le *Commentaire de l'Esprit des lois*, c'est de là qu'il le rapporta en France. A son retour, il alla voir M. de Tracy, lui annonça la découverte et lui recommanda la lecture de l'ouvrage qui l'avait émerveillé. M. de Tracy ne répondit pas à ce vif enthousiasme par sa curiosité, et il se contenta de dire à Dupont de Nemours que sa vue affaiblie ne lui laissait pas la possibilité de le lire lui-même, et que la difficulté de la prononciation anglaise ne lui permettait pas de se le faire lire par d'autres. Il croyait en être quitte; mais peu de temps après, Dupont de Nemours, dont l'admiration ne se calmait pas, lui confia que ce livre lui paraissait si

beau et lui semblait devoir être si utile, qu'il en avait commencé la traduction. M. de Tracy ne crut pas devoir garder plus long-temps son secret et souffrir qu'avec beaucoup de peine et d'inévitables infidélités, on rétablit dans leur langue originale des idées que neuf années auparavant il y avait mises lui-même. Il se leva, ouvrit un tiroir, y prit le manuscrit du *Commentaire*, le présenta à Dupont de Nemours, qui fut d'abord un peu surpris, rit ensuite beaucoup, et renonça, comme de raison, à sa traduction.

C'est alors que M. de Tracy se décida à publier cet ouvrage, qui avait été le dernier pour lui. Il n'avait pas achevé l'édifice intellectuel qu'il avait conçu sur le plus vaste plan, et qui devait embrasser à la fois l'humanité et la nature unies dans l'esprit de l'homme par la philosophie et par la science. Après en avoir jeté fortement les bases dans son *Idéologie*, dans sa *Grammaire générale*, dans sa *Logique*, dans son *Économie politique* et dans sa *Législation*, il avait le dessein de l'étendre aux sentimens par un traité de morale, aux propriétés des corps ou à la *physique*, à celles de l'étendue ou à la *géométrie*, à celles de la quantité ou au *calcul*. L'on ne peut douter que M. de Tracy, profondément versé dans ces dernières sciences qui exigent une analyse sûre, une méthode exacte, une exposition claire, n'eût composé sur chacune d'elles de vrais chefs-d'œuvre philosophiques.

Mais il fut tout à coup arrêté dans la vigueur de l'âge, dans la force de l'esprit, et ses desseins restèrent inachevés. Cette ame résolue et opiniâtre ne résista point à l'épreuve des afflictions. L'année 1808 fut fatale à M. de Tracy. Il perdit, à peu de distance l'un de l'autre, ses deux attachemens les plus vifs, les plus doux, les plus profonds. Il fut privé d'une amitié ancienne et chère, et une fin prématurée lui enleva Cabanis, auquel l'unissaient une forte tendresse, une estime sans bornes et de communes opinions. Par ces deux coups, la mort le frappa jusqu'au fond de l'ame. Depuis lors, ce philosophe en apparence si froid, ce stoïcien si impassible, ce fier adorateur de la raison, délaissa ses travaux, cessa de se complaire dans ses pensées, et, pendant près de trente années, renfermé dans sa douleur avec une constance silencieuse, il ne vécut plus que par ses souvenirs.

Cependant l'Académie française, dont Cabanis était membre depuis la suppression de la classe des sciences morales et politiques, voulut, par une attention délicate, que celui des deux amis qui survivait vînt succéder à l'autre et le louer au milieu d'elle. M. de Tracy n'en trouva la force que bien tard, et lorsqu'il prit enfin la

parole : « Ne soyez pas étonnés, dit-il, que l'expression de la douleur « vienne se mêler à celle de la reconnaissance. Le choix que vous « avez fait de moi pour remplacer M. Cabanis est une des circon- « stances les plus honorables de ma vie, c'est une des distinctions « les plus flatteuses qu'il me fût possible d'obtenir; mais je n'en ai « pas moins éprouvé un extrême malheur, puisque j'ai à pleurer la « perte de l'homme qui m'était le plus cher et dont je fus le plus « tendrement aimé. J'ai reçu une preuve inespérée de vos bontés et « de votre indulgence; mais elle est venue surprendre mon ame au « moment où elle était accablée de chagrins si cruels, qu'elle ne « pouvait s'ouvrir à aucune autre impression, et que même il m'a « été impossible jusqu'à présent d'apporter au milieu de vous le juste « tribut d'éloges que je devais à mon prédécesseur et à mon ami. »

A partir de cette époque jusqu'à la fin de ses jours, M. de Tracy se borna au strict accomplissement de ses devoirs. La chute de l'empereur lui parut le retour à la liberté, et, en votant sa déchéance en 1814, le sénateur crut revenir aux idées de l'ancien constituant. Nommé membre de la chambre des pairs, il s'éleva dans cette assemblée contre la fougueuse réaction de 1815, refusa de prendre part aux procès politiques, et repoussa toutes les lois contraires à l'esprit et aux établissemens de la révolution. Attentif aux progrès des sciences naturelles, il suivit leur marche avec plus d'intérêt que le mouvement de la philosophie, alors engagé dans d'autres voies que les siennes.

En effet, comme toutes choses, la doctrine qu'il avait embrassée et étendue avait eu son cours et semblait toucher à son terme. Offerte sans succès par Gassendi et par Hobbes au XVII[e] siècle, qui avait besoin de croire; renouvelée en Angleterre par l'usage du XVIII[e] siècle, qui avait besoin d'analyser; transportée sur le continent par Voltaire, propagateur zélé de la philosophie de Locke et de la physique de Newton; réduite en système par Condillac; rendue populaire, non sans exagération, par Helvétius; froidement exposée dans des catéchismes de morale par Saint-Lambert et par Volney; appuyée sur la physiologie par Cabanis; professée avec éclat et esprit par Garat et Laromiguière; complétée dans toutes ses parties et poussée à toutes ses conséquences, au moyen de théories rigoureuses et d'applications universelles, par M. de Tracy, cette doctrine, qui avait été la foi philosophique de tout un siècle, qui lui avait donné des idées étroites, mais énergiques, des sentimens raisonnés, mais généreux et hardis, qui lui avait fait entreprendre et exécuter

de si grandes choses, paraissait épuisée à son tour et ne pouvait plus contenter les besoins immortels ni arrêter la curiosité insatiable de l'esprit humain.

Aussi deux philosophes contemporains de M. de Tracy, par leurs recherches, avaient fondé, le premier, à Kœnigsberg, une grande école de métaphysique, le second, à Édimbourg, une école plus modeste. Kant, dont M. de Tracy avait entrepris la réfutation, Kant, à l'aide d'une analyse profonde, avait décrit et classé toutes les lois intérieures de la raison humaine, rétabli les principes fondamentaux de la morale, et, par là, redonné à l'être spirituel toute la dignité de son existence, toute l'indépendance de son action; Reid avait soumis à une observation patiente et fine les opérations de l'ame et les avait rattachées à des facultés actives aussi différentes des sensations que les formes de la raison dans Kant étaient distinctes des objets extérieurs qui recevaient d'elle leur caractère et leurs lois. En même temps que le spiritualisme triomphait en Europe et substituait la règle inflexible du devoir à la morale équivoque de l'utilité, la vieille doctrine reçue avait chancelé en France. Cabanis, l'un de ses plus fermes soutiens, l'avait en quelque sorte abandonnée avant de mourir, puisqu'au lieu de faire de la vie le résultat de l'organisation, et de la pensée une opération purement mécanique du cerveau, il avait donné à l'un et à l'autre l'ame pour principe et pour cause. Laromiguière l'avait modifiée, sous une forme à la fois brillante et ingénieuse; Maine de Biran, avec une profondeur et une originalité trop souvent voilées par les obscurités du langage. Un homme d'un grand esprit, M. Royer-Collard, l'avait attaquée avec toute la force de sa vive argumentation, et, sans fonder de système, avait préparé une révolution. Enfin cette révolution s'était accomplie lorsque, la paix rapprochant les systèmes philosophiques comme les nations, et l'histoire faisant pour les siècles ce que la paix faisait pour les peuples, les doctrines de tous les temps et de tous les pays avaient comparu devant l'esprit français. Alors un jeune philosophe, à la parole éloquente, à l'intelligence étendue, confrontant entre eux tous les systèmes successifs, n'en trouva aucun dépourvu de fondement ni exempt d'erreur. La vérité, objet éternel des recherches de tous les âges, lui parut éparse dans toutes les philosophies; il considéra comme devant être la plus complète et la plus exacte la doctrine qui, par un choix savant et sûr, se composerait des principes reconnus vrais dans toutes les autres, et il fonda l'*éclectisme* pour être en quelque sorte la charte de la philosophie et devenir le droit international de la pensée humaine.

M. de Tracy croyait trop à ses propres pensées pour être ébranlé par celles d'autrui, et la vérité lui semblait trop absolue pour la reconnaître dans cette vaste dispersion de ses parties, qui, aux yeux d'un logicien aussi rigoureux, empêchait sa démonstration en détruisant son unité. Aussi demeura-t-il attaché à ses théories avec une fermeté tranquille, car il supposait l'esprit humain livré à un égarement passager, et il comptait avec confiance sur ses retours. Rendu, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques, qu'il avait autrefois illustrée, il ne parut qu'une seule fois à ses séances. En devenant vieux, il était tombé dans une grande tristesse. Au souvenir toujours douloureux de ses plus chères amitiés perdues, au chagrin philosophique de ses opinions délaissées, s'était jointe une désolante infirmité. Depuis plusieurs années, il n'y voyait presque plus, et sa seule distraction était de se faire lire et relire Voltaire. Ce premier précepteur de ses jeunes années le consolait, dans ses derniers jours, par son bon sens, le charmait par sa grace, le faisait sourire par son esprit; il le savait par cœur, et l'appelait le héros de la raison humaine. Peu à peu il déclina, sans que son jugement restât moins net et son ame moins ferme, et, visité par quelques amis qui pensaient comme lui, consulté par de jeunes savans dont il encourageait les travaux, entouré des soins et des tendres respects de ses enfans, il vit approcher sa fin avec un regard tranquille, et il s'éteignit doucement, le 9 mars 1836, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Avant de nous séparer de M. de Tracy, disons un dernier mot sur ses pensées, sur son caractère, sur sa vie. Philosophe éminent, analyste ingénieux, logicien puissant, écrivain pur et distingué, M. de Tracy s'est borné volontairement dans sa science. Les immortels problèmes, la nature et la fin des choses, le principe des êtres, la destination de l'homme, le but de la création, les lois cachées de l'univers, tout ce qui a exercé les plus grandes intelligences, tout ce qui a transporté l'esprit humain dans les régions les plus hautes de la pensée et l'a fait arriver jusqu'aux confins extrêmes qui séparent les desseins connus de Dieu, réalisés dans le monde, des vérités infinies dont il a laissé voir ici les mystères pour en donner plus tard les explications, n'ont point provoqué les recherches de M. de Tracy, attiré sa curiosité, tourmenté son ignorance. Il n'a désiré connaître que ce qu'il pouvait pleinement savoir, et, négligeant le reste sans toutefois le dédaigner, il a mieux aimé demeurer dans l'indifférence lorsqu'il était réduit aux hypothèses. Il

n'y a pas eu de milieu pour lui entre ignorer et démontrer. Doué d'un esprit fin et ferme, austère et gracieux, plein de force et d'ardeur, mais dépourvu d'imagination, il a montré, dans les matières difficiles qu'il a traitées, une clarté d'exposition, une élégante simplicité de langage, et je ne sais quoi d'exquis transporté des manières dans les idées, qui laisse toujours apercevoir l'ancien grand seigneur dans le sévère philosophe.

Les sentimens de M. de Tracy étaient droits et hauts comme son ame. Il cachait un cœur passionné sous des dehors calmes. Il y avait en lui un désir vrai du bien, un besoin d'être utile qui passait fort avant la satisfaction d'être applaudi, une modestie sincère qui ne laissait apercevoir aucun orgueil caché, et la plus grande envie de ne tromper ni soi ni autrui. Aussi était-il dépourvu d'exagération, excepté, si on peut dire ainsi, dans son horreur pour le mensonge, qui lui donnait un air outré vis-à-vis de beaucoup de gens. Son extrême politesse était mêlée à un certain désir de déplaire à ceux dont il faisait peu de cas. Autant il savait être aimable, autant il pouvait être sec. On l'a appelé *Têtu* de Tracy. Il disait que c'était un excellent nom. Il y avait chez M. de Tracy un contraste singulier de simplicité démocratique et de manières féodales. Ayant à la fois reçu l'éducation aristocratique de l'ancien monde et les principes libéraux du XVIII[e] siècle, il était resté dans ses habitudes en arrière de ses idées.

M. de Tracy avait, dans sa jeunesse, un courage bouillant et téméraire qui était devenu plus froid dans un âge avancé, sans devenir bien circonspect. Atteint de la cataracte et après un an de complète cécité, il partit un matin de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, sans prévenir personne, se rendit en fiacre à l'Arsenal, où demeurait le célèbre oculiste Wenzel, se fit opérer, mit un bandeau sur ses yeux, ses cristallins enlevés dans sa poche, et retourna aussi tranquillement chez lui que s'il venait d'une promenade ou d'une visite. Cette opération, suivie d'aussi peu de ménagement, ne lui avait pas entièrement rendu la vue, et tout le monde se souvient d'avoir rencontré un vieillard vêtu de noir, constamment en bas de soie, le visage surmonté d'un vaste abat-jour vert, une longue canne à la main, marchant toujours seul, avec plus de hardiesse et d'un pas plus ferme que ne devaient le permettre ses yeux presque éteints. C'était M. de Tracy qui, dans ce costume, et à l'âge de soixante-seize ans, s'engagea avec une curiosité patriotique et périlleuse au milieu des barricades de 1830.

M. de Tracy a eu beaucoup d'amis qu'il savait choisir et garder : il n'en a jamais perdu aucun que par la mort. Il se plaisait avec les jeunes gens, et ceux qui donnaient des espérances par leurs talens rencontraient le solide appui de ses conseils et de son attachement. Il pratiquait sa philosophie et très peu de choses lui suffisaient : un appartement presque nu, une frugalité constante dans ses repas, point de voiture, le même vêtement noir dans toutes les saisons, et, à côté de cette austère simplicité, le plus noble usage de la fortune. Il cherchait toutes les occasions d'aider les autres et couvrait toujours ses générosités des prétextes les plus délicats. Il demandait presque pardon à ceux qu'il obligeait, s'adressant à eux avec ce tour discret et ingénieux qui, dans les bonnes actions, est, en quelque sorte, la politesse de l'ame. Je pourrais en citer beaucoup de traits, je n'en rapporterai qu'un seul, d'après lequel on devinera le reste. En 1806, lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, M. Bitaubé, membre de l'Académie française perdit une pension de deux mille écus qui lui était payée depuis les temps de Frédéric II. C'était toute son existence. M. de Tracy en fut informé, et se rendant auprès de lui : « Mon « cher confrère, lui dit-il, je sais que votre pension est dans ce mo- « ment suspendue. Obligez-moi de me prendre pour votre banquier « pendant tout le temps de la guerre. » Cette offre, faite avec cordialité, fut acceptée avec reconnaissance, et personne n'en aurait jamais rien su si M. Bitaubé n'en avait parlé lui-même.

M. de Tracy est du petit nombre de ces hommes rares qui ont donné le beau spectacle d'une parfaite harmonie entre l'intelligence et le caractère, entre la raison et la conduite. Il n'a pas agi autrement qu'il n'a pensé, et sa vie a été le pur reflet d'une longue idée. Pendant quatre-vingt-deux ans, il a eu le même amour pour la liberté, la même foi dans la vérité, et il a marché avec courage dans les voies droites où il était d'abord entré, sans autre ambition que celle de voir la raison triomphante et l'humanité heureuse. Ayant fait partie de cette généreuse noblesse qui avait coopéré à une révolution d'égalité; n'ayant pas voulu quitter le sol de la patrie dans les momens du plus extrême péril; sans crainte en prison, sans faiblesse au sénat; dans ses livres, inspiré par le désir d'être utile; au milieu de sa famille, affectueux; avec ses amis, dévoué; dans ses actions, irréprochable, M. de Tracy a été un grand philosophe, un excellent citoyen et un homme de bien.

MIGNET.

QUESTION

ANGLO-CHINOISE.

LETTRES DE CHINE.[1]

N° III.

L'expédition anglaise, composée de trois vaisseaux de 74 canons, de deux frégates de 44, douze corvettes ou bricks et quatre bateaux à vapeur armés, arriva, comme je vous l'ai dit dans ma seconde lettre, à la fin de juin et au commencement de juillet 1840; elle était accompagnée de dix-huit transports ayant à bord trois régimens de troupes européennes, un régiment de volontaires cipayes, formé à Calcutta, et un détachement de sapeurs et mineurs de Madras : en tout, environ quatre mille cinq cents hommes de troupes de débarquement. Le colonel Purrell avait le commandement des troupes de terre, et le commodore sir Gordon Bremer commandait en chef, en l'absence du contre-amiral Elliot, attendu journellement du cap de Bonne-Espérance, les forces navales de sa majesté britannique dans la mer de Chine.

L'expédition, partie des différens ports de l'Inde, du cap de Bonne-Espérance et de l'Angleterre pour un point de destination aussi éloigné, vint à

(1) Voyez les livraisons des 15 février et 1er mars.

Singapore d'abord, puis sur la côte de Chine, manquant de deux conditions indispensables du succès, l'ordre et la régularité. Il était évident que le gouvernement anglais avait été pris au dépourvu, ou plutôt qu'il était entré avec répugnance dans une série de mesures dont il n'entrevoyait pas de résultats satisfaisans. Les troupes arrivèrent à Singapore sans cartouches, et force fut de mettre les faibles ressources de la garnison de cette place en réquisition, pour qu'à leur débarquement sur la côte de Chine, les soldats eussent quelques coups de fusil à tirer. Vous verrez plus tard que ces troupes furent envoyées, avec les vêtemens destinés au climat du Bengale, pour hiverner en des pays où tout le monde, dans l'Inde, sait que le froid est très intense. La même imprévoyance présida à l'approvisionnement de l'expédition, car, à Chusan et dans la rivière de Canton, la mauvaise qualité des alimens distribués aux soldats fut, bien plus que l'insalubrité alléguée du pays, la cause de l'affreuse mortalité qui les décima. Peut-être espérait-on que les Chinois du littoral, séduits par l'appât du gain, porteraient des provisions à la flotte; ces espérances furent bientôt détruites; et on a peine à concevoir que le gouvernement du Bengale ait hasardé, sur une pareille conjecture, la vie d'un aussi grand nombre de sujets britanniques. D'un autre côté, les chefs militaires de l'expédition, partis de plus loin que les officiers auxquels le commandement des forces fournies par l'Inde fut provisoirement confié, arrivèrent aussi plus tard. Ceux-ci, après d'assez longs délais, purent mettre à la voile, de Singapore, quelques jours avant l'arrivée de l'amiral Elliot, — nommé commandant supérieur de l'expédition et premier plénipotentiaire de sa majesté britannique en Chine, — qui ne rejoignit la flotte qu'après le commencement des hostilités. Le capitaine Elliot, parent de l'amiral, et dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler, lui avait été adjoint avec égalité de pouvoirs, si je ne me trompe, dans cette importante mission.

Le premier acte du commodore sir Gordon Bremer, à son arrivée à Macao, fut, ainsi que je vous l'ai dit, de mettre la rivière de Canton, *avec toutes ses entrées*, en état de blocus. Cette fois, le blocus était déclaré par un acte spécial d'un agent autorisé à cet effet par le gouvernement anglais, et le commerce américain, qui avait protesté vivement contre les essais de blocus promulgués à plusieurs reprises par le capitaine Elliot et le capitaine de la corvette *la Volage,* se soumit aux rigueurs de cette déclaration, sinon sans murmure, du moins sans protestation officielle. Ce blocus dut commencer le 28 juin.

Permettez-moi, monsieur, de placer ici quelques réflexions sur ce premier acte d'hostilité du gouvernement anglais contre la Chine, car je ne donnerai pas ce nom aux divers conflits qui avaient eu lieu dans la rivière de Canton entre quelques bâtimens isolés de la marine anglaise et des détachemens chinois. Doit-on considérer le blocus comme un acte d'hostilité ou simplement comme un avertissement et même une menace? Le premier acte d'un gouvernement dans une question politique qui n'a pas été soumise à une discussion contradictoire de la part du gouvernement dont il croit avoir à se plaindre,

peut-il être une déclaration de blocus? Je ne le crois pas. A mon avis, un blocus est une sorte de déclaration de guerre: c'est une mesure prise pour faire du mal à un ennemi, et pour l'amener, par les conséquences funestes qui résultent pour lui de la fermeture de ses ports, à transiger d'une manière favorable à la nation qui demande réparation. Le blocus est une des nombreuses manières de faire la guerre. Une nation y a recours, surtout quand elle n'a pas la volonté ou qu'elle ne se sent pas en état de faire à une autre nation une guerre organisée. C'est un moyen moins violent, plus commode, moins compromettant, si l'on veut, de faire la guerre; mais, je le répète, c'est un acte de guerre.

Or, quelle était la position de l'Angleterre vis-à-vis de la Chine? Il y avait eu évidemment scission entre les autorités chinoises, chargées de réprimer un commerce qu'elles considéraient comme funeste au pays, et l'agent dont la mission était de diriger le commerce anglais en Chine. Il serait difficile de nier que le gouvernement chinois n'eût le droit d'intervenir, comme il l'entendait, dans le règlement de ses affaires intérieures. Admettons, cependant, que l'Angleterre pût avoir la prétention de refuser à la Chine l'exercice de ce droit, qu'elle ne permettrait certainement pas qu'on lui refusât à elle-même; la conséquence serait que le gouvernement anglais avait officiellement à se plaindre d'actes commis par des autorités chinoises avec l'approbation présumée de leur gouvernement. Que résultait-il de cette position? Ou l'Angleterre considérait la Chine comme étant en dehors du droit des nations, ou bien elle devait suivre, dans le règlement de sa querelle avec cette puissance, la marche qu'elle eût suivie si elle avait eu affaire à une nation civilisée, la France par exemple. Si l'Angleterre avait à se plaindre d'un acte arbitraire commis contre des sujets anglais par des agens du gouvernement français, voire même d'un acte émané directement de ce gouvernement, il est probable qu'avant d'avoir recours à une mesure hostile, elle entrerait en explications et ne déclarerait la guerre à la France que lorsque la voie des négociations aurait été épuisée sans qu'elle eût pu obtenir satisfaction. Si, au contraire, l'opinion du cabinet britannique était qu'avec un gouvernement comme celui de la Chine, il ne devait pas régler sa conduite d'après les considérations politiques qui servent de base à une transaction entre deux puissances civilisées, pourquoi cherchait-il à entrer, comme nous le verrons tout à l'heure, en négociation directe avec le gouvernement de ce pays? Il est difficile de sortir de ce dilemme : ou l'expédition anglaise était envoyée en Chine pour commencer immédiatement la guerre contre ce pays, et alors toute négociation devenait inutile; ou le but de sa présence était d'appuyer, par un grand déploiement de forces, les négociations qu'on voulait entamer, et dès-lors la déclaration du blocus et les hostilités qui la suivirent immédiatement étaient plus qu'inutiles, elles étaient impolitiques.

Il est, d'ailleurs, reconnu que, de même qu'on a tort chaque fois qu'on proclame un droit sans l'appuyer, un gouvernement commet également une faute très grande lorsqu'il prend sur lui la responsabilité d'une mesure qui

compromet les intérêts sérieux du pays sans avoir la force ou la volonté de la mettre à exécution. Dans la déclaration du blocus de la rivière de Canton, le gouvernement anglais se trouvait-il dans cette situation? Il faut, pour bien juger cette question, avoir une certaine connaissance topographique des lieux où la scène se passait. La rivière de Canton a, environ, trente lieues de large à son embouchure; c'est donc plutôt un bras de mer qu'un fleuve; ses eaux sont couvertes d'une multitude d'îles qui laissent partout entre elles un passage sûr aux navires qui entrent ou sortent. A l'ouest, et presqu'en dehors de ces îles, s'avance une presqu'île très étroite, à l'extrémité de laquelle est située la ville portugaise de Macao, qui s'étend sur l'une et sur l'autre rive. A l'est ou à gauche de Macao est l'immense nappe d'eau qui forme l'embouchure de la rivière, et qui, se rétrécissant peu à peu, vient aboutir au passage appelé *le Bogue* ou *Boca-Tigris,* par lequel on entre, à proprement dire, dans les eaux intérieures du fleuve; à l'ouest ou à droite de la presqu'île est le port intérieur formé par quelques petites îles qui le protégent, et par le continent chinois. Les eaux qui baignent cette côte, resserrées par les terres, forment ce qu'on appelle le *passage intérieur*, qui vient se réunir au fleuve à quelques milles au-dessous de Canton. Or, en se tenant à la lettre de la déclaration du blocus, il était évident que le passage de Macao devait être compris dans le blocus général *de toutes les entrées de la rivière*. Il résultait de cette situation, ou que les navires de guerre anglais, pour rendre le blocus effectif, seraient obligés de commettre un acte d'hostilité, sans aucune provocation, contre un allié de leur gouvernement, car le gouvernement portugais n'eût sans doute pas permis à l'Angleterre de discuter la validité de son droit de possession, ou que le blocus serait incomplet, en ce sens qu'un des principaux passages du fleuve devait rester ouvert. Pour faire pénétrer les navires anglais dans le passage intérieur, il eût fallu, pour ainsi dire, passer sous les batteries portugaises, violer les droits du gouvernement portugais sur les eaux qui baignent son territoire et compromettre la neutralité dont la position de Macao, comme vous l'aurez vu par mes premières lettres, faisait une nécessité à la colonie. Faire avancer les navires jusqu'au-dessous de Macao, afin d'intercepter le passage des jonques chinoises, c'eût été bloquer la ville elle-même, et lui enlever non-seulement son commerce, mais encore ses moyens de subsistance. Nul doute que le gouvernement anglais n'eût toute la force nécessaire pour rendre aussi complet que possible le blocus de la rivière de Canton et de toutes ses entrées, y compris le passage de Macao : ni les Chinois, ni les Portugais n'eussent pu y mettre obstacle; mais, outre la violation des droits dont je viens de parler, on se trouvait dans l'obligation, si on prenait cette mesure absolue, ou d'exposer à toutes les horreurs de la famine une population de douze à quinze mille habitans dont la moitié au moins sont sujets portugais, ou de nourrir un aussi grand nombre de bouches inutiles; alternative à laquelle les agens anglais ne durent pas même penser.

D'ailleurs, si on considère quels devaient être les résultats matériels du blocus, il est impossible de ne pas rester convaincu que jamais il n'a pu entrer

dans la pensée du plénipotentiaire anglais de rendre le blocus de la riviere de Canton aussi effectif que ses moyens lui permettaient de le faire. Qu'est-ce que Canton en effet? C'est un marché qui ne sert d'écoulement qu'à une partie comparativement insignifiante des produits de l'empire céleste. Que reçoit-il en échange? Laissons même de côté le commerce d'opium : des objets dont il peut se passer à la rigueur. Il est évident que le commerce avec l'étranger n'est que d'une très faible importance pour un pays comme la Chine, dont les ressources sont toutes intérieures, et qui, par sa politique comme par sa position, n'a que des relations très restreintes avec l'étranger. D'un autre côté, le gouvernement chinois vit-il des revenus que produit le commerce de Canton? Ces revenus sont-ils pour lui une ressource indispensable? Je crois qu'on peut répondre négativement à ces deux questions. Le commerce de Canton n'est donc en général, pour la population de l'empire et pour le gouvernement, que d'une utilité secondaire. En est-il de même pour l'Angleterre du commerce avec la Chine? Non, car l'Angleterre est une nation qui vit de son commerce, et qui, certes, aujourd'hui, en vit sans superflu. Qu'une branche de ce commerce périsse, et tout le corps social doit éprouver un malaise d'autant plus grand que cette branche était plus productive. De plus, la Grande-Bretagne prend en Chine, en échange des denrées qu'elle y apporte, un objet devenu pour elle de première nécessité. Enlever le thé à l'Angleterre, ce serait une calamité publique tout aussi désastreuse que si la population de la France se trouvait tout à coup privée de vin. Ajoutez à cela ce que je vous ai déjà dit, que l'importation des marchandises chinoises en Angleterre paie une très grande partie de son budget, et vous reconnaîtrez aisément quels intérêts devait blesser le blocus de la rivière de Canton. Il n'est pas douteux que ces considérations ont dû avoir une immense influence sur les décisions du gouvernement britannique et sur les instructions données par lui à ses agens.

D'après tout ce qui a été publié par la presse anglaise, surtout d'après les discussions qui ont eu lieu au sein du parlement, il est évident que la Chine était encore, il y a deux ans, très peu connue en Angleterre. Le gouvernement devait, si on en juge par les mesures qui avaient été prises et par le langage du ministère, être dans une ignorance plus grande encore que le public anglais des hommes et des choses de la Chine. Deux pensées toutefois semblent l'avoir préoccupé dans le principe : l'honneur national outragé et le danger de compromettre une branche importante du revenu public. Il faut aussi se rappeler que, lorsque le projet d'envoyer une expédition en Chine fut connu en Angleterre, l'opinion publique s'éleva assez généralement, soit contre l'immoralité, soit contre le danger d'une pareille guerre. J'ai déjà dit que le ministère anglais n'avait triomphé sur cette question au parlement que par le désintéressement d'un grand citoyen. Cette circonstance rendait la responsabilité du gouvernement plus grave que jamais. La discussion dans la chambre des communes et dans la chambre des lords dut jeter une nouvelle lumière sur une question qu'on n'avait jamais bien approfondie jusque-

là. Le ministère anglais comprit qu'il avait plus d'un danger à courir, et dut entrevoir le jour où il serait obligé de se présenter au parlement pour lui demander d'ajouter encore aux taxes déjà si pesantes de la Grande-Bretagne, par suite de la cessation du commerce avec la Chine; la marche rapide des évènemens rendait même ce danger prochain, et, en envoyant une expédition en Chine, le cabinet anglais dut ordonner à ses agens de ne tirer le premier coup de canon qu'à la dernière extrémité et après avoir essayé inutilement toutes les autres voies; il dut surtout leur recommander de faire tous leurs efforts, de sacrifier même en quelque sorte la partie la plus métaphysique de la question, afin que les thés arrivassent en Angleterre chaque année et sans interruption. Je ne connais pas la teneur des instructions qui furent données à l'amiral et au capitaine Elliot; mais, à en juger par la conduite de ces deux plénipotentiaires, il est naturel de penser qu'elles ne devaient guère s'éloigner de ce que je viens de dire. Voyons donc comment elles ont été exécutées par les agens de l'Angleterre en Chine.

Le blocus de la rivière de Canton me semble une première faute. Une seconde faute, plus grave encore que la première, est la prise de l'île de Chusan, située sur la côte de Chine par les 30 degrés et demi de latitude. Il est probable qu'avant de commencer les négociations, les plénipotentiaires voulurent donner à l'empereur un avant-goût de ce qu'ils pouvaient faire; ils pensaient sans doute que les mandarins de la côte ne manqueraient pas, suivant leur habitude, de dissimuler la vérité, en parlant des forces et des ressources de l'expédition, mais que la prise d'une île aussi considérable que Chusan aurait trop de retentissement pour que les autorités subalternes osassent la cacher à leur souverain, et serait un argument sans réplique à l'appui de leurs réclamations. Je ne mets pas en doute que la prise de Chusan n'eût été un acte de bonne politique, si on eût été décidé à faire immédiatement, sans réserve, la guerre à la Chine; mais, après s'être emparés de cette île, les agens anglais cherchèrent à nouer des négociations avec le cabinet de Pékin, et ils trouvèrent les esprits d'autant moins disposés à traiter de bonne foi, que le coup porté à l'orgueil national était plus fortement senti.

L'escadre, arrivée le 21 juin dans les eaux de la rivière de Canton, en repartit le 23 et le 25, faisant voile vers le nord, sous le commandement de sir Gordon Bremer. Une frégate, trois corvettes et un bateau à vapeur furent laissés derrière pour maintenir le blocus, qui devait commencer le 28. C'était une force à peine suffisante pour atteindre le but qu'on avouait; mais je vous ai déjà dit, monsieur, qu'on n'y tenait que très médiocrement. Quant à l'empressement de sir Gordon Bremer, quelques personnes l'ont interprété, à tort, d'une manière peu favorable au caractère de cet officier. On a prétendu que, quoiqu'il fallût profiter de la mousson de sud-ouest pour remonter vers le nord de la Chine, la saison n'était pas si avancée qu'on ne pût, sans s'exposer à de grands inconvéniens, retarder de quelques jours le départ de la flotte; qu'on avait devant soi trois grands mois encore, mais que cette même mousson de sud-ouest devait amener d'un jour à l'autre

l'amiral Elliot, et que, dès le moment que cet officier-général aurait pris le commandement en chef des forces, toute la gloire de l'expédition eût été pour lui. Certes, je ne voudrais pas que vous pussiez trouver dans ce que je viens de dire le désir de jeter le moindre blâme sur la conduite de sir Gordon Bremer. Loin de là, sir Gordon est, au témoignage de tous ceux qui le connaissent, un brave et loyal officier. Il avait reçu de son gouvernement le commandement des forces anglaises jusqu'à l'arrivée de l'amiral Elliot. Aucun ordre ne l'arrêtant, il était de son devoir de ne pas perdre un instant, et je défie quelque officier que ce soit, ayant un peu de cette noble ambition sans laquelle on ne fait rien de beau et de grand, de dire qu'à la place de sir Gordon il n'eût pas agi comme lui. Cependant il paraît que ces antécédens, combinés avec d'autres circonstances, rendirent à l'amiral Elliot son commandement peu agréable.

Le 4 juillet, l'escadre anglaise arriva devant Ting-hae, capitale de l'île de Chusan. Quelques pourparlers précédèrent les hostilités; mais le 5 juillet, dans l'après-midi, le premier coup de canon fut tiré; quelques Chinois furent tués, et le 6 au matin, la ville, abandonnée de tous ses habitans, vit flotter sur ses murs le pavillon britannique. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, l'amiral Elliot et le plénipotentiaire anglais arrivèrent à Chusan; ils purent, pour ainsi dire, voir de loin la fumée des canons qui venaient d'enlever à la céleste dynastie une fraction de son immense territoire.

Le 9, le gouvernement militaire et civil de la nouvelle possession fut organisé. Vous voyez, monsieur, que je passe rapidement sur les événemens; je ne les rappelle que pour avoir l'occasion de vous présenter les réflexions qu'ils m'ont suggérées. C'est donc plutôt un commentaire qu'une narration que je vous envoie en ce moment.

La prise de Chusan fut célébrée par la communauté anglaise en Chine comme un évènement d'une immense importance. Le gant est jeté, disait-on, et désormais nous sommes sûrs d'obtenir en Chine la position qui convient aux intérêts du commerce anglais, car l'Angleterre ne peut plus reculer. On avait raison, et peut-être l'avenir réalisera-t-il les espérances qu'on avait conçues. L'Angleterre ne s'arrêtera pas, elle ne le peut ni ne le doit; mais par combien de sacrifices ces avantages qu'on attend n'auront-ils pas été achetés! Je ne parle point ici, monsieur, croyez-le bien, des sommes dépensées par le gouvernement; ce n'est là qu'une considération secondaire. Mais les plaies du commerce ne se guérissent pas aussi facilement. Tous les triomphes des armes anglaises ne pourront rendre la tranquillité et l'honneur aux négocians qui ont fait et feront faillite avant l'arrivée de ce dénouement, qui est encore perdu dans les nuages de l'avenir. Les maux qu'aura soufferts l'industrie britannique pendant ces longues années de malaise laisseront des traces profondes, et d'ailleurs, qui peut prévoir d'une manière certaine la limite où s'arrêtera cette guerre? J'ai dit que l'Angleterre ne pouvait plus reculer, mais jusqu'où avancera-t-elle? Si la résistance des Chinois se prolonge, pourra-t-elle supporter long-temps les sacrifices, chaque jour plus

grands, que la lutte rendra nécessaires? L'Inde restera-t-elle constamment tranquille? Une guerre en Europe est-elle absolument impossible? Le moment ne peut-il arriver où l'Angleterre, attaquée dans ses possessions d'Asie et d'Europe, devra réunir toutes ses forces pour défendre les parties vitales de son empire? Que deviendrait alors l'affaire de Chine? Cependant, il faut le dire, un compromis, une transaction inattendue peut, d'un moment à l'autre, précipiter un dénouement momentané qu'on ne saurait prévoir. L'Angleterre et la Chine, la première, fatiguée par des pertes qui se multiplient chaque jour, la seconde, inquiète sur les conséquences d'une guerre aussi longue, source d'invasion, au sein de la population chinoise, d'idées nouvelles et subversives, peuvent, d'un commun accord, mettre un terme à la querelle qui les rend ennemies; soyez sûr néanmoins que, dans la solution accidentelle de cette question, les deux puissances belligérantes apporteront une arrière-pensée : l'une, celle d'un envahissement périodique et régulier, non de territoire peut-être, mais d'avantages commerciaux; l'autre, celle d'éluder, par tous les moyens possibles, les clauses par lesquelles elle se sera liée.

Je reviens à Chusan. Aussitôt que la prise de cette île fut connue, les journaux de Canton furent remplis de descriptions de cette nouvelle possession anglaise, que tout le monde s'accordait à appeler magnifique. Les officiers qui avaient pris part à l'expédition, encore sous l'impression de leur triomphe, ne manquèrent pas d'écrire monts et merveilles; la vue d'un peu de verdure, après un long et pénible voyage de mer, les porta à croire que cette terre était d'une rare fertilité. Le commerce anglais, de son côté, considérant la position géographique de Chusan, crut devoir s'applaudir de la conquête de son gouvernement. Placée en regard des provinces centrales du littoral de la Chine, de celles qui produisent le plus de soie et de thé, à peu de distance de Ning-po et de Nankin, deux des premiers entrepôts du commerce chinois, Chusan offrait, en effet, des avantages qu'on aurait difficilement trouvés ailleurs réunis en plus grand nombre. Hélas! ce moment d'exaltation fut court. Vous verrez, monsieur, que la réalité vint bientôt, de sa main de fer, briser toutes ces riantes illusions, et que les espérances se changèrent en regrets, les acclamations de bonheur en cris de désespoir.

Le 9 juillet, la frégate *la Blonde* et le bateau à vapeur *Queen* furent envoyés de Chusan à Ning-po, afin de se procurer des provisions fraîches, dont on commençait déjà à sentir le besoin. L'objet principal de cette expédition était de mettre entre les mains des autorités de cette ville la copie d'une lettre de lord Palmerston, adressée au cabinet de Pékin. Les Anglais purent voir alors combien peu leur était favorable l'effet produit par la prise de Chusan. La lettre de lord Palmerston fut renvoyée; aucun des mandarins ne voulut ou ne daigna la recevoir. Déjà le 3 juillet, et par conséquent trois jours avant l'attaque contre Chusan, une embarcation de la même frégate s'était avancée vers la ville d'Amoy, protégée par un pavillon parlementaire et montée par un des lieutenans de la frégate et par M. Thom, un des inter-

prètes de l'expédition, dans le but de remettre cette même dépêche à l'autorité supérieure de la ville, avec prière ou injonction de la faire parvenir à sa destination. Or, chacun devait savoir qu'aucun mandarin, sur toute la côte de Chine, n'oserait recevoir et encore moins acheminer une missive d'un étranger adressée aux hauts fonctionnaires de l'état, à moins que le danger immédiat d'un refus ne parût plus grand que celui auquel on s'exposerait en accédant à une pareille demande. La lettre fut donc renvoyée; les officiers anglais crurent qu'il était de leur devoir d'insister, et il s'ensuivit un conflit dans lequel périrent une douzaine de Chinois, tués par les canons de la frégate, qui avait pris position de manière à battre le fort d'Amoy. C'était une façon un peu rude de donner aux Chinois une leçon de politesse et de leur apprendre ce que sans doute la lecture d'un document qui leur avait déjà été adressé par le commandant de *la Blonde*, ne leur avait point enseigné, la valeur et la signification d'un pavillon parlementaire.

Le même jour, 9 juillet, la partie de la côte de Chine qui s'étend depuis Ning-po jusqu'à l'embouchure du Yang-tzee-keang (du 30e degré au 32e de latitude) fut bloquée par une portion de l'escadre anglaise. Ce blocus avait moins d'inconvéniens que celui de Canton, car il n'était pas dirigé, comme celui-ci, contre les intérêts immédiats du commerce anglais, mais il avait le même tort, celui d'être une mesure très impolitique et nuisible au succès des négociations qu'on allait entamer.

Le 27 juillet, les plénipotentiaires quittèrent Chusan pour remonter la côte jusqu'à l'embouchure du Pei-ho. Un vaisseau de 74, une frégate de 44, trois corvettes, un bateau à vapeur et deux transports formaient l'expédition. Le 11 août, cette petite escadre était à l'ancre, partie en dehors, partie en dedans de l'embouchure de la rivière.

Nous touchons, monsieur, à une des phases les plus extraordinaires de cette importante question. En lisant le récit des évènemens qui se sont succédé dans la rivière de Canton, depuis le mois de mars 1839 jusqu'à l'arrivée de l'expédition en juin 1840, vous avez vu la petite communauté anglaise se débattant, privée de moyens de résistance, sous les mesures oppressives du commissaire impérial Lin. Mais le jour de la vengeance est arrivé; une flotte anglaise est sur les côtes de la Chine; elle parcourt, triomphante, les mers qui la baignent; les forts s'écroulent sous les boulets de ses canons, et le pavillon britannique a remplacé l'étendard céleste sur une des principales îles qui servent de ceinture au littoral de l'empire. Probablement le langage des plénipotentiaires va être d'accord avec des actes aussi énergiques; l'escadre est à l'ancre à l'embouchure de la rivière qui conduit à la capitale, et du palais de l'empereur on peut presque entendre le canon des vaisseaux anglais. C'est ici que la nation chinoise va se montrer sous son véritable jour, ennemie de tout conflit sanglant, à moins que les circonstances ne lui rendent la victoire facile et assurée, remplaçant par une habileté sans exemple, par une astuce incroyable, si l'on veut, ce qui lui manque, je ne dirai pas de courage, mais d'expérience des choses militaires. La plume à la main ou la parole

à la bouche, les diplomates chinois ne connaissent pas de maîtres. Un bon vieillard, un prélat des contrées que j'habite, et qui a passé trente années de sa vie parmi les Chinois, me disait que le moindre mandarin était, par sa nature et son éducation, un meilleur diplomate que M. de Talleyrand. « Vous ne sauriez croire, ajoutait-il, tout ce que le cœur d'un Chinois renferme de dissimulation. Ils apprennent de bonne heure à réprimer en eux toute manifestation de leurs sentimens. C'est un déshonneur pour un Chinois comme il faut de se laisser aller à un mouvement de colère; on ne rencontre de ces accidens de caractère que chez les gens du peuple. » Cet empire que le Chinois bien né exerce sur la manifestation extérieure de ses passions est passé des mœurs dans les lois. Le prélat me racontait à ce sujet un fait qui est trop caractéristique pour que je ne vous le répète pas. Un missionnaire chrétien fut amené devant le tribunal du premier mandarin d'une province. Celui-ci commença à l'interroger; c'était un grand ennemi des chrétiens. Le missionnaire répondit aux questions qui lui étaient faites de manière à irriter le mandarin. Dans un mouvement de colère, le bonnet que le juge portait sur sa tête se dérangea. — Je vous récuse, s'écria le missionnaire; vous ne pouvez être un juge impartial, car, dans l'accès de votre passion, vous avez oublié la dignité de vos fonctions. Votre bonnet n'est plus droit : vous ne pouvez plus me juger. — Et le juge fut récusé. En vérité, je sais que j'ai besoin de toute votre indulgence pour me permettre une digression aussi futile en présence des graves évènemens dont j'ai entrepris le récit; mais ce détail, tout insignifiant qu'il est, vous fera voir, plus que tout ce que je pourrais vous dire, combien doit être forte chez les diplomates chinois l'habitude du sang-froid, de la réflexion et de la réserve.

L'arrivée de l'escadre anglaise dans le voisinage de la capitale de l'empire surprit d'une manière très désagréable les autorités chinoises. Déjà le bruit de la prise de Chusan, parvenu jusqu'à elles, avait dû influer sensiblement, non sur leurs dispositions à l'égard des barbares, mais sur leur manière de les recevoir. La crainte que la tempête n'eût son retentissement jusque dans l'intérieur du palais impérial leur inspira sans doute des sentimens plus pacifiques que ceux qui avaient été manifestés par les autorités de Ning-po et d'Amoy. Éloigner les vaisseaux anglais à tout prix, tel dut être l'objet des constans efforts du gouverneur de la province. Suivez bien, monsieur, la marche de ce gouverneur, le fameux Keschen, dans la conduite de ces négociations. Il n'y a qu'une seule chose qui soit plus digne d'admiration, c'est la facilité avec laquelle les plénipotentiaires anglais se prêtèrent à ses vues. Keschen, qui adressa, en 1836, un mémoire à l'empereur sur la question de l'opium, est un homme d'un mérite supérieur, mais d'un mérite bien différent de celui que nous avons remarqué en Lin. Celui-ci doit être un homme d'action autant qu'un Chinois peut l'être; quelques-unes de ses proclamations annoncent une certaine connaissance de l'infériorité relative des moyens de guerre de sa nation; il a souvent émis des idées d'innovation qui durent attirer sur lui la jalouse inquiétude de ses collègues. Keschen,

au contraire, est un Chinois dans toute la force du terme, fin, rusé, souple, sachant à propos dissimuler sa haine, la cachant même sous des dehors rians, affable quand il le faut, faisant plier l'inflexible rigueur du cérémonial chinois aux exigences de la situation, connaissant tout le prix du temps dans une question comme celle qu'il était appelé à traiter, et par conséquent habile temporiseur. Keschen vit du premier coup d'œil tous les inconvéniens qui pouvaient résulter, pour le gouvernement dont il faisait partie, de la reprise des hostilités à l'embouchure du Pei-ho. La vérité se serait fait jour, et il n'eût plus été possible de dissimuler à la population de la principale province de l'empire qu'une nation barbare avait osé menacer le trône. C'eût été un échec non douteux à cette toute-puissance impériale, qui ne se soutient que par son propre prestige. On ne devait courir ce danger qu'à la dernière extrémité.

Aussi, que fait Keschen? Il donne l'ordre d'approvisionner les navires anglais de vivres frais; il se fait l'ami de ses ennemis pour mieux les tromper, et il y réussit à merveille, comme vous allez le voir. Le 16 août, après des pourparlers qui durèrent plusieurs jours, Keschen consentit à recevoir la lettre de lord Palmerston par l'entremise d'un officier député à cet effet. Un délai de dix jours fut accordé pour répondre à cette communication. Les navires de guerre anglais s'éloignèrent. Le 27 août, ils étaient de retour. Le 28, on n'avait encore reçu aucune nouvelle de Keschen. Une sommation lui est envoyée par les plénipotentiaires anglais, afin d'exiger la réponse convenue; le 30, une conférence a lieu à terre, entre M. Elliot et le ministre chinois. M. Elliot est accompagné de deux interprètes, Keschen n'a avec lui que deux officiers de confiance. Remarquez bien, monsieur, l'espèce de huis-clos de cette entrevue, et vous aurez l'explication de la déférence avec laquelle le grand dignitaire chinois voulut bien condescendre à traiter en égal un envoyé barbare. Keschen fut, dit-on, d'une politesse exquise envers le capitaine Elliot; mais il ne parut nullement disposé à faire droit aux réclamations du gouvernement anglais. Enfin, après de nouveaux pourparlers, un nouveau délai de six jours fut demandé et accordé. Comment fut employé par Keschen ce délai d'un mois passé en négociations? Les résultats vous le feront voir. L'inquiétude la plus grande dut présider aux réunions des conseillers de l'empire. Quelle ne dut pas être leur joie quand Keschen leur apprit qu'il avait obtenu des agens anglais que l'escadre ennemie quitterait immédiatement l'embouchure du Pei-ho et reviendrait vers le sud! Comment Keschen obtint-il ce brillant avantage? Comment les plénipotentiaires anglais furent-ils amenés à abandonner la position si favorable qu'ils occupaient, pour aller soumettre la décision de leur cause à une nouvelle série de négociations qui se tiendraient à quatre cents lieues de la capitale? Tout cela est presque inexplicable.

Il devait être évident pour les plénipotentiaires que, lorsque les conférences auraient lieu à Canton, la distance de cette ville à Pékin serait la cause d'incalculables retards. A chaque nouvel incident, Keschen ne manquerait pas

d'en référer à sa cour. Déjà, dans les préliminaires qui venaient d'avoir lieu, deux délais avaient été successivement demandés par Keschen, pour consulter son gouvernement sur des détails de forme; que serait-ce donc quand on viendrait à traiter la question principale, question vitale pour l'empire, car il ne devait s'agir de rien moins que de renverser, pour ainsi dire, la constitution chinoise, de reconnaître qu'on avait eu tort vis-à-vis d'une nation barbare, de lui accorder une satisfaction et des indemnités, d'abandonner en un mot, pour admettre le commerce étranger sur de nouvelles bases, le système politique suivi depuis tant de siècles? Peut-être les négociateurs anglais crurent-ils que la terreur imprimée par les faits d'armes récens de l'expédition était suffisante pour amener le gouvernement chinois aux concessions qu'on attendait de lui; peut-être aussi les difficultés de l'atterage, le peu de moyens dont ils pouvaient alors disposer, leur firent-ils craindre de compromettre, par une nouvelle attaque sans résultat réel, le succès de leur mission. Toujours est-il que Keschen fut nommé par le gouvernement chinois pour aller, à Canton, arranger cette épineuse affaire avec les agens anglais. Le 15 novembre fut fixé pour le jour de son arrivée à Canton. C'était déjà bien du temps gagné, et un temps précieux, car, dans les premiers jours d'octobre, la mousson de nord-est allait commencer à souffler sur toute la côte de Chine, et l'escadre anglaise, renvoyée à quatre cents lieues dans le sud, où elle resterait enchaînée par la violence des vents du nord, laisserait au cabinet de Pékin six ou sept mois, pendant lesquels il pourrait respirer et se préparer aux évènemens ultérieurs.

Le 15 septembre, l'escadre anglaise quitta le golfe de Pechili; à la fin du même mois, elle était de retour à Chusan, et un armistice était conclu entre les parties belligérantes. La lecture de l'édit publié sous le nom de l'empereur, par le cabinet de Pékin, après la conclusion de ces négociations préliminaires, suffira pour vous faire bien apprécier la manière dont le gouvernement chinois envisageait cette transaction.

« Le vingt-deuxième jour de la huitième lune (17 septembre), la déclaration impériale qui suit a été reçue :

« Dernièrement les Anglais barbares étant venus à Teent-sin (à l'embouchure du Pei-ho), et ayant présenté une adresse pour se plaindre, j'ai remarqué que le style de cette adresse était respectueux et soumis, et qu'ils suppliaient, avec les plus grandes instances, que la faveur et la bonté impériale leur fussent accordées; j'ai pensé qu'il était juste que je donnasse à Keschen l'ordre de préparer, avec la plus grande attention et le plus grand soin, un édit lucide enjoignant aux Anglais de se garder de causer le moindre désordre ou confusion, mais leur permettant de se rendre à Canton, et là de se soumettre (peut-être de se prosterner : la traduction anglaise est *to knock head*) et de présenter leurs griefs; et, s'il paraissait qu'ils eussent de justes sujets de plainte, ordonnant audit grand ministre de faire un rapport en leur faveur, et de solliciter pour eux la clémence impériale.

« Il est authentique que dernièrement Keschen m'a rendu compte que lesdits barbares avaient reçu et entendu les commandemens et instructions.

« Aujourd'hui toute l'escadre anglaise a déjà changé ses gouvernails et est retournée vers le sud après avoir déclaré que, sur toute la côte, les hostilités cesseraient de chaque côté, et qu'ils n'oseraient plus (les Anglais) donner lieu à aucun désordre, mais que, s'ils étaient attaqués, leur force et leur puissance leur permettraient difficilement de ne pas rendre coup pour coup. Également, la moitié des troupes stationnées à Ting-hae sera retirée; ce sont leurs propres mots.

« Lesdits barbares, à cause de leur désobéissance et de leur conduite désordonnée, qui, quoique causée par un moment d'excitation, n'en fait pas moins dresser les cheveux sur la tête, auraient dû être immédiatement exterminés, s'ils avaient continué à agir ainsi.

« A présent Tcheunchou, dans la province de To-kien, Faepoo dans le Paouschan, et Sungming dans le Keangsoo, tous ports de mer, ont successivement attaqué les navires barbares avec le tonnerre de leurs canons et ont écrasé leur esprit audacieux; et, lesdits étrangers ayant exprimé leur désir de venir et de présenter leurs plaintes et sollicité la faveur impériale, certainement les causes de ce qui s'est passé doivent être recherchées jusqu'au fond.

« Aujourd'hui, j'ai donné à Keschen l'ordre de prendre le rang et le pouvoir d'un envoyé impérial (*yumchae*), et de voyager en poste jusqu'à Canton, pour s'enquérir des circonstances de l'affaire et pour la diriger. Après son arrivée dans cette ville, il devra arranger et régler toutes choses sûrement.

« Toutefois, je prévois qu'il pourrait se faire que les gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces maritimes ignorassent l'état actuel des choses; en conséquence, j'ordonne spécialement à Elepoo, etc., d'envoyer, avec une rapidité de 500 *le* par jour (47 1/3 lieues; 3 1/2 *le* équivalent à 1 mille) une proclamation, afin que tous puissent obéir, et pour qu'elle puisse être vue à tous les endroits de passage importans, et afin que tous puissent en reconnaître la vérité en se préparant et en évitant (*in fending and warding off*). Si un ou plusieurs de ces navires barbares sont ancrés en mer, il n'est pas nécessaire d'ouvrir le feu contre eux. Mais il est important de faire bonne garde et de ne pas être les premiers à attaquer; il faut prendre les mesures les plus sévères et les plus secrètes; il ne doit pas y avoir la moindre apparence de désordre ou de négligence, cela est de la plus grande importance.

« J'ordonne qu'aujourd'hui le document original de Keschen, conjointement avec l'ébauche des barbares (*rough draft,— te kaou,* terme peu respectueux), et la réponse desdits barbares soient copiés et envoyés à Elepoo, afin qu'il les examine. J'ordonne que ces ordres soient envoyés à raison de cinq cents *le* par jour, afin que tous puissent les connaître. »

Quelques jours après la publication de cet édit, il en parut un nouveau dans lequel se manifestent tout le désappointement et la colère de l'empereur

en apprenant que la mission de Lin avait produit d'aussi funestes résultats. Il est évident, à la lecture de cette pièce, que l'empereur ne désapprouve point les mesures prises par Lin, mais qu'il ne peut lui pardonner de n'avoir pas réussi. En voici la traduction :

« Le deuxième jour de la neuvième lune (27 septembre), l'édit qui suit a été reçu (édit vermillon) :

« Lin Tsihseu, tu as reçu mon ordre impérial d'aller à Canton et d'examiner et diriger les affaires relatives à l'opium, afin d'exterminer et de couper dans sa racine le commerce d'opium et de mettre un terme aux vices et aux maux dont il est la cause. Pour l'intérieur, nos ordres étaient de saisir les natifs pervers, et ainsi d'enlever aux étrangers tout aliment (sans doute pour ce commerce). Pourquoi as-tu tardé si long-temps à régler les affaires concernant ces vils, petits et méprisables criminels, coupables d'ailleurs d'ingratitude, d'insubordination et de désobéissance?

« Non-seulement tu as montré que tu ne pouvais pas arrêter leur commerce (des barbares), mais aussi tu as prouvé que tu étais incapable de saisir les Chinois pervers. Tu as dissimulé la vérité sous des paroles vides ou profondément mensongères, et, loin d'avoir rendu aucun service dans cette affaire, tu as soulevé les vagues de la confusion, et donné lieu aux désordres sans fin qui naissent de toutes parts. En un mot, tu as agi comme si tes bras avaient été attachés, sans savoir ce que tu faisais. Il paraît que tu ne vaux pas mieux qu'une image de bois. Quand je réfléchis à ces choses, je me sens accablé à la fois par la colère et par la tristesse. Nous verrons comment tu répondras à ces accusations.

« J'ordonne que les sceaux officiels te soient immédiatement enlevés, et que tu te rendes à Pékin avec la rapidité du feu, afin que tu sois examiné en ma présence. »

La réponse de Lin à cet édit tant soit peu paternel est un des documens les plus caractéristiques de tous ceux qui me sont tombés sous les yeux, c'est aussi un véritable monument élevé à la gloire de Lin. Il est le premier qui ait osé dire à son souverain qu'une puissance barbare était supérieure sur mer à la puissance chinoise. Il donne des conseils, et, tout disgracié qu'il est, il sait encore élever la voix pour dire ce qu'il croit utile à la gloire et aux intérêts de son pays. « J'ai lu cet édit, dit-il, à genoux, prosterné; j'ai frappé la terre avec ma tête, je suis accablé par la honte et la crainte. Des mots ne sauraient exprimer ce que je ressens. » Il reconnaît sa faute; il offre sa tête aux justes châtimens qui l'attendent, et plus loin il dépose au pied du trône des considérations nouvelles sur l'état des choses. Il parle de la folie que les Anglais ont faite en prenant Chusan, de la mortalité qui décime leurs troupes, et de la nécessité où ils se trouveront bientôt d'évacuer cette île. Il indique le mauvais effet produit sur les puissances étrangères par le blocus de Canton, et il représente la flotte anglaise comme étant à la veille de se trouver enfermée entre les forces chinoises et les flottes des puissances qui viendront défendre contre elle les intérêts de leur commerce.

« Il est évident, ajoute-t-il, que nous ne pouvons combattre les Anglais sur mer. Nous devons, en conséquence, nous tenir sur la défensive. C'est ainsi que nous pourrons les harasser.

« Si nos mesures de prohibition contre l'opium ont amené sur le territoire céleste des soldats anglais, ce sont eux (les Anglais) qui, dans la perverse corruption de leur cœur, ont les premiers apporté ce poison parmi nous. Si nous ne prenons pas de mesures aujourd'hui pour les réprimer, nous serons obligés d'en prendre dans un temps plus ou moins éloigné. Nous devons donc considérer si la tâche sera plus pesante alors qu'aujourd'hui. »

Ici Lin emploie une fleur de rhétorique trop chinoise pour que je la traduise littéralement. Il compare le fléau de l'opium à une tumeur, et la suit dans tous ses degrés, facile à guérir au commencement, demandant plus tard des remèdes énergiques.

« On a dit, ajoute-t-il, que nos vaisseaux et nos canons ne sont pas égaux aux leurs, qu'on a laissé écouler trop de temps, et qu'il faut nous efforcer d'arranger, d'une manière ou d'autre, nos différends avec eux; mais je connais trop bien le caractère insatiable et envahisseur des Anglais. Donnez-leur un pouce, ils prendront une aune. Si vous ne les arrêtez pas, dès le principe, par le déploiement d'une majesté terrible, il est impossible de prévoir où ils s'arrêteront dans leur vicieuse carrière. Il ne faut pas oublier non plus que d'autres nations peuvent marcher sur leurs traces. »

Lin propose alors d'employer une partie des revenus produits par le commerce étranger de Canton à fabriquer des canons et des vaisseaux sur de nouveaux modèles. « C'est ainsi, dit-il, que le mal lui-même fournira le remède qui doit le guérir. »

Ce mémoire, dont je ne vous ai traduit qu'une très petite partie, est généralement écrit sans tout cet attirail de phrases et de rodomontades qui distinguent les documens chinois. C'est l'œuvre d'un homme de sens qui a vu et comparé, et qui, animé du désir de servir son pays, veut profiter, dans ce but, des leçons qu'il a reçues de l'expérience. Nous verrons plus tard de quelle récompense son souverain a payé son dévouement. En attendant, tout le monde s'accorde à dire que Lin était loin d'être un homme ordinaire; merveille presque sans exemple parmi les hauts fonctionnaires chinois, il a montré qu'il était incorruptible. Beaucoup moins fin et moins rusé que Keschen, doué cependant d'un esprit fort et persévérant, Lin aura peut-être, par l'exercice des qualités qui le distinguent, attiré sur son pays une catastrophe qui ébranlera le monde, et sur sa tête une terrible responsabilité; mais, le premier, il aura cherché à enlever le bandeau qui cachait à son gouvernement la supériorité de son ennemi, et les évènemens auront justifié sinon sa conduite, du moins ses prévisions.

Grand fut le désappointement quand on apprit, dans la rivière de Canton, le résultat de l'expédition au golfe de Pechili. Qu'avait fait cette escadre dont on espérait tant? Elle s'était fait repousser à Amoy et à Ning-po; elle avait pris Chusan, il est vrai, mais déjà les espérances que la prise de cette île avait

fait concevoir s'étaient évanouies. Le commerce qu'on avait espéré attirer de la côte voisine n'arrivait pas. Les habitans de l'île, qu'on s'était efforcé de se concilier, fuyaient plus que jamais le voisinage des Européens. Quelques opérations commerciales entreprises à Macao et à Manille, d'après les récits multipliés de tous les avantages qu'on rencontrerait dans cette nouvelle possession, arrivèrent à Ting-hae, et n'y rencontrèrent pas un seul acheteur. Le désespoir commençait déjà à s'emparer de la garnison anglaise. L'inaction, la mauvaise qualité des eaux, le froid contre lequel, chose étrange, on n'avait pris aucune précaution, le climat, une nourriture malsaine, car on avait, comme je l'ai déjà dit, compté follement sur les populations chinoises pour l'approvisionnement des troupes, la dyssenterie enfin, conséquence nécessaire de tous ces fléaux réunis, décimaient ces pauvres régimens, qui déjà demandaient à grands cris qu'on les fît partir de cet horrible lieu, et qu'on les conduisît à l'ennemi. La presse anglaise de Macao censura avec plus de violence que jamais la conduite des plénipotentiaires; elle les accusa d'avoir rabaissé encore la dignité, déjà si compromise, du gouvernement anglais, de s'être promenés tout le long de la côte de Chine en supplians, frappant à chaque porte pour que quelque mandarin voulût bien recevoir une lettre de lord Palmerston; enfin, après avoir inspiré un peu de terreur par la présence des vaisseaux anglais dans le voisinage de la capitale, de n'avoir pas su en profiter, et de s'être laissé éconduire comme des écoliers.

Vous le voyez, monsieur, déjà l'amiral Elliot disparaît entièrement dans les négociations qui eurent lieu à Teent-sin. Le nom seul du capitaine Elliot est mentionné; seul, il avait vu Keschen, et seul il avait conféré avec lui. Le rôle de cet amiral, chef de l'expédition anglaise, est inexplicable. Qu'il consultât le capitaine Elliot, qui devait connaître mieux que lui tous les détails de la question, rien de plus naturel; mais abandonner ainsi son mandat, abdiquer la confiance que son gouvernement avait cru devoir placer en lui, voilà ce qu'on concevra difficilement. On ne peut expliquer sa conduite que par le dégoût qu'il aurait éprouvé, à son arrivée à Chusan, en voyant que les opérations avaient commencé sans lui; peut-être aussi entrevit-il toutes les difficultés de la mission qu'on lui avait confiée, et ne voulut-il pas associer son nom à des mesures et à des résultats qu'il regardait comme peu dignes d'une grande nation.

Mais que se passait-il dans la rivière de Canton pendant cette grande promenade de l'escadre anglaise sur la côte de Chine? Le gouvernement chinois, ou tout au moins les dépositaires de son autorité dans la province de Canton, fulminaient de violens édits contre les Anglais, mettaient la tête des plénipotentiaires et des principaux officiers britanniques à des prix élevés, ce qui ne parle guère en faveur de la civilisation chinoise. A ces édits le capitaine Elliot répondait, avant de partir pour le nord, par des proclamations au peuple chinois, annonçant que l'objet de l'expédition anglaise était de faire connaître à l'empereur la vérité que Lin lui avait cachée, protestant de *la vénération* de la reine d'Angleterre pour l'empereur de la Chine. Docu-

mens inutiles de part et d'autre, car pas un seul Chinois n'a eu l'occasion de gagner les récompenses promises, et les proclamations du plénipotentiaire anglais n'ont eu d'autre résultat que de faire croire à la population chinoise qu'on voulait la séduire, politique dont elle ne comprenait pas la portée. Du reste, l'expérience de tant d'années passées en Chine semble avoir été perdue pour les agens britanniques. Ils ont traité la nation chinoise comme ils auraient traité une nation européenne. Ils n'ont pas réfléchi que le peuple compte pour bien peu de chose dans la balance politique de la Chine, et que dans le gouvernement est toute l'action, toute la puissance. Généralement, les commissaires de l'Angleterre ont trop parlé au peuple; ils espéraient sans doute faire pénétrer dans son sein des idées d'indépendance qui auraient rendu leur tâche plus facile; ils se sont certainement trompés et dans le but et dans les moyens; toutes ces proclamations, ces promesses, ces protestations sans fin, n'ont pas fait faire le moindre mouvement à la population, et elles ont plus que jamais inquiété le gouvernement chinois sur les tendances des puissances étrangères. Elles ont rendu les négociations plus difficiles. Il fallait faire à la Chine une guerre ouverte et franche, ou, si on voulait négocier, laisser le peuple de côté et ne s'adresser qu'au gouvernement. Tous ces efforts faits pour se concilier la population devaient nécessairement échouer contre la haine religieuse et nationale des Chinois pour tout ce qui est étranger. Les agens anglais se sont laissé séduire par quelques démonstrations peu sincères et sans valeur, faites par des Chinois de Canton, accoutumés à vivre du commerce étranger; ils ont jugé la masse par quelques exceptions isolées, et l'expérience de ce qu'ils ont vu et éprouvé plus tard doit leur avoir démontré outre mesure le peu de fondement de leurs espérances.

A Macao, au centre de l'influence étrangère, si jamais celle-ci peut avoir existé en Chine, la haine de la population se manifestait chaque jour. Je ne reparlerai pas du massacre de l'équipage du *Black-Joke,* de l'incendie du *Bilbaino;* mais, dans les rues même de la ville portugaise, des actes de lâche violence étaient commis par les Chinois. Un Anglais, M. Stanton, fut enlevé presque sous les murs de Macao et conduit à Canton. A Chusan, plusieurs officiers anglais, qui comptaient trop sur les bonnes dispositions des habitans, s'étant aventurés à quelque distance de la ville occupée par les troupes anglaises, furent saisis par les Chinois et transportés à Ning-po, d'où tous les efforts du capitaine Elliot, qui se rendit immédiatement sur les lieux, ne purent les faire relâcher. L'enlèvement de M. Stanton produisit une pénible impression sur la communauté anglaise. Le capitaine Smith, qui avait pris le commandement de la frégate *la Druide* et celui du blocus de la rivière, fut prié par ses concitoyens d'employer son influence pour obtenir la mise en liberté de leur compatriote. Les réclamations de cet officier ne pouvaient guère avoir accès auprès du commissaire impérial, auteur de tant d'édits récens dont le seul but était d'engager les Chinois à attenter, chaque fois qu'ils en trouveraient l'occasion, à la vie des Anglais. Il s'adressa donc au gouverneur de Macao, lui représentant que l'enlèvement de M. Stan-

ton avait été commis sur le territoire portugais, et en violation des droits et de la neutralité publiquement déclarée du gouvernement portugais. Le gouverneur de Macao fit tout ce qui était en son pouvoir : il réclama du commissaire impérial la remise entre ses mains de M. Staunton; mais il ne put rien obtenir. Nous verrons plus tard à quelle occasion cet Anglais et les prisonniers de Ning-po furent délivrés.

Cependant le blocus de la rivière de Canton, déclaré solennellement le 28 juin par sir G. Bremer, et appuyé par quatre bâtimens de guerre anglais, se continuait nominalement, c'est-à-dire que les navires de sa majesté britannique occupaient quelques-unes des passes, s'emparant de quelques jonques chargées de grains et de sel; toutefois, les marchandises chinoises arrivaient à Macao par le passage intérieur, que les Anglais avaient renoncé à bloquer par les raisons que j'ai données plus haut. Le chargement des navires était plus lent et plus coûteux; mais l'inconvénient était bien moindre que ne l'eût été l'interruption subite et complète de toute transaction commerciale. C'était là, cependant, une mauvaise situation, et qui ne pouvait durer long-temps sans de grands préjudices pour le commerce de la nation qui faisait le blocus, plus encore que pour celle dont le port était soumis à cette mesure de rigueur. Enfin, comme si tout ce qui a lieu dans ce pays devait avoir un certain caractère de singularité, ce blocus se trouva modifié par une combinaison de circonstances qu'aucune mesure de cette nature ne me semble avoir présentée ailleurs. Voici la traduction d'une passe donnée au capitaine d'une jonque chinoise par le capitaine Smith, commandant le blocus de la rivière :

« Par Henri Smith, écuyer, capitaine du navire de sa majesté *la Druide*, et commandant l'escadre de blocus dans la rivière de Canton.

« Le porteur, nommé en marge (jonque Taug-ap-chung, capitaine Yung-at-tzé), ayant acheté de M. .... de Macao les *marchandises anglaises* énoncées dans la liste ci-annexée, et les ayant embarquées sur cette jonque en destination pour Chin-chew, je lui accorde, par les présentes, cette passe, afin qu'il puisse aller librement audit port de Chin-chew, sans qu'il y soit mis obstacle ou empêchement.

« *Donnée sous ma signature, le dix-neuvième jour de septembre* 1840.

« H. SMITH,

« Capitaine de vaisseau, et commandant les navires et embarcations de sa majesté sur la côte de Chine. »

N'est-ce pas là, monsieur, un singulier document? Quoi! le blocus de la rivière de Canton dans toutes ses entrées est déclaré le 28 juin; l'escadre de blocus ferme l'entrée principale de la rivière; les navires étrangers et anglais, le commerce en général, souffrent toutes les conséquences de cette mesure, et des passes sont accordées à des jonques *chinoises* qui ont été acheter des marchandises anglaises à Macao! Comment expliquer une semblable incon-

séquence, si ce n'est en disant que ces jonques sortaient du port de Macao, que les Anglais exceptaient du blocus général de la rivière? Mais alors pourquoi spécifier que les marchandises chargées à leur bord sont des marchandises anglaises? Ces deux mots que j'ai soulignés ne semblent-ils pas une des raisons déterminantes de la concession? Ce que je viens de dire corrobore les observations que j'ai déjà faites sur ce semblant de blocus; certes, une pareille mesure pouvait singulièrement compromettre la responsabilité du gouvernement anglais vis-à-vis des neutres, et elle ne devait avoir aucune influence utile sur la solution de la question.

Il se passa à Macao, à la fin du mois d'août, un évènement qui pouvait avoir les conséquences les plus graves, mais dont l'effet fut heureusement paralysé par le résultat des négociations de Teent-sin. L'enlèvement de M. Stanton avait déjà été un sûr indice des dispositions hostiles des Chinois. En outre, plusieurs jonques de guerre avaient jeté l'ancre dans le port intérieur de Macao, et un nouveau fort avait été bâti en dehors de la barrière chinoise qui sépare le territoire de Macao du territoire chinois. Tous ces préparatifs annonçaient évidemment que les Chinois se disposaient à tenter un coup de main contre Macao, où plusieurs familles anglaises avaient de nouveau cherché un refuge. Le *taou-tae*, magistrat supérieur de Macao, était parti peu de temps après l'enlèvement de M. Stanton, dans le but apparent de demander au commissaire impérial la délivrance de cet étranger. Le 18 août, il était de retour; mais, loin de donner des nouvelles satisfaisantes du prisonnier, il revint accompagné d'un millier de soldats qu'on fit stationner à la barrière, qui n'était ordinairement gardée que par quelques hommes. L'équipage des jonques de guerre pouvait faire monter ce nombre à environ deux mille hommes. Si on considère que Macao ne renferme que cinq à six mille descendans de Portugais et une garnison de deux à trois cents hommes, que la ville et les villages qui l'entourent contiennent plus de trente mille Chinois, que ceux-ci ne dissimulaient plus leur projet d'exterminer tous les Anglais résidant à Macao, et que les craintes que ces démonstrations devaient faire concevoir redoublèrent lorsqu'on vit les jonques de guerre quitter leur mouillage et se rapprocher de la barrière, on ne s'étonnera plus que les Anglais aient pris l'alarme.

Le 19 août, les deux corvettes *l'Hyacinth* et *Larne* prirent position à peu de distance du fort : un bataillon de soldats de marine fut débarqué, et, en quelques heures, le fort et les casernes étaient détruits ou brûlés, les équipages des jonques avaient déserté leurs navires, et, aux environs de la barrière, on ne voyait plus un seul soldat chinois, excepté une centaine de morts, sanglant témoignage de la défaite de ceux qui la gardaient. Il n'y eut que trois ou quatre blessés du côté de la marine britannique. Les journaux anglais s'accordèrent cette fois pour payer un juste tribut d'éloges à la conduite du gouverneur et des habitans de Macao pendant les quelques jours qui précédèrent cet évènement. Le chef de cette colonie était placé dans une situation très délicate; mais il faut dire que, malgré la faiblesse des moyens dont il pouvait disposer, il sut faire respecter des deux parties belligérantes la

dignité de son gouvernement et la neutralité qu'il avait proclamée, en alliant à une grande fermeté toute l'humanité que comportait sa position. Peu d'hommes eussent pu, aussi habilement que M. da Silveira Pinto, tenir les rênes du gouvernement dans ces temps de crise et de danger.

Après l'attaque de la barrière, l'inquiétude de la population fut grande. On craignait que Lin n'exerçât de funestes représailles contre la ville de Macao, qu'il pouvait croire complice de la défaite de ses troupes. On le sait, il n'avait qu'à prononcer un mot, et, en trois jours, toute cette population mourait de faim. Un grand nombre de familles chinoises quittèrent Macao pendant les journées qui suivirent l'attaque; le second magistrat de la ville, le *tso-tang*, leur en avait donné l'exemple. Enfin, le 28 août, une proclamation de ce fonctionnaire engagea les Chinois à rentrer dans leurs foyers. Ce document témoignait de la haute estime du gouvernement chinois pour la population portugaise, ainsi que de la détermination prise par les officiers supérieurs de ne faire entrer dans la ville aucun soldat. Peu à peu l'ordre se rétablit, et cette fois du moins l'attaque de la barrière produisit un résultat réel, celui de tranquilliser la population.

Sur la côte, les affaires anglaises ne présentaient pas des résultats aussi avantageux. La corvette *Alligator* et un transport armé, s'étant approchés d'Amoy, furent repoussés par les Chinois, qui, dans l'espace d'une nuit, élevèrent des batteries qu'ils garnirent de plus de cent pièces de canon, dont quelques-unes de gros calibre. L'amiral Elliot, de son côté, se rendit à Ning-po, et, là, délivra aux autorités de cette place trente-huit jonques chargées de sucre et retenues comme prises avec leurs équipages. Un armistice fut conclu entre les deux parties belligérantes, l'une représentée par l'amiral Elliot, l'autre par les autorités de Ning-po. C'est encore là un des mystères de cette expédition. Comment et à quelles conditions cet armistice fut-il conclu, et que signifiait-il après la convention de Teent-sin? Quel pouvoir avaient à cet effet les autorités de Ning-po? Ces pouvoirs furent-ils vérifiés et reconnus valides? Ce qu'on s'explique plus difficilement encore, c'est qu'après le prétendu triomphe obtenu dans les négociations de Teent-sin (les plénipotentiaires regardèrent l'issue de ces négociations comme un succès signalé, jusqu'à ce que l'expérience vînt les désabuser), lorsque l'empereur semblait disposé à écouter les plaintes des Anglais, l'amiral n'ait pas insisté sur la reddition des prisonniers tombés entre les mains des Chinois à Chusan, ou après le naufrage d'un transport sur la côte de Ning-po; et s'il insista sans succès, pourquoi les jonques furent-elles rendues?

Le 20 novembre, l'escadre du Pechili était de retour dans les eaux de la rivière de Canton; *le Melville* et *le Blenheim*, deux vaisseaux de 74, qui avaient été laissés à Chusan, l'accompagnaient.

Nous allons avoir maintenant, monsieur, un précieux échantillon de la diplomatie chinoise. Je suis sûr que le récit des évènemens qui suivirent le retour des plénipotentiaires anglais ne sera pas sans intérêt pour vous. Il faut être sur les lieux, comme j'y étais, pour les bien juger. Il faut aussi con-

naître un peu les Chinois pour apprécier la surprenante élasticité de leur caractère et l'habileté avec laquelle ils savent manier cette arme la plus puissante de la diplomatie, la dissimulation.

Le premier acte du capitaine Elliot, après son arrivée, fut de porter lui-même aux forts du Boca-Tigris une lettre par laquelle il annonçait à Keschen, qui du reste n'était pas encore ostensiblement à Canton, l'arrivée des plénipotentiaires. C'était à la fois une démarche imprudente et, à mon avis, peu en rapport avec la position qu'occupait le capitaine Elliot : imprudente, car la lettre fut portée par un bateau à vapeur qui, s'approchant d'une forteresse, devait exciter l'inquiétude de ceux qui la défendaient; peu digne, car cet empressement du capitaine Elliot d'aller en personne annoncer son arrivée devait avoir pour résultat de le placer moins haut dans l'opinion de ceux avec qui il avait à traiter. Le fort fit feu sur l'embarcation du bateau à vapeur, malgré le pavillon parlementaire qu'elle portait, et, lorsque l'embarcation se retira, sur le bateau à vapeur lui-même; celui-ci rendit coup pour coup et s'éloigna. Cette circonstance prouverait d'abord que la leçon infligée à la ville de Ning-po, au sujet de l'inviolabilité du pavillon parlementaire, n'avait pas porté son fruit, puis que la nouvelle de l'armistice n'était pas encore arrivée à Canton, ou que les Chinois n'ont pas, sur les devoirs imposés par une trêve entre deux parties belligérantes, les mêmes idées que nous. C'était, dans tous les cas, un mauvais début. Le capitaine Elliot vint ensuite à Macao et remit au maire de la ville sa lettre pour Keschen. Le quiproquo de l'affaire du Boca-Tigris fut expliqué et rejeté sur l'ignorance du commandant du fort. La chose en resta là.

A cette époque, la communauté anglaise demanda officiellement à l'amiral Elliot d'être instruite de ce qui avait été fait à Teent-sin. L'intérêt du commerce l'exigeait, alléguait-elle. Le blocus de la rivière de Canton serait-il maintenu ou levé pendant les négociations qu'on annonçait comme devoir bientôt commencer? Les marchandises anglaises devaient-elles être conservées à bord des navires qui les avaient apportées, ou fallait-il les débarquer à Macao? L'amiral exprima le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir répondre qu'à une seule de ces demandes. La trêve conclue à Pechili l'avait été avec le gouverneur de cette province, et les effets de cet armistice ne s'étendaient pas au-delà des limites de ce gouvernement. Cette déclaration expliquerait la négociation de l'amiral à Ning-po, mais alors que devient l'édit de l'empereur que j'ai cité plus haut? C'était assez dire du reste que, dans la rivière de Canton, les choses resteraient sur le même pied qu'avant le retour de l'escadre. Le commerce dut sentir que le moment des compensations n'était pas encore arrivé.

Ce fut là le dernier acte de l'amiral Elliot dans l'accomplissement de la mission qu'il avait reçue de son gouvernement. Très peu de jours après, un avis du capitaine Elliot annonça que, la santé de l'amiral exigeant son prompt retour en Europe, cet officier-général allait immédiatement quitter la Chine, et que lui, capitaine Elliot, allait rester chargé de l'immense responsabilité

de régler d'une manière satisfaisante le différend avec le céleste empire. Sir Gordon Bremer reprit dès-lors le commandement de l'escadre. Cet avis est du 29 novembre 1840. Il fut accueilli par la communauté anglaise comme on devait s'y attendre. On désespéra du succès dès qu'on sut qu'il devait uniquement dépendre des efforts du capitaine Elliot. Les faits ne tardèrent pas à prouver que ces craintes n'étaient pas sans quelque apparence de fondement.

Au milieu du récit d'évènemens aussi graves, je ne puis, monsieur, m'empêcher, malgré l'inconvénient que je trouve à y introduire des discussions personnelles, de vous dire quelques mots du capitaine Elliot, qui, pendant plus d'un an, tint dans ses mains les destinées d'une question à laquelle chaque jour le monde devra porter un intérêt plus raisonné et plus direct.

On a beaucoup calomnié M. Elliot en Chine; sa conduite a souvent été présentée sous de fausses couleurs. La presse de Macao a été plus souvent encore injuste à son égard. On n'a pas assez tenu compte des difficultés sans nombre qu'il eut à vaincre, et dont la moindre n'était pas l'opposition qu'il rencontrait chez ses compatriotes. M. Elliot est un homme de cœur; personne n'oserait mettre en doute son intégrité; il n'a qu'un seul défaut, et ce défaut était très grand dans sa position : il n'a pas assez de calme dans l'imagination, et il est trop plein d'honneur pour avoir pu lutter à forces égales contre les diplomates chinois. Il a eu le malheur de croire qu'il pouvait y avoir chez eux un peu de sincérité, et il s'est trompé. M. Elliot a longtemps résidé en Chine; on prétend qu'il connaît les Chinois. Mais cette connaissance n'est que superficielle; il a étudié leurs usages, et, dans le cours des négociations qu'il a eues avec eux, il paraît qu'il mettait une certaine affectation à les imiter, à les saluer à leur manière, par exemple. C'était une prétention sans importance réelle, et qui ne pouvait que lui nuire en enlevant quelque chose à sa dignité. Le capitaine Elliot aurait dû rester Anglais dans ses manières comme dans son langage, au lieu de caricaturer ses antagonistes. Ses communications écrites avec les autorités chinoises sont aussi empreintes d'un caractère d'humilité peu convenable. C'était un mauvais moyen de réussir avec des hommes aussi vains que les Chinois. Le plénipotentiaire anglais, appuyé par une flotte imposante, était assez fort pour demander justice comme il convient au représentant d'une grande nation, c'est-à-dire avec modération, mais avec fermeté et énergie. Supplier, pour ainsi dire, dans sa position, c'était augmenter la présomption des autorités chinoises, c'était leur donner l'audace de la résistance, qu'elles auraient peut-être eue à un moindre degré sans cela. Les invectives de la presse ont, d'ailleurs, contribué à rendre sa situation plus mauvaise. Le côté faible de toutes les mesures qu'il croyait devoir prendre était immédiatement signalé par les journaux de Canton, dont la traduction arrivait fidèlement sous les yeux des autorités supérieures de la province. Ces lettres si violentes dont leurs colonnes étaient remplies, ces menaces journalières, cette discussion publique du pour et du contre sur tout ce qu'il entreprenait, devaient singulièrement nuire à son influence auprès de ces autorités. Telles sont, monsieur, les cir-

constances au milieu desquelles, ou plutôt contre lesquelles, le capitaine Elliot a dû supporter toute la responsabilité qui pesait sur lui. On peut dire qu'il s'est trouvé sans un seul appui; ouvertement détesté de ses compatriotes, peu servi par le bon vouloir de ses auxiliaires, qui, placés à la tête des forces d'exécution, frémissaient d'impatience de se voir retenus par d'interminables négociations, il n'est pas étonnant qu'il ait échoué. J'ai encore un mot à vous dire, monsieur, pour vous expliquer ce que vous pourrez bientôt trouver d'extraordinaire dans la conduite de M. Elliot. Ces négociations rompues aussitôt que commencées, ces hostilités cessant au moment où on s'y attendait le moins, tous ces changemens à vue ont eu un but, l'intérêt commercial. Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai déjà longuement dit; mais, dans tous les évènemens qui vont se dérouler sous vos yeux, cherchez le ressort qui les a fait mouvoir, et vous trouverez toujours en première ligne l'intérêt du commerce anglais, et surtout l'intérêt du trésor. Je ne mets nullement en doute que M. Elliot n'ait agi conformément aux instructions de son gouvernement. Dans l'exécution des ordres qu'il a reçus, il peut s'être trompé quelquefois; mais, croyez-moi, cet agent est une victime sacrifiée aux exigences du pays et aux cris de l'opinion publique.

Dans les derniers jours de novembre, Keschen arriva à Canton, et bientôt les négociations entre lui et M. Elliot commencèrent. Quelques mesures préliminaires de la part de Keschen durent préparer avantageusement les esprits et faire croire à une réconciliation prochaine. M. Stanton, ce prêtre anglican dont je vous ai raconté l'enlèvement, fut, à la sollicitation du capitaine Elliot, relâché par Keschen, qui le traita avec beaucoup de bonté. Lin étant parti pour Pékin afin d'y rendre compte, on le supposait du moins, de sa conduite, Keschen prit en mains la vice-royauté et l'administration de toute la province. Il commença par publier un édit dans lequel il blâmait sévèrement le commandant du fort qui avait tiré sur le bateau à vapeur anglais porteur d'un pavillon parlementaire avant de s'être informé du motif de son voyage; il finissait en enjoignant aux officiers commandant les postes militaires d'être sûr leurs gardes, mais de ne pas attaquer, et de s'abstenir de commettre des actes de violence qui pourraient obliger les Anglais à user de représailles. En outre, chose inouie, Keschen consentit, lui, le troisième officier de l'empire, à traiter M. Elliot d'égal à égal. C'était là un langage bien différent de celui de Lin. Aussi les Chinois placés dans une situation officielle commencèrent-ils à baisser la tête, tandis que le peuple, irrité par des concessions dont il sentait toute la portée, sembla redoubler de haine contre les étrangers. Était-ce, de la part de Keschen, un plan concerté à l'avance? Voulait-il endormir le plénipotentiaire par une conduite si différente de celle de son prédécesseur? ou bien était-il de bonne foi dans le désir qu'il manifestait de hâter le dénouement de la question? Il se pourrait que les conditions exigées ensuite par M. Elliot lui aient paru d'une exécution impossible.

Quoi qu'il en soit, l'escadre anglaise s'était rapprochée des bouches du Boca-Tigris; Keschen s'était rendu, de son côté, à *la seconde barre,* et les

négociations avaient commencé. La communauté anglaise ignorait complètement la nature et les détails de ces négociations. Les demandes du gouvernement anglais n'étaient pas mieux connues. La presse ne fut pas moins violente contre le silence de M. Elliot qu'elle ne l'avait été contre ses actes publics. Elle prétendait que, lorsque des intérêts aussi graves étaient en jeu, elle avait le droit de donner son opinion sur les mesures qui devaient les affecter aussi gravement. Certes, personne ne serait tenté de justifier une pareille prétention; toutes les règles les plus simples de la diplomatie faisaient à M. Elliot une loi de suivre les négociations dans le plus grand secret. On ne connut donc à Macao que l'arrivée de l'expédition du Pechili; par les Chinois, on sut plus tard quelles étaient les propositions du gouvernement anglais. Les principales étaient le paiement d'une somme de 6 millions de piastres (environ 36 millions de francs au change de Chine), la cession de l'île d'Hong-kong, une de celles dont est couverte l'embouchure de la rivière de Canton, les communications directes et sur le pied d'égalité avec les autorités chinoises, et l'ouverture au commerce étranger d'un ou plusieurs ports sur la côte. Mais à peine les plénipotentiaires des deux nations étaient-ils réunis, que les conditions posées par le gouvernement anglais parurent inadmissibles au commissaire chinois. On devait s'y attendre, et cependant il paraît qu'il n'en fut pas ainsi. Le plénipotentiaire anglais semblait compter, à son arrivée dans la rivière de Canton, sur une prompte solution de la question. Il ne pesait pas assez les conséquences que des concessions aussi importantes pourraient avoir sur tout le système politique de la Chine. En effet, tout l'échafaudage de la constitution chinoise était renversé si l'empereur accédait aux propositions qui lui étaient faites. Le paiement de l'indemnité exigée n'eût présenté aucune difficulté; les autorités chinoises savaient bien où elles trouveraient les fonds nécessaires. Le *con-soo,* les fonds mis en réserve depuis de longues années pour payer les dettes contractées par les hanistes en faveur des étrangers, la fortune des hanistes eux-mêmes, qu'on considérait comme ayant le monopole de tous les avantages du commerce et comme devant en supporter les charges, eussent suffi de reste. C'eût été le sacrifice de quelques individus, considération de très peu d'importance pour le gouvernement chinois. Mais admettre l'égalité des agens des nations barbares et des hauts mandarins de l'empire céleste était une prétention qu'on ne pouvait trop repousser. Ouvrir les ports de la Chine au commerce étranger, c'était ouvrir la Chine à l'influence étrangère, et on savait que c'était signer l'arrêt de mort de l'empire chinois. Les Anglais avaient pris Chusan, il est vrai; mais quelles étaient les conséquences de cette conquête? La presse britannique avait eu soin d'en instruire le gouvernement chinois; les soldats y mouraient par centaines, et l'évacuation de l'île était déjà devenue une nécessité. D'un autre côté, les Chinois avaient obtenu un triomphe évident à Teent-sin; ils avaient virtuellement chassé l'escadre anglaise du golfe de Pechili, et l'avaient renvoyée, pour ainsi dire, devant les tribunaux de la Chine, plaider la cause de l'Angleterre à Canton. Aussi ne dut-on pas être surpris, à Macao, quand

on apprit tout à coup que les négociations étaient rompues, que l'escadre s'était rapprochée du Boca-Tigris, et que deux des forts qui défendaient cette entrée principale de la rivière étaient tombés au pouvoir des Anglais, après le massacre de sept à huit cents Chinois. Ces forts, les deux moins importans de cette défense, étaient ceux de Chuen-pee et de Taï-koc-too. Cet évènement eut lieu le 7 janvier 1841.

Après cette affaire, dans laquelle l'escadre anglaise ne perdit pas un seul homme, elle prit position devant les principales défenses du Boca-Tigris, le fort de Anung-hoy et celui de Wang-tung. Cette escadre était alors composée de trois vaisseaux de 74, une frégate de 44, cinq corvettes, quatre bateaux à vapeur armés et deux transports chargés de troupes de débarquement. Une sommation fut envoyée par le commandant des forces britanniques au chef ennemi, afin que le pavillon chinois fût immédiatement amené. Le 9 janvier, tout était préparé pour l'attaque. Le vaisseau de 74 canons *le Blenheim*, remorqué par un bateau à vapeur, s'était embossé devant le fort principal d'Anung-hoy; déjà aussi le bateau à vapeur *the Queen* avait lancé quelques bombes dans le fort de Wang-tung, qui fait face à celui d'Anung-hoy, lorsqu'un pavillon parlementaire fut hissé au haut du grand mât de l'amiral chinois, et le signal fut immédiatement donné par le commandant anglais de cesser l'attaque.

On a prétendu que l'intermédiaire choisi par l'amiral chinois fut une vieille femme, qui porta, dans un petit bateau protégé par un pavillon parlementaire, une communication au capitaine Elliot. Était-ce mépris? on aurait peine à le croire, après ce qui venait de se passer. Était-ce plutôt à cause du respect connu des barbares pour les femmes? Etait-ce encore parce qu'aucun mandarin n'avait eu le courage de se charger personnellement de cette mission? Le seul intérêt qu'offre d'ailleurs cette circonstance, c'est la preuve qu'elle fournit qu'une notion toute nouvelle de la civilisation européenne venait de s'introduire en Chine, l'inviolabilité d'un pavillon parlementaire. Toujours est-il que l'armistice fut accordé, et qu'un nouveau terme (le 12 janvier) fut donné à Keschen pour qu'il fît connaître son acceptation de l'ultimatum de l'Angleterre.

On a beaucoup blâmé M. Elliot de s'être arrêté après la prise de Chuen-pee et de Taï-koc-too; on a dit que tous les forts du Boca-Tigris auraient dû tomber le même jour au pouvoir des Anglais, que cette conquête si rapide du Gibraltar de la Chine aurait frappé le gouvernement chinois de terreur, tandis que la prise de deux misérables fortins et la cessation inattendue des hostilités devaient être représentées à Pékin sous de fausses couleurs. Les évènemens qui suivirent sembleraient justifier cette inculpation. Mais, si on considère que le plénipotentiaire devait avoir constamment en vue l'intérêt commercial de son pays, qu'une rupture complète pouvait compromettre à jamais en Chine; si, en anticipant sur les évènemens, on pense au peu de résultat qu'obtint plus tard cette même mesure, si ardemment conseillée par la communauté anglaise; si on réfléchit enfin que les dispositions concilia-

trices du capitaine Elliot durent être singulièrement encouragées par le désir d'éviter, à moins de nécessité absolue, un nouveau massacre auquel l'absence d'un danger sérieux enlevait, pour ainsi dire, tout reflet de gloire; si on se préoccupe de toutes ces considérations, dis-je, on aura peine à blâmer le capitaine Elliot.

Cependant Keschen publiait, le 11 janvier, trois jours après la conclusion de l'armistice, une proclamation relative à l'attaque des forts; la victoire, disait-il, est restée indécise, et aujourd'hui la discorde est au milieu des Anglais. Il recommandait la plus grande surveillance afin d'empêcher qu'aucunes provisions fraîches n'arrivassent à l'escadre, menaçant des plus sévères châtimens, dans leurs personnes et celles de leurs familles, tous ceux qui se livreraient à ce trafic. D'un autre côté, le préfet du district dans lequel est situé Macao faisait connaître que les mesures prises par les hauts officiers n'étaient pas applicables à cette colonie, que les anciens prix devaient être maintenus; il attribuait aux spéculations d'avides commerçans la hausse du prix du blé, et promettait de les poursuivre avec la dernière rigueur. Vous voyez, monsieur, qu'il y a en Chine comme partout des accapareurs, et que là aussi le gouvernement sait protéger la population contre leur cupidité.

A cette époque se passa, dans la rivière de Canton, un fait qui a une trop haute importance commerciale pour que je n'en fasse pas mention. Deux navires américains, entrés en rivière le jour même où le blocus fut mis à exécution, obtinrent des autorités anglaises la permission de sortir de la rivière avec un chargement évidemment pris après la déclaration du blocus. Cette permission était contraire à toutes les lois qui régissent la matière; elle enlevait à l'action du blocus ce qui rend une mesure de cette nature presque justifiable, la sainteté et la rigoureuse exécution des engagemens envers chacun et envers tous. Voici sur quels motifs M. Elliot basait l'adoption d'une mesure qu'on a droit, à mon avis, de lui reprocher.

1° Le but qu'on s'était proposé, en bloquant le port de Canton, était de priver le gouvernement chinois des droits qu'il percevait sur le commerce d'importation; pousser les effets du blocus jusqu'aux dernières limites, empêcher toutes communications, même celles du cabotage, c'eût été enlever aux sujets de sa majesté toute chance d'approvisionnement.

2° Les deux navires précités, étant entrés le jour même où avait commencé le blocus, avaient un droit manifeste à l'indulgence du commandant en chef, dès le moment qu'ils déclaraient n'avoir à bord *aucune propriété chinoise*.

3° La population de Macao dépendait des Chinois pour sa subsistance. Ce motif d'exception aux règles du blocus, motif dont la validité ne pouvait être niée par personne, avait fait aux agens anglais une nécessité de laisser ouvert le passage intérieur. Le résultat de cette exception avait été qu'un commerce considérable de contrebande s'était établi entre Canton et Macao, commerce dont avaient profité les navires de toutes les nations, anglais, américains, etc.

4° Les choses ainsi posées, pouvait-on mettre dans une condition moins favorable les navires qui se trouvaient, à l'époque du blocus, dans les eaux

intérieures de la rivière ? On n'avait donc fait qu'un acte de justice en accordant aux deux navires américains la liberté de sortir, puisqu'en le faisant, on n'avait contrarié en rien les vues avouées et praticables du blocus. Cette concession n'était qu'*un acte de respect et d'amitié envers le pavillon des États-Unis.*

Le commandant de l'escadre, sir Gordon Bremer, ne sembla pas, si on en juge par ses communications au gouvernement anglais, considérer cette affaire sous le même point de vue que M. Elliot. Voici en substance ce qu'il répondit à M. Elliot. Le point de droit en question était très délicat, mais les raisons qui lui étaient données par le plénipotentiaire de sa majesté étaient de nature à le faire accéder à sa demande; en conséquence, ne voulant pas placer le représentant de sa majesté dans une position d'une extrême difficulté, incompatible avec l'honneur du pays et la bonne foi qui est le caractère distinctif des fonctionnaires anglais, il permettait aux deux navires américains, *Kosciusko* et *Panama,* de sortir sans difficulté.

Peut-être penserez-vous comme moi, monsieur, qu'après mûr examen, les raisons données par M. Elliot ne peuvent justifier sa résolution. Je ne conçois pas un blocus partiel, arrêtant les uns aujourd'hui, laissant demain passer les autres. Son allégation, que les marchandises chargées sur ces deux navires n'étaient pas propriété chinoise, n'est guère plus convaincante : un blocus n'est pas établi seulement pour priver un gouvernement des droits qu'il perçoit sur l'impôt des marchandises, mais aussi pour empêcher l'écoulement des produits du pays bloqué, et obliger ainsi les autorités, par une combinaison de pertes et de malaise, à accéder à l'ultimatum qui leur est proposé. Si le blocus de la rivière de Canton ne devait point produire ce résultat, il ne fallait pas avoir recours à cette mesure. Si, d'un autre côté, la liberté de sortie devait être accordée plus tard, il fallait proclamer cette disposition dès le principe, et ne pas s'opposer, comme on l'avait fait, à l'entrée des navires anglais et autres. Comment, d'ailleurs, les nations neutres devaient-elles considérer ce blocus, dont les bases étaient si variables? Ne devaient-elles pas être tentées de le violer, lorsque des passes étaient accordées à des embarcations chinoises arrivant avec des *marchandises anglaises* prises à Macao? Vous avouerez que nous ne pouvons reconnaître dans le blocus de la rivière de Canton l'inflexibilité de principes qui seule peut faire supporter aux puissances neutres une mesure dont le résultat est toujours de blesser plus ou moins leurs intérêts commerciaux.

Je reviens à la question principale. Les Chinois mettaient à profit le temps qui leur avait été accordé. De nouvelles forteresses étaient ajoutées aux anciennes; des troupes appelées de Canton venaient grossir la garnison du Boca-Tigris, et tout annonçait qu'en négociant, ils se préparaient à une active défense. Efforts superflus! les Chinois devaient bientôt apprendre combien la Chine est inférieure à l'Europe dans l'art de la guerre, et peut-être regretter les douceurs de tant de siècles d'une paix presque générale.

Les négociations recommencèrent; mais les demandes de délais sans cesse

renouvelées rendirent bientôt évidente l'intention de Keschen de les prolonger aussi long-temps que possible. Le capitaine Elliot commença à douter de sa bonne foi. Un terme de rigueur fut convenu au-delà duquel les hostilités devaient recommencer. Poussé ainsi jusque dans ses derniers retranchemens, Keschen fut obligé de choisir la seule alternative qui lui restât, la ruse. Jusque-là les diplomates d'Europe n'auraient aucun reproche à faire à la conduite de Keschen, elle fut digne du plus habile d'entre eux. Nous verrons tout à l'heure si les circonstances ne l'obligèrent pas à entrer dans une voie moins honorable. Plusieurs entrevues eurent lieu entre Keschen et le plénipotentiaire anglais, à l'une desquelles assista M. J. de Rosamel, commandant la corvette française *la Danaïde*. Il paraît que la présence de cet officier attira beaucoup l'attention de Keschen, et qu'il fut très caressant et très affectueux pour lui. Le résultat de ces conférences fut un traité préliminaire; le capitaine Elliot l'annonça à ses compatriotes par l'avis suivant :

« Le plénipotentiaire de sa majesté fait connaître la conclusion d'arrangemens préliminaires entre le commissaire impérial et lui aux conditions suivantes :

« 1° La cession de l'île et du port d'Hong-kong à la couronne d'Angleterre; toutes charges ou droits équitables seront payés à l'empire chinois par le commerce, comme si ce commerce avait lieu à Whampoa.

« 2° Une indemnité de 6 millions de piastres payée au gouvernement anglais, un million tout de suite, et le reste à des termes annuels égaux, dont le dernier expirera en 1846.

« 3° Communication officielle directe, et sur le pied d'égalité, entre les deux pays.

« 4° Le commerce du port de Canton sera ouvert dans les dix jours qui suivront la nouvelle année chinoise (3 février), et aura lieu à Whampoa jusqu'à ce qu'on puisse faire les arrangemens nécessaires pour la nouvelle possession anglaise (Hong-kong). Les détails seront le sujet de négociations ultérieures. »

Le plénipotentiaire déclare ensuite que le gouvernement de sa majesté britannique ne revendique aucun privilége exclusif pour les marchands et navires de sa nation, et il *offre la protection du pavillon britannique* aux sujets et navires des nations étrangères qui visiteraient cette possession de la couronne d'Angleterre. En échange de ces avantages concédés par la Chine, l'Angleterre s'engageait à évacuer Chusan et à rendre les deux forts du Boca-Tigris.

Cette pièce porte la date du 20 janvier. A la même époque et comme un corollaire de ce document, Keschen publiait une proclamation dont voici, en substance, la teneur :

« Keschen, grand ministre de l'état, haut envoyé impérial, du second ordre de la noblesse héréditaire, et faisant fonctions de gouverneur des deux provinces du Kouang, écrit cette dépêche afin d'expliquer clairement les choses au *tung-he* ou *keunminfou* (maire) de Macao.

« Les Anglais barbares obéissent aujourd'hui aux ordres, et, par un document officiel, ils ont rendu Ting-hae (Chusan, Ting-hae est la capitale de cette île) et Schakeo (les deux forts pris à l'entrée de la rivière), me priant, avec les plus vives instances, de faire un rapport sur leur affaire, et de demander pour eux la faveur impériale.

« Aujourd'hui toutes ces affaires sont parfaitement bien arrangées; il n'est plus nécessaire d'exécuter les ordres donnés antérieurement pour arrêter le commerce et intercepter l'envoi des provisions. C'est dans ce but que j'adresse les nouveaux ordres au tung-he, afin qu'il les exécute sans opposition. Ceci est une dépêche spéciale. »

Keschen était-il de bonne foi quand il écrivait cette dépêche? Je serais assez porté à le croire, si je ne connaissais l'astuce excessive du caractère chinois. Un document publié, à la même époque, par les journaux de Canton, semblerait venir à l'appui de cette opinion : c'est un mémoire du sous-gouverneur de la province de Che-kiang (capitale Ning-po) à l'empereur. Ce fonctionnaire exprime la crainte que Keschen ne se laisse séduire par les intrigues et les caresses des Anglais. D'un autre côté, les évènemens qui suivirent cette transaction, qui éveilla, dans toute l'Inde et jusqu'en Angleterre, tant d'espérances bientôt déçues, doivent faire penser que cette convention préliminaire ne fut qu'un acte de diplomatie chinoise peu justifiable sans doute, mais que l'injustice, — évidente pour les Chinois, — de la guerre qu'on leur faisait, la faiblesse relative de leurs moyens de défense et l'intérêt de leur conservation pourraient, en quelque sorte, faire excuser. En signant ces conventions, Keschen était resté d'ailleurs, non dans le droit rigoureux tel que nous le concevons, mais dans le caractère bien connu de sa nation.

Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est la conduite du capitaine Elliot dans cette circonstance. Je l'essaierai cependant, après avoir exposé les faits. Je suis loin de blâmer absolument les termes dans lesquels l'arrangement préliminaire avait été conclu. Cette convention n'a pas reçu, il est vrai, l'approbation du gouvernement anglais, lorsqu'elle a été connue de lui; mais je l'ai regardée, quand elle eut lieu, et je la regarde encore comme la solution la plus satisfaisante que l'Angleterre pût, à cette époque, espérer d'obtenir. Elle recevait une satisfaction qui compromettait presque l'existence du gouvernement chinois qu'elle avait fait plier. Une somme de 36 millions de francs lui était payée. Cette somme ne représentait pas la valeur de l'opium saisi et les frais de l'expédition; mais, comme compensation, une des îles de la rivière était cédée à l'Angleterre. Entre ses mains, cette cession n'aurait pas manqué de produire des résultats; plus que toute autre chose, d'ailleurs, la responsabilité d'une guerre dont les conséquences pouvaient devenir fatales ne pesait plus sur elle, et le commerce de la Chine, cette source inépuisable de richesses, allait s'ouvrir de nouveau à sa navigation et à son industrie. Toutefois, le traité n'était pas sans quelques taches que la discussion des détails, qui devait avoir lieu ultérieurement, aurait peut-être fait disparaître.

Une des conditions de la cession de l'île d'Hong-kong, ou plutôt la seule

qui apparaisse dans l'avis du capitaine Elliot, était que le commerce serait assujetti à Hong-kong aux mêmes droits qu'il payait à Whampoa. Hong-kong se trouvait donc assimilé à l'établissement portugais de Macao, avec cette différence que le commerce de Macao jouit, dans l'intérieur de la rivière de Canton, de l'exemption de certains droits que le capitaine Elliot ne réclamait pas pour l'établissement anglais. Ainsi conçu, et en supposant que la discussion des détails n'y eût apporté aucun changement, la convention me semblerait cependant plus favorable encore aux Chinois qu'à l'Angleterre, puisqu'elle avait pour les premiers l'avantage de tenir le commerce anglais en dehors du Boca-Tigris, et par conséquent d'éloigner le danger résultant du contact immédiat des barbares avec la population intérieure de la province de Canton. Nous verrons tout à l'heure que le gouvernement chinois n'était nullement dans l'intention de terminer le différend avec l'Angleterre, même à des termes aussi avantageux, qui attirèrent sur M. Elliot les invectives de ses concitoyens, et, ce qui dut lui être bien plus sensible encore, la désapprobation de son gouvernement. M. Elliot commit d'ailleurs une faute très grave en acceptant la parole, voire même la signature de Keschen; la convention stipulait des concessions de part et d'autre, et, à mon avis, avant d'expédier, comme il le fit, un navire à Chusan, pour que l'armée anglaise évacuât cette place; avant d'envoyer dans l'Inde et en Angleterre l'assurance qu'en vertu du traité qu'il venait de conclure, le commerce allait reprendre son cours dans la rivière de Canton, M. Elliot aurait dû exiger de Keschen l'accomplissement des conditions auxquelles il s'était engagé. C'eût été à la fois un acte de prudence et de bonne politique. Tout le monde fut surpris de l'excessive confiance de M. Elliot, et je partageai l'étonnement général. Heureusement l'opinion de la communauté étrangère fut connue dans l'Inde et en Europe en même temps que les dispositions prises par le capitaine Elliot, et cette connaissance paralysa les mauvais effets qu'aurait pu produire l'avis du plénipotentiaire, dont le résultat devait être de remuer tout le commerce de ces contrées, qui attendait avec angoisse la solution de la crise qui le tenait éloigné de la Chine, et dont les espérances seraient venues se briser bientôt contre une triste réalité. J'excuse bien plus aisément l'évacuation anticipée de l'île de Chusan. Cette funeste conquête avait déjà coûté à l'Angleterre sept à huit cents hommes qui étaient venus y mourir de faim et de misère. D'ailleurs, du moment que les négociations avaient été portées dans le sud, Chusan perdait d'autant plus de son importance que l'occupation de cette île exigeait la présence d'une partie considérable des troupes de débarquement et des forces navales, dont le besoin pouvait, d'un moment à l'autre, se faire sentir dans la rivière de Canton.

Le gouvernement anglais eût sans doute approuvé le traité conclu par le capitaine Elliot, s'il eût été signé dans le premier mois de l'année 1840; mais déjà ses vues s'étaient agrandies, de nouvelles espérances avaient été conçues, la solution momentanée des grandes questions européennes laissait à l'Angleterre la liberté de porter toute son attention vers l'extrême Orient, et elle

entrevit, seulement alors, la possibilité de réaliser un des plus beaux rêves qu'une nation placée comme l'Angleterre puisse faire, le monopole du commerce d'un nouveau monde. Les proportions du traité préliminaire durent donc paraître trop mesquines au gouvernement anglais, et de ce moment M. Elliot put s'attendre à être sacrifié.

Mais les illusions du plénipotentiaire anglais lui-même devaient être bientôt détruites. Le 26 janvier, il avait pris solennellement possession de l'île d'Hong-kong, au nom du gouvernement de sa majesté britanique. Le 29, il organisait l'administration politique et judiciaire du nouvel établissement, et déjà il commençait à douter de la bonne foi de Keschen, il pressentait qu'il avait été trompé. Le commerce devait être ouvert le 3 février, et, dans les derniers jours de janvier, M. Elliot annonçait à ses compatriotes que tout sujet anglais qui jugerait à propos de se rendre à Canton avant la conclusion définitive des arrangemens, le ferait sous sa propre responsabilité et sans être autorisé par lui. D'un autre côté, Keschen protestait contre l'occupation de l'île d'Hong-kong, qu'il n'avait offerte momentanément, disait-il, à M. Elliot, que comme un lieu d'asile et de repos pour les troupes et les équipages des navires anglais; il déclarait qu'il ne renouerait les négociations avec M. Elliot qu'après l'évacuation de cette île.

A Pékin, la prise des forts de Chuen-pee et de Taï-coc-too, au lieu d'intimider le cabinet impérial, avait excité sa plus vive indignation, et du haut de son trône l'empereur lança de nouveau contre les barbares rebelles ses foudres impuissantes. La tête des chefs et celle des soldats furent une seconde fois mises à des prix très élevés, et l'extermination des Anglais fut proclamée comme une chose sainte et nécessaire.

Le commerce, d'après les termes de l'armistice, devait être ouvert, comme nous venons de le voir, le 3 février, et un traité définitif devait être arrêté le 25 du même mois par les signataires des conventions préliminaires. Keschen avait gagné un délai de six semaines, qui fut, ainsi que je l'ai dit, activement employé à augmenter et à compléter les défenses du Boca-Tigris et celles de l'intérieur de la rivière et de la ville de Canton. Le 20 février, la communication des édits impériaux, les mouvemens de troupes et toutes les dispositions des Chinois apprirent au plénipotentiaire et au commandant des forces anglaises combien peu ils devaient compter sur les protestations de Keschen. La flotte se rapprocha dès-lors du Boca-Tigris, et le 26 février M. Elliot publiait la nouvelle suivante : « Les batteries du Boca-Tigris sont tombées aujourd'hui au pouvoir des forces de sa majesté. Nous avons fait quelques centaines de prisonniers. L'ennemi est en fuite dans toutes les directions, et, jusqu'à présent, aucune perte n'est connue de notre côté. » Le même jour, sir Gordon Bremer annonçait qu'en raison de la prise des forts, les navires de commerce pouvaient se rendre au Boca-Tigris, et qu'il leur serait permis de monter plus haut dès qu'on saurait que la rivière était entièrement libre. Les Chinois se défendirent vaillamment. Kouan, commandant des jonques de guerre, fut au nombre des morts.

Le 27 février, l'escadre de reconnaissance, composée de cinq corvettes et de deux bateaux à vapeur, remonta la rivière de Canton. Le même jour, une des principales défenses de la rivière avait été enlevée par les Anglais après une énergique résistance.

Le 1er mars, l'escadre était arrivée à Whampoa; elle avait détruit les positions qui défendent ce point de la rivière et s'avançait vers Canton, lorsque, le 3, un pavillon parlementaire fut envoyé au plénipotentaire par les Chinois, et une trêve leur fut accordée. Sir Hugh Gough, major-général et commandant des forces de terre, était arrivé le 2 mars dans la rivière de Canton.

Le 7, M. Elliot annonça que, l'armistice accordé aux Chinois étant expiré, les ouvrages avancés du fort d'Howqua (à quelques milles de Canton) avaient été occupés, et qu'il avait publié une proclamation aux habitans de la ville, rejetant sur les mauvais conseillers de l'empereur tous les maux que la population chinoise avait soufferts jusque-là; il les prévenait que la miséricorde de la gracieuse souveraine de la Grande-Bretagne épargnait la ville, parce qu'elle ne voulait pas faire de mal à la population laborieuse et paisible, mais que, si l'escadre anglaise était attaquée dans sa présente station, elle se verrait obligée de repousser la force par la force. Un ordre du commodore Bremer, en date du 14, prévint les navires de commerce qu'il ne leur était pas permis de remonter la rivière plus haut que le fort de Boca-Tigris. Le 15 mars, la plus grande partie des positions en dehors de Canton était au pouvoir des Anglais. La capture de plus de cent pièces de canon, celle d'une grande quantité de jonques de guerre, enfin de nombreuses prises marchandes, avaient signalé la marche de l'escadre anglaise dans la rivière de Canton. Le 19, la cité chinoise n'avait plus de défenses à opposer aux forces britanniques, une dernière attaque ayant fait tomber sous les boulets anglais tous les forts qui protégeaient immédiatement la ville. Depuis le mois de janvier, plus de deux mille Chinois avaient péri en combattant pour la cause de leur pays. Un seul Anglais était mort des suites d'une blessure.

Le 20 mars, la suspension des hostilités entre les deux parties belligérantes fut de nouveau proclamée. La note du capitaine Elliot, datée de Canton et de la salle du consulat d'Angleterre, vous fera connaître à quelles conditions les Chinois obtinrent cette faveur.

« Une suspension d'hostilités dans cette province a été conclue aujourd'hui entre le commissaire impérial Yang et le soussigné. Il a été en outre publié par un avis adressé au peuple, sous le sceau du commissaire et du gouverneur par intérim de cette province, que le commerce du port de Canton est ouvert, et que les marchands anglais et autres qui jugeront à propos de se rendre dans cette ville pour s'y livrer à un commerce légal seront duement protégés. Aucun engagement ne sera exigé par les autorités de la province, mais les autorités anglaises ne s'opposeront pas à ce que l'introduction de marchandises prohibées en contrebande (duement prouvée) soit assujettie aux mêmes peines que si elle avait lieu en Angleterre, la détention des personnes et les punitions corporelles de toute sorte exceptées. En attendant que le différend

entre les deux pays soit définitivement réglé, le soussigné a consenti à ce que les droits de port et autres établis jusqu'ici soient payés comme à l'ordinaire. Des navires de guerre resteront dans le voisinage des factoreries pour la protection de ceux des sujets de sa majesté engagés dans le commerce de Canton. »

De son côté, le commodore Bremer annonçait que les navires marchands pouvaient monter jusqu'à Whampoa, mettant sous la responsabilité particulière de ceux qui profiteraient de cette permission toutes les conséquences qui pourraient résulter pour eux d'une reprise soudaine et possible des hostilités.

La proclamation des autorités chinoises à cette même occasion était conçue d'une manière bien différente : « Yang, etc., et E, gouverneur par intérim des deux provinces de Kouang, etc., publient une proclamation pour rétablir le commerce suivant les usages, et pour que chacun puisse se livrer sans crainte à ses occupations ordinaires.

« Considérant que, le 19 du présent mois, le plénipotentiaire anglais a représenté officiellement que son désir est de *conserver la paix,* et qu'*il ne demande rien autre chose* que la permission immédiate de pouvoir commercer comme à l'ordinaire.....

« En conséquence, le plénipotentiaire anglais ayant représenté de la manière susdite qu'il ne demande que la liberté de commercer, nous permettons le commerce à toutes les nations, qui souffrent depuis si long-temps de son interruption, montrant ainsi notre compassion, etc. »

Vous devez être surpris, monsieur, de tous ces changemens inattendus; vous admirez cette patiente résistance des Chinois, qui se retranchent successivement derrière toutes leurs défenses, et vous vous demandez sans doute à quelle circonstance extraordinaire est due cette extrême modération du plénipotentiaire anglais. Je vous ai déjà donné l'explication de ce problème; elle est tout entière en ces deux mots : l'intérêt commercial. Mais, avant de vous faire part des réflexions que j'ai à vous adresser sur cette nouvelle phase de la guerre anglo-chinoise, je dois vous dire quelles furent les suites immédiates de la suspension des hostilités.

L'escadre anglaise se retira du voisinage de Canton, laissant à Whampoa (douze milles au-dessus de la ville) six corvettes, au fort d'Howqua (six milles) trois autres corvettes; quatre corvettes et un bateau à vapeur furent placés à l'entrée du passage intérieur, à deux milles au-dessous de la ville; trois goëlettes furent désignées pour servir aux communications entre les diverses stations. Le vaisseau de 74 *le Wellesley* retourna au Boca-Tigris; *le Blenheim* alla jeter l'ancre devant Macao, accompagné du bateau à vapeur *la Némésis;* le vaisseau *le Melville* partit pour l'Angleterre; la corvette *la Samarang* et le bateau à vapeur *le Madagascar* firent voile pour Calcutta. Quelques détachemens de troupes anglaises occupèrent les factoreries étrangères de Canton. C'était deux ans après la publication du fameux édit par lequel Lin demandait la livraison de l'opium. Les navires étrangers laissèrent enfin l'ancrage de Macao pour revenir à Whampoa, et les négocians anglais retournèrent à leurs comptoirs, d'où ils étaient exilés depuis si long-temps.

Chusan avait été évacuée par les troupes anglaises le 24 février; les prisonniers de Ning-po avaient été relâchés, et un de nos missionnaires, M. Taillandier, pris quelque temps auparavant dans la rivière de Canton, lorsqu'il tentait de pénétrer dans l'intérieur de la Chine, avait été mis en liberté, sur la demande de M. Elliot. C'est pour nous un devoir de payer ici au plénipotentiaire un tribut de reconnaissance pour cette généreuse intervention, qui sauva la vie à un de nos compatriotes. Dans plus d'une circonstance semblable, M. Elliot a montré la noblesse de son caractère; jamais il n'a été sourd aux plaintes des malheureux, qui, pour lui, n'ont pas de nation. Homme libéral et éclairé, il a constamment favorisé la cause de la civilisation, quelle que fût la voix qui la plaidait. Nos missionnaires, si modestes, si humbles, si grands quelquefois dans leur humilité, ont toujours trouvé en lui la protection la plus bienveillante. Moi-même j'ai eu l'honneur d'être admis dans l'intimité de M. Elliot, et si, dans le cours de cette narration, la voix de ma conscience m'a forcé de blâmer quelques-uns de ses actes, je suis heureux de trouver ici l'occasion de vous faire connaître le capitaine Elliot tel qu'il est, c'est-à-dire comme un homme qui joint à une grande générosité naturelle un esprit élevé, une grande vivacité d'imagination et une intégrité irréprochable. Soyez certain, monsieur, qu'un jour on lui rendra justice. J'espère que le gouvernement anglais saura reconnaître tout ce que M. Elliot a fait dans cette immense question chinoise, qu'il a eu, du moins, le mérite de tirer du chaos. L'expérience même de ses fautes sera utile au successeur qu'on vient de lui donner; celui-ci ne rencontrera peut-être pas les obstacles que M. Elliot a trouvés sur ses pas, quelque difficile, quelque dangereuse que soit encore la route qui s'ouvre devant lui.

L'absence du nom de Keschen dans la transaction de Canton doit aussi vous surprendre, monsieur. Qu'était devenu le commissaire impérial? La conduite de Keschen avait été hautement désapprouvée à Pékin. « Quoi! disait l'empereur, parce que la ville de Canton est une ville importante, qu'elle est habitée par une nombreuse population, parce qu'elle contient des greniers de riz, Keschen a cru devoir recourir à des expédiens temporaires; il a accédé aux trompeuses demandes des Anglais, et aujourd'hui les rebelles ne sont pas encore enveloppés et exterminés! » L'empereur nomma pour son généralissime Yischan, avec le titre de *grand pacificateur des rebelles*. « Allez, dit-il, hâtez-vous. Attaquez et exterminez. » Lungwan, un général tartare, et Yangfan, un des gardiens du prince furent nommés, sous lui, commissaires impériaux; ils durent arriver à Canton vers la fin de février. Keschen était rappelé à Pékin pour rendre compte de sa conduite. « Keschen, ajoutait l'empereur, n'a pas su se pénétrer des véritables principes de la justice, et il n'a pas repoussé avec mépris les absurdes prétentions des Anglais. Au contraire, il s'est soumis aux insultes de ces barbares. Plus d'une fois je lui ai fait défense de recevoir des lettres des rebelles, et il ose aujourd'hui me transmettre une supplique en leur faveur! Quels peuvent être les motifs d'une semblable conduite? — Dans ce document, l'empereur s'élève avec indigna-

tion contre la cession d'Hong-kong aux Anglais. — Moi, l'empereur, dit-il, je suis le souverain légitime de tout l'empire, et il n'y a pas un seul pied de terrain, un seul habitant de la terre centrale qui ne soit ma propriété absolue. Keschen a pris sur lui de céder Hong-kong. Que cette mesure retombe sur sa tête ! »

Keschen avait représenté à l'empereur, dans un mémoire daté du mois de février, toute la faiblesse comparative des moyens de défense de l'empire. Il avait déclaré l'imperfection de l'artillerie chinoise, la mauvaise disposition des forts et l'irrésistible supériorité des Anglais. C'était ainsi qu'il justifiait les mesures qu'il avait été obligé de prendre, les concessions qu'il s'était vu forcé de faire. L'empereur répond à ce mémoire par un beau mouvement oratoire. « Il n'y a rien au monde, dit-il, qui puisse me faire supporter avec calme les insultes et les folies de ces étrangers rebelles, ainsi que vous l'avez fait. Aveuglé et sans volonté, comme vous l'êtes, osez-vous encore mépriser mes commandemens et continuer à recevoir les écrits des étrangers et même demander pour eux des faveurs ? Une pareille audace passe les bornes de la raison. Sans force et sans courage, quelle espèce de cœur bat donc dans votre poitrine ? Non-seulement vous vous courbez avec soumission sous leurs insultes et leurs menaces, mais encore vous osez essayer de nous effrayer par de vaines considérations ! Apprenez que nous sommes inaccessibles à de lâches craintes. »

Le dernier acte de Keschen fut une proclamation du 28 février, dans laquelle, stimulé probablement par les reproches sévères qu'il vient de recevoir de sa cour, il fulmine contre l'audace des Anglais. « Nous, dit-il, le gouverneur et le lieutenant-gouverneur, nous marcherons en personne à la tête des troupes de l'empire céleste, et, les premiers au milieu du carnage, nous balaierons les barbares de la surface de la terre. Le généralissime Yischan arrive avec ses collègues, et les Anglais disparaîtront sous leurs efforts réunis. » Keschen prenait aisément son parti de sa disgrace, et vous pouvez remarquer la grande facilité avec laquelle il sait changer de ton, suivant les circonstances. Que le sort de ce souple courtisan ne vous inquiète pas, monsieur; Keschen ne reparaîtra pas de long-temps sur la scène; mais nous savons qu'il est aujourd'hui en plus grande faveur que jamais à la cour impériale. Vous voyez qu'il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qui sort de la bouche du dragon céleste. L'empereur pouvait menacer Keschen, mais il ne saurait se passer des services d'un des hommes les plus éminens que la Chine ait produits.

Vous voyez aussi que l'armistice se concluait sous des auspices peu favorables. Mais quels ressorts avaient amené ce résultat ? Pourquoi les Anglais s'étaient-ils arrêtés au milieu de cette série de faciles triomphes ? Comment M. Elliot, arrivé avec des forces imposantes jusque sous les murs de Canton et n'ayant qu'à étendre la main pour s'en emparer, changeait-il tout à coup de ton et demandait-il la paix ? L'Angleterre avait-elle donc reçu l'éclatante satisfaction qu'elle avait le droit de demander ? Les citoyens violemment dépouillés avaient-ils été indemnisés de leurs nombreuses pertes ? Avait-on ob-

tenu des garanties pour l'avenir? Comment M. Elliot pouvait-il justifier cette rétractation solennelle de ces circulaires multipliées par lesquelles, pendant deux années, 1839 et 1840, il avait éloigné le commerce anglais de Canton, protestant contre toute désobéissance à ses injonctions, et menaçant même d'en appuyer l'exécution par la force? Je l'ai dit, l'intérêt commercial de son pays lui en faisait une loi. Les nécessités du fisc n'étaient pas moins impérieuses. A cette époque, il y avait dans la rivière de Canton quarante-quatre navires anglais jaugeant environ 23,000 tonneaux, et ayant à leur bord plus de 80 millions de propriétés anglaises. Laisser plus long-temps d'aussi graves intérêts en souffrance, c'eût été exposer le gouvernement anglais à de violentes récriminations de la part du commerce britannique. C'eût été d'ailleurs soumettre ce commerce à des pertes qui, ajoutées à toutes celles dont il avait été victime, eussent occasionné d'immenses désastres. En outre, l'exportation des thés avait été fort limitée pendant l'année qui venait de s'écouler, et le trésor devait attendre impatiemment ses rentrées habituelles. Pour bien juger les évènemens qui viennent de se passer, de même que pour apprécier ceux qui les suivront, il faut avoir constamment ces considérations présentes à la pensée, et il y a lieu de croire qu'elles eurent une grande influence sur l'esprit du capitaine Elliot, puisqu'il ne craignit pas de donner un démenti à toute sa politique passée. Le commerce profita avidement de cette mesure, mais l'orgueil national s'en offensa; on se représenta l'effet qu'elle devait produire sur le gouvernement chinois, et nous verrons bientôt que la faiblesse apparente du plénipotentiaire anglais fut mal interprétée à Pékin. Ce qui se passa dans le mois de mai dut convaincre l'Angleterre que la guerre entre elle et la Chine était, pour me servir des expressions presque littérales de l'empereur, un duel à mort. L'Angleterre, ou plutôt son représentant, en cédant aux exigences fiscales de sa position, plaçait son gouvernement dans une attitude peu honorable et peu digne d'une grande nation. Cette transaction était d'ailleurs empreinte d'une mauvaise foi évidente; l'Angleterre se trouvait en présence d'un terrible dilemme : ou elle avait voulu la paix sans arrière-pensée, et alors que pouvait-elle répondre lorsqu'on lui demanderait compte des déclarations solennelles de la couronne, de son honneur souillé encore, à ses propres yeux, d'une tache qu'une expédition formidable était destinée à laver? ou bien elle avait voulu seulement une suspension d'hostilités, afin de vendre quelques cargaisons de marchandises, avec l'intention cachée de recommencer la guerre aussitôt qu'elle n'aurait plus besoin de la paix. Quant aux Chinois, en acceptant cette transaction avec la volonté arrêtée de tromper leurs ennemis, ils se servirent de la seule arme du faible contre le fort, la ruse. Fatigués sans doute de cette lutte où ils voyaient chaque jour leurs meilleurs remparts s'écrouler sous les canons anglais et malgré leur vive résistance, les Chinois, peuple peu guerrier, mais fin temporiseur et très habile à profiter de tout ce que les délais, l'astuce et l'intrigue peuvent offrir de ressources, n'hésitèrent pas à accéder à une propo-

sition sur laquelle ils ne devaient pas compter, mais dont ils surent, à première vue, calculer tous les résultats.

Le commerce fut donc ouvert de nouveau, mais le fut-il comme avant le mois de mars 1839? Y eut-il échange de marchandises, c'est-à-dire achats et ventes? Non. Les Chinois vendirent leurs thés à des prix très élevés, et ne voulurent recevoir en échange que de l'argent comptant. Les marchandises anglaises ne trouvèrent pas d'acheteurs, si ce n'est pour de très faibles quantités et à des prix tellement bas, qu'il eût mieux valu ne pas les vendre. Pendant les deux mois que dura ce calme entre deux tempêtes, les Anglais purent exporter en Angleterre environ vingt millions de livres de thé; l'approvisionnement de la métropole se fit pour un espace de temps qui laissait au gouvernement une certaine latitude pour ses opérations à venir; le fisc reçut son tribut accoutumé, et la responsabilité financière du ministère anglais fut garantie. Mais n'était-ce pas un peu aux dépens de cet honneur national ordinairement si chatouilleux, quoique évidemment moins susceptible que l'intérêt commercial?

Les Chinois ne surent pas moins tirer parti de l'armistice. Les droits perçus sur la vente des thés, la vente même de cette denrée, rendirent plus abondantes les sources auxquelles le gouvernement pouvait puiser. De nouveaux canons furent fondus; des troupes, appelées de toutes les parties de l'empire, vinrent garnir la province de Canton; enfin, des préparatifs de défense et d'attaque furent faits sur tous les points. Ce fut pendant deux mois une situation dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple, que celle de ces deux nations s'arrêtant d'un commun accord au milieu de leurs sanglans démêlés, l'une afin de vendre, l'autre pour acheter, se fournissant ainsi l'une à l'autre de nouveaux moyens de force, et sachant très bien à quoi s'en tenir sur leurs dispositions réciproques. Tandis que le commerce anglais, témoin journalier des préparatifs du gouvernement chinois, ne perdait pas un moment pour charger ses navires, les Chinois, réglant leurs affaires sur un avenir de quelques jours, et toujours prêts à changer de rôle au premier signal, comptaient, pour ainsi dire, les heures de ce repos qui leur semblait humiliant, et attendaient avec impatience que la dernière pierre de leurs fortifications fût posée, que leur dernier canon fût mis en batterie, pour commencer l'attaque. A cette époque, le commerce anglais ne fit pas entendre ces plaintes violentes qui accompagnaient ordinairement chaque mesure du plénipotentiaire; il sentit que l'honneur national faisait un sacrifice en sa faveur, et il l'accepta avec résignation. Quelques voix opposantes s'élevèrent encore, il est vrai, mais avec modération, tant est puissant chez tout Anglais cet instinct du grand intérêt du pays, l'intérêt commercial.

Cependant les Anglais occupaient Hong-kong, y jetaient les fondemens d'une ville, et tout annonçait que l'Angleterre ou du moins son représentant voulait former sur cette île un établissement durable. Je vais profiter du repos que nous laisse en ce moment la trêve anglo-chinoise pour vous dire

quelques mots d'Hong-kong, cette possession anglaise dont l'occupation a eu tant de retentissement en Europe.

L'embouchure de la rivière de Canton, comme vous l'avez vu, est parsemée d'îles presque toutes stériles; quelques-unes cependant offrent, dans certaines parties, plus de facilité pour la culture, à cause des eaux qui peuvent les féconder. Hong-kong est de ce nombre. La pointe sud de cette île est par le 22° 14′ 45″, et la pointe nord par le 22° 20′ 50″ de latitude septentrionale. Elle s'étend depuis le 114° 6′ 46″ jusqu'au 114° 15′ de longitude est de Greenwich. Sa circonférence est d'environ soixante-dix milles; sa conformation est très irrégulière, surtout dans la partie sud; elle offre, dans les nombreuses baies dont elle est comme dentelée, un abri aux navigateurs qui, à la mousson de nord-est, entrent dans la rivière de Canton. La distance d'Hong-kong à Macao est d'environ quarante milles. L'île est comprise dans le district de Sin-oan-hien, dans la province de Canton. Chaque province de la Chine est divisée en un certain nombre de *foo*, départemens ou préfectures, et chaque *foo* comprend plusieurs *hien* ou districts. Ainsi, la province de Canton contient dix *foo* ou départemens, subdivisés en soixante-douze districts, dont le plus considérable est Kouang-choo-foo, dans le territoire duquel est la ville de Canton. La population d'Hong-kong est d'environ 7,500 ames, dont 4,350 résident dans les villages qui sont situés dans les différentes parties de l'île. Le reste de la population habite les bazars et les bateaux; vous savez que, sur tous les fleuves de la Chine, il y a de nombreuses tribus dont la résidence est toujours à bord de leurs barques ou dans des espèces de hameaux formés par de vieilles embarcations élevées sur des piquets au-dessus des vases même de la rivière. Cette population, comme presque toute celle de l'île, émigre souvent, la terre ne produisant pas assez pour la nourrir. La principale ville de Hong-kong est Chek-chu; sa population est de près de 2,000 ames. C'est une île très montueuse, comme la plupart de celles qui se trouvent dans les eaux intérieures de la rivière de Canton; quelques vallées, étroitement resserrées par les montagnes et arrosées par des ruisseaux qui tarissent souvent, permettent aux Chinois d'y cultiver un peu de riz. Elle ne peut donc offrir par elle-même un grand intérêt à la colonisation anglaise; mais sa situation au milieu des passages, sa proximité du Boca-Tigris, pourraient présenter quelques avantages à la nation qui l'occuperait avec la sanction du cabinet de Pékin et avec la faculté d'y porter son commerce et d'en faire un vaste comptoir où les Chinois viendraient s'approvisionner. Jusque-là, quoique le typhon qui a soufflé sur la rivière de Canton à la fin du mois de juillet dernier, ait démontré que l'ancrage de ses baies n'est pas aussi sûr qu'on l'avait cru d'abord, Hong-kong peut être pour les Anglais un point de refuge contre les coups de vent de la mousson de sud-ouest, et servir, pendant la guerre, d'entrepôt à un commerce de contrebande assez étendu. Le capitaine Elliot attachait une grande importance à la possession d'Hong-kong; je l'ai dit, il y fit tracer le plan d'une ville, y établit une administra-

tion, et prit lui-même le titre de gouverneur de l'île. Les terrains furent divisés par lots, et, pour favoriser le nouvel établissement, le capitaine Elliot fit publier l'avis officiel qu'il avait demandé à son gouvernement qu'une diminution d'un *penny* par livre fût accordée en Angleterre sur la taxe d'importation pour les thés embarqués à Hong-kong, et qui y auraient été apportés par des embarcations chinoises. Cette espèce de gouvernement de Hong-kong fut complétée par la création d'un journal officiel, fondé sous les auspices du plénipotentiaire anglais; et, à ce propos, il y a lieu de s'étonner qu'il ne soit pas venu à la pensée de M. Elliot de publier un journal en chinois. Il avait pour cela les plus grandes facilités : plusieurs interprètes étaient et sont encore attachés à la mission anglaise; cette publication eût pu avoir pour résultat d'éclairer les populations chinoises sur leurs véritables intérêts, et de les rendre moins hostiles aux Anglais. Le capitaine Elliot eût peut-être réussi de cette façon à réaliser en partie les grandes espérances qu'il fondait sur la possession d'Hong-kong. Quoi qu'il en soit, si la guerre se termine selon les vœux de l'Angleterre, il est douteux que cette île soit d'une grande utilité au commerce britannique, qui trouvera plus d'avantage à voir les ports de la Chine ouverts à ses navires qu'à posséder un coin de terre presque stérile, qui coûterait des sommes énormes à fortifier, et dont la garnison dépendrait, pour sa subsistance, de la population chinoise. Il peut cependant entrer dans les projets du gouvernement anglais d'obtenir de l'empereur la permission de former des établissemens sur plusieurs points de la côte, et Hong-kong serait alors une des têtes de ce cordon; mais c'est là une hypothèse dont la réalisation est difficile à prévoir. La Chine n'est pas encore réduite à accepter de pareilles conditions, et l'Angleterre, toute puissante qu'elle est, rencontrera plus d'un obstacle avant de s'établir sur les côtes du céleste empire d'une manière permanente avec l'assentiment du gouvernement chinois, condition indispensable pour lui assurer des avantages en rapport avec les pertes qu'elle aura à supporter.

Mais revenons à Canton. La guerre allait recommencer. Les Chinois croyaient être prêts; les immenses préparatifs qu'ils avaient faits leur paraissaient rendre le triomphe certain. Les édits de l'empereur, dont on a assez régulièrement connaissance, car ils sont publiés dans une espèce de journal à l'usage des officiers de la couronne, annonçaient que le moment de la crise approchait. Le *muy-kô*, ou cabinet impérial, avait été modifié; deux Mantchoux, promoteurs ardens de la guerre, avaient pris la place de Keschen et d'Elepoo. On ne s'était pas borné à augmenter les fortifications de Canton; toute la côte, Amoy, Ning-po, l'embouchure du Yang-tse-kiang, Chusan, Teent-sin, étaient hérissés de canons; des troupes se portaient sur ces divers points de toutes les parties de l'empire. Une lettre du plénipotentiaire, adressée au gouverneur de la province du Chee-kiang, avait été refusée avec mépris par les autorités de Ning-po, quoiqu'elle fût portée par une corvette anglaise. On supposait qu'environ trente mille soldats tartares

étaient réunis à Canton et dans les environs; de nombreuses batteries élevées le long de la rivière défendaient la ville sur toute son étendue. La connaissance de ces faits et l'imminence du péril, dont ils étaient un indice certain, firent abandonner le projet que le plénipotentiaire britannique avait formé de porter une partie des forces anglaises vers Amoy. Le 15 mai était fixé pour le départ; les nouvelles de Canton changèrent entièrement la face des affaires.

On le voit, les choses marchaient rapidement à Canton vers une crise. Le 5 mai, les permissions données par les Chinois pour le passage des bateaux destinés au chargement des navires avaient été retirées; mais cette mesure avait été immédiatement révoquée, sur les représentations des autorités anglaises. Le 8 mai, on disait publiquement que le commerce allait être suspendu par les Chinois, et les Européens commençaient à ne plus se croire en sûreté dans les factoreries. Pendant les jours suivans, ces symptômes deviennent de plus en plus alarmans. On ne peut plus douter que les Chinois ne se préparent activement à quelque grand coup de main. Le 15, de nombreux détachemens de troupes arrivent de l'intérieur; on évalue le nombre de celles qui sont réunies dans la ville et aux alentours de Canton au chiffre évidemment exagéré de soixante-cinq ou soixante-dix mille hommes. Contre-ordre est donné aux navires de l'expédition anglaise, qui devaient quitter les eaux de la rivière. La corvette *la Modeste* se rapproche de Canton, et la goëlette *l'Algérine* vient jeter l'ancre en face des factoreries. La garde qui les protége est doublée. Les embarcations de ces navires de guerre sont, pendant toute la nuit, remplies de forts détachemens de soldats de marine, prêts à se porter partout où l'ennemi se présentera. Les négocians anglais s'efforcent, de leur côté, de profiter du peu de temps qui leur reste pour presser le chargement de leurs navires. Une moitié à peine des bâtimens anglais, stationnés depuis si long-temps dans la rivière de Canton, a pu recevoir une partie de cargaison. Un seul navire français, *la Lydie,* de Nantes, s'est trouvé sur les lieux, chargé par un négociant anglais; ce navire a pu partir dans les premiers jours du mois de mai. Les habitans de Canton émigrent en grand nombre, emportant leurs objets les plus précieux.

Le 18, les navires de guerre qui se trouvent à Hong-kong, ainsi que les transports chargés de troupes de débarquement, lèvent l'ancre et passent le Bogue, allant vers Canton. Les préparatifs se poursuivent avec la plus grande activité. Les Chinois élèvent un rempart continu de sacs de sable entre deux ouvrages avancés de Canton, le *French Folly* et le *Dutch Folly*. Des troupes traversent la rivière pendant une partie de la journée du 20 et du 21. Le 21 au matin, M. Elliot apprend, car les secrets sont mal gardés en Chine, qu'une attaque doit avoir lieu d'un moment à l'autre; il prévient aussitôt, par une note, tous les étrangers résidant à Canton qu'ils aient à se réfugier à bord des navires avant le coucher du soleil, et qu'il est de leur intérêt de mettre sous la protection des canons anglais les propriétés qu'ils peuvent encore

avoir à Canton. Tous, à l'exception de deux Américains, profitent de cet avertissement si strictement opportun, comme vous allez le voir. Au soleil couchant, le dernier négociant anglais s'embarquait sur la goëlette du commerce *Aurora*, que la marée et le vent contraire tenaient attachée à son ancre en face des factoreries. — J'ai déjà indiqué la position de la corvette *la Modeste*, de 20, et de la goëlette *l'Algérine*, de 10 canons. Du pont de ces bâtimens, on pouvait apercevoir les hauts mâts du *Blenheim* et du *Wellesley*, de 74, auprès desquels étaient à l'ancre les autres navires disponibles de l'expédition.

Dans la nuit du 21 au 22, toute la ligne des défenses chinoises se couvrit de feux; de nombreux brûlots furent lancés contre la flotte anglaise de tous les points cachés de la rivière. Les Chinois se croyaient assez forts pour détruire leurs ennemis. Nul doute que, si le secret eût été mieux gardé, s'il y eût eu plus de concert dans les mesures, ou plutôt si la paix, dont ils ont joui depuis tant de siècles, ne les eût rendus inhabiles à profiter de leurs avantages, nul doute, dis-je, que toute l'expédition anglaise n'eût été très sérieusement compromise. Plusieurs navires coururent un grand danger. Les Chinois déployèrent plus de courage que lors de l'attaque des forts de la rivière. Leurs canons furent mieux pointés et avaient été rendus plus mobiles; on prétend qu'ils durent cette amélioration, très imparfaite encore, aux conseils d'un négociant américain. Toujours est-il que, dans ce combat, le sang anglais coula pour la première fois depuis deux ans que durait la lutte, tandis que jusque-là le sang chinois seul avait été répandu à flots. Je n'entrerai pas dans les détails de cette nuit si fertile en évènemens. Les journaux de Macao en ont donné une peinture vive et exacte; je ne pourrais que répéter ce qu'ils ont dit. Les résultats furent la destruction de presque tous les brûlots destinés à incendier la flotte anglaise, la perte de quarante ou cinquante jonques de guerre, d'un grand nombre d'hommes, et enfin les évènemens dont il me reste à parler.

Le lendemain, 22 mai, plusieurs des navires de guerre anglais stationnés au-dessus de Canton, et dont les embarcations avaient été envoyées au secours des navires compromis, vinrent se réunir devant la ville, mais ils ne passèrent pas devant les forts qui en défendent les approches sans éprouver des pertes assez considérables. Le bateau à vapeur en fer *la Némésis*, capitaine Hall, rendit dans cette occasion, comme dans toutes celles où il s'était trouvé, d'immenses services. Ce fut lui qui détourna la plus grande partie des brûlots chinois, et qui détruisit toutes les jonques de guerre. Le capitaine Hall est un homme d'une énergie et d'une activité remarquables.

Le 25 mai, toutes les troupes de débarquement étant réunies, et les navires de guerre ayant jeté l'ancre devant Canton, l'attaque générale de la ville eut lieu sous les ordres du major-général sir Hugh Gough. Dans l'espace de très peu d'heures et après une faible résistance, les Anglais furent maîtres de presque toutes les positions qui dominent Canton; les hauteurs furent garnies

de canons et d'obusiers, et la ville, placée entre le feu de ces batteries et celui des vaisseaux, se trouva de fait à la discrétion des forces anglaises. Dès ce moment, les Chinois, découragés par le peu de succès de leur attaque de nuit, ne songèrent plus à résister. — On assure, et je ne cite ce fait qu'avec répugnance, comme on peut croire, que les Anglais trouvèrent les murailles de Canton couronnées d'une quantité innombrable de certains vases dont je n'ose dire l'usage, et qu'on avait placés sur les remparts comme un effroyable attirail de guerre; étrange artillerie cependant, dont j'ai peine à m'expliquer la destination. — Des propositions de rançon furent faites; les uns prétendent qu'elles vinrent des Chinois, d'autres soutiennent qu'elles furent provoquées par le plénipotentiaire anglais. Toujours est-il qu'un traité ou plutôt une convention fut faite entre M. Elliot et le *kwang-choo-foo,* ou maire de Canton. Vous remarquerez encore qu'aucun des trois commissaires impériaux ne parut dans cette transaction. Le journal anglais *Canton Press* assura, d'après une autorité qu'il disait irrécusable, que les principaux articles de cette convention étaient les suivans : — ART. 1er. Les Chinois paieront une somme de 6 millions de piastres (environ 36,000,000 fr.). — ART. 2. Les troupes tartares s'éloigneront de deux cents *le* de la ville de Canton (environ vingt lieues). — ART. 3. Les navires de guerre anglais quitteront la rivière de Canton, ainsi que les troupes anglaises (deux navires de guerre pouvaient seuls rester dans les eaux de la rivière). — ART. 4. Tous les ports de la rivière seront entièrement évacués par les Anglais.

A la première vue, une semblable convention ne peut manquer de vous paraître extraordinaire, même au milieu de cette série de transactions sans exemple dans les guerres européennes. Le capitaine Elliot est maître de Canton; il n'a qu'un mot à dire, et une garnison anglaise occupera la ville, et cependant pour la troisième ou quatrième fois il s'arrête. Les négociations recommencent; bien plus, la grande question en litige est passée sous silence; les commissaires impériaux ne paraissent pas, leur nom n'est pas même invoqué. Toute la responsabilité est prise par le *kwang-choo-foo,* par le maire de la ville; il ne s'agit plus que d'une rançon, et, cette rançon payée, les navires anglais abandonneront la rivière de Canton. Ainsi Canton, jusque-là le théâtre de la guerre, ne devient plus qu'un incident de ce long drame. Dès-lors les plans du plénipotentiaire ou du gouvernement anglais ne sont plus douteux : il a senti que la question ne pouvait plus se résoudre qu'à Pékin. Déjà, depuis long-temps et au moment même où il demandait au gouvernement de Canton la paix et le commerce, tous les moyens d'action se préparaient en silence, la compagnie des Indes frétait de nombreux navires, une nouvelle armée était organisée sur une plus grande échelle, des approvisionnemens et des munitions partaient de tous les ports de l'Inde, la Nouvelle-Hollande elle-même envoyait son contingent. Les évènemens de Canton eurent donc lieu au moment où tout était mûr pour l'exécution d'un projet beaucoup plus vaste.

La convention de Canton fut le dernier acte du capitaine Elliot; ce fut aussi le dernier effort de la première expédition. M. Elliot sembla considérer le rançonnement de Canton comme l'exécution virtuelle du traité du 20 janvier, exécution un peu forcée, il est vrai, mais enfin la lettre était observée. La gazette officielle d'Hong-kong publia un avis du plénipotentiaire, par lequel il annonçait aux étrangers que, la guerre avec la Chine *étant avantageusement terminée,* on procéderait, le 18 juin, à la vente des divers lots de terrain. Ainsi, par cette déclaration, le plénipotentiaire prenait plus solennellement que jamais possession de l'île d'Hong-kong. Les six millions de piastres stipulés étaient payés, et les autorités chinoises s'étaient vues forcées de recevoir, un peu clandestinement il faut le dire, les autorités anglaises sur le pied d'égalité. Il est vrai que chacun donnait, de son côté, une interprétation différente des évènemens qui venaient de se passer. Le départ des navires anglais fut suivi d'un cri de triomphe poussé par les Chinois. L'empereur ne sut rien de la défaite de ses bonnes troupes tartares. Les six millions payés furent représentés plutôt comme un acte de commisération que comme une condition dictée par la victoire. Les Chinois avaient beau jeu à montrer les choses sous ce point de vue; l'évacuation de la rivière par l'escadre anglaise parlait pour eux, et ce triomphe dut être naturellement attribué aux invincibles armes de l'empire.

Ainsi, après avoir, pendant un séjour de sept mois dans la rivière de Canton, détruit de fond en comble tous les forts qui la défendaient, à l'exception de celui de Wang-tung; après avoir fait couler des flots de sang, après avoir eu, malgré la présence d'une armée tartare, la seconde ville de l'empire sous la main, l'expédition anglaise s'arrêta comme fatiguée de l'effort. La transaction de Canton dut avoir pour résultat de relever le courage du cabinet de Pékin.

Je n'ajouterai plus qu'un mot, monsieur : en terminant cette lettre déjà si longue, j'éprouve le besoin d'insister sur les véritables causes de toutes ces péripéties qui vous auront surpris et vous surprendront encore dans le récit du drame que nous suivons avec tant d'intérêt. Je vous ai déjà dit que les bases de la question anglo-chinoise sont dorénavant changées; ce n'est plus la réparation d'une insulte que l'Angleterre demande à la Chine : c'est un nouveau monde dont elle veut faire la conquête commerciale; elle sent que c'est là désormais qu'elle trouvera les élémens de force et de vitalité qu'elle est condamnée à chercher partout en dehors d'elle-même, fatale nécessité dont les conséquences commencent déjà à frapper l'attention des peuples. Cependant, même en faisant jouer tous les ressorts de sa puissance pour atteindre ce but, l'Angleterre ne peut perdre de vue les avantages qu'elle retirait naguère de son immense commerce avec la Chine, avantages dont sa situation actuelle lui fait plus que jamais une nécessité. L'affaire de Chine doit donc se présenter pour elle sous deux points de vue différens : celui de l'avenir et celui du présent. C'est pour hâter la solution de la question d'avenir que l'Angleterre ne recule devant aucun sacrifice, qu'elle dégarnit l'Inde de

troupes, qu'elle expose ses flottes aux dangers d'une mer si féconde en naufrages, qu'elle compromet même son commerce avec la Chine, source pour elle de tant de bénéfices; c'est à la question d'actualité qu'elle sacrifie en quelque sorte les exigences de son honneur national, compromis souvent et par le principe et par la conduite de la guerre qu'elle fait à l'empire céleste. C'est dans l'intérêt de l'avenir qu'elle s'épuise et qu'elle combat, c'est dans l'intérêt du présent qu'elle s'arrête momentanément au milieu de ses sanglans triomphes. Pourra-t-elle toujours concilier ces deux intérêts si opposés? ne faudra-t-il pas tôt ou tard qu'elle sacrifie l'un à l'autre? Le reste du monde restera-t-il toujours spectateur impassible de cette lutte, dans laquelle se débattent de si grandes destinées? Déjà nos prévisions de l'année dernière ont commencé à se réaliser; l'Inde n'est plus tranquille, et, d'un moment à l'autre, l'Angleterre peut se voir obligée de concentrer toute son énergie pour conserver cette plus belle moitié de son empire. L'avenir nous donnera le mot de toutes ces questions; quant à moi, même après ces trois années de luttes, je n'ose vous donner mon opinion sur le développement futur de la crise anglo-chinoise; la marche des affaires n'a pas soulevé pour moi le voile qui enveloppe encore le dénouement de cet immense débat.

Dans une prochaine lettre, je vous rendrai compte des évènemens qui ont signalé la fin de l'année 1841.

*****

Macao, 1er décembre 1841.

L'OBLAT.

—

DERNIÈRE PARTIE.[1]

VII.

A l'époque où Estève recevait à Froidefont un accueil si bienveillant, la marquise de Leuzière et sa petite-fille, la comtesse de Champreux, vivaient depuis quelques mois éloignées de la cour. Le deuil de cette dernière était le prétexte et non le véritable motif de leur retraite. Elles avaient quitté Versailles à la suite d'une de ces intrigues de palais qui divisaient si souvent l'entourage de la famille royale et remplissaient déjà l'existence de la reine de troubles et d'amertumes. Mais cet exil momentané et tout-à-fait volontaire devait naturellement cesser le jour où finirait le deuil de la jeune veuve. Mme de Leuzière avait saisi volontiers cette occasion de se retirer du monde pour quelque temps; elle éprouvait enfin le besoin de se reposer, de respirer un instant, pour ainsi dire, après tant d'années d'une vie écoulée dans les fastueux amusemens et les devoirs gravement puérils de la représentation. La marquise était le type des femmes de l'an-

(1) Voyez les livraisons des 1er avril, 1er et 15 mai.

cienne cour; jamais grande dame du temps de Louis XV ne porta avec plus de dignité une robe de quatorze aunes, sur des paniers de six pieds d'envergure, et ne marcha plus légèrement dans les salons de Versailles avec les souliers à talons. Aucune femme de cette époque ne fut aussi spirituellement ignorante, aussi parfaitement frivole, aussi gracieusement fière. L'âge n'avait modifié ni ses idées, ni sa manière de sentir; elle se plaisait à Froidefont, non qu'elle fût désabusée des vanités du monde et lasse de se laisser aller à cet éblouissant tourbillon qui l'emportait depuis si long-temps, mais parce qu'elle avait matériellement besoin de repos pour recommencer cette vie à laquelle ses forces physiques ne suffisaient plus. Elle était d'ailleurs fort entourée dans ce qu'il lui plaisait d'appeler sa solitude. Indépendamment des hôtes qui se succédaient continuellement, il y avait à Froidefont quelques personnes attachées à sa maison, et dont la place était marquée dans sa société; c'étaient trois ou quatre filles de qualité aussi pauvres que nobles; l'une avait le titre de lectrice, les autres celui de demoiselles de compagnie. Toutes dépassaient de bien des années l'âge de discrétion, et il ne leur restait d'autre charme que l'esprit et les habitudes de la bonne compagnie. Le jour de l'arrivée d'Estève, Mme de Leuzière leur dit de sa petite voix grasseyante et mignarde :

—Mesdemoiselles, vous allez voir ici pendant quelque temps un jeune gentilhomme, le proche parent d'une personne qui fut fort de mes amies et à la recommandation de laquelle j'ai grand égard. Je vous prie de m'aider à faire les honneurs de chez moi à mon nouvel hôte, et de vous occuper beaucoup de lui. Il m'a paru un peu timide; tâchez de mettre bientôt à l'aise sa sauvagerie provinciale; j'ai à cœur que le séjour de Froidefont lui soit agréable, et qu'il en emporte un bon souvenir.

D'après les ordres de la marquise, Estève avait été installé dans un des beaux appartemens du château, et dès le premier jour il dut trouver qu'il y était comme chez lui, tant il eut le loisir et la liberté de s'y arranger à sa fantaisie. La vie qu'on menait à Froidefont était tout à la fois simple et somptueuse. Les hommes avaient à leur disposition des équipages de chasse, des chevaux, et généralement tous les moyens de distractions qu'offre la campagne; les femmes faisaient de la tapisserie, jouaient au reversi, ou, à l'exemple de la reine Marie-Antoinette, se mêlaient parfois de travaux rustiques, et allaient, en jupe de linon relevée avec des rubans roses, voir traire les vaches dans une laiterie semblable à celle du parc de Trianon.

Estève était allé saluer la marquise en arrivant, puis il avait profité du temps qui lui restait jusqu'au souper pour faire une promenade dans le parc. Près de se retrouver au milieu de ce monde qu'il avait entrevu la veille, il éprouvait le besoin de se calmer et de se recueillir un moment : une sorte d'étonnement se mêlait à toutes ses impressions. Dans ce changement complet d'existence, rien ne rattachait le présent au passé; il oubliait ce qu'il avait été, ou, pour mieux dire, il lui semblait qu'une incommensurable distance séparait ces deux phases de sa vie, et il perdait sans effort le pénible souvenir de celle qui venait de finir. Rien de ce qui frappait maintenant ses regards n'avait d'analogie avec ce qui l'environnait naguère; on ne parlait plus autour de lui le même langage; il croyait voir des êtres d'une nature différente, et, quand il faisait un retour sur sa propre individualité, il ne se reconnaissait plus lui-même; en effet, quitter sans transition le monastère de Châalis et les moines bénédictins pour le château de Froidefont et les grandes dames de la cour, c'était changer de planète.

Estève marcha long-temps au hasard sous les sombres futaies du parc; son ame était comme inondée par un vague sentiment de bonheur, et pourtant il ne savait ce qui le rendait heureux; il ne se rendait pas compte de ce qu'il éprouvait; il ignorait ce que présagent ces joies fatales qui pénètrent le cœur et l'enivrent avant même que l'amour y ait fait naître un espoir ou même un désir. Tandis qu'il traversait l'endroit le plus solitaire du parc, il aperçut dans le vert crépuscule d'une allée deux femmes qui marchaient d'un pas indolent. Un chapeau de paille posé de côté sur leur coiffure les garantissait du soleil, et elles avaient à la main une légère canne à pomme d'or. Estève reconnut sur-le-champ l'une d'elles à sa taille d'une finesse incomparable, à ses cheveux dont la nuance dorée chatoyait sous la poudre; mais, loin de chercher à la rejoindre, il se tint à l'écart et la vit passer, caché entre les arbres. Elle avait depuis long-temps disparu, qu'il était encore à la même place, immobile et le regard fixe, comme s'il suivait par la pensée cette ravissante figure. Puis, l'esprit plongé dans d'ineffables rêveries, il reprit lentement le chemin du château.

Le soir, lorsqu'il entra au salon, les parties étaient déjà commencées; Mme de Champreux elle-même tenait les cartes. Au moment où il s'approcha, elle détourna un peu la tête, et, sans le regarder, le salua d'un sourire. La marquise l'appela d'un petit geste, et lui dit en continuant son jeu : — Venez ça, monsieur de Tuzel, et dites-

moi ce que vous avez fait aujourd'hui; je veux savoir si vous ne vous êtes point trop ennuyé tout seul dans les allées du parc.

—J'ai fait une charmante promenade, madame la marquise, répondit Estève; mais qui donc a pu vous dire que j'étais seul? je croyais n'avoir été vu de personne, car je n'ai fait aucune rencontre.

—C'est vrai; mais de belles bergères qui s'en allaient pastoralement visiter nos troupeaux vous ont aperçu sous les arbres; il eût été galant de les accompagner.

— Je n'aurais osé les aborder, madame la marquise.

—Je le sais; aussi les ai-je bien grondées de n'avoir pas été vous chercher jusqu'au fond du bosquet où vous rêviez sous un ormeau, comme un berger de Florian. Tenez, voilà Mlle de La Rabodière à laquelle j'ai particulièrement reproché cette façon de passer à côté des gens sans prendre garde à eux.

—Mais c'est moi qui devrais me reconnaître ce tort, madame la marquise, dit Estève en souriant.

—Eh! eh! je n'en disconviens pas; allez donc bien vite vous en excuser, et dire à Mlle de La Rabodière que demain vous le réparerez en l'accompagnant au châlet. Je vous avertis que c'est à une grande demi-lieue du château, et que, lorsqu'il fait mauvais temps, ces dames y vont en chaise.

—Je vous demande pardon, madame, dit vivement la comtesse de Champreux, moi je vais toujours à pied. Vraiment, n'est-ce pas ridicule de s'enfermer entre quatre glaces pour aller visiter une étable à vaches, comme lorsqu'on traverse en grand habit la cour de marbre de Versailles?

—Il est vrai, ma mignonne, répliqua gaiement la marquise; vous bravez le mauvais temps comme une vraie gardeuse de moutons, et un jour vous êtes revenue du châlet avec des souliers de satin qui faisaient eau de toutes parts et vos beaux cheveux défrisés et flottans au gré des vents.

—Ajoutez, madame, que vous m'avez vue arriver en riant de tout votre cœur et en chantant *il pleut, il pleut, bergère*... Ah! ma chère mère, j'ai bien ri aussi quand je me suis vue dans les glaces du salon.

— C'est égal, ma fille, reprit plus gravement la marquise, je fus inquiète après des suites que pouvait avoir cette imprudence; vous aviez risqué de prendre un gros rhume.

Estève se rapprocha du groupe que formaient autour d'un guéridon les demoiselles de compagnie.

—Monsieur, savez-vous parfiler? demanda Mlle de La Rabodière

en lui présentant de sa main sèche et longue un morceau d'étoffe de soie brochée d'or, — et sur sa réponse négative elle ajouta : — Alors nous allons découper des silhouettes; il faut absolument que vous fassiez quelque chose le soir; si vous le préfériez, je vous confierais un ouvrage en tapisserie; vous travailleriez à couvrir le fond de ces écrans.

Estève préféra apprendre à faire des silhouettes, et Mlle de La Rabodière lui donna la première leçon. Elle prit une feuille de papier noir, des ciseaux à pointes très fines, et, après avoir regardé autour d'elle comme pour choisir son modèle, elle se mit à découper une figure sous les yeux de son élève, qui suivait ce travail avec une curieuse attention.

— C'est fini, dit-elle en posant sur du papier blanc une petite tête de femme coiffée à la Suzanne, et qui semblait se rejeter en arrière avec un geste fier et charmant. Estève reconnut aussitôt ce profil suave, cette chevelure à demi voilée sous de légères dentelles, et ce port de tête tout à la fois hautain et gracieux. — Ah! murmura-t-il, c'est frappant!

— A votre tour, monsieur, dit la demoiselle de compagnie en lui remettant les ciseaux; essayez aussi de faire le portrait de Mme de Champreux, mais ne copiez pas celui-ci; travaillez d'après nature. — Et comme il taillait dans le papier noir sans lever les yeux, elle ajouta : Monsieur, regardez donc votre modèle, sinon vous allez faire une figure de fantaisie.

Estève n'osa tenir compte de cette observation; il y avait dans le regard, dans le sourire de la comtesse quelque chose d'éblouissant, un éclat qu'il ne pouvait soutenir en face. Pourtant, lorsqu'il posa sur le papier la silhouette qu'il venait d'achever, Mlle de La Rabodière s'écria : — C'est d'une grande ressemblance, c'est fort bien, sauf quelques incorrections. Monsieur, vous montrez des dispositions surprenantes, et j'ose vous prédire que vous aurez un talent charmant.

— M. de Tuzel aime les beaux arts, dit la marquise en admirant de la meilleure foi du monde le chef-d'œuvre en papier noir, qui passait de mains en mains; c'est bien, très bien; ce talent sied mieux à un gentilhomme que celui de broder au tambour ou de faire en perfection des sachets de rubans.

— Comme feu M. le comte de Champreux, ajouta tout bas Mlle de La Rabodière.

Estève fut frappé de ce mot, que seul il avait entendu. Il supposa que l'époux dont Mme de Champreux portait encore le deuil était un homme frivole et nul qu'elle n'avait pas aimé, et qui n'avait laissé

dans son cœur que de faibles regrets. Cette conviction lui causait une secrète joie. Il se complaisait dans la pensée qu'aucun orage n'avait troublé la sérénité d'une si belle destinée, et que cette jeune femme qu'environnaient tant de grandeurs, de calmes félicités, n'avait jamais connu la douleur et les larmes. M[lle] de La Rabodière s'aperçut de sa distraction et lui dit gravement :

— Vous plaît-il, monsieur, de continuer votre leçon? Voyons, reprenez vos ciseaux, et tâchez de profiler un nouveau modèle.

Estève se remit docilement à faire des découpures : les demoiselles de compagnie posèrent tour à tour, et il essaya de représenter leurs profils anguleux; mais il réussit moins bien dans ses nouveaux essais, et à la fin de la soirée il lacéra et éparpilla tout ce beau travail.

— Ah mon Dieu! et votre chef-d'œuvre, monsieur, le voilà aussi perdu, s'écria M[lle] de La Rabodière d'un air désolé; j'aurais voulu le mettre dans ma collection.

Estève ne répondit rien : il avait adroitement soustrait la silhouette de M[me] de Champreux, et elle était déjà enfermée dans le petit portefeuille de laque qu'il portait toujours sur lui.

Le lendemain, à l'issue du dîner, qu'on servait à trois heures, M[me] de Leuzière dit à Estève, qu'elle avait fait asseoir près d'elle à table :

— Allons, beau berger, disposez-vous à faire une promenade par de jolis chemins tout bordés d'aubépines fleuries. Ces dames vont visiter le moulin, et vous les accompagnerez.

A cette proposition, Estève ressentit un tressaillement de joie; il se figura M[me] de Champreux marchant légèrement dans les sentiers ombragés du parc, puis s'asseyant avec sa grace et sa fierté souveraine sur un siége rustique, au milieu d'une pauvre maison de paysan, et lui debout à ses côtés et prêt, faveur insigne! à recevoir les ordres qu'elle daignerait lui donner.

— Soyez aimable, soyez galant, je vous le permets, reprit la marquise; M[lle] de La Rabodière et M[lle] de Rochemartine sont charmantes et de très bonne conversation.

Les deux demoiselles de compagnie avaient déjà mis leurs chapeaux de paille à la Bazile et pris leurs joncs. Par un mouvement involontaire, Estève se tourna vers M[me] de Champreux, qui s'était rassise devant son métier, et il la regardait indécis. Elle comprit ce geste, cette muette interrogation, car elle dit en souriant :

— Moi, je reste.

— Nous sommes invitées ce soir au Raincy, ajouta la marquise; il y a concert et petit spectacle chez son altesse.

— Tenez, ma mère, je voudrais être à cent lieues du monde et de la cour, pour être dispensée de toutes ces fêtes! dit vivement la comtesse. J'aime mieux la solitude de Froidefont que les amusemens du Raincy.

— Voyez un peu cette fantaisie! répliqua la marquise d'un air de douce ironie; je vais me hâter de vous ramener à Versailles, charmante bergère, de peur que vous vous adonniez tout-à-fait à vos goûts simples et champêtres. Dans quel temps vivons-nous, bon Dieu! Les femmes de vingt ans sont plus graves et plus sensées que leurs grand'mères. Peu leur importe d'être belles, admirées, de plaire et de commander. Elles ne se soucient même plus de leur parure. Ah! ma mignonne, que présage un tel bouleversement?

— Je n'en sais rien, ma mère, répondit la comtesse d'un ton caressant et enjoué; en attendant, je tâcherai d'être très belle et très admirée pour vous faire plaisir : vous verrez ce soir!

— Partons, monsieur, dit Mlle de La Rabodière en appuyant sur le bras d'Estève sa main couverte d'un gant de filet vert et en se redressant avec un mouvement de tête qui fit onduler les trois plumes de son panache.

Le pauvre jeune homme se laissa emmener de fort bonne grace. Selon la recommandation de la marquise, il tâcha d'être aimable et même galant; mais au fond de l'ame il était, malgré ses efforts, agité, soucieux et triste : déjà l'absence ou la présence de Mme de Champreux n'était plus pour lui une chose indifférente.

Mlle de La Rabodière était une vieille fille d'un esprit agréable et conteur. Comme toutes les personnes qui n'ont pas par elles-mêmes un grand relief, elle se faisait valoir en s'identifiant jusqu'à un certain point avec des existences plus considérables que la sienne. Cette manière d'être constituait au fond une abnégation et un dévouement sans égal. Depuis trente ans, Mlle de La Rabodière était attachée à la marquise; elle avait vu naître Mme de Champreux, et elle trouvait dans les rapports, dans les souvenirs d'une si longue intimité, des sujets inépuisables de causerie. Bientôt elle captiva l'attention d'Estève en lui racontant quelques circonstances relatives à la jeune veuve.

— Ah! monsieur, lui dit-elle avec un sentiment d'orgueil et de joie, quelle grande et heureuse destinée que celle de Mme la comtesse! Elle n'a jamais souffert aucune peine; les malheurs arrivés dans sa famille n'ont pas été pleurés par elle, parce qu'elle était trop jeune pour les sentir. Son père, le fils unique de Mme la marquise, est mort un peu avant sa naissance; quelques mois plus tard, elle a

perdu sa mère, et elle est restée ainsi sous la tutelle de son aïeule, qui l'a élevée avec tous les soins et toute la tendresse imaginable. Jamais elle n'a formé un désir qui n'ait été satisfait. Depuis qu'elle existe, tout ce qui l'environne lui est soumis. Sa vue inspire le respect et l'amour; c'est comme un don qu'elle tient de la nature plus encore que de la grandeur de sa naissance. Dans le monde, sa position est des plus enviées; elle ne voit au-dessus d'elle que les princesses du sang, et chacun sait qu'elle est maintenant le plus grand parti de la cour. Et avec tant d'avantages, tant de motifs d'orgueil, elle n'est ni fière, ni vaine. Vous avez déjà pu voir comme elle est affable et douce; mais ce que vous ne savez pas, c'est la rare bonté, la générosité de son ame. Pour tout dire, en un mot, elle est digne du rang où Dieu l'a mise et du bonheur dont il a comblé sa vie.

— Pourtant cette vie si belle a été un moment troublée, dit Estève en hésitant; Mme de Champreux est restée veuve bien jeune.

La demoiselle de compagnie hocha la tête avec un léger sourire.

— Avez-vous entendu parler de M. de Champreux? demanda-t-elle.

— Jamais, mademoiselle; vivant au fond d'une province, je n'ai connu ni de près ni de loin les gens du grand monde.

— Alors je vais vous dire ce que du reste personne n'ignore, reprit la demoiselle de compagnie. Des convenances de famille avaient fait ce mariage, qui était d'ailleurs des plus mal assortis. Lorsqu'il fut célébré, Mlle de Leuzière avait dix-sept ans, M. le comte de Champreux seulement quatorze. C'était un petit bonhomme d'une jolie figure, mais chétif et souffreteux. Son éducation était tout-à-fait manquée; il avait un petit savoir et, je crois, un plus petit génie. Sa grande occupation était de faire toutes sortes de colifichets avec du carton et des rubans; quant à ses amusemens, c'étaient ceux d'un écolier. Il faisait beau voir Mme la comtesse, en grand habit de cour, jouer à la guerre pan pan pour divertir cet enfant malade, en attendant l'heure d'aller chez la reine, ou bien confectionner avec lui des sachets d'odeur et mille autres babioles. Parfois il se mutinait et pour un rien devenait si méchant, que Mme la marquise l'aurait volontiers mis en pénitence. Au milieu de tous ces enfantillages, il allait avoir seize ans, et peut-être sa femme commençait-elle à concevoir quelque chagrin de lui trouver si peu de raison et d'esprit pour son âge, lorsqu'il mourut presque subitement. Devant Dieu soit son ame!

Estève avait écouté ces détails avec une singulière émotion. — Comment Mme la comtesse avait-elle pu consentir à un tel mariage?

s'écria-t-il; comment s'était-elle résignée à devenir la compagne de cet enfant maussade, qui ne promettait même pas de devenir un homme digne d'elle?

— Eh! mon Dieu, parce qu'alors elle était une enfant aussi, répondit la demoiselle de compagnie; aujourd'hui sa docilité n'irait pas jusque-là.

En revenant de la promenade, Mlle de La Rabodière emmena Estève dans la cour d'honneur : elle avait aperçu au perron le carrosse attelé de quatre chevaux et les valets en grande livrée. Au même instant, les deux battans de la porte s'ouvrirent, et la marquise parut avec sa petite-fille. La jeune douairière portait une robe de damas noir, et pour toute parure un rang de perles au cou. Un léger pouf formé de petites plumes noires ornait sa coiffure un peu haute sur le front et couverte seulement d'un œil de poudre. Ce costume simple et sévère contrastait d'une manière charmante avec sa figure si fraîche, si juvénile, et les tons d'un noir mat du damas, dont les plis abondans flottaient autour de sa taille, donnaient à son teint un éclat tendre et suave comme celui des fleurs. Elle s'avançait lentement, le front souriant et calme, avec un air de majesté, une grace fière et modeste, une dignité de jeune fille et de reine. En la voyant si belle, si radieuse, Estève s'arrêta comme ébloui, et la salua silencieusement. Elle se tourna à peine vers lui pour lui rendre son salut d'un mouvement de tête, et pourtant elle devina l'impression qu'il ressentait à sa vue. Cette admiration humble et silencieuse la flatta plus que les complimens qu'on lui avait si souvent adressés; elle sourit et détourna les yeux, craignant peut-être de laisser deviner à son tour la satisfaction ingénue de son orgueil; puis, revenue de ce léger trouble d'esprit, elle abaissa une seconde fois son regard sur Estève, et dit en désignant une touffe de roses blanches qu'il venait de cueillir dans le parc et qu'il avait à la main :

— C'est un bouquet que vous m'apportez? Grand merci! monsieur, je le mettrai ce soir.

Il fut tenté de le lui présenter à genoux et s'avança en tremblant. Mme de Champreux choisit une rose et l'attacha de côté sur son corsage en disant : — C'est une fleur de deuil. — En effet, le pâle incarnat de cette rose, qu'entouraient des feuilles d'un vert sombre, s'harmoniait avec la toilette de la comtesse. — A présent partons, ma mère, reprit-elle après avoir encore remercié Estève d'un regard.

Un moment après, le carrosse avait disparu au fond de l'avenue.

Dès ce moment, Estève s'aperçut avec une sorte d'effroi qu'il y

avait au fond de son ame un sentiment impérieux et fatal, une passion dont il avait jusqu'alors ignoré la puissance et les redoutables entraînemens : trop faible déjà contre elle pour la vaincre, il ne songea qu'à la dissimuler.

Il y a parfois dans la vie humaine une phase dont la courte durée est plus féconde mille fois que les longues années qui l'ont précédée et suivie; c'est l'éclair radieux qui traverse les ténèbres, c'est le souffle tiède et parfumé qui dissipe les brumes sombres et glacées, c'est l'aurore brillante et rapide qui dans les régions boréales se lève sur les longues nuits d'hiver. L'existence morne et stérile d'Estève devait avoir cette période suprême; pendant quelques jours, quelques jours seulement, il devait vivre dans l'entier développement de ses facultés et par toutes les puissances de son être. Il comprit qu'il était arrivé à ce moment unique dans la vie, et ferma les yeux, comme un homme placé entre deux abîmes; il détourna sa pensée de l'avenir comme du passé, et s'abandonna avec une sorte d'enivrement désespéré à ces transports cachés, à ces joies intérieures, à ces muettes souffrances qui alternativement ravissaient et brisaient son cœur. Bientôt il connut dans toute sa violence le bonheur amer que donne un amour placé si haut qu'aucun espoir de retour n'est possible. Souvent une circonstance insignifiante, un mot, un seul regard, le jetaient dans de secrets ravissemens ou dans les plus douloureuses tristesses. Mais, au milieu de toutes ces agitations, il conserva du moins assez d'empire sur lui-même pour ne pas laisser deviner la passion insensée qui consumait son ame et sa vie. Les dures contraintes de son existence passée, une longue habitude de réserve et d'impassibilité apparente, lui rendaient plus facile qu'à tout autre, peut-être, cette complète dissimulation. Tandis que son cœur battait à rompre dans sa poitrine, et que la violence de ses émotions faisait pâlir son visage, il gardait une attitude calme, et jamais une parole, un soupir ne trahit le secret de ses joies ou de ses souffrances. Dans l'abnégation et le dévouement de sa tendresse, il s'estimait heureux, trop heureux encore, et, comme les martyrs de l'amour divin, il ne voulait que souffrir et mourir pour l'objet de son adoration.

La marquise traitait Estève avec la familiarité amicale qu'autorisait son âge; elle profitait de ses priviléges de vieille femme pour le combler de ses faveurs et pour faire de lui, à l'exclusion de tout autre, son chevalier d'honneur, lorsqu'elle avait la fantaisie de se promener à pied dans le parterre. Mme de Champreux était naturelle-

ment plus réservée; cependant, à travers la retenue de ses manières, elle laissait apercevoir une sorte de bienveillance et de discret intérêt. Elle adressait rarement la parole à Estève, et pourtant il était facile de voir le goût qu'elle prenait à son entretien par l'attention qu'elle y prêtait. Mais la personne qui lui témoignait le plus de sympathie était cette bonne Mlle de La Rabodière, dont la mémoire était un répertoire complet des anecdotes de famille et de toutes les illustrations de la maison de Leuzière. Elle s'était prise d'une particulière affection pour lui, parce qu'il avait dans la physionomie quelque chose d'un homme qu'elle aima jadis d'un amour tout-à-fait malheureux. Il n'y a pas d'amitié plus charmante que celle d'une femme qui a pris son parti d'être vieille, et dont le cœur a conservé quelque jeunesse: Estève en fit l'expérience; Mlle de La Rabodière fut pour lui, dans la nouvelle vie où il était entré, ce qu'avaient été naguère le maître des novices et le père Timothée, la providence calme et consolatrice vers laquelle il se réfugiait dans ses mauvais momens.

Un soir qu'il n'y avait d'autre étranger qu'Estève à Froidefont, le petit cercle intime de la marquise était réuni autour de la table, dans le salon d'été. On causait librement, comme en famille; la vieille dame faisait des histoires de l'ancienne cour. Elle se mit à raconter celle de ce beau Létorières, qui s'était fait aimer de Mlle de Soissons.

—C'était un mince cadet de famille, dit-elle, un de ces petits gentilshommes qui viennent au monde dénués de tous biens, mais qui se tirent d'affaire par leur bonne mine et leur bravoure. Mlle de Soissons le connut je ne sais comment, et se prit pour lui d'une telle passion qu'elle se mit en tête de l'épouser, elle qui tenait aux plus grandes maisons du royaume, et que le roi de Sardaigne appelait sa cousine! Sa tante, Mme de Soubise, en avait tant d'indignation et de souci, qu'elle la fit entrer à l'abbaye de Montmartre. Mais les deux amans continuèrent de se voir à la mode d'Espagne, c'est-à-dire à travers les grilles et en passant par-dessus les murs avec des échelles de corde, si bien qu'on ne parlait que des inventions romanesques de Létorières pour pénétrer dans le couvent. Le baron d'Ugeon, qui était un gentilhomme des Rohan-Soubise, prit à mal tous ces bruits, provoqua en duel l'heureux amant de Mlle de Soissons, et lui donna un grand coup d'épée dans le côté. On le transporta ainsi feru et quasi mourant dans un petit logis qu'il occupait hors Paris, sur le chemin de Montmartre. Mais, voyez la folie de ce pauvre amoureux! sans attendre sa guérison, il sort une nuit, et, comme de coutume, franchit les murailles de l'abbaye pour aller à son rendez-vous. Le

hasard avait fait que ce jour-là j'étais allée voir ma tante, Mme d'Humières, qui était alors abbesse de Montmartre. Comme il devait y avoir une prise d'habit le lendemain matin, et que je voulais y assister, j'avais renvoyé mon carrosse et accepté l'hospitalité pour une nuit chez ces bonnes religieuses. Voilà qu'au petit jour, un peu après qu'on eut sonné le premier angélus, j'entendis du bruit dans les corridors, toutes les portes des cellules s'étaient ouvertes, et les religieuses couraient vers l'escalier d'un air curieux et effrayé. — Jésus, madame! quel scandale! quel malheur! me dit en passant l'une d'elles. — Il y a là-bas un homme mort, ajouta une autre tout éperdue. Ne comprenant rien encore à l'évènement, je les suivis. Quel pitoyable spectacle je vis alors! Le beau Létorières était couché, par terre, sous la grande arcade cintrée qui sépare le cloître du cimetière; ses yeux étaient ouverts et fixes, son visage était blanc comme linge, et son corps baignait dans une mare de sang. A cette vue, je sentis que j'allais m'évanouir tout de bon, et je me traînai jusqu'à l'escalier, où je m'assis à demi morte. Tout le monastère était en émoi, on ne concevait rien à ce malheur; aucune de ces dames ne connaissait Létorières, et ne savait ses rendez-vous nocturnes. Moi cependant, je reprenais mes esprits et je commençais à comprendre comment la chose était arrivée; je pris à part l'abbesse : — Faites retirer ces dames, lui dis-je; laissez quelqu'un seulement pour garder ce pauvre corps, et montons chez Mlle de Soissons, que tout ce bruit n'a pas éveillée, à ce qu'il paraît. En effet, elle dormait encore quand nous entrâmes dans son appartement; mais quel réveil! Dès les premiers mots que je lui dis, elle se releva avec des cris et des sanglots; elle ne voulait pas me croire, elle se débattait entre nos bras, elle demandait à voir ce cadavre. Heureusement elle tomba en défaillance. Hélas! je ne m'étais pas trompée dans mes conjectures : Létorières était venu à son rendez-vous, et avait passé une heure dans le cloître sans manifester aucunement les souffrances que lui causait sa blessure. Vers minuit, Mlle de Soissons était remontée chez elle sans bruit, et lui s'était retiré, comme de coutume, par la porte qui donne sur le cimetière. Apparemment, quand il fut arrivé là, les forces lui manquèrent; il tomba; sa blessure s'était rouverte, et tout son sang s'écoulait. Il mourut, faute de secours, à quelques pas de sa maîtresse, et tandis qu'elle s'endormait tranquille en pensant à lui. Pour éviter le grand scandale que toute cette affaire aurait causé, on transporta de nuit le corps de Létorières à son logis, on le mit sur un lit de parade, et l'on fit courir le bruit

qu'il était mort d'une fièvre pourprée; tout le monde l'a cru, mais vous pouvez être assurée que cela n'est pas vrai, et qu'il mourut d'un coup d'épée et de son amour pour Mlle de Soissons.

— Et elle mourut aussi? demanda Mlle de La Rabodière.

— Point du tout, mademoiselle, répondit tranquillement la marquise; quelques mois plus tard, elle épousa je ne sais quel prince allemand dont elle n'a jamais pu prononcer le nom.

Mme de Champreux avait écouté son aïeule avec une mélancolique attention. Ce récit l'avait émue, une larme semblait rouler sous ses longs cils baissés; mais, à ces derniers mots, elle releva la tête et s'écria avec un mouvement d'indignation :

— Quel cœur lâche et perfide de s'être consolé ainsi!

— Eh! ma belle reine, qu'auriez-vous donc fait à la place de Mlle de Soissons?

— Ce que j'aurais fait, madame? Je me serais mise en religion, et j'aurais pleuré ce pauvre Létorières jusqu'à la fin de ma vie.

— Ah! ma fille, elle était si jeune! répliqua naïvement la marquise.

Estève avait écouté Mme de Champreux avec une émotion indicible de bonheur et de souffrance. La sensibilité qu'elle venait de manifester le charmait et l'épouvantait tout à la fois. Jusqu'à ce moment, il avait pensé qu'elle n'était pas capable de ressentir certaines exaltations, ni même de comprendre la tendresse énergique et fidèle d'un cœur qui persiste jusqu'à la mort dans les regrets et le souvenir de son premier amour. Il fut saisi d'une vague et jalouse inquiétude en songeant qu'elle éprouverait peut-être un jour cette passion, dont elle devinait les dévouemens sublimes; qu'elle choisirait dans la foule dorée qui remplissait les salons de Versailles un homme heureux entre tous, et que, quelque grand qu'il fût déjà, elle l'élèverait encore, et mettrait sa destinée au-dessus des plus hautes destinées en lui donnant sa main. Ces prévisions remplirent son ame d'un trouble cruel; il pouvait tout supporter hormis cette affreuse pensée, de voir Mme de Champreux descendre des régions sereines de son indifférence et livrer à l'amour d'un homme les trésors de son ame et de sa beauté. Cette soirée, si doucement commencée, s'achevait pour lui dans un morne et muet supplice. Entouré de ce cercle de femmes qui continuaient de frivoles causeries, il tâchait de dissimuler sa douloureuse préoccupation en feignant de chercher dans un volume de poésies quelques passages que la marquise l'avait prié de lire à haute voix.

— Eh bien! monsieur, vous ne trouvez donc rien dans cet alma-

nach soi-disant des muses? s'écria M[lle] de La Rabodière en jetant un coup d'œil dans le livre. — Eh! bon Dieu! voilà des vers assez beaux cependant. — Et elle se mit à déclamer cette strophe de l'ode du pindarique Lebrun :

Oui, Sparte, à Lycurgue fidèle,
Voulut toujours que la plus belle
S'unît au plus audacieux;
Et Jupiter même décide
Qu'il n'est permis qu'au fier Alcide
D'épouser Hébé dans les cieux.

—C'est assez mon avis aussi, dit la marquise en regardant M[me] de Champreux avec un certain sourire.

— Grace, grace, madame, s'écria-t-elle en riant et en rougissant un peu; point d'application, je vous supplie.

— Remarquez, je vous prie, ma mignonne, que, selon ma promesse, je n'ai rien avancé de direct, et que la comparaison ne serait pas exacte : vous êtes jeune et belle comme la déesse Hébé; mais celui auquel je voudrais vous remarier n'est pas un demi-dieu; c'est tout simplement un héros.

— Oui, un héros de coulisses, murmura M[lle] de La Rabodière, qui avait son franc-parler.

Dès les premiers mots de cette conversation, Estève s'était retiré dans l'ombre du vaste abat-jour qui couvrait le faisceau de bougies placé au milieu de la table; il avait ainsi caché la pâleur de son front et l'altération de ses traits.

— Vraiment, ma reine, j'ai grande envie de vous sermoner un peu, reprit la marquise; vous n'avez pas assez d'admiration pour les braves et les victorieux; nous n'étions pas ainsi jadis, et Dieu sait si les vainqueurs de Fontenoy trouvèrent beaucoup d'inhumaines!...... Mais aujourd'hui on ne fait plus cas de la gloire; les femmes s'enthousiasment des beaux esprits, des poètes, et ne se soucient plus des héros.

— Mon Dieu! ma mère, je rends toute justice au vôtre, répondit M[me] de Champreux d'un air nonchalant; je conviendrai, si vous voulez, qu'il est beau, spirituel et fort digne d'être aimé.

Ces mots restèrent dans le cœur d'Estève comme un trait acéré; il ne douta plus que l'heureux prétendant favorisé par la marquise ne devînt bientôt peut-être l'époux de M[me] de Champreux. Une haine, une jalousie désespérée l'animait contre ce rival inconnu, et, pen-

dant la douloureuse nuit qui suivit cettte soirée, il fut prêt aux plus violentes résolutions. Tantôt il voulait partir, s'éloigner de Mme de Champreux sans la revoir; d'autres fois, il osait concevoir la pensée de lui avouer sa folie et son désespoir; puis il tombait dans l'accablement et la crainte; il se soumettait lâchement à son supplice, il redoutait tout changement dans sa situation, comme le malheureux redoute encore dans ses tortures le coup mortel qui doit les finir. Une amère curiosité, un farouche désir de connaître entièrement son sort, lui firent rechercher avidement le lendemain l'occasion d'interroger Mlle de La Rabodière. Dès le matin, il descendit au salon dans l'espoir de la rencontrer; elle y était déjà en effet, et, faute d'autre conversation, elle parlait avec le perroquet de la marquise. Estève n'eut pas même la pensée de lui faire une confidence, mais il l'interrogea discrètement. Au premier mot elle s'écria :

— Ne m'en parlez pas! je ne conçois rien à la bonne volonté de Mme la marquise pour M. le duc! un homme qui a pu faire de grands exploits dans la guerre d'Amérique, à l'autre bout du monde, mais dont les folies ont scandalisé tout Paris; un Galaor, un don Juan, la fine fleur des traditions de la régence!

—Et vous croyez que Mme la comtesse l'épousera? dit Estève d'une voix altérée.

— Jusqu'ici elle n'a pas voulu entendre parler de ce mariage ni d'aucun autre; mais qui sait? le duc est jeune, aimable, amoureux, et Mme la comtesse, qui refuse de se prononcer, est intérieurement décidée peut-être.

Comme la demoiselle de compagnie disait ces paroles, Mme de Champreux entra dans le salon. Apparemment elle remarqua une certaine émotion sur le visage d'Estève, car elle se rapprocha et dit avec une naïve curiosité : — Ma chère amie, de quoi parliez-vous donc à M. de Tuzel?

— Je lui parlais de vous, madame la comtesse, répondit-elle avec une franchise enjouée, et je me permettais de médire un peu du héros qui aspire à votre main. Me le pardonnez-vous?

— De toute mon ame! —répliqua la comtesse; et, après avoir un instant réfléchi, elle continua d'un ton grave : — J'ai pris une résolution que bientôt je déclarerai à ma mère, et qui mettra un terme à toutes ces poursuites : je veux suivre l'exemple de la princesse ma marraine; veuve comme elle à vingt ans, je ne me remarierai pas, et je tâcherai de l'imiter dans toutes les actions de sa vie si calme, si grande, si heureuse!

— Ah! madame, voilà une résolution bien téméraire! s'écria Mlle de La Rabodière. Mme la princesse de Lamballe l'a fermement tenue, il est vrai; mais elle n'a pas eu, comme vous, mille occasions d'y manquer; les princes d'un sang royal pouvaient seuls se mettre sur les rangs, tandis que tout ce qu'il y a de gens à marier dans la première noblesse de France va certainement aspirer à votre main. On n'est pas impunément la plus riche et la plus charmante douairière de la cour et de tout le royaume. Madame la comtesse, je ne jurerais pas qu'on ne vous fît un jour manquer à votre résolution.

— Vous verrez! répondit Mme de Champreux en souriant et d'un air de calme décision.

Tandis qu'elle parlait ainsi, une joie insensée succédait à la douleur d'Estève; la sérénité, le courage de vivre, une sorte de confiance et d'espoir, renaissaient dans son ame. Il respirait, soulagé des horribles tortures de la jalousie; il remontait de quelques pas l'abîme au fond duquel il s'était vu précipité. Mais, dans ce moment d'ineffable consolation, la présence de Mme de Champreux était un bonheur au-dessus de ses forces; il s'éloigna pour cacher les émotions qui, malgré lui, débordaient de son cœur, et alla chercher à l'extrémité la plus reculée du parc un site qu'il aimait parce qu'il savait que la jeune femme le visitait souvent. La Marne, en cet endroit, servait de limite au domaine de Froidefont. Ses bords, submergés pendant l'hiver, se couvraient, dès que les eaux s'étaient retirées, d'une végétation vigoureuse; les saules trempaient leurs pâles rameaux dans l'onde indolente, qui balançait lentement les touffes de joncs élégans et de nénuphars flottant à sa surface. Le cours de la rivière était divisé en cet endroit par une petite île dont les berges étaient couvertes d'oseraies.

Ce terrain, sujet aux inondations, se couvrait, pendant l'été, de la plus fraîche verdure. On y avait planté les arbres qui se plaisent dans les lieux humides, des platanes, des peupliers et plusieurs espèces de saules. Au centre de l'île s'élevait un toit de chaume soutenu par quatre troncs d'arbres droits et recouverts encore de leur écorce; quelques siéges grossiers étaient disposés sous ce rustique abri que la comtesse appelait sa cabane. Ce petit coin de terre avait un aspect vraiment champêtre et sauvage; de profonds halliers s'étendaient jusqu'au bord de l'eau, et, à l'ombre des ronces noirâtres, s'épanouissaient les bouquets rosés de la saponaire et les humbles fleurettes de l'oxalide. Comme pour faire contraste avec l'agreste végétation de l'île, on avait placé, à l'entour de la cabane, des vases où

croissaient les plantes les plus rares et les plus délicates de la flore exotique. Un batelet servait, pour ainsi dire, de pont entre les deux embarcadères, car la rivière était si peu large à cet endroit, que quelques coups d'aviron suffisaient pour aborder.

Estève alla s'asseoir sous ces tranquilles ombrages. Enivré d'une joie mélancolique, il jouissait du présent par toutes les facultés, toutes les puissances de son ame; il savourait les heures rapides, les heures de bonheur et de vie que lui accordait le ciel. Quelques jours lui restaient encore, et il ne voyait rien au-delà de ce terme : peu lui importait ce que deviendrait le reste de son existence. Pourtant une circonstance puérile interrompit les rêveries où il s'oubliait, et le ramena pour un moment aux réalités fatales de sa position. Tandis que ses yeux erraient sur le paysage, il aperçut, derrière les arbres qui bordaient l'autre rive de la Marne, une lourde voiture qui descendait la route et roulait vers Paris. Il pensa que bientôt il suivrait lui-même ce chemin, et s'en irait ainsi après avoir salué d'un dernier regard les lieux où resteraient les élémens de sa vie, et hors desquels il ne devait trouver qu'une horrible et mortelle solitude.

Il y avait six semaines déjà qu'Estève était à Froidefont, et, chaque fois qu'il avait parlé de son départ, la marquise lui avait signifié d'un air gracieusement impérieux qu'elle entendait qu'il passât tout l'été au château. Elle avait trop de tact et de discrétion pour l'interroger sur ses projets, mais elle lui laissait voir que son avenir l'intéressait, et qu'en toute circonstance elle le servirait volontiers par son crédit et ses relations. Estève lui avait dit une fois que son projet était de voyager pendant quelques années, et d'aller d'abord en Angleterre, d'où il comptait passer aux États-Unis d'Amérique. La marquise revenait parfois sur ce sujet et combattait doucement cette inclination pour les voyages :

— Eh! bon Dieu! qu'irez-vous donc faire au pays des Hurons? disait-elle. Je me figure qu'on y vit fort mal, et qu'on n'y trouve pas la moindre société depuis que la paix est faite et que les Français en sont revenus. Pour ce qui est d'aller en Angleterre, l'idée n'est pas heureuse non plus; il y a trop de brouillards dans cette île, et les femmes y sont trop savantes. Quant au reste du monde, ça ne vaut vraiment pas la peine de se déranger pour le voir. J'ai accompagné M. de Leuzière dans ses ambassades à Vienne et à Madrid; je me mourais d'ennui au milieu des magnificences de ces deux cours, et je vous déclare que, dans mon aversion pour le langage et les usages étrangers, j'eusse préféré cent fois la société d'une bourgeoise de la

rue Saint-Denis à celle d'une grande d'Espagne ou d'une princesse de l'empire. Notre pays est le plus beau, le meilleur pays du monde; croyez-moi, monsieur, restez en France; ce n'est qu'en France que les Français peuvent vivre.

Mme de Champreux écoutait ces boutades de la marquise sans laisser voir son opinion, sans dire une parole pour blâmer ou encourager les projets d'Estève. Au contraire de ce qu'il aurait eu le droit d'espérer, elle le traitait avec une plus froide bienveillance après deux mois de relations journalières que pendant les premiers jours de son arrivée à Froidefont. Elle mettait dans leurs rapports une réserve attentive qui l'eût rendu bien malheureux ou bien fier s'il eût songé à l'interpréter, car il aurait pu croire que cette réserve tenait à quelque aversion ou à quelque préférence secrète; mais il l'attribuait plus naturellement à un sentiment de dignité, d'exquise modestie. D'ailleurs, il y avait dans cette froideur même une politesse égale, un ton de douceur qui éloignait toute idée de hauteur et de dédain.

Mlle de La Rabodière, moins frivole que la marquise, moins indifférente que Mme de Champreux, et peut-être éclairée par une douloureuse expérience, avait deviné qu'Estève souffrait au fond de l'ame et qu'il éprouvait des peines dont la cause échappait à sa pénétration. Comme il ne parlait jamais du passé, elle supposa que quelque malheur, dont il voulait par fierté, par un sentiment d'honneur peut-être, garder le secret, avait frappé sa famille et détruit sa position. Dans cette persuasion, elle l'engageait indirectement à s'occuper de son avenir, de sa fortune, et ne perdait aucune occasion de lui donner de bons conseils.

Un jour, ils étaient comme seuls dans le salon, car la marquise, qui était une déterminée joueuse, faisait sa partie avec Mlle de Rochemartine, et Mme de Champreux, assise un peu à l'écart, travaillait avec une application si soutenue, qu'on pouvait croire qu'elle ne prêtait pas la moindre attention à ce qui se disait autour d'elle. Mlle de La Rabodière laissa aller la gazette qu'elle lisait, et, se rapprochant d'Estève, elle lui dit à demi-voix : — Nous aurons ce soir des gens considérables, auxquels Mme la marquise se fera un plaisir de vous présenter. Ces relations pourront vous être utiles quelque jour, s'il vous prenait envie d'entrer dans une carrière, de solliciter quelque emploi.

— Je n'ai point d'ambition, répondit Estève en soupirant; d'ailleurs, sais-je si je serais propre à faire quelque chose? J'aime mieux rester à l'écart, dans mon obscurité, que de tenter cette chance.

— Vous êtes trop jeune pour prendre si peu de souci de l'avenir, reprit M[lle] de La Rabodière; quelque jour, votre oisiveté vous pèsera; après avoir gaspillé votre activité, l'énergie de votre esprit, vous regretterez de n'avoir pas donné un but utile à vos fatigues. Alors vous aurez la volonté, mais les forces manqueront.

— Hélas! je suis déjà las et à bout de toutes mes forces, murmura Estève.

M[lle] de La Rabodière le regarda d'un air affectueux et touché qui semblait solliciter une plus entière confiance. Il le comprit, et continua d'une voix triste :

— Ma vie jusqu'ici s'est misérablement consumée dans des luttes contre les évènemens, contre moi-même. Aujourd'hui tout cela est fini; mais je suis à jamais brisé. Tout le bonheur que je peux espérer encore, c'est le repos, le repos dans la solitude où j'irai me réfugier et cacher le reste de ma vie.

— Vous abandonneriez ainsi le monde!

— Aucun intérêt ne m'y retient, répondit-il avec effort.

En ce moment, comme si son cœur eût involontairement protesté contre ses paroles, il leva les yeux sur M[me] de Champreux. Elle avait fait le même mouvement, et leurs regards se rencontrèrent. Estève tressaillit intérieurement; ce regard, qui avait plongé dans le sien, rayonnant et rapide comme l'éclair, avait une expression mélancolique, presque douloureuse. Cette scène muette n'eut que la durée de quelques secondes : avant que M[lle] de La Rabodière eût pu s'apercevoir du mouvement de la comtesse, celle-ci avait repris son travail et brodait activement, le visage penché sur le métier; mais ses mains étaient tremblantes, et il semblait qu'un incarnat plus vif animait la blancheur transparente de son teint. Estève avait aussi baissé les yeux; il était pâle et troublé comme un homme qui, en proie à quelque hallucination étrange, a la conscience de son erreur et s'efforce de ressaisir la réalité.

Il y eut un moment de silence; mais M[lle] de La Rabodière, qu'animait une bonne volonté obstinée, reprit l'entretien.

— Est-il donc si difficile à un homme qui possède vos avantages de se créer des intérêts, des liens dans le monde? dit-elle. Vous n'avez point de famille; eh bien! il faudrait en trouver une, il faudrait vous marier.

— Moi! s'écria Estève avec un air d'étonnement et d'effroi qui fit sourire la demoiselle de compagnie.

— Allons, continua-t-elle gaiement, il paraît que cela gagne; c'est

comme une épidémie d'héroïques résolutions. Plus d'amoureuses passions, de tendres faiblesses; on cherche le bonheur dans l'indifférence, la froide sagesse, la liberté surtout. — Eh, grand Dieu! ajouta-t-elle avec un soupir, si vous saviez comme on finit par se lasser de ce calme parfait! Croyez-moi, soyez moins philosophe; ne regardez pas de si haut cette pauvre vie humaine. Faites des folies, s'il le faut, plutôt que d'être trop raisonnable.

— Ah! Sylvie, Sylvie! que prêchez-vous donc là? Vous allez pervertir M. de Tuzel, dit Mme de Champreux en relevant la tête et en s'adressant à Mlle de La Rabodière d'un ton de reproche enjoué, mais qui n'était pas dénué, au fond, d'une intention sérieuse.

— Vous nous écoutiez sournoisement, madame la comtesse, s'écria la vieille fille; eh bien! tant pis pour vous, belle indifférente! vous aurez ainsi entendu vos vérités.

— Ma chère Sylvie, je vais prêcher à mon tour, répondit la comtesse avec un sourire. — Et se tournant vers Estève, sans cependant lever les yeux sur lui, elle reprit d'un ton plus grave, tout en continuant sa tapisserie : — C'est, je crois, un grand malheur et une grande faute de s'abandonner à certains entraînemens, de faire des folies, comme vous le conseille pourtant la plus sage personne du monde. Mais la vie d'un homme ne doit pas être sans but, et pour les esprits actifs et capables il y a plus d'une carrière ouverte. Ayez donc de l'ambition, monsieur; mettez de côté ce découragement, cette défiance de vous-même que vous montriez tout à l'heure, et tentez toutes les chances que la fortune vous offre. — Elle s'interrompit et passa la main sur son front comme pour préparer la suite de son argumentation et se remettre de l'espèce d'embarras qui la gagnait à mesure qu'elle manifestait sa pensée.

Mlle de La Rabodière comprit qu'il y avait quelque intention cachée dans ce qu'elle venait de dire, et que son hésitation même annonçait que c'était chose embarrassante à déclarer.

— Ah! madame, dit-elle en riant, je suis sûre que vous allez proposer à M. de Tuzel quelque riche mariage, et que vous ne savez comment vous y prendre pour le lui conseiller.

La comtesse fit vivement un geste négatif et reprit avec effort : — Non, ce n'est pas cela; il m'est plus naturellement venu une autre idée, en entendant M. de Tuzel avouer son goût pour les voyages. Ma mère est la proche parente de M. le gouverneur de Saint-Domingue, qui se trouve actuellement à Paris; elle a quelque crédit auprès de lui, et elle en userait volontiers en faveur de M. de Tuzel,

s'il voulait passer en Amérique pour y exercer quelque haut emploi. Si j'osais me permettre un conseil, je dirais que cette carrière est belle et honorable.

— Ah! madame, interrompit Mlle de La Rabodière d'un ton à moitié fâché, que vous a donc fait M. de Tuzel pour que vous vouliez l'envoyer ainsi à l'autre bout du monde? — Refusez, ajouta-t-elle en se tournant vers Estève; refusez-donc, monsieur!

— Oui, mais je n'en rends pas moins grace à madame la comtesse, qui a daigné un instant s'occuper de moi, répondit-il, navré de cette marque d'intérêt, qui était au fond une preuve si évidente d'indifférence. La fortune que j'ai me suffit, poursuivit-il, pressé d'épuiser ce pénible sujet d'entretien : j'ai ce qu'on appelle un sort indépendant, et je ne tenterai pas d'acquérir des biens qui n'ajouteraient rien à mes satisfactions; mais je n'en emploierai pas moins ce que j'ai de force et d'activité. Dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, j'entreprendrai un long voyage, et un jour, si je vis, je reviendrai vous donner des nouvelles de ce pays que madame la marquise appelle la république des Hurons.

Quelques jours s'écoulèrent encore. Estève reparla de ses projets de départ, mais la marquise n'y voulut rien entendre. Elle s'était accoutumée à la présence de ce beau jeune homme, qu'elle avait créé son chevalier d'honneur; elle aimait sa tournure d'esprit, ses manières simples et dignes, son caractère, et, par une sorte d'égoïsme affectueux, elle voulait le retenir jusqu'au jour où elle quitterait elle-même Froidefont.

Mme de Champreux avait insensiblement amené ses relations avec Estève aux termes les plus mesurés : elle le traitait avec cette réserve, cette froide douceur, qui ne donnent aucune prise; mais elle était d'ailleurs d'une politesse si exacte, d'une humeur si parfaitement égale, qu'Estève ne put craindre un seul moment que sa présence à Froidefont lui fût importune. Il pensa que les sentimens de la comtesse pour lui n'allaient pas au-delà de l'estime la plus indifférente, et, comme il n'avait jamais espéré davantage, son cœur n'en souffrit pas. Le principe de toutes les félicités que lui donnait son amour était dans cet amour même, dans son adoration pour cette femme dont le regard doux et distrait s'arrêtait si rarement sur lui. Il ne cherchait pas à lui parler, il fuyait même les occasions de se rapprocher d'elle; tout son bonheur consistait dans une contemplation humble et silencieuse. Le soir, au salon, il évitait de se mêler au groupe qui l'entourait. Lorsqu'il n'y avait point d'étrangers au

château, il aurait pu s'offrir naturellement pour l'accompagner dans ses promenades; mais il ne profitait même pas de ces bénéfices de sa position, et il laissait la comtesse sortir seule avec une des demoiselles de compagnie, se bornant à les suivre de loin sans qu'elles pussent s'apercevoir de sa présence.

Un jour, la comtesse et M[lle] de La Rabodière étaient sorties pour faire une de ces excursions qu'elles appelaient leurs voyages autour du parc. Estève dirigea plus tard sa promenade du même côté, vers les bords de la Marne, car il savait que la comtesse irait se reposer dans l'île. Jamais peut-être il n'avait parcouru avec un cœur plus ravi d'admiration et d'amour ces lieux où il suivait sa trace. Cet air qu'elle avait respiré l'enivrait, il lui semblait que des influences bénies l'environnaient de toutes parts et planaient sous ces voûtes de feuillages dont elle aimait l'ombrage noir et profond. Le soir approchait, et le crépuscule des allées commençait à s'assombrir; un rayon de soleil pénétrait encore dans les clairières et dorait la pointe verte des gazons; mille bruits confus et charmans, les bruits d'une belle nuit d'été, s'élevaient déjà dans le vaste silence du parc. C'était l'heure où M[me] de Champreux retournait au château. Estève eut la pensée d'aller visiter l'île après elle et de s'asseoir un moment à la place qu'elle venait de quitter.

Comme il gagnait les bords de la Marne, il lui sembla qu'un cri, un cri de détresse, s'élevait de ce côté. Il s'élança et franchit en un instant la longue allée de peupliers qui aboutissait en face de l'île. Pendant ce trajet, il n'entendit plus rien. En arrivant au bord de l'eau, il ne vit personne. Le batelet avait disparu, et il n'y avait pas trace humaine aux environs des deux embarcadères. Alors, saisi d'une cruelle angoisse, il parcourut du regard le cours de la Marne et ne tarda pas à apercevoir le batelet qui s'en allait en dérive et désemparé de son aviron.

A cette vue, la première pensée d'Estève fut que M[me] de Champreux et sa compagne étaient entrées dans cette frêle embarcation qui avait aussitôt chaviré, et qu'elles étaient au fond de la rivière, déjà mortes peut-être. Un cri terrible, un cri de désespoir et d'horreur, s'échappa de sa poitrine, et il se jeta instinctivement à l'eau, mais au même moment une voix s'éleva dans l'île : c'était celle de M[me] de Champreux qui appelait au secours. Estève passa la rivière, qui était peu profonde en cet endroit, franchit d'un bond l'embarcadère et courut à la cabane.

Alors un spectacle bizarre, inoui, frappa ses regards. La comtesse

était à genoux, ainsi que sa demoiselle de compagnie et une fillette de la ferme qu'elles amenaient ordinairement pour les passer dans l'île. Une espèce de géant fauve et déguenillé rôdait autour d'elles, en brandissant son couteau comme pour les effrayer, et semblait se divertir beaucoup de leur terreur.

— Misérable! cria Estève en se précipitant sur lui avec une furie qui doublait ses forces, et aussitôt le colosse tomba terrassé la figure contre terre et rugissant de colère.

— Ah! monsieur, c'est un fou! Ne le tuez pas! s'écria Mme de Champreux entraînée par un mouvement de généreuse compassion.

Avant qu'elle eût achevé, Estève, pâle et tremblant, avait laissé aller cet homme, qui se retourna en levant sur lui son couteau avec un geste de fureur sauvage. Les trois femmes firent un cri perçant, elles crurent qu'Estève allait périr à leurs yeux; mais aussitôt le fou laissa tomber son couteau et bégaya avec un accent de surprise et de joie :

— Père, père, bon père! donnez à Genest, au pauvre Genest... la charité, pour l'amour de Dieu... Puis, regardant l'habit d'Estève d'un air inquiet, il ajouta : — Venez, venez là-bas, au couvent. Allons trouver le père Timothée. Alors vous aurez une robe blanche avec un beau scapulaire noir... Mon père... mon père, la charité au pauvre Genest, s'il vous plaît?

Estève, un peu revenu de sa surprise, repoussa le mendiant et lui dit avec un geste d'autorité :

— Va-t-en! je t'ordonne de t'en aller, malheureux et maudit que tu es!

Genest le regarda d'un air de soumission plaintive, baissa la tête et obéit. On le vit franchir la berge, traverser le grand bras de la rivière à la nage et disparaître derrière les arbres du chemin. Pendant cette scène rapide, Mme de Champreux et sa demoiselle de compagnie étaient restées immobiles d'étonnement.

— Vous aviez déjà fait la charité à ce mendiant, il vous a reconnu, monsieur, s'écria Mlle de La Rabodière. Grand Dieu! quelle rencontre!

— Mais comment ce misérable se trouvait-il ici? interrompit Estève, comment a-t-il osé vous aborder, vous menacer?

— C'est ma faute, répondit la comtesse encore pâle et tremblante; cet homme était sur l'autre rive, il nous a aperçues, et il a tendu la main vers nous comme pour demander l'aumône; alors, sans réflexion, j'ai fait le geste de lui jeter quelques pièces de monnaie.

Aussitôt il a passé la rivière, et j'avoue que je n'ai pu m'empêcher de rire en voyant cette figure qui sortait de l'eau tout échevelée et ruisselante, avec une poignée de roseaux à la main comme ces fleurons peints en camayeu sur les dessus de porte. Ce malheureux s'est approché, et j'ai compris tout de suite, à sa manière de parler, à son air, que c'était un idiot, un insensé. Il s'est mis à dire mille choses incohérentes dont nous avons eu la folie de nous divertir. Tout à coup il a commencé à psalmodier en imitant l'air recueilli et l'attitude d'un moine qui chanterait au chœur; puis, comme nous le regardions en riant, il nous a commandé d'un air impérieux de nous mettre à genoux. Je lui ai dit de s'éloigner, et, voyant qu'il n'obéissait pas, j'ai fait signe à Mlle de La Rabodière et à Georgette de me suivre; mais il nous a barré le passage, et, tirant son couteau d'un air de fureur, il a renouvelé son injonction. Nous étions plus mortes que vives. Il a fallu céder. Alors, soit avec une méchante intention, soit seulement pour nous effrayer, il s'est mis à bondir autour de nous avec son couteau à la main... Cependant Georgette s'est courageusement échappée pour aller chercher du secours; mais il l'a rejointe à l'embarcadère et l'a ramenée.

— Après avoir donné un coup de pied à la barque, qui a suivi le fil de l'eau et qui doit être loin à présent, ajouta la jeune fille.

— Quelle situation! reprit la comtesse. Cet homme continuait à nous menacer, et s'irritait au moindre mouvement que nous faisions. C'était un accès de folie qui s'exaltait de plus en plus. Nous étions terrifiées. Quel moyen de sortir d'une telle position? Que dire à un fou pour le toucher, l'effrayer ou le convaincre? Heureusement, oh! bien heureusement, monsieur, vous êtes venu à notre secours.

— Et heureusement aussi vous avez imposé à cet homme, et il s'est souvenu dans sa folie que vous lui aviez fait du bien, ajouta Mlle de La Rabodière. Dans son respect et son affection, il vous a appelé son père. Mais où donc l'avez-vous rencontré? A la porte de quelque couvent, je suppose, car il vous a parlé d'un moine.

— Oui, je me souviens, répondit Estève d'une voix troublée; c'était effectivement dans une maison religieuse.

— A l'abbaye où M. votre oncle, le comte de Baiville, a fait profession?

— Oui, mademoiselle, c'est là précisément.

— Voilà pourquoi il voulait vous emmener pour qu'on vous donnât une robe de moine. Quel étrange pêle-mêle d'idées dans la tête de ce malheureux!

— Qu'allons-nous faire? et comment sortir d'ici maintenant? s'écria la comtesse.

Estève regarda du côté où il avait aperçu la barque; mais le courant l'avait entraînée. D'ailleurs la nuit tombait, et l'on ne distinguait plus rien que des masses obscures qui surplombaient la rive.

— Il faut que Georgette tâche de passer à gué, et qu'elle aille chercher du monde au château, reprit Mme de Champreux.

— Certainement je passerai, répondit la fillette; pas toute seule pourtant, je perdrais pied. Mais si monsieur veut m'aider, lui qui a déjà passé?...

— Cette enfant a raison, dit Estève : il y a trop d'eau pour qu'elle passe seule; mais je puis la porter à l'autre bord.

— Pourquoi ne passerions-nous pas de la même manière? objecta la demoiselle de compagnie. A quoi bon attendre? La nuit vient; on doit être inquiet déjà au château, et notre situation ici n'est pas des plus agréables. Il y a sous ces arbres comme un brouillard qui vous pénètre. M. de Tuzel doit grelotter dans ses vêtemens mouillés.

— Ne prenez aucun souci de moi, interrompit-il; ne songez qu'à ce que je puis faire pour vous être bon à quelque chose.

— Ma chère Irène, vous tremblez, reprit Mlle de La Rabodière en prenant la main de Mme de Champreux; cette robe de linon vous garantit mal; vous avez le frisson. Venez, partons tout de suite, au nom du ciel!

La comtesse garda le silence.

— Madame, dit Estève en se rapprochant d'elle, l'air est humide ici; il y règne, après le coucher du soleil, une fraîcheur dangereuse et qu'il faut se hâter de fuir. Souffrez que je vous rende sur-le-champ le service que vous recevriez dans une heure d'un de vos valets de pied.

— Allons, répondit la comtesse d'une voix mal assurée.

L'enfant et la demoiselle de compagnie passèrent d'abord, puis Estève revint chercher la comtesse. Elle était debout sur la dernière marche de l'embarcadère; l'obscurité empêchait qu'on distinguât ses traits, mais on voyait qu'elle avait croisé les bras sur son mantelet de soie, après s'être enveloppée, et qu'elle baissait la tête dans l'attitude d'une craintive attente... En ce moment, une impulsion machinale soutenait seule Estève; il exécutait chaque mouvement par une sorte d'effort instinctif. Les ressorts de son être matériel avaient toujours la même vigueur, la même puissance; mais, au fond de son ame, il se sentait défaillir et mourir... D'un bras à la fois sûr et tremblant, il

entoura la taille frêle de la comtesse, et, la soulevant, il l'emporta serrée contre sa poitrine... Malgré sa haute stature, il avait de l'eau jusqu'à la ceinture, et le flot qu'il fendait péniblement jaillissait autour de lui en vagues bruyantes... Il eut un instant de vertige; la tête de la comtesse était appuyée et cachée contre son épaule; elle se laissait aller entre ses bras comme un corps inerte, une personne évanouie ou morte, et pourtant il sentait son cœur battre avec violence, comme si elle eût été en proie à une de ces terribles et profondes émotions de l'ame qui troublent et suspendent les fonctions de la vie.

— Vous avez peur! murmura-t-il en l'étreignant plus étroitement par un mouvement involontaire.

— Non, répondit-elle d'une voix brève.

Une minute après, ils abordèrent.

Mme de Champreux s'élança sur le rivage, prit le bras de sa demoiselle de compagnie, et se mit à marcher vivement vers le château, comme si elle avait hâte de fuir les lieux où venait de se passer cette étrange scène. Mais la force factice qui la soutenait s'évanouit bientôt; elle s'arrêta brusquement et en disant d'une voix éteinte :

— Je ne puis aller plus loin... J'ai froid... Il me semble que je vais mourir.

Estève la soutint et la déposa à moitié évanouie sur le gazon, au bord de l'allée; elle avait les mains glacées et frissonnait, enveloppée dans sa mante. — Ma chère Irène, vous tremblez la fièvre, s'écria Mlle de La Rabodière désolée. Ah! pauvre enfant! c'est le saisissement, la fatigue, qui l'ont mise en cet état! Cours, Georgette, ajouta-t-elle, cours à toutes jambes, ma fille, va dire au château qu'on amène sur-le-champ une chaise.

Estève voulut aller lui-même. — Non, non, s'écria la demoiselle de compagnie en le retenant; il est nuit close, nous mourrions de peur seules ici. Restez, restez, monsieur.

Heureusement, la comtesse n'étant pas rentrée à l'heure ordinaire, on avait eu l'idée d'envoyer un carrosse au-devant d'elle : Georgette le rencontra au bout de l'avenue. Les deux femmes y montèrent avec Estève, et l'on reprit au grand trot le chemin du château. Pendant ce trajet rapide, Mme de Champreux s'était rejetée au fond du carrosse; la faible clarté que projetaient les lanternes à travers les glaces baissées permettait d'entrevoir son attitude, mais non l'expression de son visage. Immobile, et la tête appuyée sur sa main, elle pressait son mouchoir sur ses lèvres et gardait le silence.

En descendant de carrosse, elle assura qu'elle se trouvait mieux; mais Estève s'aperçut qu'elle avait pleuré en chemin. Après avoir embrassé son aïeule, qui écouta avec de grandes exclamations le récit que lui fit Mlle de La Rabodière, elle alla s'enfermer chez elle et ne parut plus jusqu'au surlendemain. La marquise prétendit que sa petite-fille avait des vapeurs, et fit venir son médecin de Paris; mais le docteur déclara qu'il ne voulait rien ordonner à la plus rebelle des malades, et l'indisposition de Mme de Champreux n'eut pas d'autres suites.

Pendant quelques jours, on ne s'entretint à Froidefont que de l'étrange aventure arrivée dans l'île; puis, comme on crut s'apercevoir que ce sujet de conversation attristait la comtesse, on n'en parla plus du tout. Le cœur d'Estève était livré à des préoccupations si violentes, qu'il oublia bientôt l'espèce d'inquiétude que lui avait causée sa rencontre avec Genest le vagabond. Il pensa que l'idiot ne garderait de ce fait qu'une idée confuse, et qu'il n'y avait rien à craindre de sa mémoire. D'ailleurs, ses moyens de communication étaient si bornés, il parlait une langue si incomplète, qu'il semblait certain que, quand même un souvenir fût resté dans sa pauvre tête, il ne parviendrait jamais à faire comprendre comment et en quel lieu il avait retrouvé Estève.

Cette existence tout à la fois paisible et agitée, calme en apparence, mais bouleversée par tant d'orages intérieurs, dura encore pendant quelques semaines. Estève se disait avec une joie douloureuse, la joie du condamné dont un sursis prolonge la vie, qu'il lui restait un mois peut-être, un mois encore avant de quitter Froidefont.

Un matin, il lisait dans la bibliothèque, — la bonté du ciel voulut qu'il y fût seul, — un valet entra et lui dit respectueusement : — Monsieur veut-il prendre la peine de passer chez lui? quelqu'un l'attend, une personne qui désirerait parler à monsieur sur-le-champ.

— Le nom de cette personne? demanda Estève avec un certain trouble.

— Elle n'a pas voulu le dire, et je n'ai pas osé insister, répondit le valet.

— C'est bien; allez lui annoncer que je vous suis, dit Estève, n'osant pas faire d'autres questions. Il monta chez lui rapidement et demeura comme pétrifié à la vue de celui qui l'attendait tranquillement assis dans sa chambre : c'était le père procureur de l'abbaye de Châalis, un des religieux que le père Anselme associait quelquefois

à l'exercice de son autorité. Comme le valet, debout contre la porte encore ouverte, semblait attendre les ordres d'Estève pour se retirer, le moine lui fit signe de sortir, puis, se rapprochant du malheureux que sa présence avait anéanti, il lui dit d'un ton calme : — Remettez-vous, frère Estève; je ne viens pas ici faire un scandale, et il ne tiendra qu'à vous que tout se passe sans bruit.

— Que me voulez-vous et que prétendez-vous? s'écria Estève hors de lui.

— Rien que vous retirer de votre péché, mon frère, et vous sauver de votre apostasie, répondit le moine avec fermeté; vous allez me suivre sans résistance, j'espère; ne voulez-vous pas éviter par votre soumission un éclat fâcheux qui vous exposerait aux railleries, au mépris de ce monde où vous vivez?

Estève garda le silence, un silence mêlé de rage et de confusion. Le père procureur reprit :

— Sa paternité m'a confié tous ses pouvoirs, elle m'a laissé le maître d'agir selon les inspirations de mon zèle pour la gloire de notre maison. Je me suis introduit ici sous un motif plausible; l'habit que je porte explique mon intervention dans des affaires de famille; vous direz que je suis envoyé par un de vos parens qui, au moment d'entreprendre un long voyage, désire vous emmener; vous pourrez ainsi me suivre sans qu'on s'étonne de ce départ subit et sans qu'on cherche à savoir ce que vous serez devenu. Dieu permet ces subterfuges, quand ils ont pour motif les intérêts de notre sainte religion. Mon frère, réfléchissez au parti que je vous propose, il concilie les devoirs que mon état m'impose avec les sentimens de charité qui me parlent en votre faveur. Je puis ainsi vous sauver d'un éclat ignominieux; vous disparaîtrez du monde sans y laisser une mémoire déshonorée, la mémoire d'un impie et d'un apostat.

Tandis que le moine parlait avec un accent de conviction et d'autorité en arrêtant sur Estève son regard armé d'une fermeté impassible, celui-ci, affaissé sur lui-même, le visage pâle et le front baigné d'une sueur froide, éprouvait l'agonie morale d'un homme qui n'a plus même une faible chance de salut, une lueur d'espérance.

— Et si je refusais de vous suivre? dit-il enfin, non d'un air de défi, mais avec l'accent du désespoir.

— Alors j'emploierais la force, dit sans s'émouvoir le père procureur; je requerrais l'assistance de la justice séculière, et, en vertu d'un ordre dont je suis muni, je vous ferais emmener par les gens de la maréchaussée.

— Mais alors je pourrais chercher dans la mort ma délivrance! s'écria Estève avec exaltation et en s'approchant d'une fenêtre qui s'ouvrait sur la terrasse pavée en marbre du château.

— Mon frère, répondit froidement le moine, quand vous vous seriez brisé la tête sur ces dalles, Dieu condamnerait votre ame pour l'éternité, et le monde détournerait les yeux avec horreur de votre dépouille mortelle, que je réclamerais, moi, votre supérieur spirituel et l'un des dignitaires de l'abbaye royale de Châalis, où vous avez fait votre profession religieuse.

Un long silence suivit ces paroles.

Estève, la tête baissée sur ses mains, ne manifestait ses angoisses que par les frémissemens douloureux qui ébranlaient tout son corps. Le malheureux succombait à cette agonie; le courage lui manquait, non qu'il songeât au sort terrible qui l'attendait dans les prisons du monastère, mais parce que le moment de se séparer à jamais de Mme de Champreux était venu. Enfin l'excès de son malheur même lui inspira une sorte d'énergie désespérée, et il dit avec la résolution d'un homme subitement résigné au sacrifice de sa vie :

— Avant de partir, me sera-t-il permis de faire quelques dispositions, qui seront comme un testament de mort, et d'écrire à Mme la marquise de Leuzière?

— Oui, mon frère, répondit le moine; cette manière de prendre congé d'elle me paraît la plus convenable.

Estève prit alors la plume et écrivit d'abord à la marquise pour la remercier de l'hospitalité qu'il avait trouvée à Froidefont. Ce billet était conçu dans des termes où le respect était mêlé à la plus vive reconnaissance. Ensuite Estève sortit d'une armoire le coffret qui contenait encore près de deux cent mille livres en or ou en joyaux; après en avoir tiré un rouleau de vingt-cinq louis, il le referma et écrivit la lettre suivante à Mlle de La Rabodière.

« MADEMOISELLE,

« Au moment de m'éloigner pour jamais des lieux où j'ai passé les plus heureux, les seuls momens heureux de ma vie, je n'ai pas la force de vous revoir pour vous exprimer les sentimens dont mon cœur est pénétré en vous quittant. S'il est une consolation possible pour moi dans l'isolement où je vais me trouver, je la devrai au souvenir que j'emporte de votre amitié.

« Souffrez que je vous confie en partant un soin qui ne saurait

être rempli par de plus dignes mains : c'est celui d'employer la somme entière et la valeur des bijoux contenus dans le coffret que je vous envoie, à fonder une maison de refuge pour les enfans orphelins et les pauvres vieillards des environs de Froidefont. Mes vœux seraient comblés si Mme la comtesse de Champreux voulait accepter le patronage de cette fondation.

« Adieu, mademoiselle; gardez un souvenir à celui que vous avez honoré de votre amitié, et qui, à sa dernière heure, songera encore aux jours heureux passés près de vous dans ces lieux qu'il ne reverra jamais, et où il laisse tout ce qu'il respecte et chérit le plus sur la terre.

« Froidefont, 20 septembre 1788. »

Il scella cette lettre, après y avoir enfermé la clé du coffret; puis, sonnant le valet qui était dans son antichambre, il lui ordonna de tout préparer pour son départ.

Le père procureur approuva d'un signe cette précaution et assista d'un air impassible à ces arrangemens, qui semblaient annoncer un long voyage. Quand les malles furent fermées, il commanda au valet de chambre de faire avancer à l'une des petites portes la chaise de poste qui attendait dans l'avenue. Toutes ces dispositions n'avaient pas duré une heure; il n'était guère plus de midi, et les dames du château, encore enfermées chez elles, n'apprirent rien des préparatifs de voyage qu'on faisait dans l'appartement d'Estève. Lorsque tout fut prêt, le père procureur se leva et dit simplement : — Allons!

Estève avait repris une sorte de sang-froid; sa démarche et son geste étaient fermes, rapides, mais une extrême pâleur couvrait son visage. Il donna au valet de chambre tout l'argent de sa bourse et lui remit ensuite le rouleau de vingt-cinq louis qu'il avait gardé, pour le distribuer à la livrée du château. — Et maintenant, ajouta-t-il, voici, Saint-Germain, ce que je vous prie de faire : dans une heure, vous porterez ce billet à madame la marquise, et ce coffret avec cette lettre à Mlle de La Rabodière; dans une heure seulement, entendez-vous, Saint-Germain?

Le valet de chambre, discret et bien appris comme un domestique de bonne maison, ne fit aucune observation et promit d'exécuter ponctuellement les ordres qu'on lui donnait.

La chaise de poste était déjà à la porte. Estève descendit accompagné du père procureur, qui ne l'avait pas perdu de vue une minute. Avant de monter dans la chaise, il se tourna pour jeter un dernier

regard sur la façade du château. Alors seulement les larmes lui vinrent aux yeux.

— Partons! dit-il d'une voix étouffée et en s'élançant dans la voiture. Le père procureur monta après lui et cria au postillon : Par le chemin de Meaux !

Quelques cavaliers de la maréchaussée, qui stationnaient au bas de l'avenue, se rallièrent autour de la chaise de poste et l'escortèrent dès qu'elle eut atteint la grande route.

— Vous voyez que toute tentative pour vous échapper serait inutile, dit le père procureur; mon cher frère, il faut vous soumettre à votre sort : il ne sera pas si rigoureux peut-être que vous le craignez.

— A présent je ne crains plus rien, répondit Estève d'un air de froide tranquillité.

Cette apparente fermeté n'était au fond qu'une sorte d'anéantissement qui rendait le malheureux insensible à de nouvelles souffrances. Il était comme un homme qui, précipité dans un abîme sans fond et sans rivages, roulerait dans le vide sans même essayer de se retenir, sans tendre ses mains raidies vers le fétu de paille qui paraît au naufragé une dernière chance de salut. Dans l'indifférence où il était de son sort, il ne songea pas même à demander si, comme il en avait eu le soupçon, c'était Genest le vagabond qui avait fait connaître l'endroit où on le retrouverait, et par quels moyens le père procureur était parvenu jusqu'à lui.

Il était nuit lorsque la chaise de poste arriva à Châalis et roula dans la première cour, qui séparait les bâtimens claustraux du logis des hôtes.

Quelques figures de frères convers, inquiètes et effarées malgré leurs efforts pour conserver l'impassibilité que commandait la discipline monastique, parurent à la porte du grand cloître; mais aucun religieux ne se montra, sans doute un ordre du prieur les tenait éloignés. Pourtant, lorsque Estève traversa le préau, il crut apercevoir derrière un pilier le visage pâle et consterné du père Timothée. En passant le seuil du monastère, Estève parut frappé d'un souvenir subit : — Ce jour est un anniversaire, dit-il, un anniversaire maudit; il y a eu dix ans, aujourd'hui, que je passai pour la première fois cette porte.

— C'est vrai, murmura l'un des convers, je m'en souviens, c'est moi qui la lui ai ouverte pour son malheur et sa condamnation éternelle!

Estève regarda cet homme, dont le visage exprimait une stupide

indignation, et lui dit avec douceur : — Et maintenant, mon frère, vous allez me conduire encore en présence du prieur; mais ce ne sera plus aux mêmes fins.

Il monta d'un pas ferme à la cellule du père Anselme, qui l'attendait entouré de quelques-uns de ses familiers. Il y avait en ce moment sur le visage d'Estève une sorte d'impassibilité froide et résolue qui fit comprendre au prieur que l'infortuné livré à sa justice était dompté, mais non soumis. Trop prudent, trop habile pour se livrer au ressentiment, à la sourde colère qu'il nourrissait depuis six mois contre celui dont l'apostasie avait trompé toutes ses prévisions, toutes ses espérances, il garda une attitude calme, et son visage n'exprima qu'une froide sévérité.

— Frère Estève, dit-il, tandis que les assistans gardaient un profond silence, vous avez encouru le châtiment auquel les lois canoniques et les statuts de notre ordre condamnent le religieux qui manque aux trois vœux qu'il a prononcés. Avez-vous quelque excuse à alléguer?

— Aucune, répondit Estève.

— Alors, mon frère, soumettez-vous avec contrition, continua le prieur d'un ton de mansuétude; notre devoir est de vous infliger le châtiment que mérite votre faute, mais la miséricorde de Dieu, votre repentir et notre charité pourront l'abréger. Nous vous dispensons de faire amende honorable devant la communauté capitulairement assemblée, et nous vous ordonnons seulement de vous rendre dans la cellule où vous devez passer le temps de votre pénitence.

Alors, sans autre formalité et sans autre appareil, Estève fut conduit dans une des cellules du troisième cloître. Il reconnut, à la lueur du flambeau que portait un des convers, le préau dévasté, les décombres rongés par des mousses noirâtres, et les grilles derrière lesquelles il avait aperçu jadis des reclus et des fous. A mesure qu'il approchait, il entendait une voix lamentable crier derrière une de ces horribles grilles : — Père, bon père, la charité! bon père!

— C'est Genest! s'écria Estève avec un étonnement qui lui fit oublier un moment sa propre misère : comment ce malheureux a-t-il pu attirer sur lui une si horrible punition?

— Il aurait fait comprendre à d'autres personnes peut-être ce qu'il a su dire devant leurs révérences, répondit un des convers; le monde est rempli de gens impies qui sont curieux de tous les scandales qui arrivent dans les couvens.

Estève comprit alors quelle part Genest avait eue à ce qui se pas-

sait, et quelle barbare prudence avait motivé sa réclusion. Il avait déjà pardonné à ce malheureux, par la main duquel la fatalité qui poursuivait sa vie venait de lui porter le dernier coup; il le plaignit au milieu de ses propres douleurs avec une généreuse sympathie.

Lorsque Estève se trouva seul dans la cellule où il devait peut-être achever ses misérables jours, il jeta autour de lui un regard morne, stupéfait, et se demanda si c'était bien lui-même qui venait de se laisser ensevelir dans cet affreux tombeau. Sa vue parcourait successivement les objets tristes et terribles qui l'environnaient : sa couche de paille, au chevet de laquelle une tête de mort semblait ouvrir ses yeux sans regard, l'unique siége placé devant une table grossière, et le prie-dieu dont les genoux des malheureux reclus avaient usé la planche. Au milieu de ces lugubres images, de cet horrible abandon, de cette solitude, de ce silence, il se souvint que la veille encore, à pareille heure, il était assis dans le salon de la marquise de Leuzière, à quelques pas de Mme de Champreux, et environné de tant d'éclat, de bonheur et de joie. Alors il tomba dans un désespoir qui lui arracha des sanglots et des cris tels que ces voûtes effroyables n'en avaient jamais entendu; il appela mille fois la mort à son secours, et le lendemain le frère convers qui vint lui apporter sa nourriture le trouva étendu et comme expirant sur les dalles de la cellule.

Il passa plusieurs jours dans cette lutte énergique de la vie qui défend contre la mort une organisation encore jeune et puissante. Ce fut la vie qui l'emporta enfin, et Estève revint graduellement de cette longue agonie. Pendant sa maladie, un frère convers avait silencieusement veillé près de lui, et, quand il fut en convalescence, il s'aperçut de quelque adoucissement à son sort. Il lui était permis de quitter sa cellule et de se promener dans l'enceinte du troisième cloître; mais il était d'ailleurs l'objet d'une si grande vigilance, que le père Timothée ne put jamais parvenir jusqu'à lui, et qu'il ne vit plus d'autre visage humain que celui du frère convers qui le servait, et la figure morne et souffrante de son triste compagnon d'infortune, Genest le vagabond. Son organisation vigoureuse résista aux privations matérielles, mais sa raison se serait peut-être éteinte dans les lentes tortures d'une telle existence, s'il n'eût trouvé dans l'exercice de la charité, de la bonté compatissante de son ame, une sublime distraction à ses souffrances. Cet idiot, ce misérable insensé, cause involontaire de son malheur, devint l'objet de ses soins. La triste créature s'éteignait dans sa prison; la violence qu'on faisait à ses

instincts la tuait. Lorsque le printemps faisait sentir sa douce influence jusque dans cet affreux séjour, lorsque des troupes d'hirondelles passaient au-dessus des murs et que l'herbe verdissait entre les pavés de la cour, Genest, saisi d'une inexprimable souffrance, se traînait le long des murs comme pour chercher une issue; puis il s'asseyait, laissait tomber sa tête sur ses mains puissantes, et se prenait à gémir avec l'accent plaintif et désolé d'un enfant. A la voix d'Estève, le malheureux se ranimait pourtant; lorsque celui-ci s'approchait et essayait de le consoler, il lui baisait les mains et bégayait : — Père, bon père Estève, restez avec le pauvre Genest. La charité au pauvre Genest, pour l'amour de Dieu!

VIII.

Il y avait plus de deux ans qu'Estève traînait une vie languissante et qui semblait approcher enfin du terme suprême. Un matin, il lisait, assis devant la petite cheminée de sa cellule, un livre de prières que lui avait prêté le frère convers; aucune plainte, aucun mouvement ne troublait plus le silence de sa prison : le pauvre Genest était mort depuis un mois. — Tout à coup un bruit inaccoutumé se fit entendre, des pas pressés résonnèrent sur le pavé sonore de la cour. Estève se leva tout éperdu et ouvrit la porte de sa cellule; c'étaient le père Timothée et l'abbé Girou qui arrivaient. Ils se jetèrent dans les bras d'Estève en s'écriant : — Venez, suivez-nous! venez, les portes sont ouvertes!

— Quoi! le prieur veut ma délivrance? s'écria-t-il, c'est lui qui vous envoie. Oh! qu'il soit béni mille fois, mon Dieu!

— Il n'y a plus ici ni prieur, ni religieux, répondit le père Timothée; des prodiges viennent de s'accomplir, nous sommes libres!

Et comme Estève le regardait de l'air égaré, stupéfait, d'un homme qui doute de sa raison et du témoignage de ses sens, il lui montra, dans le journal qu'il tenait à la main, le décret de l'assemblée constituante : « La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe; en conséquence, les ordres et congrégations religieuses sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. »

Estève, privé de toute communication avec le monde, n'avait rien su des évènemens qui venaient de s'accomplir. Il apprit en même

temps tous les actes qui avaient commencé la révolution, changé l'ancien ordre de choses et à moitié renversé le trône. Déjà alors les priviléges des castes nobles étaient supprimés, les droits du clergé abolis, et les biens ecclésiastiques réunis au domaine national.

Le prieur et la plupart des religieux abandonnèrent le jour même l'abbaye de Châalis. Estève, l'abbé Girou et le père Timothée restèrent jusqu'au lendemain dans le logis des hôtes. Le père Timothée semblait éprouver plus d'étonnement que de joie de ce changement d'existence. Malgré son scepticisme religieux et sa profession avouée d'athéisme, il y avait encore en lui des opinions, des préjugés de race; le vieux gentilhomme vivait encore dans la personne du moine défroqué. L'abbé Girou acceptait avec sa soumission ordinaire le bien et le mal que la Providence dispensait aux hommes dans cette violente réaction. Il gémissait sur les désastres de l'église et remerciait le ciel de la délivrance d'Estève. — Mon ami, lui dit-il, je suis venu pour vous emmener; j'occupe, dans un des quartiers les plus tranquilles de Paris, un logement où je me suis retiré, bien que je remplisse encore les fonctions d'aumônier de la prison de Saint-Lazare; c'est là que nous vivrons ensemble. — Le digne prêtre offrit ensuite au père Timothée de partager l'asile qu'il donnait à Estève, et décida le vieux moine à les accompagner.

La première pensée d'Estève fut d'aller à Froidefont pour savoir quel était le sort de la famille de Leuzière au milieu des bouleversemens qui avaient changé tant de hautes existences; mais on était au cœur de l'hiver, et probablement il n'y avait à Froidefont que le concierge et le régisseur. Estève préféra aller d'abord à Paris, où il avait plus de chances de trouver la marquise et sa petite-fille dans leur hôtel de la rue de Varennes.

L'abbé Girou occupait dans le haut du faubourg Saint-Denis une petite maison située entre cour et jardin; aucun des bruits de la grande ville ne retentissait jusque-là, et Paris tout entier aurait été livré au pillage et à la destruction, qu'on n'en aurait rien su dans cette maisonnette, que le vaste enclos de Saint-Lazare séparait des autres habitations. Une vieille Provençale, que l'abbé Girou avait trouvée sur le pavé de Paris, faisait le ménage et prenait soin de ce modeste intérieur. La santé d'Estève se raffermit promptement dans cet humble bien-être, et la société douce et consolante de ses deux amis releva ses forces morales. Il se rattacha à la vie par des affections et par des espérances qu'il osait à peine formuler en lui-même, mais qui lui causaient des tressaillemens de tendresse et de joie.

Dès le second jour de son arrivée à Paris, il était allé à l'hôtel de Leuzière. Avant même que sa main eût soulevé le lourd marteau de la porte-cochère, il avait compris, à la tranquillité, au silence de cette demeure, que les maîtres étaient absens. Il dut frapper plusieurs fois pour se faire ouvrir, car il n'y avait personne dans la loge du suisse. Le concierge auquel il s'adressa le regarda d'un air inquiet, défiant, et lui répondit avec une sèche politesse que Mme la marquise de Leuzière et Mme la comtesse de Champreux étaient à la campagne.

— A Froidefont sans doute? s'écria Estève.

— Non, monsieur, répliqua vivement cet homme; Mme la marquise est en Lorraine, mais on l'attend à Paris vers la fin de l'hiver, du moins je le crois.

Estève se retira. Comme il sortait, un savetier, assis dans sa misérable échoppe au coin de la rue, releva la tête, et lui cria :

— Il s'est fait prier pour vous ouvrir la porte, le vieux loup! et je parierais qu'il vous a débité un tas de mensonges. Il dit à tous venans que la vieille dame est à la campagne; mais il sait bien le contraire, l'ivrogne!

— Comment! que voulez-vous dire? s'écria Estève, frappé des paroles de cet homme, et se résignant avec une sorte de dégoût à l'interroger.

— Je dis que la vieille marquise est une aristocrate qui a passé à l'étranger avec sa petite-fille et toute sa fortune. Elle a émigré comme tant de nobles de ce quartier.

— Mais Mme la marquise de Leuzière ne se mêlait pas de politique, interrompit Estève.

— Vous croyez ça! Elles étaient de la cour; je les ai vues à Versailles les 5 et 6 octobre, quand nous sommes allés chercher le roi. Je vous dis que c'étaient des aristocrates, et qu'aujourd'hui elles conspirent à l'étranger.

Estève comprit qu'il pouvait y avoir quelque chose de vrai dans les soupçons de cet homme; déjà une partie de la famille royale et de la haute noblesse, alarmées par la gravité des évènemens, avaient cherché un refuge hors du royaume, et il était possible, en effet, que la marquise eût suivi cet exemple.

Ce fut un motif de tristesse et en même temps de sécurité pour Estève, qui dès-lors conçut l'espoir d'aller un jour revoir la comtesse dans son exil. Aussitôt rentré dans le monde, il avait eu la pensée de se rapprocher de son père, et l'abbé Girou avait fait faire quelques démarches auprès du marquis; mais une lettre de la personne char-

gée de cette négociation ne tarda pas à détruire cette espérance : M. de Blanquefort, pour empêcher Estève de profiter des droits que lui avait rendus le décret qui rompait ses vœux religieux, venait de dénaturer toute sa fortune et de la convertir en valeurs numéraires. Partisan de la révolution et ami de Mirabeau, il devait se rendre prochainement à Paris.

Estève se renferma dès-lors dans la solitude et l'intimité de ses relations. Un sentiment de fierté, de délicatesse, l'avait empêché de faire des démarches pour se rapprocher des enfans de Mme Godefroi, et il se mit à travailler pour ajouter un peu d'aisance au strict nécessaire que les ressources de l'abbé Girou procuraient à leur humble ménage. Il faisait des copies et mettait au net les livres des petits commerçans du faubourg Saint-Denis. De son côté, le père Timothée gagnait quelque chose en mettant à profit le talent qu'il eut jadis de peindre de charmans pastels : il faisait des enluminures pour les marchands d'estampes. Le vieux moine voyait avec une indignation profonde les progrès de la révolution et les insultes faites à la royauté. Il abhorrait cette rénovation de tous les pouvoirs, et, chose étrange! le décret sur la constitution civile du clergé causa au vieil athée beaucoup d'irritation et de chagrin.

— Depuis long-temps je ne suis plus chrétien, disait-il, mais je suis et serai toujours gentilhomme; je ne puis assister sans douleur à la chute de tout ce qui soutenait la puissance royale.

D'autres fois il tombait dans de sinistres prévisions.

— Il n'y a plus de royaume de France depuis que le roi a accepté la constitution, disait-il; tous ces désordres amèneront quelque chose comme ce qui s'est passé jadis en Angleterre; ce peuple hérétique et rebelle assassinera son souverain.

Un jour, il rentra plus tard que de coutume; sa physionomie, ordinairement froide et pensive, trahissait une émotion intérieure.

— Mes amis, dit-il, je ne saurais plus vivre dans ce pays, au milieu de tant d'attentats et de folies; je m'en vais attendre, hors du royaume, la fin de tous ces désastres. Aujourd'hui, j'ai retrouvé un ancien ami, un homme que je voyais tous les jours, il y a quarante et quelques années, dans le salon de Mme de Pompadour. Il part demain, et je pars avec lui; plus tard, sans doute, vous viendrez me rejoindre; — et, déposant une bourse sur la table, il ajouta : — Permettez que je songe à vos frais de voyage; j'avais prêté jadis quelques centaines de louis au chevalier de Rossi, il s'en est souvenu fort à propos aujourd'hui.

—Mais cette somme vous sera nécessaire en pays étranger, s'écria Estève; non, non, gardez tout.

— J'ai pris vingt-cinq louis, c'est plus que suffisant pour mon voyage, répondit simplement le père Timothée; une fois arrivé, je n'aurai plus besoin d'argent.

— Mais où allez-vous donc? demanda Estève avec étonnement.

— En Italie, dans un des couvens de l'ordre de Citeaux; — et, voyant l'étonnement d'Estève, il reprit : — Que ferais-je dans le monde? la plupart de mes contemporains n'existent plus, et ceux qui ont survécu sont dispersés à l'étranger. Une fois que je serai séparé de vous et de l'abbé, je sens que je ne pourrai plus vivre qu'en reprenant les habitudes auxquelles j'ai été plié si long-temps. La liberté m'est, à présent, un bien inutile; je ne sais plus que faire de moi-même.

Il partit en effet, et, deux mois plus tard, une lettre de lui annonça à Estève qu'il était dans un couvent de bénédictins aux environs de Rome.

Cependant les mauvais jours de la révolution approchaient; déjà les proscriptions avaient commencé. L'abbé Girou, qui n'avait pas adhéré à la constitution civile du clergé, et qui avait déjà donné sa démission d'aumônier de Saint-Lazare, pouvait être arrêté comme prêtre réfractaire. Heureusement il vivait oublié dans cette petite maison solitaire et comme perdue entre de vastes jardins dont il n'osait plus franchir l'enceinte. Estève lui-même se hasardait rarement à descendre dans les quartiers populeux pour avoir quelque nouvelle de ce qui se passait dans les clubs et à l'assemblée législative.

Ils n'avaient guère de relations au dehors qu'avec un ancien employé de la maison de Saint-Lazare. Ce brave homme venait de temps en temps leur dire les évènemens, qui, à cette époque, se succédaient avec une si effroyable rapidité. Ce fut par lui qu'ils apprirent la révolution du 10 août et l'arrestation de la famille royale. Quelques jours plus tard, cet homme arriva, pâle de terreur. — Depuis hier, dit-il, on tue dans les prisons de Paris; c'est une boucherie! Comme j'ai entendu dire qu'il y avait de grands rassemblemens autour de la prison du Temple, j'y suis allé. Une troupe de gens déguenillés arrivaient en hurlant et en chantant le *ça ira*. L'un d'eux portait une pique au fer de laquelle on avait mis une tête, une tête de femme pâle, les yeux à demi ouverts, avec de longs cheveux blonds qui flottaient autour de la pique.... Cette tête, c'était celle de la princesse de Lamballe!

A ce nom, Estève se couvrit le visage avec un cri d'horreur : il se souvenait de ce que Mme de Champreux avait dit un jour devant lui, dans le salon de Froidefont, de cette destinée si grande, si heureuse, qu'elle voulait imiter. Il remercia alors avec un élan de reconnaissance inexprimable le ciel, qui permettait qu'elle se trouvât en sûreté loin du pays où s'accomplissaient de si grands forfaits. Il bénit mille fois la prudence de la marquise, qui avait mis à l'abri de tout danger une tête si chère. Depuis son arrivée à Paris, il était retourné plusieurs fois à l'hôtel de Leuzière, et toujours le concierge lui avait répondu que la marquise et sa petite-fille étaient absentes. Il alla encore ce jour-là rue de Varennes, et, au moment où il soulevait le marteau, l'ignoble savetier lui cria du fond de son échoppe : — Tu perds ta peine, citoyen ; il n'y a personne. La livrée aussi a émigré.

Estève retourna s'enfermer avec l'abbé Girou ; ils vécurent seuls, isolés des calamités de cette époque, et presque heureux au sein de cette tranquillité. Le travail et l'étude remplissaient toutes leurs heures, et pendant les orages de 93, lorsque les assassinats juridiques de la convention frappaient Paris de terreur, les deux solitaires n'entendirent pas les clameurs de la multitude, qui, comme une mer furieuse, débordait sur les pavés sanglans de la grande ville.

Un soir, c'était après le 31 mai, de funeste mémoire, la vieille servante vint avertir l'abbé Girou qu'un homme le demandait, un homme qui n'avait pas voulu dire son nom. En ces temps malheureux, l'annonce d'une visite était un évènement qui causait autant de trouble et d'inquiétude qu'une mauvaise nouvelle. L'abbé sortit à la hâte en recommandant à Estève le calme et le sang-froid. Un moment après, il revint tenant sous le bras un homme pâle, défait, et qu'Estève ne reconnut pas.

— Ah ! monsieur ! s'écria le vieux prêtre, dont les mains tremblaient, est-ce bien vous que je revois ainsi ?

— Les girondins sont vaincus, dit l'étranger ; tous mes amis sont arrêtés, et l'échafaud les attend... Depuis deux jours, j'ai échappé comme par miracle à ceux qui me cherchent. Je n'ai pas d'argent, pas de pain, pas d'asile... Pouvez-vous me garder ici ?

— Que bénie soit la Providence qui vous y a amené ! s'écria le prêtre. — Allez sur-le-champ, mon ami, ajouta-t-il en se tournant vers Estève qui se tenait à l'écart, allez faire mettre la table et arranger un lit. — C'est votre fils, dit-il en revenant vers l'étranger, dès qu'Estève fut sorti.

Le marquis soupira, et répondit en levant les yeux au ciel :

— J'ai été cruel envers sa pauvre mère, envers lui peut-être! Si Dieu m'en donne le temps, je réparerai mes torts, je les expierai...

— Mon fils, dit l'abbé Girou en allant prendre par la main Estève qui revenait et en l'amenant près du marquis; mon fils, vous avez aujourd'hui le bonheur d'aider votre vieil ami à recevoir votre père.

M. de Blanquefort serra silencieusement la main d'Estève et prit son bras pour passer dans la modeste salle où était dressé le couvert. Le repas se prolongea; pour la première fois depuis bien des jours, le marquis retrouvait un moment de calme, de sécurité, et il en jouissait avec une reconnaissance mêlée d'attendrissement. La détresse avait amolli ce cœur de bronze et dompté ses ressentimens; il s'ouvrait enfin à de généreux élans, à une noble équité. Dès ce jour, il adopta Estève et l'appela son fils.

L'asile que le marquis était venu chercher près de l'abbé Girou était le plus sûr qu'il pût trouver. Une soudaine inspiration l'y avait amené : errant dans les rues de Paris sous le coup d'un ordre d'arrestation, il s'était souvenu de l'adresse écrite au bas de la lettre que l'abbé lui avait fait parvenir quelques années auparavant, et à laquelle il n'avait pas répondu. Alors il était venu avec confiance, car il avait déjà vu jusqu'où allaient le dévouement, la charité, les évangéliques vertus du vieux prêtre.

Une année entière s'écoula encore, et les fureurs populaires, loin de s'apaiser, avaient emporté ceux qui les fomentèrent dans l'espoir de les diriger. Les habitans de la petite maison restaient cachés et solitaires : à peine si le bruit des grandes catastrophes qui épouvantaient Paris arrivait dans la retraite où ils vivaient tristes et tranquilles. M. de Blanquefort était courageusement résigné. Il prévoyait la fin de ces calamités, et souvent il disait : — Le règne de la terreur finira; alors les honnêtes gens, les vrais patriotes ressaisiront le pouvoir. Le règne des proscrits commencera; je présenterai Estève à ceux de mes amis qui auront survécu comme moi à la persécution, et je prévois pour lui une carrière plus belle encore que celle promise à son frère aîné, à mon pauvre Armand.

Le cœur d'Estève avait un si grand besoin de dévouement et d'affection, qu'il s'était promptement attaché à M. de Blanquefort. Le vieillard, touché de ces soins, de ce respect filial, lui disait parfois avec une sorte d'émotion : — Vous avez une ame tendre et affectueuse, Estève; vous ressemblez à votre pauvre mère.

Une circonstance singulière, et à laquelle il songeait sans cesse, avait troublé cependant la tranquillité d'Estève. Un jour d'hiver, il

avait été obligé de faire une course dans le faubourg Saint-Germain; comme il remontait la rue du Bac, un rassemblement lui barra le passage. C'était chose ordinaire alors de rencontrer des femmes qui se rendaient, en chantant et en vociférant, à la convention. L'œil animé, la voix rogue, les vêtemens en désordre et la cocarde au bonnet, elles apostrophaient les passans et tâchaient de les entraîner à grossir leur cortége. Estève se rangea pour laisser passer cette troupe de furies, et dans ce mouvement il se trouva face à face avec une femme qui se glissait le long du mur et semblait fuir craintivement. Il ne fit qu'entrevoir son visage presque entièrement caché sous une de ces grandes coiffes à garnitures flottantes qu'on voit aux portraits de Charlotte Corday, et pourtant il crut reconnaître celle dont le souvenir était si souvent présent à son cœur; c'étaient les mêmes traits, les les mêmes yeux d'un bleu sombre, la même taille frêle et cambrée. Cette ressemblance inouie frappa Estève d'une telle stupeur, qu'il demeura immobile et suivit seulement du regard cette femme qui disparut presque aussitôt dans une des rues latérales. Estève n'eut pas même la pensée d'aller à l'hôtel de Leuzière, que le décret relatif aux biens des émigrés avait réuni au domaine national. Il n'y avait pas la moindre probabilité que ce fût Mme de Champreux elle-même qui eût passé à côté d'Estève. Il se dit que la plus parfaite ressemblance l'avait sans doute abusé; pourtant il songeait sans cesse à cette rencontre, et dès ce jour sa sécurité ne fut plus si entière. Quelques mois s'étaient écoulés, et ce souvenir ne le préoccupait plus autant, lorsqu'un soir cet ancien employé de la maison de Saint-Lazare qui visitait quelquefois l'abbé Girou, vint apporter d'affreuses nouvelles : ce jour-là même Mme Élisabeth, la bonne, la pieuse, la sainte sœur du roi, était montée sur l'échafaud.

— Les prisons regorgent, dit-il; chaque jour des chariots viennent chercher à Saint-Lazare des gens qui doivent être condamnés le lendemain. Hier, on a transféré ainsi à la Conciergerie une quinzaine de femmes nobles, de grandes dames accusées de conspiration...... J'ai vu la liste.

Un funeste pressentiment glaça Estève; ces mots l'avaient frappé comme une épouvantable révélation.., il se leva tremblant.

—Vous avez vu la liste? dit-il, et les noms?.. vous en souvenez-vous?

— Je n'ai fait qu'y jeter un coup d'œil, et j'ai retenu seulement le chiffre.

— Ne savez-vous pas si une de ces femmes s'appelait Mme de Champreux?

— Oui, peut-être, répondit-il après avoir réfléchi un moment.

Deux heures plus tard, lorsque l'abbé Girou et M. de Blanquefort se furent retirés, Estève sortit et gagna le faubourg Saint-Denis. La plupart des boutiques étaient fermées ; pourtant quelques groupes stationnaient encore devant les cafés. Il s'informa et apprit des détails qui redoublèrent ses terreurs. On parlait d'une femme âgée qui était montée sur le fatal chariot, soutenue par une jeune femme d'une grande beauté; mais leurs noms n'étaient pas connus de ceux qui les avaient vues.

Estève traversa Paris, gagna les environs de la Conciergerie, et erra long-temps autour de ces murs impénétrables. Pour sortir de son incertitude et de son supplice, pour avoir le droit de visiter un à un les cachots de cette affreuse prison et reconnaître par ses yeux que Mme de Champreux n'y était pas enfermée, il aurait donné avec joie le reste de sa vie; mais à ce prix même il n'aurait pas pu obtenir l'assurance qu'elle était libre. Lorsque la nuit fut plus avancée, lorsqu'un plus profond silence régna autour du Palais-de-Justice, il vint s'appuyer contre le parapet qui borde la Seine en cet endroit, et, les yeux fixés sur la prison, il écouta, comme s'il eût pu les entendre, les plaintes et les pleurs de ceux qui agonisaient dans ce lieu de supplice. Mais aucun bruit ne s'élevait derrière les sombres murs, et le pas mesuré des factionnaires postés aux abords de la Conciergerie retentissait seul le long du quai désert. Estève comprit sa folie et l'inutilité de cette attente prolongée; pourtant il resta encore, retenu par le faible espoir de voir sortir les détenus qu'on transférait parfois, au point du jour, de la Conciergerie dans d'autres prisons. On était aux nuits les plus courtes de l'année, et l'éclat, la sérénité du ciel, le bruit paisible et monotone des ondes, la molle fraîcheur de l'air, rappelèrent à Estève ces belles nuits d'été pendant lesquelles il aimait à descendre dans le parc de Froidefont. A ce souvenir, des larmes débordèrent de ses yeux caves et brûlans; il éleva son regard vers ces astres brillans qui rayonnaient encore sur lui en ces momens de désespoir comme au temps de son bonheur, et il murmura : — Oh! tranquilles régions! sereines demeures! refuge inaccessible où l'on ne craint plus les terreurs, les supplices de cette vie, vous ouvrirez-vous bientôt pour moi? Irai-je bientôt attendre dans le séjour de la paix, de l'amour, des félicités éternelles celle que j'ai tant aimée ici-bas?

Le silence et le calme de la nature pendant cette belle nuit contrastait singulièrement avec les scènes de désespoir et de deuil que

devait ramener le jour. C'était un moment de trève et de repos pour les bourreaux et pour les victimes, et mille fois Estève souhaita que la main puissante de Dieu arrêtât le jour prêt à se lever et à interrompre le sommeil de la grande cité. Bientôt cependant une lumière pâle glissa sur les toits d'ardoise du palais; le soleil se leva derrière la vieille tour de Saint-Jacques de la Boucherie, et une radieuse matinée succéda à une tranquille nuit. Ces clartés réveillèrent les haines, les terreurs, les violences, toutes les passions qui s'étaient assoupies dans les ténèbres. Estève entendit avec effroi le bruit éloigné des tambours qui annonçaient quelque mouvement militaire. Hélas! tout bruit, tout mouvement autour de lui l'épouvantait et le glaçait d'horreur; il eût voulu enchaîner dans le silence et l'immobilité cette multitude qui déjà se répandait et circulait, effarée, bruyante, dans les rues et le long des quais de la Cité. Estève allait se retirer enfin, lorsqu'une femme âgée et pauvrement vêtue l'arrêta; depuis l'aube elle stationnait, assise à l'écart, contre le parapet, et Estève l'avait prise pour une mendiante. — Monsieur, lui dit-elle d'un ton qui contrastait étrangement avec sa mise et sans daigner employer les formules et le tutoyement républicains, sans doute vous attendez comme moi; ayez patience; peut-être, s'il y a dans ces cachots quelqu'un qui vous intéresse, pourrai-je vous fournir les moyens de lui donner de vos nouvelles.

— Ah! madame, s'écria Estève, il est donc possible de pénétrer dans ce séjour de douleur?

— Non, mais un des valets de la geôle, que j'ai gagné, vient me trouver le long du quai, soit à cette heure, soit quand les charrettes sortent. Quelquefois je l'attends inutilement pendant huit jours; mais enfin le moment arrive où je puis lui remettre un billet.

Estève se décida à attendre encore, dans l'espoir d'interroger cet homme, qui pouvait lui rendre la sécurité, la vie d'un seul mot.

Cependant des groupes se formaient aux environs du palais, et tout le long du quai stationnait déjà une foule hâve et déguenillée. Une sourde impatience animait cette multitude, parmi laquelle Estève et cette femme inconnue se trouvèrent bientôt confondus.

— Les charrettes ne tarderont pas à paraître, dit la dame en saisissant le bras d'Estève, ne nous séparons pas.

La foule augmentait toujours, la foule hideuse, qui venait ainsi chaque matin assiéger la porte d'où elle avait vu sortir la reine de France allant à l'échafaud. Tout à coup une épouvantable clameur s'éleva; le guichet venait de s'ouvrir devant l'infame tombereau qui

tant de fois alors traîna le génie, la beauté, la vertu, l'éloquence, aux gémonies populaires. Les victimes étaient debout, et semblaient dominer du haut de leur martyre la foule qui les insultait. Parmi elles, on voyait une jeune femme vêtue de blanc et belle encore sous la pâleur du supplice; ses cheveux blonds coupés laissaient voir les délicates lignes de son cou frêle et arrondi, et ses mains blanches et nues pressaient la tête d'une vieille femme dont le visage était appuyé contre sa poitrine; près d'elles, une autre femme priait, les yeux levés au ciel, et comme exaltée dans des pensées religieuses.

A la vue de ce groupe, Estève jeta un cri qui se perdit au milieu des clameurs de la multitude; puis, au risque d'être écrasé par les chevaux, il se précipita au-devant de la fatale charrette. Les soldats le repoussèrent parmi la foule; il s'élança encore et marcha quelque temps à côté de la charrette, près à chaque instant d'être broyé sous les roues. Mais Mme de Champreux ne le voyait pas. Indifférente aux cris de la multitude, les yeux baissés, elle s'unissait avec un calme sublime aux ferventes prières de Mlle de La Rabodière, et pressait de temps en temps de ses lèvres les cheveux de son aïeule, qui, penchée sur son sein, l'étreignait convulsivement. Le trajet dura une heure, un siècle d'agonie pour l'infortuné qui devait survivre à ces nobles victimes. Enfin, lorsque le lugubre cortége, arrivé sur la place de la Révolution, se trouva en face de l'échafaud, Estève fit un suprême effort et se jeta sous les pieds des chevaux, poussé par la volonté de prolonger ainsi, ne fût-ce que d'un seul moment, la vie de Mme de Champreux. En effet, le fatal tombereau s'arrêta. On releva Estève, blessé seulement; il n'avait pas perdu connaissance, et résistait à ceux qui voulaient l'entraîner. Mme de Champreux leva les yeux alors et reconnut celui qui avait tenté de mourir pour elle; une faible rougeur ranima son pâle visage; elle mit une main sur son cœur, comme pour adresser à Estève un adieu suprême, et, baissant ensuite la tête, elle sembla vouloir lui faire comprendre qu'il serait le dernier objet que ses regards eussent rencontré sur la terre.

Lorsque la charrette se remit en marche, Estève était évanoui. On le transporta sous les arcades du garde-meuble. Quand il reprit ses sens, tout était fini, et la foule s'écoulait lentement du côté des Tuileries. Sa première pensée fut de se relever pour faire entendre à ceux qui l'entouraient un cri, une parole qui l'eût envoyé le lendemain à l'échafaud; mais, au moment de terminer ainsi sa déplorable vie, une voix intérieure l'arrêta : il venait de se souvenir des deux vieillards qui l'attendaient depuis la veille.

. . . .
. . . .

Quelques années plus tard, un religieux et un prêtre étaient assis dans les jardins du monastère de Notre-Dame-des-Gradi, sous les cyprès séculaires à l'ombre desquels fleurissaient les roses empourprées, les myrtes odorans dont se couronnaient autrefois les vierges païennes. Les clartés du crépuscule s'effaçaient à l'occident, et de longs rayons d'un pourpre pâle, glissant sur les dômes du monastère, le couronnaient comme d'une auréole de lumière. Les brises qui soufflaient du côté des champs romains et qui avaient passé sur tant de ruines, apportaient sur leurs ailes les parfums ravis aux jardins de la ville éternelle; mais le religieux, absorbé dans une triste méditation, ne tournait pas son visage à ces douces fraîcheurs; ses regards erraient, distraits, sur le paysage immense; tous ses sens restaient insensibles aux influences de cette belle soirée. A son aspect, on comprenait qu'il y avait en lui quelque chose d'inaccessible à l'action des circonstances extérieures, et qu'il était de ceux qui sont condamnés à sonder continuellement leurs maux comme un gouffre sans fond d'où ils ne peuvent détourner leurs regards. Son visage amaigri, mais d'une beauté encore frappante, avait une pâleur mate et laissait apercevoir, comme un vase d'albâtre éclairé d'une flamme intérieure, la secrète pensée qui dévorait sa vie. Ses yeux ne rayonnaient pas de ces feux inquiets d'une ame qui, dans l'angoisse des plus profondes douleurs, a cependant encore des élans d'énergie, des momens de consolation et d'espérance; ils étaient fixes et semblaient regarder en dedans.

Le prêtre contemplait ce morne visage d'un air navré de compassion et de douleur. Bientôt un autre religieux et un vieillard vinrent rejoindre ce groupe, et leurs têtes vénérables s'inclinèrent vers le jeune moine avec une expression de tristesse, d'inquiète sollicitude.

— Mon fils, dit enfin le marquis de Blanquefort, pourquoi m'avez-vous obligé à vous amener ici? Pourquoi avez-vous une seconde fois revêtu cet habit avec lequel vous ne pouviez reprendre ni l'espérance ni la foi?

— Hélas! mon père, répondit Estève, parce qu'à une vie comme la mienne il fallait ce suaire et ce tombeau!

Mme CH. REYBAUD.

LETTRES

DE

LA REINE DE NAVARRE.[1]

La correspondance de Marguerite de Valois, que vient de publier M. Génin, commence en 1521 et s'étend jusqu'en 1549, c'est-à-dire deux ans après la mort de François Ier. Elle comprend donc en partie le temps des guerres d'Italie et des progrès du protestantisme en France, deux questions alors pendantes qui, à côté de détails privés, viennent souvent figurer d'une façon indirecte dans les *Lettres*, et qui approchaient d'une péripétie, l'une par un traité malencontreux, l'autre par les persécutions. François Ier aurait difficilement consenti à finir les guerres d'Italie par le traité de Cateau-Cambresis, et Marguerite, sa sœur, eût fait effort pour amortir les persécutions religieuses et la résistance qui devait suivre.

Les grandes guerres d'Italie, entamées follement sans doute, furent encore plus follement terminées; sans aucune nécessité, en pleine possession de la Savoie et d'une partie de la haute Italie, le gouvernement français fit à l'Espagne des concessions que des revers con-

(1) Un vol. in-8°, chez Jules Renouard, rue de Tournon.

sidérables n'auraient pu lui arracher, renonçant même à sa frontière des Alpes, qu'à aucun prix il n'aurait dû céder, de sorte qu'après plus de soixante ans de guerres et d'efforts, après tant de sang versé, la France, par la faute de ses gouvernans, se trouva à peu près au point où elle était quand elle fut engagée dans la lutte; l'acquisition de Calais et de Metz fut le seul résultat, et encore résultat accidentel, d'une guerre aussi prolongée. Le gouvernement, dégoûté non moins soudainement de l'Italie qu'il s'en était épris, laissa s'échapper de ses mains ce qu'il était tenu de conserver, et, comme un enfant qui s'est agité pour le seul plaisir du mouvement, il se trouva satisfait d'avoir guerroyé, d'avoir saccagé des villes, livré des batailles, levé des Suisses, soudoyé des lansquenets; quant au but qu'il s'était proposé, il n'en fut plus question. Tel fut le traité de Cateau-Cambresis pour la période qu'il ferme; celle qu'il ouvre est parfaitement caractérisée par d'Aubigné, qui dit de ce traité, après en avoir rapporté les clauses : « Voilà les conventions de la paix, en effet pour les royaumes de France et d'Espagne, en apparence de toute la chrestienté, glorieuse aux Espagnols, désavantageuse aux Français, redoutable aux réformés; car, comme toutes les difficultés qui se présentèrent au traité estoient estouffées par le désir de repurger l'église, ainsi, après la paix établie, les princes qui par elle avoient repos du dehors travaillèrent par émulation à qui traiteroit plus rudement ceux qu'on appeloit hérétiques; et de là nasquit l'ample subject de quarante ans de guerre monstrueuse. » En effet, la fin des guerres étrangères fut le commencement des guerres civiles, lesquelles, par des causes différentes, eurent une même issue, c'est-à-dire que, finies, elles laissèrent les choses là où elles étaient au point de départ. Protestans et catholiques se firent pendant plus de quarante ans une guerre d'extermination; et quand les partis se furent réciproquement épuisés, ou plutôt quand il se trouva à la tête du gouvernement un homme qui se crut non pas chef des catholiques, mais roi de France, alors intervint une transaction qui ruina les prétentions exclusives des deux partis : la France ne fut pas protestante, comme le voulaient les calvinistes, et les protestans ne furent pas exterminés, comme le voulaient les catholiques.

L'homme qui fut l'instrument de cette transaction, Henri IV, était le petit-fils de cette Marguerite dont il est ici question, et, chose singulière, son aïeule déploya durant toute sa vie, relativement aux querelles religieuses qui dès-lors commençaient à troubler la France, des dispositions bienveillantes et des sentimens élevés qui firent plus

tard la force de son petit-fils. Les hommes, protestans ou suspects de l'être, qui se recommandaient à elle par la culture des lettres, étaient sûrs d'avoir son appui contre les persécutions, appui qui ne fut pas toujours (telle était la rigueur des temps) assez puissant pour sauver du dernier supplice ceux à qui elle l'accordait. Le personnage dont il est question dans la lettre suivante, écrite par Marguerite à Anne de Montmorency, en est un exemple :

« Mon fils, depuis la lettre de vous par ce porteur, j'ay receu celle du baillif d'Orléans, vous merciant du plaisir que m'avés fait pour le pauvre Berquin, que j'estime aultant que si c'étoit moy-mesmes, et par cela pouvés-vous dire que vous m'avez tirée de prison, puisque j'estime le plaisir fait à moy. » Voici ce qu'était le *pauvre Berquin*, à qui Marguerite s'intéressait avec tant de vivacité. Berquin (Louis), gentilhomme artésien, était conseiller de François Ier; Radius l'appelle le plus savant de la noblesse. Dénoncé au parlement, en 1523, comme fauteur du luthéranisme, il refusa de se soumettre à l'abjuration à laquelle il fut condamné. Sa qualité d'homme de lettres le sauva pour cette fois. Retiré à Amiens, il se remit à imprimer, à dogmatiser et à scandaliser. Nouvelle censure de la faculté de théologie, nouvel arrêt du parlement (1526). La reine de Navarre vint à son secours par le moyen du grand-maître Anne de Montmorency. Érasme conseillait à Berquin ou de se taire ou de sortir de France, l'obstiné prêcheur ne voulut ni l'un ni l'autre. En 1529, il fut repris et condamné au feu... « Le vendredi XVIe jour d'avril, mil Vc XXIX, après Pasques, un nommé Loys Berquin, escuier, lequel, pour son hérésie, avoit été condampné à faire amende honorable devant l'église Nostre-Dame de Paris, une torche en sa main, et illec crier merci à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, pour aulcuns livres qu'il avoit faicts et desquels il vouloit user contre nostre foy, et d'illec mené en la place de Grève, et monté sur ung eschaffault pour monstrer le dict Berquin, afin que chascun le vist, et devant lui faire un grand feu pour brusler tous les dits livres en sa présence, afin de n'en avoir jamais nulle cognoissance ne mémoire; et puis mené dedans ung tombereau au pillory et illec tourné, et avoir la langue percée et la fleur de lys au front, et puis envoyé ès prisons de monsieur de Paris pour achever le demourant de sa vie. Et pour veoir la dicte exécution, à la sortie du dict Berquin qui estoit au Pallays, estoient plus de XX mil personnes. Et luy ainsy condampné en appela en cour de Rome et au grand conseil, par quoy par arrest de la cour du parlement, le lendemain, qui estoit samedy XVII du dict apvril, fut con-

dampné à estre mis en ung tombereau et mené en Grève, et à estre buslé. Ce qui fut faict l'an et jour dessus dict. »

Marguerite fut plus heureuse à l'égard d'un autre de ses protégés, qu'elle recommande à Anne de Montmorency dans la lettre suivante : « Le bonhomme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé un peu mal à Blois, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par de là. Et pour changer d'air, iroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du roi estoit luy vouloir donner congié. Il a mis ordre en sa librairie, cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au roy. » Voici l'explication de ce billet : Jacques Fabry ou Lefebvre d'Étaples, après avoir visité l'Asie et l'Afrique, revint à Paris et professa la philosophie au collége du cardinal Lemoine. Des dissertations théologiques qu'il publia, et la traduction du nouveau Testament, lui attirèrent des tracasseries; on avait voulu profiter de l'absence du roi, prisonnier en Espagne, pour perdre Lefebvre d'Étaples; mais Marguerite obtint de son frère d'écrire au parlement, et sauva le suspect. Lefebvre, qui s'était réfugié dans la modeste place de bibliothécaire à Blois, sollicita son congé, comme on le voit ici, par l'entremise de sa protectrice. La visite à *ung amy sien* n'est qu'un prétexte; il s'en alla à Nérac, où il acheva tranquillement sa vie à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1536.

L'appui que Marguerite donnait aux personnes suspectes ou convaincues de ce qu'on appelait hérésie, jetait du doute sur sa propre orthodoxie. On l'accusa de partager les opinions du protestantisme, et, si elle n'avait pas été aussi haut placée, elle eût payé cher le zèle qu'elle mettait à sauver les hérétiques. M. Génin attribue ce zèle à la tolérance. La tolérance est une vertu de nouvelle date, ignorée ou peu connue dans les siècles qui nous ont précédés, et surtout dans le milieu du XVIe siècle. Catholiques et protestans étaient persuadés que l'hérésie était le plus grand crime qu'un homme pût commettre, et que les supplices les plus cruels devaient être infligés à ceux qui s'en rendaient coupables. Les protestans, faibles à leur début comme toute insurrection naissante, firent une rude épreuve de cette persuasion, et ils furent traités par les catholiques comme les anciens chrétiens l'avaient été par les païens. Le fer et le feu furent employés à l'extirpation de l'hérésie nouvelle; et, au moment où Marguerite se montrait si tolérante pour les novateurs, les deux croyances étaient à l'égard l'une de l'autre dans la même disposition que ces deux villes de l'Égypte dont parle Juvénal, et qui se haïssaient mutuellement à cause de leurs dieux.

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, et nunquam sanabile vulnus,
Ardet adhuc Coptos et Tentyra : summus utrimque
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.

Parmi les maladies de l'esprit humain, ce n'est pas une des moins singulières et des moins tristes, que celle qui lui a fait voir une question de criminalité dans une question de théologie, un forfait dans une dissidence, et un argument dans un bûcher. Jamais l'égarement n'a été plus monstrueux. Un homme raisonnable du XIXe siècle a de la peine à se représenter un magistrat laïque ou un prêtre faisant torturer devant lui un homme qui refuse de croire au purgatoire ou à la présence réelle, et finissant par le faire brûler sur la place de l'Estrapade. Dans les *Règles sur les études des jésuites*, il est dit que les élèves n'assisteront au supplice d'aucun condamné, si ce n'est au supplice des hérétiques, *neque ad supplicia reorum, nisi forte hæreticorum, eant.* (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu, Romæ* 1606.) Le sentiment que je signale ne s'est peut-être manifesté nulle part d'une manière plus repoussante que dans cette phrase.

Qu'au milieu de ces fureurs et dans un tel état des esprits Marguerite ait été tolérante comme on l'entend depuis le XVIIIe siècle, cela est difficile à croire. Cette tolérance embrasse toutes les opinions relatives aux choses religieuses; celle d'alors pouvait tout au plus aller de catholique à protestant, ou réciproquement de protestant à catholique. A cette époque, en France, des esprits sages, des hommes savans, des personnages éminens, avaient été trop choqués de certains abus de l'église romaine pour se sentir animés d'un zèle violent contre les novateurs, et, sans vouloir embrasser la réforme, ils étaient disposés à vivre en paix avec eux. Telles étaient sans doute les dispositions de Marguerite; joignez-y beaucoup d'amour pour les lettres, dans lesquelles elle était fort versée, et beaucoup de bienveillance pour ceux qui les cultivaient, fussent-ils protestans; joignez-y enfin une bonté et une douceur naturelles, empreintes dans ces *Lettres* que vient de publier M. Génin. Chargée d'une négociation auprès d'une dame fort entêtée, elle répond à Montmorency : « Vous connaissez ma condition et la sienne (de Mme d'Estouteville), sy différentes, que ce n'est jeu bien party; car de défaire l'opinion d'une femme que personne n'a sceu gaaigner par une que vous sçavez qui

s'est toujours laissé gaaigner à tout le monde, si Dieu n'y faict miracle, je n'y voy nulle bonne issue. » La reine de Navarre s'est dépeinte en ce peu de mots : douceur et intelligence, c'est ce qui se montre en cette phrase et dans toute sa correspondance.

« Le vif intérêt, dit M. Génin, la protection efficace dont Marguerite favorisa toute sa vie les littérateurs, se révèle en plusieurs endroits de ses lettres, mais point assez encore pour faire apprécier l'influence de cette bonne princesse sur les progrès de l'intelligence au XVIe siècle. Ce qu'on appela son protestantisme serait appelé aujourd'hui d'un terme plus juste, esprit philosophique, sympathie pour les recherches des libres penseurs. Et si Marguerite leur eût manqué, qui donc en France eût osé appuyer Lefebvre, Roussel, Marot, Desperriers, Berquin, Dolet, Du Moulin, Postel et tant d'autres? Et plût à Dieu qu'en les défendant à ses propres périls, elle eût réussi à les sauver tous du bûcher! »

Malherbe, qui écrivait au moment où l'on venait de sortir des guerres civiles religieuses, dit quelque part en parlant de cette époque cruelle :

> Tu nous rendras alors nos douces destinées;
> Nous ne reverrons plus ces fâcheuses années
> Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs;
> Toute sorte de biens comblera nos familles,
> La moisson de nos champs lassera nos faucilles,
> Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

Le jugement que le poète porte ici sur ces *fâcheuses années qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs*, me paraît être le jugement qui doit être porté sur ce temps, un des plus tristes de nos annales. En Allemagne, en Angleterre, dans le Nord, la réforme enthousiasma les populations, entraîna les souverains, sécularisa les possessions ecclésiastiques, et donna à ces pays une forme nouvelle et un esprit nouveau. En France, au moment où les guerres religieuses y éclatèrent, la réforme, prêchée depuis plus de trente ans, n'avait plus beaucoup à espérer entre le souverain, qui ne l'adoptait pas comme en Angleterre, et le gros de la population, qui ne s'y précipitait pas comme en Allemagne. Mais, par un entraînement dont on voit de fréquens exemples, le gouvernement se fit parti, et la France se trouva enveloppée dans une guerre civile de quarante ans, signalée par d'horribles massacres et d'odieuses perfidies.

Lorsque Henri III, après l'assassinat des Guises, fut obligé de se

réfugier auprès de Henri de Navarre, le petit-fils de cette même Marguerite, protectrice des littérateurs protestans, les ligueurs, bien informés de sa situation et poussés par un désir légitime de vengeance, tentèrent de l'enlever dans un faubourg de Tours, où il se trouvait. Peu s'en fallut qu'ils ne réussissent; mais quand les écharpes blanches (c'était l'insigne des huguenots) passèrent rapidement le pont de Tours et arrivèrent au secours de Henri III, alors on rapporte que les ligueurs leur adressaient ces paroles : « Braves huguenots, gens d'honneur, ce n'est pas vous à qui nous en voulons, c'est à ce perfide qui vous a tant de fois trahis et qui vous trahira encore; et parmi cela, dit d'Aubigné, d'autres voix confuses d'opprobres et d'infamies nommant des noms auxquels les courtisans souriaient. » Singulière complication de cette guerre sans résultat possible! Le roi catholique vint chercher un refuge dans le camp huguenot; le roi huguenot se fit catholique, et, après tant de sang versé, on se retrouva au point où on était avant le commencement des guerres, sauf, comme dit Schiller dans sa tragédie de *Jeanne d'Arc*, à la fin d'une période peut-être encore plus désastreuse, sauf les morts qui étaient tombés, les larmes qui avaient été versées, les plaies faites au pays, l'incendie des villages et des villes. Seulement il fut établi, ce que les partis ne voulaient pas comprendre au début, il fut établi par les impossibilités réciproques où ils furent réduits, que la France n'était ni comme l'Italie et l'Espagne, où le protestantisme demeura sans accès, ni comme l'Allemagne et l'Angleterre, où il prévalut. Dès le commencement de la réforme, la France eut là une troisième position, et quarante ans de guerres n'y purent rien changer.

Quels qu'aient été les sentimens de Marguerite au sujet des opinions qui, de son temps, troublaient profondément l'Europe, toujours est-il que les catholiques ardens la suspectèrent. « Noël Béda, syndic de la faculté de théologie, dit M. Génin, essaya contre elle le système d'inquisition qui lui avait réussi contre Érasme et contre Lefebvre d'Étaples. Il déféra à la faculté un poème de la reine de Navarre intitulé : *Le Miroir de l'ame pécheresse*. Marguerite n'y avait parlé ni des saints ni du purgatoire, preuve manifeste qu'elle n'y croyait pas! mais cette fois la malice du vieux docteur échoua contre le bon sens et l'éloquence de Guillaume Petit, évêque de Senlis, qui se fit, devant la Sorbonne, l'avocat du livre et de l'auteur. Marguerite fut acquittée avec son *Miroir*. Il arriva même quelque temps après que, sous un prétexte quelconque, on prit Noël Béda et on l'enferma

au Mont-Saint-Michel, pour lui apprendre à calomnier les poésies des reines et princesses du sang royal. »

D'un autre côté, celui à qui la plupart des *Lettres* publiées par M. Génin sont adressées, celui que Marguerite appelle son fils, celui à qui elle prodigue les témoignages d'intérêt et d'affection, Anne de Montmorency, discourant avec François Ier sur les progrès de l'hérésie, « ne fit difficulté ny scrupule de luy dire que, s'il voulait bien exterminer les hérétiques de son royaulme, il fallait commencer à sa cour et à ses plus proches, lui nommant la royne sa sœur. A quoy le roy répondit : Ne parlons pas de celle-là, elle m'ayme trop, elle ne croira jamais que ce que je croiray et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon estat. » François Ier avait raison de compter sur l'affection de sa sœur; les preuves s'en montrent en plusieurs parties de cette correspondance; le dévouement de Marguerite pour son frère était sans bornes, et celui-ci en abusa plus d'une fois.

« Je ne vous diray point la joye que j'ay d'approcher le lieu que j'ay tant désiré; mais croyés que jamais je ne congneus que c'est dung frère que maintenant, et n'eusse jamais pensé l'aimer tant. » Ces lignes pleines de tendresse, Marguerite les adressait à Montmorency en allant à Madrid négocier en faveur de François Ier, fait prisonnier à Pavie. Elle n'obtint que des paroles, comme on peut le voir par la lettre suivante, qu'elle écrit à son frère; cependant, en intéressant la reine Éléonore et en la disposant à se marier avec François Ier, elle eut de l'influence sur l'issue des négociations.

De Tolède, octobre 1525.

« MONSEIGNEUR,

« Plus toust ne vous ai-je voulu escripre, attendant quelque commencement en vostre affaire, car, pour hier que je feus devers l'empereur, je le trouvay bien froit. Me retira à part sa chambre avecques une femme, mais ses proupous ne feurent pour faire si grande cérémonie, car il me remit à parler à son conseil, et que aujourd'huy me respondroit. Et me mena voir la royne sa sœur (1), où je demeurai jusques bien tard; annuyst suis allée devers elle, et elle m'a tenu fort bons proupous. Bien est vray qu'elle s'en va demain à son voyage,

(1) Éléonore, veuve du roi de Portugal, et depuis mariée à François Ier.

et je vais prendre congié d'elle. Je croy qu'elle le faict plus par obéissance que par voulenté, mais ils la tiennent fort subjecte. Et parlant à elle, le vis-roy (1) m'est venu quérir, et suis allée au logis de l'empereur, qui m'a mandée en sa chambre et m'a dit qu'il désirait vostre délivrance et parfaite amytié, et, pour la fin, s'est arresté sus le jugement de Bourgogne, c'est à savoir qu'il ne veult accepter pour juges vos pairs de France et court de parlement; mais il désire que la chose se vuide par arbitres, et m'a priée d'en faire jetter demain quelque chose par escript, et que de sa part il commandera à son conseil pour trouver moyen d'amitié, et que nos gens ensemble en débattront demain et samedy; je retourneray devers luy, et que, si ils ne se peuvent accorder, il fera chose dont je seray contente. Parquoy, monseigneur, suis contrainte d'attendre encores samedy, mais je vous envoye quelqu'un qui bien au long vous contera ce que demain et tous ces jours aura esté faict, afin que avant passer plus avant il vous plaise entendre les bons tours qu'ils nous font, et si sçay bien qu'ils ont grant peur que je m'en ennuye, car je leur donne à entendre que, s'ils ne font mieux, je m'en veux retourner. »

Peu s'en fallut qu'elle ne fût retenue prisonnière en Espagne. Charles-Quint, averti qu'elle emportait l'abdication du roi en faveur du dauphin, méditait de la faire arrêter, si trop confiante, elle laissait expirer le terme du sauf-conduit avant d'avoir franchi la frontière. Une lettre de Marguerite apprend que l'avis de ce projet fut donné à François I[er], qui le fit transmettre à sa sœur par Montmorency. On attribue ce bon office au connétable de Bourbon. Marguerite arriva à Salses (Pyrénées Orientales) une heure avant l'expiration du délai.

L'admiration profonde que Marguerite avait pour son frère se manifeste dans la lettre suivante, qui donne aussi des détails sur le camp d'Avignon, formé lors de l'invasion de la Provence et commandé par Anne de Montmorency : « Monseigneur, encores que ce ne soit à moy à louer une chose où mon estat me rent ignorante, si ne me puis-je garder de vous escripre que tous les capitaines m'ont assurée n'avoir jamais veu camp si fort et si à propous que cestuy-ci. Une chose ne puis-je ignorer, que c'est la plus nette place, fust-ce ung cabinet, que je vis oncques, remplie des plus beaaux hommes, en très grant nombre, les millieurs visages, les millieurs propous, monstrant l'envie qu'ils ont de vous faire service, que l'on sçauroit sou-

(1) Le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy.

haiter. Il est vray, monseigneur, que vous leur avés baillé ung chef (Montmorency) qui est tant digne d'estre votre lieutenant, que je crois que en tout le monde n'en eussiés sceu trouver ung qui en toutes choses approche tant de vous que luy, car parlant à luy, l'on oït vos propous, qui sont pour asseurer toutes les craintes dont ceulx qui contrefont les saiges veulent user; vous asseurant, monseigneur, que en paroles et en effets, en extrême diligence et vigilance, en doulceur envers ung chascun, en prompte justice, en ordre, en patience à escouter chascun, en prudence de conseil, il monstre bien qu'il est faict de votre main et appris de vous seul, car de nulle autre ne peut-il être disciple; car de toutes les vertus que Dieu vous a données, il en a pris si bonne part, que vous trouverés en toute chose vostre voulenté suivie. Ce que je vous dis n'est point de moy seule, mais, après avoir parlé à tous les capitaines, l'ung après l'autre, de toutes les sortes et nacions que vous avés en camp, ils m'ont dit tout ce que je vous mande, et mille fois davantage, luy portant une amour et une obéissance si grande, que encores entre eux n'y a eu nul débat, et sont ceulx qui de natures étoient contraires, comme frères unis ensemble. Le comte Guillaume (G. de Fustemberg) m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence du purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp, et m'a dict des faultes passées que j'ayme mieux qu'il vous compte que moy, car ils sont importables, principalement voyant, Dieu mercy, tout le contraire en cette armée, qui est telle que je ne vouldroys, pour tous les biens de ce monde, ne l'avoir veue; car je l'estime tant, que je vous promets ma foy, monseigneur, que, si l'empereur feust venu quant j'y estois, je n'en eusse point bougé, estant toute seure qu'il ne peult nuire à une telle compagnie. Au pis aller, je serois trop heureuse de mourir avecques tant de vertueuses personnes. »

Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant elle-même les lettres, sœur de François Ier, qu'il faut bien distinguer de Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant aussi les lettres, femme de Henri IV, naquit à Angoulême le 11 avril 1492, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. Elle avait deux ans de plus que son frère. A dix-sept ans, elle fut mariée à Charles, dernier duc d'Alençon (1509). En 1525, le duc d'Alençon, revenant de la bataille de Pavie, où il s'était mal comporté, mourut à Lyon, et la laissa veuve sans enfans. La duchesse d'Alençon se remaria le 24 janvier 1527 avec Henri d'Albret, roi de Navarre. Marguerite avait trente-cinq ans et Henri d'Al-

bret vingt-quatre. Ils eurent pour fille Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Avant que Marguerite fût mariée au duc d'Alençon, Charles-Quint, qui n'était alors que roi d'Espagne, envoya des ambassadeurs la demander en mariage; et, long-temps après, lorsqu'il fut question des conditions de la délivrance de François Ier, il parla de nouveau de la main de Marguerite, en disant qu'on trouverait un autre parti pour le connétable de Bourbon. Cela montre que ni l'empereur ni le connétable n'avaient abandonné leurs anciennes prétentions sur Marguerite, et que la reconnaissance de Charles pour Bourbon n'allait pas jusqu'à lui sacrifier ce point. Le connétable de Bourbon avait été épris de Marguerite, et il l'était encore après la bataille de Pavie, lorsque la duchesse d'Alençon fut devenue veuve. A cette même époque, François Ier échoua dans ses projets de la marier avec Henri VIII d'Angleterre. L'évêque de Tarbes, Gabriel de Grammont, qui passait pour un habile négociateur, fut envoyé à Londres avec des instructions secrètes, d'après lesquelles il devait exploiter l'éloignement de Henri VIII pour Catherine d'Aragon, amener ce prince au divorce, et l'engager à jeter les yeux sur la sœur du roi de France. L'évêque, dit M. Génin, ne réussit qu'à moitié; Henri divorça, mais ce fut pour épouser Anne de Boulen, naguère attachée au service de la duchesse d'Alençon.

Il faut compter au nombre des adorateurs de Marguerite l'amiral Bonnivet, tué à la bataille de Pavie; mais celui-ci, qui avait été repoussé, s'y prit, pour réussir, d'une manière qui rappelle singulièrement certains détails d'un procès célèbre et encore récent. Marguerite a raconté elle-même sous des noms supposés le guet-apens qui lui fut tendu; elle a intitulé ainsi une de ses *Nouvelles :*

Téméraire entreprise d'un gentilhomme contre une princesse de Flandres, et la honte qu'il en reçut. (Tome I, nouvelle IV.)

« Il y avait en Flandres une dame de la meilleure maison du pays, veuve pour la seconde fois et n'ayant jamais eu d'enfants. Durant son veuvage, elle se retira chez son frère, qui l'aimait beaucoup et qui était un fort grand seigneur, étant marié à une des filles du roi... Il y avait à la cour du prince un gentilhomme qui surpassait tous les autres courtisans en taille, en beauté et en bonne mine. Ce cavalier, voyant que la sœur de son maître était une femme enjouée et qui riait volontiers, crut qu'il devait tenter si un amant honnête homme serait de son goût. Mais il trouva le contraire de ce que l'enjouement de la belle veuve lui faisait espérer.... Sa passion augmentant avec le temps,... il n'eut point recours aux paroles, car l'ex-

périence lui avait appris qu'elle savait faire des réponses sages.... Il fit entendre au prince qu'il avait une maison qui était un fort bel endroit pour la chasse, et que, s'il lui plaisait d'y venir courre trois ou quatre cerfs dans la belle saison, il aurait le plus grand plaisir qu'il eût jamais eu. Le prince, soit qu'il aimât le gentilhomme ou qu'il fût bien aise de prendre le plaisir de la chasse, lui promit d'aller chez lui, et lui tint parole.... La chambre de la belle veuve était si bien tapissée par le haut et si bien nattée par le bas, qu'il était impossible de s'apercevoir d'une trappe qu'il avait ménagée dans la ruelle et qui descendait dans la chambre de la mère du cavalier, femme âgée et infirme. Comme la bonne femme toussait beaucoup et qu'elle craignait que le bruit de sa toux n'incommodât la princesse, elle changea de chambre avec son fils.... Il n'eut pas plus tôt congédié ses gens, qu'il se leva et ferma la porte. Il fut long-temps à écouter s'il n'entendait point de bruit à la chambre de la princesse, qui, comme on a déjà dit, était au-dessus de la sienne. Quand il put s'assurer que tout dormait, il se mit en devoir de commencer sa belle entreprise, et abattit peu à peu la trappe, qui était si bien faite et si bien garnie de drap, qu'il ne fit pas le moindre bruit. Ayant monté par là dans la ruelle de la princesse, qui dormait profondément, il se coucha sans cérémonie auprès d'elle, sans avoir égard aux obligations qu'il lui avait, ni à la maison dont elle était, et sans avoir au préalable son consentement. Elle le sentit plutôt entre ses bras qu'elle ne s'aperçut de son arrivée; mais, comme elle était forte, elle se débarrassa de ses mains; et, en lui demandant qui il était, elle se servit si bien de ses mains et de ses ongles, que, craignant qu'elle ne criât au secours, il se mit en devoir de lui fermer la bouche avec la couverture; mais il n'en put jamais venir à bout. Car, comme elle vit qu'il faisait de son mieux pour la déshonorer, elle fit de son mieux pour s'en défendre, et appela de toute sa force la dame d'honneur qui couchait dans sa chambre, femme âgée et fort sage, qui courut au secours de sa maîtresse. Le gentilhomme, se voyant découvert, eut tant de peur d'être reconnu, qu'il descendit le plus vite qu'il put. Son désespoir de s'en retourner en si mauvais état ne fut pas moins grand qu'avait été le désir et la confiance d'être bien reçu.... La dame, persuadée qu'il n'y avait personne à la cour capable de faire un coup si méchant et si déterminé que celui qui avait eu la hardiesse de lui déclarer son amour, se mit en grosse colère. Soyez assurée, dit-elle à la dame d'honneur, que le seigneur de cette maison a fait le coup; mais je m'en vengerai, et

l'autorité de mon frère immolera sa tête à ma chasteté. La dame d'honneur voyant ses transports : Je suis ravie, madame, lui dit-elle, que l'honneur vous soit si précieux, que de ne vouloir pas épargner la vie de l'homme qui l'a exposée pour un excès d'amour. » A la suite de cet exorde, la dame d'honneur (qui était Mme la maréchale de Châtillon) lui montra certains avantages à se taire et certains inconvéniens à parler, et la bonne princesse se rendit à ces raisons, qu'on peut voir dans les *Nouvelles*.

Cette même histoire est racontée par Brantôme, qui la sut de sa grand'mère, la sénéchale de Poitou, laquelle avait succédé près de Marguerite à Mme de Châtillon. Les passions étaient fort vives à la cour de François Ier; on le sait par les mémoires du temps, et ceci n'en est pas un des exemples les moins curieux. Au reste, ce n'est pas dans les *Lettres* publiées par M. Génin qu'il faut chercher ces détails de mœurs privées. Une seule fois il est question de Françoise de Foix, maîtresse de François Ier et femme de M. de Chasteaubriant : « Je trouve fort estrange, dit Marguerite, que le seigneur de Chasteaubriant use de main mise; mais c'est pour dire gare à ceux qui lui voudraient faire ung mauvais tour. » User de main mise, c'est-à-dire battre, locution qui se trouve encore dans Regnard, *Folies amoureuses*, ainsi que le remarque M. Génin. Au reste, M. de Chasteaubriant, fort jaloux, fut soupçonné d'avoir hâté la fin de Françoise de Foix. Il y eut des poursuites qu'il étouffa par la protection d'Anne de Montmorency; mais cette protection coûta fort cher au seigneur de Chasteaubriant : sa terre passa entre les mains de son protecteur. Une phrase ambiguë dans une lettre de Marguerite à son frère, phrase relative à la duchesse d'Étampes et au comte de Longueval, fait comprendre que François Ier lui avait communiqué ses soupçons sur ces deux personnages. La duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, vendait les secrets de l'état à Charles-Quint; le comte de Longueval était l'agent de cette dangereuse correspondance. Le roi s'en doutait, ce qui ne l'empêcha pas de se laisser gouverner jusqu'au bout par la duchesse d'Étampes.

Mais, je le répète, les lettres de Marguerite sont muettes sur les faits de ce genre. C'est dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre que se trouveraient des renseignemens pour l'histoire anecdotique du règne de François Ier, si on savait les y reconnaître. En effet, il paraît que la reine de Navarre, dans ses *Nouvelles*, n'a point eu recours à l'imagination pour inventer des aventures, et qu'elle s'est contentée de raconter des faits et des scènes que sa mémoire lui

fournissait. Il est dit dans le *Prologue* que l'auteur résolut d'imiter Boccace (qui faisait fureur à la cour de François Ier), *si ce n'est en une chose, qui est de n'escrire rien qui ne soit véritable.* Brantôme, élevé à la cour de la reine de Navarre, et petit-fils de la sénéchale de Poitou, dit quelque part que sa grand'mère savait tous les secrets des *Nouvelles* de Marguerite, et qu'*elle en estoit une des devisantes.* La nouvelle citée plus haut, et relative à l'entreprise de Bonnivet, est un exemple de la vérité des contes de la reine de Navarre. Au reste, elle met en scène son père, le comte d'Angoulême, François Ier, le duc d'Alençon, des personnes de la cour, Louise de Savoie, sa mère; elle s'y met aussi plus d'une fois.

« Il y aurait, dit M. Génin dans le chapitre intéressant qu'il a consacré à ce livre de Marguerite, à faire sur les *Nouvelles* un travail curieux; ce serait de lever le voile, transparent en quelques endroits, plus épais en d'autres, qui nous dérobe l'intelligence complète des contes de la reine de Navarre. Il faudrait éclaircir les allusions, deviner les indications imparfaites, et qui deviennent plus obscures à mesure que nous nous éloignons davantage de l'époque où l'auteur écrivait. Mais ce soin exigerait une main circonspecte et délicate. Les boutades de l'érudition aventureuse et paradoxale, si fort à la mode aujourd'hui, n'y seraient nullement de mise. Il faudrait, pour ne point laisser de doute dans l'esprit des lecteurs, que le doute se fût présenté souvent à l'esprit du commentateur. Il faudrait enfin pour cette besogne un homme assez habile pour ne pas craindre d'avouer qu'il ignore quelque chose. A cette condition, un intérêt véritable pourrait s'attacher à ses recherches et à ses découvertes. »

Les *Nouvelles* de la reine de Navarre ont eu une réputation équivoque, et on les a souvent mises au même rang que les contes de La Fontaine. M. Génin prétend que c'est faute de les avoir lues. Il fait remarquer que la reine de Navarre ne manque jamais de tirer de ces contes une moralité qui en est la glose, et qui souvent dégénère en un véritable sermon, en sorte que chaque histoire n'est, à vrai dire, que la préface d'une homélie. Les infidélités des femmes et des maris, les fautes ou les crimes suggérés par la passion, tout cela lui sert de texte à des réflexions graves, parfois sévères; elle tire de la fragilité humaine la preuve qu'il faut se défier toujours de ses forces, et par conséquent implorer sans cesse le secours d'en-haut, sans lequel notre sagesse d'ici-bas n'est que folie. M. Génin ajoute que cette habitude de ramener tout à la piété forme le caractère essentiel du livre, que chaque page, chaque ligne, en porte l'empreinte, et que

l'on pourrait s'étonner de le voir méconnu, si l'on ignorait combien, en fait de critique, les traditions sont vivaces et routinières, et quelle est parfois la légèreté des juges les plus respectables aux yeux du public. Il en conclut que les *Nouvelles* de la reine de Navarre sont, à tout prendre, plutôt une suite de contes moraux, où une anecdote, une histoire véritable, un bon mot, fournissent à la conteuse le texte de la moralité.

Que l'intention de la reine Marguerite ait été telle que le dit M. Génin, c'est ce dont on ne peut guère douter quand on a parcouru ces *Nouvelles;* mais que le jugement qu'en a porté un autre siècle ait été aussi arbitraire et capricieux que le suppose l'éditeur des *Lettres* de Marguerite, c'est ce qu'à mon avis cette même lecture empêche d'admettre. Il y a eu une méprise causée par la différence des habitudes, et la forme a emporté le fond. Au XVIe siècle, la conversation familière entre personnes bien élevées, comme on peut le voir dans Brantôme et dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre, et la chaire, comme en font foi certains sermons conservés de ce temps, comportaient une liberté dans les termes, une crudité dans l'expression, que les siècles suivans ont rejetée comme grossière et de mauvais goût. Boileau, dans un vers souvent répété, a dit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Rien de plus faux que cette sentence; le latin ne brave l'honnêteté que dans des livres comparables à ceux où le français brave aussi l'honnêteté. Du reste, le latin était aussi chaste que le français d'aujourd'hui. Mais la sentence de Boileau s'appliquerait mieux à certaines parties du français du XVIe siècle, où ni les habitudes ni le goût ne repoussaient un langage aujourd'hui relégué. Brantôme dit : « Marguerite fit en ses gayetés ung livre qui s'intitule les *Nouvelles* de la royne de Navarre, où l'on y void un style doux et fluant, et plein de beaux discours et de belles sentences. » Ce qui était des *gayetés* au XVIe siècle était devenu des libertés dans un autre âge, sous l'empire d'autres idées et d'autres mœurs; de là le jugement porté. Entre le *style gay* de la reine de Navarre, qui a dû donner le change du moment qu'on ne s'est pas reporté à son époque, et *les beaux discours* et *belles sentences* qu'elle a semés dans les *Nouvelles*, se place l'intention que revendique M. Génin à juste titre, et qui en définitive fait le caractère du livre. Au reste, ce livre est, comme les choses originales, dicté par une inspiration unique, et la conteuse s'est égaleme n complu en ses histoires gaies et en ses réflexions morales.

Marguerite descendait directement de Charles V; elle était arrière-petite-fille du second fils de ce prince, le duc d'Orléans assassiné par les ordres du duc de Bourgogne. On aime à suivre (et ce serait certainement un sujet d'observation intéressante pour l'anthropologie), on aime à suivre les personnages remarquables dans leurs ascendans et leurs descendans; les familles royales et quelques autres seulement permettent ces observations, attendu que les personnes qui les composent sont plus connues physiquement et moralement. Le duc d'Orléans, qui, pris à la bataille d'Azincourt, demeura captif en Angleterre pendant plus de trente ans, et qui composa des poésies non encore oubliées, était le grand-oncle de Marguerite. Les d'Orléans-Valois, montés sur le trône avec Louis XII, en descendirent avec Henri III, et le dernier d'entre eux mourut assassiné comme le premier. Le moine fanatique et le prince assassin, le chef et le dernier rejeton de la branche des Valois-Orléans, rapprochés ainsi par l'histoire dans une destinée commune, offrent à l'esprit saisi un lugubre tableau.

Charles V, par ses deux fils, vint aboutir d'une part à Charles VIII et d'autre part à Henri III. Ce prince ne fut pas sans influence sur sa race; peut-être tint-elle de lui cette faiblesse qui éteignit si vite la branche directe, et un peu plus tard la branche cadette, malgré les espérances brillantes que donnaient les quatre jeunes gens laissés par Henri II. Toujours est-il qu'avant lui brutaux, et sans autres goûts que ceux du guerrier féodal, les Valois deviennent après lui des hommes intelligens, souvent amateurs de la littérature, quelquefois même la cultivant. Marguerite occupe un rang distingué parmi cette seconde série des Valois, et le XVIe siècle admira le style de ses *Nouvelles*.

A mon sens, M. Génin donne une excellente appréciation du style de Marguerite : « Si la piété d'éditeur ne m'abuse, dit-il, ce style ne sera pas trouvé au-dessous de la réputation traditionnelle de l'auteur, à condition toutefois qu'on n'y cherchera pas les qualités des bons écrivains modernes. Il faut se souvenir que la reine de Navarre écrivait dans la première moitié du XVIe siècle, et que, même du XVIIe à la fin du XVIIIe, il s'est opéré dans le style une révolution complète dont Voltaire a été le principal auteur..... Au XVIe siècle, la langue n'était nullement constituée; c'était une matière molle, diverse, incertaine, se laissant complaisamment pétrir au génie de chaque écrivain, reproduisant dans ses moindres détails et conservant à une grande profondeur l'empreinte de chaque originalité.

Brantôme, Rabelais et Montaigne parlent chacun une langue merveilleuse; mais ces trois langues n'ont, pour ainsi dire, rien de commun entre elles. Chacun d'eux a composé la sienne en s'appropriant, en assimilant à sa nature ce qui lui convenait, soit dans les langues mortes de l'antiquité, soit dans les langues vivantes contemporaines; et ces élémens, après la fusion générale, ne peuvent se reconnaître, pas plus qu'on ne peut démêler dans le miel les poussières des différentes fleurs dont il se forme. La facilité des inversions dont Marguerite fait un emploi si fréquent, était encore une ressource aujourd'hui perdue. Au XVIe siècle enfin, la langue se faisait avec le secours de la logique; au XIXe, il n'est plus question que de la conserver par l'usage, c'est-à-dire par le bon usage. »

J'ajouterai quelques mots pour développer ce qu'il faut, suivant moi, entendre par le bon usage quand il s'agit d'une langue vivante, désormais fixée. Nul écrivain n'a assez d'autorité pour façonner la langue française au gré de son inspiration. Innover ne se peut; reste à consulter ceux qui innovaient, c'est-à-dire ceux qui écrivaient alors que la langue n'était pas encore faite. Une langue est essentiellement une chose de tradition, elle se perd quand la tradition se perd. Le Français du XVIe siècle est tel que, sans être arrêté comme celui du XVIIe, il en contient tous les élémens directs. Plus on remonte dans les siècles antérieurs, plus on s'éloigne des formes reçues actuellement, et plus on s'approche des origines de notre idiome; et ainsi, à mesure qu'on recule dans le passé, les monumens littéraires deviennent un objet d'érudition, et cessent d'offrir une étude de style. Au contraire, ceux du XVIe siècle ont toutes les qualités qui peuvent servir à développer, à soutenir, à rajeunir la langue actuelle. Si, comme le remarque M. Génin, le bon usage doit être la règle du style du XIXe siècle, le bon usage, à son tour, doit incessamment être rajeuni aux sources vives dont il découle directement.

P.-L. Courier dit, dans sa préface d'*une traduction nouvelle d'Hérodote :* « Il ne faut pas croire qu'Hérodote ait écrit la langue de son temps, commune en Ionie, ce que ne fit pas Homère même, ni Orphée, ni Linus, ni de plus anciens, s'il y en eut, car le premier qui composa mit dans son style des archaïsmes. Cet ionien si suave n'est autre chose que le vieux attique, auquel il mêle, comme avaient fait tous ses devanciers prosateurs, le plus qu'il peut des phrases d'Homère et d'Hésiode. La Fontaine, chez nous, empruntant les expressions de Marot, de Rabelais, fait ce qu'ont fait les anciens Grecs, et aussi est plus Grec cent fois que ceux qui traduisaient du grec. De

même Pascal, soit dit en passant, dans ses deux ou trois premières lettres, a plus de Platon, quant au style, qu'aucun traducteur de Platon. Que ces conteurs des premiers âges de la Grèce aient conservé la langue poétique dans leur prose, on n'en saurait douter, après le témoignage des critiques anciens et d'Hérodote, qu'il suffit d'ouvrir seulement pour s'en convaincre. Or, la langue poétique, si ce n'est celle du peuple, en est tirée du moins. Malherbe, homme de cour, disait : « J'apprends tout mon françois à la place Maubert; » et Platon, poète s'il en fut, Platon qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son maître de langue. »

Je pense, avec P.-L. Courier, que le langage populaire renferme une foule de locutions précieuses, marquées au coin du vrai génie de la langue, et qu'on ne saurait trop étudier. Mais s'est-on rendu exactement compte de ce phénomène? A-t-on reconnu pourquoi il y a là, à côté d'une grande ignorance grammaticale, un fonds si riche et si sûr? La cause n'en est pas autre que celle qui fait des livres du XVIe siècle le sujet d'une étude féconde pour la langue et le style contemporains; c'est que le langage du peuple est tout plein d'archaïsmes, de locutions vieillies dans la conversation des classes supérieures de la société, et surtout dans le style écrit. Le peuple est le conservateur suprême de la langue, ou du moins c'est chez lui qu'il se perd le moins de la tradition antique, c'est chez lui que le travail de décomposition se fait le plus lentement sentir. D'où vient cette faculté qu'a le peuple de conserver plus fidèlement et plus sûrement les formes de la langue? De son grand nombre. Plus le nombre est considérable, plus il y a de chances pour que rien ne soit oublié ou perdu, tandis que, dans le langage des classes supérieures, et surtout dans le langage de ceux qui écrivent, l'apport total est bien moindre et par conséquent les pertes bien plus fréquentes.

La formation de la langue française elle-même donne l'idée de cette puissance du grand nombre, qui sous nos yeux ne se manifeste plus que par des faits peu considérables. Qu'on se reporte à l'origine : alors se trouvaient en présence un fond de celtique, une proportion prédominante de latin et une certaine masse de mots allemands importés par les conquérans germains. Quelle puissance pouvait fondre et amalgamer ces élémens hétérogènes? quelle langue assouplir ces mots rebelles à une loi commune? quelle oreille régulariser ces désinences discordantes? quel esprit mettre l'ordre dans ce chaos? quel souffle pénétrer ce grand ensemble et l'animer? Rien que l'élaboration séculaire d'un peuple immense n'était capable d'exécuter cette

transformation prodigieuse, tellement compliquée et difficile, qu'on peut à peine en concevoir le mécanisme, maintenant qu'elle est là, accomplie, sous nos yeux.

L'idiôme qui se parle entre les Pyrénées et la Meuse a des racines profondes et étendues auxquelles on ne songe pas habituellement. Les langues qui s'étaient rencontrées dans la Gaule, le celtique, le latin et l'allemand, portent des caractères d'analogie qu'un œil attentif a discernés; la parenté, il est vrai, s'en perd dans la nuit des siècles et précède tout ce que nous savons de l'histoire; il n'en est pas moins certain qu'elles sont de la même famille et appartiennent à un type nulle part mieux conservé que dans le sanscrit, et reconnaissable encore dans les plus lointains rameaux. Séparées du tronc commun à des époques inconnues et par des évènemens qui n'ont pas laissé de trace, modifiées par les fortunes diverses des peuples, elles se trouvèrent en présence sans se reconnaître, et se mélangèrent inégalement. Ainsi naquit le français moderne, produit de la fusion de ces vieilles langues, modernes elles-mêmes par la comparaison avec les sources primitives d'où elles découlent. La langue que nous parlons, les mots que nous employons, les sons que nous articulons, tout cela remonte d'âge en âge à une haute antiquité, tout cela se rattache de contrées en contrées à des origines lointaines, tout cela est dû à des causes dont nous n'avons plus le secret; tout cela forme un ensemble à côté duquel le caprice individuel a peu d'autorité.

P. L. Courier, avec sa manière vive et singulière, disait que peu de gens savaient le grec, mais que bien moins savaient le français. Le français est mal su parce qu'on néglige de l'apprendre où il se trouve réellement, et qu'une langue ne se devine pas plus que les faits naturels. Je comparerais volontiers le néologisme qui ne dérive pas nécessairement de choses nouvelles ou qui ne se rattache pas étroitement à l'analogie (et par néologisme j'entends non-seulement les mots nouveaux, mais les locutions et les tournures nouvelles), je le comparerais, dis-je, aux hypothèses hasardées que dans les sciences on imagine, au lieu d'étudier et d'observer les faits. Le néologisme est l'hypothèse toujours facile, presque toujours trompeuse, et à côté est la réalité.

En opposition au néologisme qui s'égare, nous avons vu un des écrivains contemporains les plus éminens tomber dans un défaut contraire. P. L. Courier, si grand admirateur du français du XVI[e] siècle, qui y avait puisé une connaissance si profonde de la langue, et dont

le style si neuf est cependant tout éclairé des reflets du style ancien, alla plus loin, et, dans l'échantillon d'une traduction d'Hérodote, il reproduisit identiquement les formes et les locutions d'un langage qui n'est plus le nôtre. Aussi cet essai est-il vicieux; nos oreilles ne peuvent se faire à ces déviations légères, mais réelles, des sons accoutumés, notre intelligence s'accommode mal des retards inévitables que lui cause la rencontre de formes inconnues, et notre goût est toujours choqué de la disparate qu'offre un style où se réunissent les mots actuels qui sont anciens, et les mots anciens qui ont cessé d'être actuels. Ici il faut étudier, non pas reproduire, imiter, non pas copier, et surtout prendre un juste sentiment des analogies qui règlent la langue française. C'est dans ce sens qu'on doit entendre le précepte que Boileau a formulé en deux vers fort médiocres :

Sans la langue en un mot l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Il ne s'agit pas seulement d'éviter les solécismes et les barbarismes, chose importante sans doute, mais secondaire; il s'agit au premier chef de demeurer dans les traditions de la langue, d'en chercher les lois, d'y tremper son style, d'y puiser ses innovations. C'est là un des devoirs essentiels d'une littérature éclairée. Une littérature qui y manque pèche non pas, comme on le pourrait penser, contre des règles conventionelles, mais contre la raison même des choses.

Virgile, recommandant aux cultivateurs de choisir chaque année les plus belles semences s'ils ne veulent pas voir dégénérer rapidement leurs cultures, passe, par une contemplation qui lui est familière, de la graine des champs à la destinée du labeur humain; il se représente le cours des choses comme un fleuve, et l'homme comme un rameur qui le remonte avec effort : au moindre relâche, *si brachia forte remisit*, le courant immense emporte aussitôt la barque sur sa pente rapide. Il en est ainsi de la langue; c'est un composé instable que des influences diverses tendent à modifier. Repousser les mauvaises, admettre les bonnes, et, pour le faire en connaissance de cause, approfondir l'état passé, telle est, quant à la langue, la fonction de la littérature; tel est le labeur qui lui est dévolu entre tous les labeurs que se partage l'humanité, ce rameur éternel de Virgile.

En définitive, une langue ne peut être conservée dans sa pureté qu'autant qu'elle est étudiée dans ses origines, ramenée à ses sources, appuyée à ses traditions. Aussi, l'étude de la vieille langue et, en particulier, de celle du XVIe siècle, est un élément nécessaire,

lequel venant à faire défaut, la connaissance du langage moderne est sans profondeur, et le bon usage sans racines. C'est un titre qui recommande la publication des *Lettres* inédites de la reine de Navarre. Un monument d'un des bons auteurs du XVI[e] siècle (et Marguerite est de ce nombre) a toujours du prix. Sans prétendre limiter à cette époque et renfermer dans cette circonscription les études de style auxquelles se prête le vieux français, toujours est-il que le XVI[e] siècle en fournit l'élément principal.

En recueillant les lettres de la reine de Navarre, M. Génin a rencontré sa correspondance avec Briçonnet, évêque de Meaux. Ici la chute est grande : le sens, l'esprit, le style, tout cela disparaît, et en place arrivent le faux goût, les métaphores outrées, les idées vides, les phrases incohérentes. Il est vrai que Briçonnet a la haute main dans ce genre, et que Marguerite n'est que son écolière; mais son esprit n'échappe pas à la contagion. « Tout ce que le mysticisme, dit M. Génin, a de plus incroyable, de plus inintelligible, se trouve entassé dans ces lettres, dont la plupart ont cinquante, quatre-vingts et jusqu'à cent pages. C'est un débordement de métaphores dont la vulgarité tombe à chaque instant dans le burlesque; c'est un galimatias perpétuel, absurde, qui parfois touche à la folie. Louise de Savoie (la mère de Marguerite) vient-elle à guérir d'une longue maladie, voici en quels termes Briçonnet félicite la duchesse d'Alençon du retour de la santé de sa mère : « Madame, voulant la plume tirer en « la mer de consolation qui ne peut estre distillée (combien que par « force de foi en patience dulcifiée), est présentement survenu le « poste (le courrier), apportant nouvelles certaines de la guérison de « madame; et ce m'a faict baisser la voyle, retirer mes avyrons, con- « vertir mes pleurs et deuil en joye. » Et, après un pompeux éloge de Madame, une peinture de l'amour qu'elle inspire à ses enfans, et de leur chagrin en la voyant malade : « Sa compassion doubleroit « vostre navrure, et la vostre en elle tripleroit, dont tourneroit le « moulin de douleur continuelle par l'impétueux cours d'eau de « compassion. » — « C'était, dit M. Génin, la belle rhétorique de ce temps-là, et Briçonnet passait parmi ses contemporains pour un foudre d'éloquence. » Que dire de cette épître de Marguerite? « La pauvre errante ne peult entendre le bien qui est au désert par faulte de connoistre qu'elle est déserte. Vous priant qu'en ce désert, par affection, ne courriés si fort que l'on ne vous puisse suivre... afin que l'abysme par l'abysme invoqué puisse abysmer la pauvre errante. » Et il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une ou deux lettres écrites de ce

style. La Bibliothèque du roi possède un manuscrit de huit cents pages tout rempli de ce fatras mystique. M. Génin remarque qu'il fallait que Marguerite eût reçu de la nature une grande solidité de jugement pour n'avoir pas été gâtée à jamais par cette longue fréquentation d'un rhéteur de la force de Guillaume Briçonnet. Mais cette observation, qui est à la décharge de Marguerite, s'applique aussi à l'évêque de Meaux. Ce singulier prédécesseur de Bossuet, comme l'appelle M. Génin, ne délirait que dans cette correspondance et sur ce sujet; ailleurs, c'était un personnage éminent en science et en vertus. Guillaume Briçonnet avait porté d'abord le nom de comte de Montbrun; puis, quand il eut assez de la vie du siècle, il s'était fait prêtre à l'exemple de son père. Il obtint la confiance de Louis XII et celle de François Ier, fut deux fois ambassadeur extraordinaire à Rome, prononça devant le sacré collége l'apologie de Louis XII, dans laquelle il osait attaquer l'empereur Maximilien. Il représenta la France aux conciles de Pise et de Latran. Pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il réforma les abus qui s'y étaient glissés et fit des augmentations considérables à la bibliothèque, car il aimait, cultivait et protégeait les lettres. On a de lui quelques ouvrages de théologie; Vatable lui dédia la traduction de *la Physique* d'Aristote et Lefebvre celle de *la Politique*. On voit que Briçonnet, comme Marguerite, ne divaguait que sur le fait d'une espèce de théologie mystique. Sages sur le reste, ils avaient, comme don Quichotte, un côté vulnérable dans l'intelligence, un point sur lequel le sens les abandonnait, et dès-lors ils se lançaient dans un galimatias absurde et sans terme. L'époque où l'on vit a une grande influence sur la nature de ces points faibles, influence qu'il faut savoir apprécier, et qui diminue grandement la gravité des aberrations partielles dont les meilleurs esprits ont offert des exemples. C'est une considération qu'on ne doit pas perdre de vue quand on lit la biographie de plus d'un personnage illustre.

M. Génin a rempli avec un soin scrupuleux tous ses devoirs d'éditeur. Un livre ancien (et plus le livre est ancien, plus cela est vrai) contient toujours une multitude de détails, de locutions, d'allusions, de faits qui, parfaitement clairs pour les contemporains, sont fort obscurs pour nous, qui sommes en ce moment la postérité en attendant que nous fassions place à d'autres. Rien ne s'entend plus à demimot. C'est cette ignorance des notions communes au milieu desquelles le livre a été composé, qui rend tout ouvrage ancien plus ou moins difficile à lire. On peut dire qu'il nous transporte dans un milieu

étranger et que nous y sommes dépaysés; un déplacement dans le temps est comparable à un déplacement dans l'espace; lire un livre ancien, c'est voyager en esprit dans des contrées que nous ne verrons jamais, et sur lesquelles le guide nous doit toute sorte de renseignemens. Un éditeur est ce guide : son but (y atteindre serait la perfection, impossible en cela comme dans le reste), son but doit être de faire que l'ouvrage qu'il publie se lise aussi couramment qu'un ouvrage contemporain. Une érudition qui ne sait pas reconnaître les véritables obscurités et les éclaircir, quelque riche et variée qu'elle soit, est une érudition mal employée. Dans une notice fort étendue, M. Génin a examiné les principales questions auxquelles pouvaient donner lieu la vie et les écrits de Marguerite. Quant au texte, il a, suivant le besoin, ajouté des notes concises dans lesquelles il explique les allusions, dit ce que sont les personnages nommés, et relève de temps en temps des erreurs échappées aux historiens.

Sans être très abondantes en renseignemens historiques, les *Lettres de Marguerite* sont loin d'en être dénuées. D'autres lettres plus importantes sans doute, car elles étaient adressées à François Ier par sa sœur, avaient été autrefois recueillies. « Je ne sais, dit M. Génin, s'il existe encore d'autres lettres de la reine de Navarre, je le crois d'après une indication que j'ai trouvée dans Fontanieu, mais de laquelle je n'ai pu tirer aucun fruit. D'autres seront peut-être plus heureux; c'est dans cet espoir que je reproduis ici textuellement la note suivante : 1525 *et depuis pendant tout le règne de François* Ier *: Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé de Rothelin, égaré de ceux de M. Dupuy et remis à la bibliothèque du roy par M. l'abbé Boudot : Cent trente-quatre lettres de Marguerite reine de Navarre au roy François* Ier *son frère.* Cent trente-quatre lettres à François Ier, quel trésor! Peut-être il est enfoui dans quelque recoin de la Bibliothèque royale; mais où? MM. les conservateurs, dont la complaisance et l'érudition m'ont tant de fois secouru, n'ont pu me donner de ce manuscrit aucune nouvelle. Évidemment Fontanieu (mort en 1784) l'avait encore entre les mains.... On peut être certain que tous les secrets de la cour de François Ier, grands ou petits, politiques ou autres, venaient retentir dans les lettres de Marguerite à son frère. Belle générosité du hasard s'il nous les rendait! »

Le hasard a eu cette générosité. Depuis que M. Génin a imprimé ces lignes, le manuscrit égaré dans les recoins de la bibliothèque et si vainement cherché a été retrouvé. Sans doute le public sera mis en possession de ce supplément à la correspondance de Marguerite.

M. Génin, dans sa préface, faisant remarquer sa qualité de premier éditeur et les difficultés particulières de cette position, où les derniers venus font oublier les premiers, ajoute : « Gerbert, dans un de ses sermons, parle d'une famille de pêcheurs et d'une échelle dont le pied plongeait dans un lac enflammé de bitume et de soufre. Chaque descendant venait à son tour s'emparer de l'échelon supérieur, contraignant ainsi les autres à s'enfoncer d'un degré, tant qu'à la fin le père et le chef de toute cette race disparaissait englouti sous les vagues bouillantes. Cette famille de pêcheurs est la famille des éditeurs, et cette terrible allégorie est leur histoire. » Il faut espérer que, bravant la perspective d'un sort aussi funeste, M. Génin profitera du temps où il est encore sur le premier échelon pour faire une publication qui lui est naturellement dévolue et pour accroître ainsi le renom de Marguerite et les richesses du XVIe siècle. Indépendamment du fond même de cette correspondance, sur lequel je n'ai aucune donnée, la forme en doit être excellente; car, toutes les fois que Marguerite écrit à son frère, elle se garde de laisser courir sa plume.

M. Génin dit qu'on pourra, d'après la correspondance qu'il publie, porter un jugement complet et certain sur la reine de Navarre. Il faut, en effet, à côté de la conteuse spirituelle moitié gaie, moitié sérieuse, des *Nouvelles*, et sans oublier la correspondante de l'évêque Briçonnet, voir en elle la femme pleine de cœur et de sens qui se montre dans les *Lettres*, la protectrice éclairée des savans, la princesse tolérante en matière de religion dans un temps où il n'y avait pas de tolérance, enfin celle qui, entourée de toutes les grandeurs, a dit d'elle-même qu'elle *avait porté plus que son faix de l'ennui commun à toute créature bien née;* expression généreuse et mélancolique qui seule suffirait pour attester quel sentiment cette ame à la fois élevée et tendre, *cette créature bien née*, avait, sans regret de son rôle, emporté de l'expérience des hommes et des choses.

E. LITTRÉ.

REVUE MUSICALE.

LE FIDELIO DE BEETHOVEN.

C'était vers la fin de 1804; Beethoven, dans toute la force de la jeunesse, venait de publier son oratorio du *Christ au mont des Oliviers*, lorsque le baron de Braun, nouveau directeur du théâtre impérial de Vienne, lui proposa d'écrire un opéra, persuadé, disait-il, que les grandes qualités dont il avait fait preuve dans la musique instrumentale, ne manqueraient pas de se révéler sous un jour nouveau dans le style dramatique. Outre une somme d'argent fort honorable, le logement au théâtre lui fut offert. Il ne s'agissait plus que de choisir un poème; on se décida pour *l'Amour conjugal,* larmoyante élucubration de M. Bouilly, mise en musique par Gaveaux et aussi par Paër, qui l'avait produite en Italie sous le titre de *Leonora*.

Je me suis toujours demandé comment Beethoven, avec son génie excentrique, impatient, vagabond dans son essor comme l'aigle, avait pu s'inspirer d'une aussi pauvre ébauche, d'une anecdote bonne tout au plus à fournir le sujet d'un vertueux mélodrame du vieux temps. Évidemment ici le musicien céda au pathétique de l'idée, et vit du premier coup, dans cette fable prosaïque et bourgeoise, toute la poésie d'émotion et de larmes qu'il y a mise; peut-être encore doit-on supposer qu'il prit tout simplement tel quel, sans trop y réfléchir d'avance, le chef-d'œuvre que son *poète* lui donnait. En général, les grands maîtres, les hommes de génie, n'apportent guère, dans le

choix de leurs sujets, ce soin minutieux, cette sollicitude inquiète dont se consument, la plupart du temps, ceux qui n'ont que du talent. Rarement vous les voyez faire les difficiles en pareille matière, et les littérateurs de la trempe de Joseph Sonnleithner, le premier en date dans l'élucubration de *Fidelio,* ou de M. de Jouy, l'auteur français de *Moïse* et de *Guillaume Tell,* n'ont jamais plus beau jeu pour vider leur sac que lorsqu'ils s'adressent à des hommes de la taille de Beethoven et de Rossini. Quoi qu'il en soit, Beethoven se mit à l'œuvre avec ardeur, avec amour, et, vers le milieu de 1805, la partition fut terminée.

Alors commencèrent les véritables embarras, les difficultés réelles. Lorsqu'il fallut pourvoir à l'exécution, les voix d'hommes firent défaut; la Milder seule, chargée du rôle de Léonore, s'acquittait dignement de sa partie; ajoutez à cela la guerre alors imminente, et vous aurez une idée des circonstances favorables, de l'heureuse constellation sous lesquelles *Fidelio* se produisit. L'opéra de Beethoven parut sur la scène le 20 novembre, mais sans aucune espèce de succès; le public fut de glace pour cette musique qui, en dépit même des obstacles dont nous parlions, avait le tort immense de prétendre devancer son temps; il n'y eut que les amis et les ennemis qui la comprirent. Après trois représentations successives, le chef-d'œuvre s'arrêta tout à coup, et ne fut repris ensuite que le 29 mars 1806. Quelques changemens apportés dans l'ordonnance de la pièce, l'action réduite à deux actes, de trois qu'elle avait d'abord, ne suffirent pas pour venir à bout de l'indifférence publique; et, après une dernière épreuve tentée le 10 avril, le chef-d'œuvre fut déposé dans la bibliothèque du théâtre, pour y dormir du sommeil des Pharaons. Huit années s'étaient écoulées sans qu'on s'occupât davantage de *Fidelio,* lorsqu'une occasion imprévue, une représentation à bénéfice vint tirer la partition de Beethoven de l'oubli séculaire qui la menaçait. Cette nouvelle mise en scène réclamait, comme on pense, des changemens notables auxquels le grand maître se prêta de la meilleure grace; l'œuvre fut remaniée de fond en comble, le dialogue récrit, le drame autant que possible amélioré. Le second acte, qui se passait tout entier dans un cachot, se termina au grand jour, à la lueur du soleil, circonstance dramatique assez peu importante par elle-même, mais qui donne lieu à la magnifique entrée du finale qui n'existait pas dans la première ébauche. L'air de Léonore, au premier acte, eut aussi une introduction nouvelle, le magnifique exorde qu'on admire aujourd'hui, et de l'ancien morceau il ne reste que la dernière phrase : *O du, für den ich alles trug!* Mais laissons parler l'auteur lui-même, le collaborateur de Beethoven dans cette édition revue et corrigée. D'un objet aimé tout est cher, dit Figaro en voyant le comte ramasser l'épingle du billet de Suzanne; on aime jusqu'aux moindres circonstances qui se rattachent à l'enfantement d'un chef-d'œuvre, et ces détails, auxquels on ne saurait contester le mérite de l'exactitude, puisque c'est le poète lui-même de Beethoven qui les rapporte, trouveront naturellement ici leur place.

« Beethoven voulait absolument avoir un air au début du second acte pour son personnage de Florestan. Quant à moi, je m'élevais obstinément contre cette prétention du musicien ; faire chanter une cavatine *di bravura* à un pauvre captif exténué par le jeûne et les privations, à un malheureux qui meurt de faim, c'était là une difficulté fort grande à mon sens, pour ne pas dire insurmontable. Nous disputâmes long-temps sur ce sujet ; enfin, comme il n'en voulait pas démordre, j'avisai au moyen de me tirer d'affaire le moins sottement possible, et choisis pour texte à mes paroles cette espèce de délire prophétique qui possède les gens qui vont mourir, cette lueur suprême que jette la vie au moment de s'éteindre : « Quel air tiède et frémissant pénètre ici, quel rayon divin éclaire ma tombe ! Un ange flotte à mes côtés dans des vapeurs de rose, un ange consolateur aux traits de Léonore ; il me conduit à la liberté, au céleste royaume ! »

« Ce qui se passa à cette occasion ne sortira jamais de ma mémoire. Beethoven vint chez moi le soir, vers sept heures. Après que nous eûmes causé ensemble quelque temps de chose et d'autre, il me demanda où en était son air. Je lui donnai mon manuscrit, il le lut, se promena de long en large dans la chambre en grommelant à voix sourde comme il faisait d'habitude lorsqu'il voulait chanter, puis il finit par s'asseoir au piano. Bien souvent ma femme l'avait supplié de se mettre au clavier, sans qu'il se rendît jamais à ses instances ; cette fois il posa le texte sur le pupitre et commença de son propre mouvement de merveilleuses fantaisies du sein desquelles il semblait vouloir évoquer son air. Les heures s'écoulèrent, Beethoven improvisait toujours. On servit le souper qu'il devait partager avec nous ; impossible de l'interrompre, et, comme l'inspiration allait son train sans désemparer, j'ordonnai qu'on le laissât faire. A minuit seulement, il se leva, et, m'embrassant avec chaleur, s'en retourna chez lui sans avoir rien voulu prendre. Le lendemain son air était écrit.

« Vers la fin de mars, sitôt que mon travail fut achevé, j'envoyai le manuscrit à Beethoven, et deux jours après je reçus de lui ces lignes que je conserve comme un précieux témoignage du petit service que j'ai pu lui rendre :

« J'ai lu avec un bien vif intérêt les excellentes modifications que vous avez « introduites dans mon opéra. C'est à moi maintenant de relever ces ruines « d'un vieux château écroulé. Votre ami,

« BEETHOVEN. »

« Cependant Beethoven n'avançait que lentement dans son travail, et, lorsque je lui écrivis pour le prier de déférer aux vœux des bénéficiaires qui commençaient à craindre de ne pouvoir profiter de la saison, voici en quels termes il me répondit : « Cet opéra me donne toutes les peines du monde. Somme toute, je suis mécontent. Il n'y a pas un morceau que je n'eusse voulu revoir, afin de rapiécer mon mécontentement d'aujourd'hui par quel-

que ombre de satisfaction. C'est tout autre chose d'avoir affaire à la réflexion ou à l'inspiration. »

« Vers le milieu d'avril, les répétitions commencèrent; la représentation était promise pour le 23 mai, et cependant il s'en fallait encore de beaucoup que l'œuvre fût achevée. Le jour même de la répétition générale, la nouvelle ouverture (celle qui reste) était encore dans le cerveau du grand maître, *in limbo patrum*. Le matin même du jour de la représentation, on avait convoqué l'orchestre; Beethoven n'arrivait pas. Enfin, après plus d'une heure d'attente, et comme on perdait patience, je me rendis chez lui, bien décidé à l'amener de gré ou de force, mort ou vif. Je trouvai Beethoven endormi profondément sous une couverture de feuillets de musique qui jonchaient son lit et le carreau de la chambre. Sur une table auprès de lui était un verre encore rempli de vin, où trempait un biscuit; je remarquai surtout le flambeau entièrement consumé. Beethoven avait passé la nuit au travail. Dès ce moment, il fallut renoncer à la symphonie nouvelle, qui, malgré toute la diligence du grand maître, se trouvait trop en retard pour être exécutée, et se contenter pour cette fois de son ouverture de *Prométhée*.

« On sait ce qui advint le soir. L'affluence était immense; l'opéra fut rendu à merveille. Beethoven, debout au pupitre, dirigeait l'orchestre et les chanteurs avec cette conviction chaleureuse, ce feu *génial* qu'il mettait à toutes les choses de son art. Plus d'une fois même son enthousiasme l'entraîna si loin, qu'on eût risqué, à le suivre, de se voir jeter hors de la mesure. Heureusement le maître de chapelle Umlauff modérait derrière lui, du geste et du regard, et sans qu'il s'en aperçût, l'influence désastreuse que l'inspiration excentrique du grand homme aurait pu exercer sur les chœurs et l'orchestre. Un succès immense accueillit cette fois le chef-d'œuvre, dont la septième représentation fut donnée au bénéfice de Beethoven, le 18 juillet. Beethoven écrivit à cette occasion un second air pour Léonore et des couplets pour le geôlier, deux morceaux qui faisaient longueur, et qu'on a supprimés à bon droit de la partition telle qu'elle est restée au répertoire. »

En France, *Fidelio* eut aussi ses vicissitudes. Sans la Société des Concerts et M. Habeneck, il aurait bien pu se faire que notre admiration pour cette grande œuvre musicale eût tardé plus long-temps encore à se développer. A tout prendre, c'était au Conservatoire, dans le sanctuaire de la musique instrumentale, que l'enthousiasme de la France pour la partition de Beethoven devait s'élaborer. Qu'est-ce en effet que *Fidelio,* sinon une magnifique symphonie dialoguée? On a dit que le *Stabat* de Rossini affectait les formes dramatiques dans ses plus religieuses velléités, et que la musique d'église de l'illustre auteur de *Semiramide* et de *Guillaume Tell* était tout simplement de la musique d'opéra; je le veux bien, mais on ne me contestera pas du moins que Beethoven à son tour n'ait écrit dans *Fidelio* qu'une œuvre instrumentale, qu'une imposante et pathétique symphonie ayant des voix humaines pour surcroît d'instrumens, où le ténor, le soprano, la basse et le baryton

jouent le rôle de hautbois, de clarinette, de trombone et d'ophycléide, et se perdent incessamment dans le torrent de l'harmonie, dans le gouffre tumultueux du plus formidable orchestre, sans pouvoir jamais s'élever ni planer librement au-dessus. En général, l'esprit allemand n'a qu'un écueil : sa tendance vers le profond l'attire au ténébreux, comme aussi d'autre part son vol vers le sublime le jette souvent dans les nuages. Or, en pareil cas, ne pourrait-on pas dire que l'orchestre est pour les musiciens ce que la métaphysique est pour les poètes, c'est-à-dire une route sûre pour se fourvoyer et se perdre, s'ils n'y prennent garde? C'est dans l'orchestre en effet que se trouvent tant d'abstractions dont on a si plaisamment abusé de nos jours, c'est en creusant les abîmes de l'orchestre qu'on découvre tout ce philosophisme dans l'art si pernicieux dans ses conséquences, si fatal lorsque des mains inhabiles s'en emparent et l'exploitent, au grand ébahissement de la foule, comme des charlatans feraient d'un élixir. En ce sens, Beethoven a plus nui qu'on ne pense aux véritables intérêts de l'art. Je sais qu'un homme de génie n'a de compte à rendre à personne; il élève ou démolit, bouleverse et recompose, étend ou restreint le domaine de ses attributions; tout cela sans prendre conseil, et par la seule autorité d'une vocation exceptionnelle. Cependant on ne peut contester qu'il y ait des œuvres qui, parfaitement admirables en elles-mêmes, exercent sur les générations ultérieures une dangereuse influence; et de ce nombre je citerai l'œuvre de Beethoven, comme, s'il était question de peinture, je nommerais Michel-Ange. En portant vos regards bien plus haut dans la sphère de l'art, vous trouveriez Raphaël et Mozart, deux intelligences rayonnantes qui n'ont jamais versé que la lumière. De tout temps, les esprits tumultueux, les brouillons novateurs, romantiques dans le sens impropre qu'on donnait au mot vers 1825, ont revendiqué, en peinture, la parenté de Michel-Ange, de même qu'aujourd'hui l'exemple du grand musicien dont nous parlons sert de prétexte aux tentatives les plus vaines. A coup sûr, sans Beethoven, sans ce qu'il y a de contestable dans les chefs-d'œuvre de Beethoven, la symphonie fantastique de M. Berlioz ne serait pas venue au monde, et c'est *Fidelio* qui nous a valu *Benvenuto Cellini* et tant d'autres avortemens de cette malheureuse école.

Ces réserves une fois faites, et les conditions de l'œuvre acceptées, il ne reste plus qu'à admirer dans *Fidelio* un style grandiose et sévère, une pensée constamment élevée et maintenue dans les régions du sublime. Si Weber peut réclamer à bon droit la nature extérieure en ce qu'elle a de pittoresque, si le romantisme des bois et du clair de lune, le frémissement du taillis où passe en fuyant la biche qui s'effare, le murmure du lac enchanté où nagent les ondines, appartiennent en propre au chantre mélancolique de *Freyschütz* et d'*Oberon*, Beethoven, lui, peut revendiquer à juste titre les phénomènes cachés dans les profondeurs du cœur humain, ses angoisses mystérieuses, ses tristesses mortelles, ses découragemens infinis. — Le pathétique domine dans *Fidelio*, un pathétique morne et lugubre au sein des ténèbres et d'un

cachot; du commencement à la fin, cette musique vous suffoque à force d'être vraie. Nulle fantaisie n'en modère par momens la rigoureuse austérité; nulle brise du ciel, nul tiède rayon n'y pénètre; vous ne trouvez là que larmes et sanglots; au dernier finale seulement, le jour se fait, la joie éclate, une joie de Beethoven, soudaine, spontanée, étourdissante; vous passez sans transition aucune du cri de détresse au chant de délivrance, des sanglots étouffés aux accens d'une ivresse qui ne se contient plus. Votre oreille, accoutumée aux nuances si habilement ménagées de l'école de Mozart, se raidit presque contre une si abrupte péripétie qui, de gré ou de force, vous entraîne, non sans vous faire éprouver, toutefois, quelque chose de cet éblouissement d'un homme sorti de l'obscurité d'un souterrain pour se trouver subitement en plein soleil. On ne saurait appeler ce morceau qui termine la partition de Beethoven un finale. Le finale, tel que l'entendent les grands maîtres de la scène, et Mozart en particulier, dans les *Nozze di Figaro* et *Don Juan*, tient à l'action par d'invisibles ressorts, et forme avec la pièce partie intégrante et nécessaire; ici, au contraire, que voyons-nous? une péroraison sublime, un hymne d'actions de graces magnifique, et fait pour émouvoir et soulever d'enthousiasme un auditoire, mais sans connexion absolue avec l'ensemble, et qui, détaché de la partition et porté ailleurs, dans un concert, par exemple, n'en semblerait pas moins une œuvre une et complète. Je comparerais volontiers ce finale de *Fidelio* à l'épilogue dans le ciel que Goethe a mis au dénouement de son poème de *Faust*, à cette gloire qui s'ouvre et rayonne après la consommation des choses. Il faut voir, dans l'hymne de Beethoven comme dans la fantasmagorie de Goethe, une manière grandiose de conclure, un splendide hors-d'œuvre; mais, franchement, ce n'est point là un finale, pas plus que le sublime dialogue entre Léonore et le geôlier, occupés à creuser la fosse du prisonnier, n'est un duo. On n'échappe pas à sa vocation; les formes instrumentales règnent et d'une manière aussi despotique dans *Fidelio* que dans tous les chefs-d'œuvre que Beethoven a jamais composés. C'est une symphonie que cet opéra, mais quelle noble et dramatique symphonie!

La représentation de *Fidelio*, que la troupe allemande vient de donner dans sa soirée d'adieux, et qui a été comme le dernier soupir de cette malheureuse entreprise; cette représentation, si imparfaite, si défectueuse qu'elle ait pu être, n'en a pas moins ému l'intérêt du plus grand nombre et provoqué, à certains endroits, de sincères mouvemens d'enthousiasme. Il y a dans le personnage de Fidelio, à côté de difficultés vocales presque insurmontables, des conditions de sentiment, de pantomime, de physionomie, qui rendront toujours impossible à la scène d'atteindre l'idéal de la création de Beethoven. Il faudrait la Malibran pour une tâche si imposante, et, disons-le, si laborieuse; et encore la voix de la Malibran, cette voix fragile dans sa force, eût-elle résisté à tant de secousses formidables, à cet assaut perpétuel que livre l'orchestre au chanteur? Vous vous souvenez de la Devrient dans ce rôle, de ce blond Fidelio si plein de mélancolie et de tendresse, dont les beaux yeux

se voilaient de larmes si pathétiques dans la scène de la fosse, et qui se relevait plus tard véhément, passionné, sublime dans son désespoir. Eh bien! la Devrient elle-même n'a jamais rempli qu'une des conditions du personnage de Beethoven; ce qui manquait à la belle Viennoise, à la fille de la Schroeder, tragédienne dans l'ame, c'était l'art de la cantatrice, le grand art des Mara et des Milder, comme on a pu s'en convaincre par la suite lorsqu'elle a voulu aborder le répertoire italien, où règnent de tout autres exigences. Mme Walker, qui s'était chargée de nous rendre la création du grand maître, a tout juste le défaut contraire; avec elle, c'est la tragédienne qui manque. La Devrient jouait cette musique et ne la chantait point, Mme Walker la chante et ne la joue pas; et tel est le caractère de la partition de Beethoven, qu'il lui vaut mieux encore être jouée qu'être chantée. Disons-le à l'honneur de l'école de Prague, dans l'air du premier acte par exemple, Mme Walker s'est élevée, comme cantatrice, à des hauteurs que la Devrient n'avait jamais atteintes. En général, on ne se rend pas compte de l'extrême difficulté, de la nature ingrate de la plupart des morceaux contenus dans cet opéra. On ne s'imagine pas quels efforts incroyables, quelle peine excessive, et souvent perdue, nécessitent chez un virtuose ces passages écrits pour le violon ou le hautbois, ces passages où le musicien n'a pas daigné un seul instant prendre en considération les ressources de la voix humaine, et qu'il faut chanter en dépit des fureurs d'une instrumentation écrasante. Pour une voix qui parvient à surmonter de pareils casse-cous et finit par se rompre à d'aussi périlleux exercices, combien de voix défaites et brisées! L'air de Pizzaro, hérissé de difficultés non moins énormes, ne répond pas davantage aux conditions naturelles de l'art du chant. Qu'on s'adresse à Barroilhet, à Ronconi, en un mot aux virtuoses les plus en renom aujourd'hui, et qu'on les mette aux prises avec cette musique tout instrumentale; je défie qu'ils y produisent le moindre effet. Ce n'est plus ici une question d'art; il s'agit simplement de savoir qui aura le dessus, de l'orchestre qui tonne ou du chanteur qui vocifère: vous diriez l'emportement démoniaque d'un tyran de mélodrame. M. Kunz, jeune baryton de Prague, et qui arrivait du fond de l'Allemagne sur la foi de menteuses promesses, a chanté cet air tant bien que mal à plein gosier; il va sans dire que l'impression a été nulle. Tous ceux qui ont entendu M. Kunz dans les rôles du répertoire italien, tous ceux qui n'ignorent pas avec quelle voix sonore et veloutée, quel style excellent, il sait rendre dans *Don Juan* le délicieux duo avec Zerline, et dans la *Straniera* le cantabile si pathétique du second acte, auraient vivement souhaité de le voir tenter une nouvelle épreuve et se produire dans un rôle moins ingrat que celui qu'il avait choisi pour son premier début, ou plutôt que les circonstances lui avaient imposé. Mais il n'y avait déjà plus de ressources, et, lorsque M. Kunz est arrivé, l'entreprise qu'il venait aider avec tant de zèle et de désintéressement était déjà frappée de mort. Le public de Paris, toujours si généreux lorsqu'il s'agit de s'amuser, n'avait pas fait défaut à cette dernière représentation du théâtre allemand.

On était venu entendre par charité l'œuvre de Beethoven, entendre surtout ces malheureux choristes, les héros de la fête, et sur lesquels se portait un intérêt mêlé de compassion. Pauvres gens, ils ont accompli leur tâche courageusement jusqu'au bout, et lorsque, dans le finale du premier acte, ils représentaient ces prisonniers amaigris par le jeûne et les souffrances, on ne se doutait peut-être pas dans la salle d'où leur venait une expression si vraie. N'importe; jamais l'hymne de liberté qui couronne l'œuvre du grand musicien de Bonn ne fut dit avec plus d'enthousiasme, jamais cet élan sublime : *O Freiheit! Freiheit!* ne fut rendu avec une plus chaleureuse inspiration, un plus sympathique délire. On ne calcule pas toutes les misères auxquelles sont en butte aujourd'hui ces quatre-vingts jeunes gens, hommes et femmes, qui partaient il y a trois mois de Mayence, de Darmstadt et de toutes ces jolies résidences des bords du Rhin, pour s'acheminer vers Paris, l'espoir dans le cœur, la chanson sur les lèvres, et se groupaient en caravane sous la direction musicale de l'un des élèves les plus intelligens de Spohr. A peine arrivés ici, la détresse les y attendait, et les voilà maintenant qui s'en retournent à pied, le sac au dos, mendiant peut-être sur la route le pain de chaque jour. Heureux encore ceux qui s'en retournent, car le malheur a si cruellement décimé ce petit groupe, que tous ne reverront pas le Rhin chéri! Il y en a qui restent à l'hôpital, d'autres que la prison retient. Le public de Paris a fait son devoir en se rendant à l'appel de ces pauvres victimes d'une administration imprévoyante. Espérons que les légations allemandes s'empresseront de venir à leur secours, et ne laisseront pas sans appui de malheureux artistes qui s'étaient mis sous la protection des génies et des chefs-d'œuvre dont la patrie commune se fait gloire.

H. W.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 mai 1842.

La question du droit de visite a été à plusieurs reprises renouvelée au sein des chambres; la plupart de nos hommes d'état ont été entraînés à la tribune pour y expliquer le rôle qu'ils ont joué dans cette affaire et y plaider en quelque sorte leur cause personnelle. Nous sommes loin d'applaudir à ceux qui ont provoqué et rendu nécessaires ces débats, débats à nos yeux inopportuns et peu conformes aux intérêts et à la dignité du pays. En voyant étaler à notre tribune nationale et les secrets de notre diplomatie, et les dissentimens de nos administrateurs, et les correspondances de nos ministres, et les conversations de nos agens, ne dirait-on pas que c'est pour l'amusement de nos oisifs et pour l'étonnement de l'étranger que nous jouissons du droit de libre discussion?

Au surplus, la cause personnelle de nos hommes d'état pouvait, ce nous semble, être défendue d'une manière toute facile et toute simple. M. Sébastiani a signé sans instructions un protocole qui n'était pas un traité, bien qu'un projet de traité y fût annexé; en réservant au gouvernement français toute sa liberté pour toutes les modifications qu'il jugerait convenable d'apporter au projet, M. Sébastiani crut devoir signer un procès-verbal ayant pour but d'inviter les trois grandes puissances du Nord à une négociation à cinq sur le droit de visite. Les agens de ces puissances à Londres, n'ayant ni pouvoirs ni instructions à ce sujet, ne pouvaient prendre la proposition qu'*ad referendum*, la transmettre à leurs cours, et en attendre les instructions. Qu'importe la présence à Londres de M. Desages au 12 décembre? Qu'importe de savoir si M. l'ambassadeur lui a fait connaître le procès-verbal qu'il venait de signer? Il est reconnu que M. Desages n'avait ni mission ni pouvoirs relatifs au droit de visite, qu'il ne pouvait ni approuver ni infirmer le fait de

l'ambassadeur. La présence de M. Desages à Londres était donc une circonstance inutile à rappeler.

Ce que M. le maréchal Sébastiani avait à dire, ce qu'il a dit du reste avec cette fermeté et ce courage que nul ne lui conteste, et qui l'honoreront toujours, même aux yeux de ceux qui ne partagent pas toutes ses opinions, c'est qu'au moment d'une grande et délicate négociation, de la conclusion de l'affaire belge, lorsque l'alliance anglaise, qu'il regardait comme la garantie de la paix du monde, lui paraissait pouvoir être compromise, lorsqu'il entrevoyait comme possible un traité à quatre qui, devant s'accomplir non dans les parages de l'Orient, mais sur nos frontières, aurait mis la longanimité de la France à une trop rude épreuve, il ne crut pas devoir refuser la coopération que le ministère anglais lui demandait. Il l'a cru d'autant mieux, que la signature du protocole n'était pas pour la France un engagement positif, n'impliquait pas l'acceptation de telle ou telle clause additionnelle aux traités de 1831 et de 1833. M. Sébastiani engageait plutôt sa responsabilité personnelle vis-à-vis de son gouvernement, qu'il n'engageait son gouvernement vis-à-vis des autres puissances. Il a fait ce qu'un homme de cœur fait quelquefois, lorsque les circonstances lui paraissent graves, délicates, difficiles. Entre les intérêts de son pays et ses intérêts personnels, il n'hésite pas. M. Sébastiani savait fort bien qu'il pouvait être désavoué, rappelé. Il a cependant signé, parce que, à tort ou à raison, il était convaincu qu'ainsi le voulaient dans ce moment la saine politique et l'intérêt de la France. On peut dire qu'il se trompait. Nul ne peut dire qu'il n'a pas agi en homme résolu et dévoué à son pays.

M. le comte Molé, ayant eu connaissance de la signature du protocole, n'a ni rappelé, ni désavoué l'ambassadeur; il a gardé le silence. Ce silence était-il un fait si singulier, si extraordinaire, si en dehors des usages diplomatiques qu'on paraît le croire? M. Molé, les amis de M. Molé, avaient-il besoin de grands efforts pour justifier l'inaction silencieuse du chef du cabinet du 15 avril? Nullement; rien de plus naturel et de plus simple que ce silence; deux mots auraient suffi pour l'expliquer. Sans doute, les circonstances politiques au milieu desquelles se trouvait alors M. Molé ont pu contribuer à son silence, l'empêcher même de prendre une connaissance détaillée de cette affaire. M. Molé était alors dans le plus fort de la tourmente politique qui a agité les derniers mois de son ministère, et il est facile de croire qu'il n'avait guère le temps de méditer sur la traite des noirs et sur la marche d'une nouvelle négociation à ce sujet. Mais, indépendamment de ces circonstances particulières, le gouvernement français n'avait aucune obligation, ni légale, ni morale, de s'expliquer sur-le-champ. Il n'y avait jusque-là qu'un procès-verbal pour inviter à une négociation commune trois cours dont on ne connaissait les intentions que d'une manière générale, dont les représentans à Londres n'avaient aucun pouvoir sur la matière. Le protocole était parti. La négociation ne pouvait commencer que le jour où les trois cours, ayant chacune mûrement délibéré, auraient permis à leurs agens de prendre part aux confé-

rences. Jusqu'à ce jour, rien de fait, rien de commencé en commun, à cinq. Quant aux rapports particuliers entre la France et l'Angleterre, ils restaient ce qu'ils étaient. La France voulait-elle supprimer le droit de visite? dénoncer les traités de 1831 et de 1833? Certes nul n'y songeait.

Il ne s'agissait que d'apporter, si on pouvait s'entendre, quelques modifications à ces traités, et d'obtenir par un traité nouveau le concours de toutes les grandes puissances. Le protocole ne paralysait pas la liberté du gouvernement français. L'ambassadeur avait fait les réserves nécessaires. Dès-lors quel motif ou quelle obligation avait-on de s'expliquer avant de connaître la réponse des trois cours, et lorsque le refus d'une seule d'entre elles eût été une raison suffisante de tenir le protocole pour non avenu, et de maintenir le *statu quo?* C'était au retour des courriers de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, lorsqu'il aurait été appelé à la négociation commune, que le gouvernement français avait à s'expliquer; c'est alors qu'il devait ou désavouer l'ambassadeur en refusant toute négociation, ou accepter la négociation, tout en usant, dans la discussion des articles, de la liberté que la signature du protocole ne lui avait pas enlevée, liberté qu'il aurait pu rendre plus efficace encore en envoyant à Londres un négociateur tout-à-fait étranger aux préliminaires de cette conférence. M. Sébastiani avait eu besoin de courage pour signer, puisqu'en signant il s'exposait tôt ou tard au désaveu et au rappel. M. Molé se conformait sagement aux habitudes diplomatiques en ne s'empressant pas de faire une réponse que rien n'exigeait dans ce moment, qui ne pouvait ni retarder ni rendre plus rapides les communications déjà faites aux trois cours, une réponse qui ne pouvait devenir efficace que plus tard, qui pouvait être modifiée par les circonstances, et qui pouvait même devenir inutile. Se presser dans ce cas n'eût pas été seulement une vaine démarche, c'eût été une étourderie. La distance qui sépare Londres de Saint-Pétersbourg et la lenteur habituelle des affaires laissaient au cabinet français le bénéfice du temps. Pourquoi s'empresser d'y renoncer ? pourquoi devancer le cours ordinaire et naturel des choses ? Voyez en effet avec quelle lenteur l'affaire a marché.

Cet empressement n'eût été concevable que dans le cas où le gouvernement français aurait repoussé avec indignation toute idée d'une négociation, quelle qu'elle fût, sur le droit de visite. Certes, si demain un ambassadeur signait un protocole pour ouvrir des négociations ayant pour but le rétablissement, chez nous, de la censure, aucun ministère n'hésiterait à le rappeler et à le désavouer sur-le-champ.

Le cas n'était pas le même. Le droit de visite, tel que les conventions l'avaient établi pour l'objet spécial de la répression de la traite, n'était alors contesté par personne. M. le comte Molé lui-même, quelles que fussent d'ailleurs ses opinions personnelles sur ce sujet, reconnaissait comme homme politique, comme ministre du roi, que, dans l'état des choses, les conventions de 1831 et de 1833 devaient être religieusement observées, qu'il était à désirer

que ces moyens de répression fussent efficaces, et qu'en attendant, il fallait agir auprès des autres puissances pour les déterminer à adhérer aux conventions précitées.

Empressons-nous de le reconnaître, en écrivant la dépêche du 12 février 1838, M. Molé ne se mettait point en contradiction avec ses antécédens et avec les opinions qu'il avait manifestées sous la restauration au sujet du droit de visite. Ce n'est pas se contredire que d'accepter des faits accomplis, des faits que les circonstances expliquaient, et contre lesquels nul ne réclamait alors.

Mais laissons de côté les personnes et toute cette polémique qui plaît à l'esprit de parti et l'alimente, et pour laquelle nous n'avons aucun goût. Quand on se place au-dessus des intérêts personnels et des passions du jour, on comprend sans peine toutes les phases par lesquelles a passé, chez nous, la question du droit de visite, et on arrive à cette conclusion que les circonstances ont influé plus que les hommes sur les résolutions successives et diverses du gouvernement français.

Avant 1830, la France n'avait pas de relations intimes et particulières avec la Grande-Bretagne. Si l'Angleterre avait des rapports de bon voisinage avec la France, elle n'en était pas l'alliée, encore moins la seule alliée parmi les puissances de premier ordre. La France se rappelait les prétentions de l'Angleterre à la domination des mers; les luttes de l'Angleterre avec les États-Unis, au sujet du droit de visite, étaient toutes récentes; les rivalités nationales étaient plutôt inactives qu'oubliées, et, bien que le gouvernement français et le gouvernement anglais fussent fondés sur des institutions analogues, les tendances en étaient diverses. La guerre d'Espagne de 1823, et le célèbre toast de M. Canning, avaient appris au monde que, sous des formes constitutionnelles, se cachaient, dans les deux pays, des principes divers et des tendances opposées.

Dès-lors rien de plus naturel et en même temps de plus sensé que le refus de toutes les propositions du gouvernement anglais, pour établir un droit conventionnel et réciproque de visite contre les négriers. M. Molé, M. Pasquier, M. de Châteaubriand, agissaient en hommes éclairés et prévoyans. Il était évident, en effet, que ce droit une fois admis dans les traités, il pouvait devenir une source de difficultés inextricables contre les deux pays. D'ailleurs la restauration, par son origine, était tenue à une grande réserve dans ses négociations. Il ne fallait pas donner à croire qu'en signant un traité, elle acquittait une dette personnelle; on n'aurait pas manqué d'affirmer que ce droit, bien que réciproque, n'était qu'une concession faite à l'étranger.

La révolution de 1830, cette révolution inspirée par le droit et contenue par une admirable sagesse, s'accomplit; une dynastie nouvelle est fondée. L'Europe s'étonne au réveil de cette France dont elle avait conservé de si grands et de si terribles souvenirs. Bientôt les peuples applaudissent, et leurs gouvernemens s'alarment. Mais aucun peuple ne salua la révolution de 1830 d'applaudissemens plus éclatans, plus sincères, plus unanimes que le peuple anglais, et son gouvernement, au lieu de s'alarmer, s'empressa de tendre la

main à la France de juillet, et de reconnaître la dynastie que le vœu national avait appelée au trône. L'alliance anglo-française devint la solide garantie de la paix. Pouvait-on sérieusement imaginer que le gouvernement anglais, après avoir constamment insisté auprès de la restauration, ne renouvellerait pas ses instances pour obtenir du gouvernement de juillet une répression efficace de la traite des noirs? Les instances de l'Angleterre étaient on ne peut pas plus naturelles, et on conçoit en même temps que le cabinet de 1831 n'ait pas résisté à ces instances, et refroidi par un refus les relations intimes qui venaient de s'établir entre les deux pays, et qui, encore une fois, donnaient au maintien de la paix générale la meilleure garantie qu'elle pût alors avoir. Le traité de 1833 ne fit que mieux coordonner et régler quelques dispositions de détail. Les deux traités furent mis à exécution; point de répugnances alors, point d'inquiétudes, point de réclamations, point d'alarmes. De 1831 à 1840, presque toutes les notabilités des deux chambres ont traversé les affaires. Nul n'a pensé que ces traités pussent faire obstacle à son entrée dans le cabinet. Nul n'a témoigné le désir ni formé le projet d'en dégager la France. Encore une fois, dans l'état de nos relations politiques avec l'Angleterre, cela était tout naturel et tout simple.

En 1840 s'ouvre une ère nouvelle. Le ministère britannique porte la main sur l'alliance anglo-française, et en brise brusquement les liens. Le 15 juillet, il signait, à l'insu de la France, le fameux traité sur les affaires d'Orient, et vers la fin du même mois il appelait notre ambassadeur à reprendre la négociation sur le droit de visite.

M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères, appelé dans les derniers jours de son ministère à s'expliquer sur le projet de traité, répondit qu'il ne connaissait pas cette affaire, depuis long-temps délaissée, qu'il en ferait un examen approfondi, mais qu'en attendant, il ne se sentait nullement disposé à signer un traité avec un gouvernement qui s'était conduit comme l'avait fait le gouvernement anglais au 15 juillet. Cette réponse négative, qui met l'administration du 1er mars hors de la question, était encore chose toute naturelle et toute nationale dans la situation que nous avait faite le ministère anglais.

Le cabinet du 29 octobre a également résisté aux sollicitations de lord Palmerston; il lui fit sentir qu'il ne signerait point la nouvelle convention avec l'auteur du traité du 15 juillet.

Mais le cabinet de lord Melbourne s'étant retiré, notre diplomatie a imaginé qu'il avait en quelque sorte emporté avec lui toutes les conséquences morales et politiques du traité du 15 juillet, que lord Aberdeen ne devait pas être tenu pour solidaire de lord Palmerston, et qu'on pouvait sans inconvéniens conclure avec ses successeurs le traité qu'on avait refusé de signer jusqu'alors. On a oublié que les conventions de 1831 et de 1833 n'étaient en réalité qu'un résultat de l'intime alliance qui unissait alors l'Angleterre à la France au profit des révolutions belge et espagnole, et que l'absence de cette

condition, si elle n'infirmait pas les traités existans, rendait impossible une convention nouvelle.

Des conservateurs se sont réunis en grand nombre à l'opposition pour blâmer hautement le traité de 1841. L'opinion publique s'est soulevée, et la ratification du traité est devenue impossible.

Il y a plus; la question s'est élargie de jour en jour. Si d'abord on ne s'élevait que contre les clauses du nouveau traité, et il en est dont on ne peut justifier ni le fond ni la forme, on n'a pas tardé à attaquer le droit de visite dans son principe. Ici encore l'opposition a été secondée par plus d'un conservateur. M. J. Lefebvre, l'auteur du célèbre amendement, n'hésitait pas à dire : « La chambre, en adoptant la rédaction que je propose, et qui s'applique à tous les cas, la chambre indique au gouvernement le vœu qu'elle forme pour que ces traités cessent, le plus tôt possible, d'être mis à exécution. Remarquez, je vous prie, messieurs, que ma rédaction embrasse tous les cas, non-seulement la ratification du traité nouveau, que je désire voir refuser, mais encore l'exécution des traités anciens. Je désire qu'au premier abus, à la première vexation auxquels aura donné lieu l'exécution des traités (et vous savez, messieurs, s'il y en a des abus et des vexations!), le gouvernement renonce à donner des autorisations. Sous ce rapport, je soutiens que mon amendement est plus large qu'aucun des deux autres. »

On a vu ainsi les amis et les soutiens habituels du ministère, les adversaires les plus ardens de la gauche et du centre gauche, abandonner le cabinet sur une question capitale; que dis-je, l'abandonner? il faut dire l'attaquer et faire en sorte que la chambre des députés confirmât leur opinion par un vote.

Il est des esprits malheureux, de ces esprits qui n'ont ni trève ni repos jusqu'à ce qu'ils aient trouvé aux actions les plus louables une cause illégitime. A les entendre, la véhémence des conservateurs contre le droit de visite n'est qu'une manière de harangue électorale. Si cette calomnie était une vérité, elle révélerait encore un fait digne d'attention : c'est que les candidats sont convaincus de la répugnance du pays pour le traité de 1841, et, en général, pour le droit de visite.

Cette répugnance a dû devenir plus vive, plus ardente, sous les inspirations presque unanimes de la presse et de la tribune, en particulier sous l'influence des patriotiques élans des députés conservateurs.

Nous sommes convaincus que les conservateurs n'ont obéi qu'aux sentimens les plus élevés et les plus honorables. En repoussant le droit de visite, c'est uniquement à la France qu'ils pensaient, à notre commerce et à l'honneur de notre pavillon. Toujours est-il que leur parole a retenti dans tous nos ports, sur tous nos vaisseaux, dans tous les parages. C'est bien, nous aimons à croire que c'est bien, que c'est là ce qu'ils voulaient. Ces hommes graves, expérimentés, et, comme on dit, pratiques, n'ignoraient pas sans doute quelle pouvait être l'influence de leurs attaques, des débats qu'ils provoquaient, des votes qu'ils proposaient, sur l'esprit d'une population fière et

brave; ils n'en sont pas à ne pas prévoir les incidens qui pourraient en surgir, et les conséquences de ces incidens. C'est une responsabilité morale qu'ils ont prévue et franchement assumée. Le cas échéant, nous les verrons sans doute se lever les premiers pour soutenir, coûte que coûte, la dignité de la France, et pour aller hardiment, s'il le faut, jusqu'au bout. Ces hommes graves n'ont pas voulu abaisser leur pays, et ce serait l'abaisser que de s'avancer pour reculer, que de crier aujourd'hui pour se taire demain. Applaudissons donc à leur patriotique ardeur : elle est une preuve de leur énergie et de leur résolution.

En attendant, nous n'hésitons pas à croire que les amis du ministère n'ont qu'un conseil à lui donner : c'est de fermer le protocole en déclarant que, puisque les modifications proposées par la France n'ont pas été acceptées, elle reste définitivement étrangère au traité de 1841. Le cabinet est dans une fausse position d'où il lui importe de sortir au plus vite, non-seulement avant la convocation de la nouvelle chambre, mais aussi avant la réunion des colléges électoraux.

La chambre des députés, sur la proposition de M. Lacrosse, a accordé au ministère de la marine deux à trois millions qu'il ne voulait pas. Elle a trouvé que le ministère poussait trop loin l'amour du désarmement et de la paix. C'est encore un symptôme. Nous sommes convaincus que, s'il avait proposé une diminution de l'effectif de l'armée de terre, il n'aurait pas rencontré la même opposition; car le pays veut la paix, il veut la paix avec tout le monde. D'imprudentes provocations pourraient seules le détourner de ses projets tout pacifiques. Il n'est pas moins vrai qu'il s'irrite aujourd'hui de tout ce qui a la moindre apparence d'une concession faite à l'Angleterre. Certes nul n'a demandé à la France de désarmer; mais les bruits les plus absurdes prennent facilement, dans ce moment, toute la consistance d'une vérité. C'est encore un fruit du traité du 15 juillet.

Le budget de l'instruction publique a été l'occasion de plusieurs discussions importantes. On éprouve une sorte de soulagement lorsque les débats parlementaires, s'élevant jusqu'aux intérêts moraux et permanens du pays, nous font un instant oublier les irritations et les violences de la politique, ainsi que l'âpreté étroite et vulgaire des intérêts matériels.

La parole nette et élevée de M. Villemain a jeté une vive lumière sur toutes ces questions si diverses par leur nature et par leur importance. Avec la même précision, mais en proportionnant toujours son langage au sujet, il a touché aux plus hautes et délicates questions de notre droit public, et aux plus minces détails de son administration.

C'est dire que si les uns lui demandaient compte de je ne sais quelle réparation de bâtimens, de je ne sais quelle petite pension, d'autres agitaient les grandes questions de l'établissement universitaire et de la liberté de l'enseignement. Remercions M. Villemain d'avoir, le droit positif à la main, mis en pleine lumière les vrais principes de la matière, et cela avec l'assentiment général et manifeste de la chambre, qui veut sans doute réaliser, pour toutes

les branches de l'enseignement, cette liberté dont jouit à cette heure l'instruction primaire, mais qui le veut sous deux grandes réserves qui sont à la fois les conditions et les garanties de la liberté, nous voulons dire l'affermissement de l'institution universitaire, de l'enseignement officiel, et la surveillance active, continue de l'état sur toutes les entreprises d'instruction privée. Espérons qu'on n'oubliera jamais ces paroles de M. le ministre de l'instruction publique : « Ce n'est pas au père de famille que la loi moderne dispute ses enfans; ce n'est pas sa liberté domestique qu'elle gêne ou qu'elle soupçonne. L'éducation de famille sous toutes ses formes, l'enseignement particulier à tous les degrés est parfaitement libre. Mais, quand vous voulez former des établissemens d'instruction, quand vous passez des soins de famille à l'industrie appliquée au plus noble des objets, à l'intelligence humaine, à la culture des esprits et des ames, quand vous voulez vous charger de donner l'instruction à la place des familles et de l'état dans une maison publique, fondée par vous, alors il est juste que l'état intervienne, non pas pour gêner le père de famille, mais pour surveiller le spéculateur. »

Une autre question importante et curieuse s'est élevée au sujet des admissions à l'École polytechnique. Convient-il que les jeunes gens qui se présentent pour être admis dans cette grande et célèbre école aient fait des études littéraires et mérité le grade de bachelier ès-lettres? La question n'est pas, dans ce moment, une question de droit positif. Le diplôme de bachelier ès-lettres n'est pas exigé des candidats. M. le ministre de la guerre a seulement donné un avertissement aux parens, marqué une préférence, une intention. Le débat qui a eu lieu devant les chambres a été plein d'intérêt. Il suffit, pour le comprendre, de rappeler que la question a été traitée par des hommes éminens dans les sciences et dans les lettres, MM. Villemain, Arago, Dubois (de la Loire-Inférieure). Nous n'hésitons pas à croire, avec M. Villemain, que cette élite de notre jeunesse, qui se prépare à gravir les plus hautes sommités de la science, ne peut mieux faire que d'imiter les Galilée, les Pascal, les D'Alembert, les Arago. Plus une étude est spéciale, plus il importe de conserver à l'esprit toute sa liberté et toute son étendue par la culture des lettres. Osons le dire, un grand géomètre n'aurait peut-être pas tenté d'appliquer les lois du calcul à des matières qui ne les comportent pas, si sa haute et rare intelligence avait été moins exclusivement renfermée dans l'enceinte des sciences exactes.

Nous nous occupions, dans notre dernier numéro, d'un examen comparé des budgets de la France et de l'Angleterre. Dans un moment où les questions financières font l'objet des discussions des chambres, il n'est pas inutile de dire quelques mots d'un livre que vient de publier M. d'Audiffret sur cette

matière (1). Ce livre se recommande par toutes les qualités qui distinguent les écrits de l'honorable pair. On y trouve des vues élevées et un savoir étendu. On y remarque surtout une grande indépendance de caractère. M. d'Audiffret est du petit nombre des hommes qui n'écrivent que pour obéir à des intentions droites et pures, et qui ne publient leurs idées que dans le désir d'être utiles.

Tout le monde sait que le budget est le projet des recettes et des dépenses présenté pour chaque année par les ministres. Examiner ce projet, c'est étudier les besoins et les ressources du pays. Tel est l'objet du livre de M. d'Audiffret. L'honorable pair discute l'un après l'autre les différens chapitres des revenus et des dépenses de l'état. Il examine si les revenus sont bien établis, si les dépenses sont justes, et si l'on a pris de sages moyens pour combler le déficit actuel de nos finances. Ce déficit lui paraît grave, et les mesures prises pour y remédier lui semblent insuffisantes. M. d'Audiffret réclame, dans l'intérêt du trésor, plusieurs réformes dont l'adoption modifierait les bases du budget. Aux plans de finances, M. d'Audiffret a joint naturellement des plans de réformes administratives. Cette partie de son travail n'est pas moins remarquable que l'autre. C'est un ensemble de vues inspirées par l'amour de l'ordre, où le progrès se montre à côté de l'expérience, et le respect des traditions à côté de la nouveauté des idées.

M. d'Audiffret a déjà publié plusieurs ouvrages qui ont fixé l'attention publique. Les livres de finances et d'administration ont peu de lecteurs. La faute en est généralement aux écrivains, qui ne savent pas tirer de leur sujet les ressources qu'il contient. Au lieu d'emprunter à l'histoire et à la politique les notions qui se rattachent naturellement à ce sujet, ils le renferment dans les limites d'une spécialité étroite et aride. Au lieu de l'éclairer, ils l'obscurcissent, et ils le rapetissent au lieu de l'agrandir. De là vient le dégoût des gens du monde pour des études qui se présentent à eux dépourvues d'attrait et de grandeur. Les intérêts d'une science utile sont ainsi compromis par les écrivains même qui se chargent de la défendre et de l'enseigner. M. d'Audiffret ne mérite pas tout-à-fait ce reproche. Avant de traiter une matière spéciale, il s'occupe toujours de mettre en lumière les principes généraux qui la régissent. Avant d'exprimer ses idées sur nos institutions financières et administratives, il remonte aux sources de ces institutions, et fait voir les diverses influences que les gouvernemens de la France ont exercées sur elles. Cette partie des ouvrages de M. d'Audiffret appartient à l'histoire et à l'économie politique ; elle offre un haut intérêt. Elle sert pour ainsi dire de préface aux développemens de chaque système, et jette une vive clarté sur les détails. Lorsqu'on a lu ces résumés instructifs, on suit plus facilement l'auteur dans ses plans de réformes, on comprend nettement ses idées, on en voit le but, on en saisit le caractère.

Dans les différens livres qu'il a publiés, M. d'Audiffret a exposé ses opi-

(1) *Le Budget*, chez Dufart, quai Voltaire.

nions sur la dette de l'état, sur ses moyens de libération, sur un système de crédit, sur les moyens de faire circuler la richesse par les banques et par les trésoreries nationales. Les idées de l'auteur sur ces sujets n'ont rien qui les caractérise particulièrement à nos yeux au milieu des diverses doctrines débattues depuis long-temps. Nous trouvons donc inutile d'insister sur ce point. Mais il y a une partie qui nous semble tout-à-fait neuve dans le système financier de M. d'Audiffret; c'est sa théorie des revenus publics. Nous en dirons quelques mots.

On se plaint tous les jours de l'inégale répartition de l'impôt direct. On regarde avec raison les appréciations variables et incertaines du fisc comme une sorte d'atteinte à la propriété. Augmenter par une simple mesure de répartition les charges qui pèsent sur un immeuble, c'est en effet dépouiller son acquéreur d'un droit qu'il a pu croire légitimement acquis. C'est lui imposer un sacrifice qu'il n'a pu prévoir au moment de son acquisition, puisqu'il a dû penser que l'immeuble vendu était taxé à sa juste valeur. M. d'Audiffret attribue les vices de la répartition actuelle à l'insuffisance des méthodes employées pour l'établir, et à la séparation des deux branches de service qui sont chargées, l'une de la direction des contributions directes, l'autre de l'enregistrement. On sait que l'assiette de la contribution foncière est établie d'après les élémens réunis par les employés des contributions directes et par les agens du cadastre. Ces élémens sont la source des erreurs que l'on commet tous les jours. Ils ne présentent que des données vagues et fugitives, d'où résultent des appréciations mobiles et arbitraires. Les travaux même du cadastre n'ont jamais offert que des doutes sur cette matière. M. d'Audiffret pense que les moyens de certitude sont ailleurs. Au lieu de les chercher dans les renseignemens des contrôleurs et des agens du cadastre, il voudrait qu'on les prît dans les actes même qui ont un caractère authentique, qui servent de garantie aux transactions civiles, qui forment la loi des parties dans les ventes, dans les successions ou dans les échanges, et qui fixent journellement la valeur vénale ou locative des biens-fonds dans les mouvemens continuels qu'ils éprouvent. Et comme les préposés de l'enregistrement sont les seuls fonctionnaires que des études spéciales et la nature même des choses mettent en présence de toutes les transactions relatives à la propriété, M. d'Audiffret demande qu'ils soient chargés de fournir les élémens nécessaires à la répartition de l'impôt foncier. Il propose de leur attribuer l'utile mission de dresser le bilan individuel et journalier de la propriété immobilière au moyen d'un livre ouvert dans chaque canton, où chaque receveur de l'enregistrement, témoin nécessaire de toutes les transactions qui s'opèrent autour de lui, constaterait sur pièces la situation de tous les propriétaires fonciers qui l'entourent.

Ce système, qui réunit deux directions en une seule, simplifie par là des rouages administratifs, et offre une économie de plusieurs millions. Mais c'est là son moindre avantage. Si cette réforme est praticable, on arrive par là à une foule de résultats utiles. La certitude des renseignemens sur la valeur

réelle des biens-fonds amènerait nécessairement l'exactitude des listes électorales, la suppression de la fraude des droits d'enregistrement, et l'amélioration du régime hypothécaire. Enfin, son résultat le plus précieux serait de conduire à la fixité de l'impôt foncier, et à l'égalité de sa répartition entre les différentes régions de la France. Ce vœu, que la France a inutilement exprimé sous tous les régimes, la réforme proposée par M. d'Audiffret peut le satisfaire. M. d'Audiffret présente à l'appui du système tous les moyens d'exécution; il recommande au public un traité fait à ce sujet par un administrateur éclairé, M. Loreau. Ce traité entre dans les plus petits détails, prévoit toutes les difficultés, combat toutes les critiques. La question est donc examinée sérieusement par ceux qui la soulèvent. C'est au ministère des finances qu'il appartient maintenant de l'étudier et de donner son avis. Les lumières qu'il renferme sont la garantie d'un examen sérieux et approfondi.

L'unité d'action que M. d'Audiffret veut imprimer à l'impôt direct, en plaçant les contributions foncières dans la main de l'enregistrement, il la demande aussi pour les impôts indirects. On sait que ce service est partagé entre l'administration spéciale des douanes et celle des contributions indirectes proprement dites. M. d'Audiffret trouve entre les administrations chargées de ce double service des analogies étroites qui exigent leur fusion dans une seule main. Les motifs qui l'ont déterminé à provoquer cette réforme sont nombreux; ils sont exposés avec une grande force de raisonnement.

Les droits de consommation, les droits de douanes, protecteurs du travail national, les droits d'importation, protecteurs de l'agriculture et de l'industrie, les droits d'exportation, ceux de transit et d'entrepôt, les taxes des ports, les redevances diverses, enfin tous les tarifs des impôts indirects sont examinés successivement par M. d'Audiffret. Le sentiment qui domine dans cette partie de son travail sur les revenus publics est le regret de voir une disproportion immense entre les charges de la consommation ou de l'industrie, et celles qui grèvent la propriété foncière. M. d'Audiffret calcule que la propriété foncière supporte aujourd'hui plus de la moitié des charges publiques, par le paiement des impôts directs; qu'en outre elle prend une part très large dans toutes les autres contributions, et qu'enfin, par l'effet des partages héréditaires, par les échanges et par les droits de toute espèce qui grèvent le patrimoine immobilier des familles, son capital retourne tout entier aux caisses du trésor en moins d'un siècle, c'est-à-dire dans l'espace de trois générations. M. d'Audiffret évalue à 450 millions la charge annuelle que les impôts directs font peser sur la propriété; il estime que les officiers publics prélèvent tous les ans sur elle une somme de 100 millions, et qu'elle paie 500 millions d'intérêts et de frais hypothécaires. Il suivrait de là qu'un revenu territorial estimé un peu plus de 1 milliard et demi supporterait tous les ans une charge d'environ 1100 millions. Ainsi la propriété foncière conserverait à peine tous les ans le tiers de ses produits, et tout le reste lui serait enlevé! Ces calculs démontrent les changemens profonds que la forme de notre société a subis

depuis cinquante ans. Telle est l'œuvre d'une révolution démocratique. Quoi qu'il en soit, M. d'Audiffret ne propose pas de réparer les pertes de la propriété foncière. Une intelligence comme la sienne sait accepter les faits voulus par la force des choses. Il les juge sans passion, et ne songe qu'à prévenir les suites funestes que le développement du mal pourrait entraîner.

Les idées de M. d'Audiffret sur ce point sont celles de tous les hommes franchement dévoués à nos institutions nouvelles. Les préjugés et les passions que la propriété foncière a autrefois soulevés contre elle n'existent plus. Accessible à tous, et mobile comme la société même, elle ne peut causer d'ombrage à personne. Elle est amie de l'ordre, sans pouvoir nuire à une liberté sage. Elle n'a point de priviléges exclusifs; elle est sans orgueil et sans faste. Aucun esprit sensé ne peut donc redouter aujourd'hui son influence, et, s'il y a des moyens équitables de diminuer les charges sans priver le trésor des ressources qui lui sont nécessaires, l'opinion modérée qui gouverne le pays depuis douze ans verra dans l'application de ces moyens un acte juste et salutaire. Les mesures que M. d'Audiffret propose dans le but d'alléger le poids des charges immobilières sont nombreuses. Nous venons de voir que sa théorie de l'impôt direct, par la répartition égale des charges financières et par leur fixité, offrirait à la propriété des garanties précieuses. M. d'Audiffret réclame en outre la révision du tarif des boissons. Il demande un système où le producteur, déjà frappé par l'impôt direct, ne soit pas atteint dans la consommation de sa récolte. Au droit de circulation, il propose de substituer une taxe générale de consommation basée sur la valeur vénale. Pour soulager la propriété foncière, M. d'Audiffret réclame de plus des mesures utiles à l'agriculture. Enfin, il demande une loi qui réprime les exigences abusives des officiers publics. Il veut qu'on leur impose un tarif modéré dont l'application soit garantie par la sévérité des amendes et par une surveillance rigoureuse. Cette réforme, que l'intérêt de la propriété réclame, et que l'équité commande, n'a échoué récemment que par l'effet de circonstances fortuites et par une opposition passagère. La politique a dénaturé le caractère du débat en s'y mêlant. Des circonstances plus calmes rendront au gouvernement et à tous les amis de l'ordre la liberté de leur opinion sur ce sujet. On verra l'étendue du mal, et on y portera remède. D'ailleurs cette réforme si nécessaire a aujourd'hui des partisans jusque dans les rangs de ceux qu'on a voulu protéger contre elle. Un grand nombre de titulaires d'offices la réclament. Leur probité souffre au milieu des abus qui les entourent, et ils sont les premiers à en solliciter la répression.

On lira avec fruit les opinions particulières de M. d'Audiffret sur plusieurs questions à l'ordre du jour, entre autres celles des sucres et des monnaies. Nous eussions désiré cependant plus de détails sur ces deux questions. Celle des monnaies, surtout, est un sujet peu connu; de graves questions de finances s'y rattachent. Les systèmes y sont nombreux, et cette étude, au point de vue de l'histoire et de la politique, présente un vif intérêt. Mais M. d'Au-

diffret a resserré volontairement son cadre. Les points qu'il développe sont ceux où il a des critiques et des idées neuves à exprimer.

M. d'Audiffret couronne son système des revenus publics par une grande pensée. Il demande la création d'un conseil général des impôts, chargé de centraliser toutes les études relatives aux diverses branches des revenus de l'état, et de fixer, avec le secours du temps et des lumières, l'égalité proportionnelle des charges publiques : institution supérieure dont le rôle serait en quelque sorte de diriger dans une voie sûre les destinées financières de la France. Ce conseil serait présidé par un membre spécial du cabinet, assisté d'un vice-président et de conseillers inamovibles. Cette pensée, déjà réalisée en Angleterre, répond à un besoin de notre pays. Dans notre société, si long-temps agitée par les révolutions, l'égalité proportionnelle des charges publiques a été jusqu'ici une chimère que personne n'a osé rêver. Le problème a toujours passé pour insoluble. Les forces contributives du pays n'ont même été l'objet d'aucun travail d'ensemble. Les diverses combinaisons de l'impôt direct et indirect ont passé successivement d'un régime à un autre, tantôt adoptées dans leur forme primitive, tantôt modifiées par les circonstances, sans que personne ait conçu l'idée de les rattacher à des lois communes. Aucun homme d'état, aucun ministre n'a fixé les bases d'un système général de contributions publiques. La tâche est immense en effet; elle exige des documens innombrables, du temps, de l'esprit de suite, une tranquillité que la France n'a pas encore connue, et une loyauté qu'elle a vue rarement dans les principes du pouvoir.

Mais cette œuvre, qui n'aurait pu s'accomplir sous des gouvernemens dont elle eût dévoilé l'injustice, un gouvernement libre, régulier, sincère, peut l'entreprendre. L'égalité devant l'impôt est un des droits les plus chers aux citoyens d'un état libre; chercher les bases de cette égalité, la protéger contre l'esprit de système, contre les erreurs ou les passions des partis, contre l'égoïsme des localités, est donc un des premiers devoirs du gouvernement. M. d'Audiffret sollicite l'administration et les chambres de remplir ce devoir; il les invite à créer dans ce but une institution puissante, qui les éclaire et les soutienne dans les voies de la justice. L'administration et les chambres avouent souvent leurs incertitudes sur les questions d'impôts. M. d'Audiffret propose de livrer ces questions aux études d'une commission permanente, dont l'autorité soit garantie par l'indépendance et les lumières. Le conseil général des impôts embrasserait l'ensemble et les détails de la fortune publique, évaluerait les forces contributives de la propriété, du commerce et de l'industrie, établirait entre elles un juste niveau, fixerait l'assiette et la répartition des taxes d'après des lois générales, et assurerait leur égalité sur des bases inébranlables. Son action fortifierait le pouvoir en le dépouillant du caractère fiscal qu'il conserve encore aux yeux des masses, et la sécurité qu'elle ferait naître rendrait l'impôt moins lourd aux citoyens.

Telles sont les principales mesures que M. d'Audiffret a proposées dans

ses premiers ouvrages, et particulièrement dans son livre intitulé *Système financier de la France*. Il les rappelle dans son livre du *Budget*, en y joignant des idées de réforme sur les diverses branches de l'administration. Comme on doit le supposer d'après son système sur les revenus, les réformes administratives de M. d'Audiffret appartiennent à une pensée de centralisation. L'esprit de M. d'Audiffret aime l'unité. L'isolement et l'incohérence lui répugnent. Il veut que l'on concentre les forces pour agir. C'est le moyen à ses yeux d'administrer sûrement et d'obtenir de grands résultats.

Les critiques administratives de M. d'Audiffret nous ont paru justes en général; mais il arrive quelquefois à l'honorable pair de se tromper de but, et de faire à l'administration des reproches qui doivent s'adresser ailleurs. Il y a des réformes qu'on peut réclamer d'elle, car elle a les moyens de les accomplir. On peut lui demander des règlemens qui fixent les conditions d'aptitude pour chaque emploi. On peut la solliciter de présenter des lois spéciales fixant la nature et les émolumens des fonctions judiciaires, administratives et militaires, dont l'existence et les droits sont encore soumis aux caprices de la politique par la discussion annuelle des budgets. Les ministres sont les protecteurs obligés de cette classe immense qui sert le pays avec honneur; ils doivent défendre ses intérêts devant les chambres. Si les chambres refusent de s'associer sur ce point à la pensée du gouvernement, il aura du moins rempli un devoir sacré en l'exprimant. On peut également réclamer une impulsion plus ferme et plus uniforme dans le service intérieur des ministères. Les élémens qui les composent sont en général trop isolés les uns des autres. Un contact fréquent rendrait leur action plus sûre. Cela est vrai, surtout pour le ministère des finances, qui a besoin plus que tout autre de cohésion et d'unité. M. d'Audiffret propose de former dans le sein de ce ministère un conseil des principaux chefs de service, qui serait rassemblé périodiquement par le ministre. Les délibérations du conseil s'établiraient sur les points importans du travail; elles fourniraient au ministre des connaissances spéciales; elles mettraient au grand jour l'insuffisance ou le mérite; elles exciteraient l'émulation et imprimeraient à toutes les parties du service une direction commune.

Sur tous ces points et sur quelques autres, nous partageons l'avis de M. d'Audiffret, et nous pensons que l'administration fera bien de mettre à profit les conseils de l'honorable pair. Mais M. d'Audiffret va plus loin; il demande à l'administration des choses qui ne sont pas en son pouvoir; il lui demande, par exemple, de fixer définitivement les attributions des différens ministères, de faire à chacun une part qui lui soit propre, et qui ne puisse être augmentée ou diminuée au gré des remaniemens ministériels. M. d'Audiffret sait aussi bien que personne que l'instabilité des circonscriptions ministérielles est l'ouvrage de la politique. Il faut s'en prendre aux chambres qui rendent cette instabilité nécessaire en modifiant sans cesse la situation du pouvoir. Si vous voulez de l'harmonie et de la fixité dans le partage du pouvoir administratif; si vous voulez que tel ministère, qui n'est à vos yeux

qu'une direction de second ordre, soit supprimé; que tel autre, auquel on a trop pris, recouvre ce qu'il a perdu, et que chaque département ministériel, après avoir été organisé sur de meilleures bases, soit maintenu dans ses attributions, demandez aux chambres des majorités durables, et à l'opinion parlementaire des principes fermement établis.

Nous ne voulons pas finir cet examen sans parler de deux notices que M. d'Audiffret a placées, l'une à la fin du livre intitulé *Système financier de la France*, l'autre à la fin de son ouvrage sur *le Budget*. Ce sont des notices biographiques sur Colbert et sur le baron Louis. M. d'Audiffret donne, sur le baron Louis, des détails piquans qui font aimer le souvenir de ce ministre des temps difficiles, toujours appelé au trésor quand le trésor était vide, et toujours chargé de ranimer le crédit quand le crédit était épuisé. La bonne foi du baron Louis était toute sa politique. Il enrichissait le trésor en payant ses dettes : moyen très simple en apparence, mais le plus habile de tous. La sincérité du baron Louis allait souvent jusqu'à la brusquerie, et produisait des sorties d'une vivacité singulière. Assailli un jour par des solliciteurs, il ouvrit la porte de son cabinet et leur dit : « Que voulez-vous ? Vos conseils, je n'en ai que faire; des dénonciations, je ne les écoute pas; des places, je n'en ai qu'une à votre service, c'est la mienne : prenez-la si vous voulez. » Puis il ferma sa porte.

Le grand Colbert n'avait pas un accueil plus gracieux pour les solliciteurs. On sait que son aspect était rude, qu'il avait l'esprit peu orné, la prononciation difficile, une tenue austère, une sévérité inflexible. Un jour, Mme de Cornuel, le sollicitant vivement et ne recevant pas de réponse, fut forcée de lui dire : « Monseigneur, faites au moins signe que vous m'entendez! » Mme de Sévigné raconte qu'elle épuisa, dans une circonstance, toutes les séductions de son esprit pour attirer sur son fils l'intérêt du ministre, et qu'elle n'obtint de lui que ces paroles : « Madame, j'en aurai soin. » Aussi, dit-elle, « quand on songe que c'est une affaire qui dépend de M. de Colbert, on tremble! » Toute la cour tremblait en effet devant cette volonté énergique qui réprimait une foule d'abus, sauvait du pillage les fonds de l'état et organisait la société sur de nouvelles bases. Le génie de Colbert s'est appliqué à toutes les branches de l'administration. Il remit d'abord en vigueur les habitudes d'ordre et les règles de comptabilité oubliées depuis Sully. Il réforma ensuite le système des contributions, modéra les impôts, et ouvrit de nouvelles voies à la fortune publique par des règlemens sur les douanes, sur l'industrie et le commerce. Ses règlemens sont devenus nos meilleurs modèles.

Les principes de Colbert en matière de douanes sont aujourd'hui ceux de tous les économistes éclairés. Avec l'aisance de la nation, les revenus du trésor s'accrurent, et la France, dotée d'une marine, embellie et fortifiée par mille travaux utiles, fut policée par de nouveaux codes et immortalisée par les chefs-d'œuvre des arts, des sciences et des lettres. La guerre troubla souvent les opérations de Colbert, mais elle lui révéla les combinaisons du crédit. On

connaît la récompense qui fut réservée aux services de ce grand homme. Après avoir travaillé pendant vingt-deux ans, seize heures par jour, à fonder la fortune de son pays, Colbert mourut épuisé de fatigue, haï du peuple et des grands, et dans la disgrace du maître. Le ressentiment d'une injustice du roi, et la terreur du néant, lui arrachèrent en mourant ces mots amers : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir! » Quand il fut mort, le peuple insulta ses restes, et on l'enterra pendant la nuit.

M. d'Audiffret a donné sur l'administration de Colbert des détails pleins d'intérêt. Il en explique toutes les parties. C'est une analyse précieuse pour l'histoire de l'économie financière. C'est de plus un écrit remarquable par la gravité des idées. L'auteur émeut vivement par la manière dont il raconte la destinée de cet homme, qui fut le bienfaiteur de son temps, et qui mourut chargé de la haine publique. Sa disgrace était le sûr présage d'une révolution. La vieille monarchie, en repoussant ce serviteur dévoué, mais gênant, voulait reprendre en toute liberté le chemin de sa ruine. Des ministres complaisans rouvrirent la plaie des abus et des moyens de finances. Pontchartrain, qui reprit la vente des offices, amusait le roi en lui disant : « Sire, toutes les fois que votre majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter. » On était déjà bien loin de Colbert; on s'en éloigna de plus en plus. On arriva enfin au système de Law, qui fut l'extravagance d'un homme de génie, et on passa par les dilapidations de l'abbé Terray, pour tomber dans cet effroyable déficit qui fut une des principales causes de la révolution de 89.

M. d'Audiffret aurait dû joindre à sa notice sur Colbert un aperçu de l'administration financière de la France depuis Colbert jusqu'en 89. Ce travail, venant se placer avant sa notice sur la comptabilité publique, où il montre la situation financière de la France depuis 89 jusqu'à nos jours, eût complété la partie historique de ses livres. C'est une lacune regrettable. On peut aussi reprocher à M. d'Audiffret un peu de confusion dans l'arrangement de certaines matières. Son œuvre pourrait être mieux ordonnée, et conçue d'après un plan plus régulier; mais M. d'Audiffret n'a pas voulu faire un traité complet sur les finances et sur l'administration : il a voulu seulement mettre en lumière les principes généraux qui régissent nos finances, et exprimer des opinions utiles sur plusieurs points détachés. Considérés sous cet aspect, les travaux de l'honorable pair ont atteint leur but. Personne n'a exposé mieux que lui les règles de la comptabilité financière. On n'a démontré nulle part avec autant de sagacité l'influence des lois politiques sur l'administration du trésor de l'état. M. d'Audiffret a porté dans l'examen de ce sujet une élévation de pensée et une clarté d'expression qu'on voit rarement dans de pareilles matières. Ses vues de réforme partent d'un sentiment que tous les amis de l'ordre approuveront. M. d'Audiffret veut fortifier le pouvoir, et mettre ses moyens d'action au niveau de sa responsabilité. Les critiques de l'auteur du *Budget* sur le ministère des finances ont blessé, dit-on, des susceptibilités;

on a cru que M. d'Audiffret avait en vue les hommes et non les choses. Tous ceux qui connaissent l'honorable pair repousseront cette supposition; ses critiques sur le ministère des finances sont l'expression modérée de convictions sincères, qui sont basées sur des faits. Ancien directeur de la comptabilité générale, où il a rendu de grands services, M. d'Audiffret n'a pu se décider légèrement à critiquer l'organisation actuelle du ministère des finances. Il admire plus que personne ce bel ensemble que le génie de l'ordre a créé, et que des volontés puissantes ont perfectionné pendant vingt ans. Il respecte une œuvre glorieuse, qui a illustré de grands ministres, mais il craint que la solidité de cette œuvre ne soit compromise par des méthodes récentes. On s'écarte, selon lui, des principes de centralisation et d'unité qui ont présidé à sa fondation. Voilà pourquoi M. d'Audiffret appelle l'attention publique sur le ministère des finances, et propose des réformes qui ont pour objet de ramener cette administration dans des voies dont l'abandon serait dangereux pour elle et pour le pays.

Les négociations commerciales entamées depuis si long-temps entre la France et la Belgique seront-elles reprises dans l'intervalle des deux sessions législatives? On ne peut que le désirer dans l'intérêt des deux pays, surtout après avoir lu un ouvrage qui a paru il y a peu de temps, et qui a pour titre: *De l'Association douanière entre la France et la Belgique*, par M. P.-A. de La Nourais (1). L'auteur, partisan d'une union de douanes qui supprimerait les frontières intermédiaires, et ferait de la Belgique et de la France un même marché de 40 millions de consommateurs soumis à la même législation commerciale, a examiné toutes les questions qui peuvent en préparer ou en amener la réalisation. En première ligne se présentaient les difficultés extérieures, celles que les cabinets étrangers, la Prusse, et surtout l'Angleterre, pourraient opposer à une semblable combinaison. Viennent ensuite les résistances des intérêts privés, des industries qui peuvent se croire menacées par la concurrence des industries similaires chez nos voisins du nord. Ici, M. de La Nourais examine dans tous ses détails la situation parallèle des plus importantes industries, tant en France qu'en Belgique.

Nous voyons ainsi ce qu'auraient à perdre ou à gagner à une association douanière les propriétaires de houilles et l'industrie métallurgique, celle des cotons, des toiles, des lins, la carrosserie, l'agriculture. La Belgique a aussi des intérêts menacés : elle devrait anéantir la contrefaçon et perdre la majeure partie des revenus de son transit, toujours en progrès depuis l'établissement de ses chemins de fer. D'autres sujets non moins importans sont encore abordés par M. de La Nourais, car, ainsi qu'il le prouve fort bien, la

(1) Un vol. in-8°; Paulin, rue de Seine, 33.

réunion commerciale de la France et de la Belgique est tout autant une question de contributions indirectes qu'une question de douanes. Tout ce qui se rattache au monopole du tabac en France et à l'accise sur les vins en Belgique, devait donc trouver place dans cette publication. Les moyens conseillés par l'auteur pour établir le nouveau régime de l'association et assurer la perception des revenus communs, ainsi que l'exécution de la législation nouvelle, méritent d'être sérieusement étudiés.

Un appendice, dont les matériaux ont été puisés dans la grande enquête faite en 1840, par ordre de la chambre des représentans, contient, sur la plupart des industries de la Belgique, les données les plus neuves et les plus intéressantes. M. de La Nourais, en ajoutant sur chacune d'elles le résultat de ses propres observations, permet ainsi au lecteur de se faire l'idée la plus exacte de la situation industrielle des deux pays. Cet ouvrage, écrit en grande partie sur les lieux, et avec l'aide de documens officiels, se recommande par sa méthode, sa netteté, autant que par l'examen consciencieux des faits; il sera lu, nous n'en doutons pas, avec intérêt par tous les hommes que touche l'avenir d'une question dont la solution devient chaque jour plus imminente, et dont il n'est plus permis aujourd'hui de méconnaître la portée.

M. Saint-Marc Girardin, après une longue et grave maladie, vient de reprendre son cours à la Sorbonne. Il a choisi pour sujet les passions humaines, et c'est, de toutes les questions qui intéressent l'art, la plus attrayante et la plus féconde. M. Saint-Marc Girardin raconte l'histoire littéraire de nos sentimens; il nous montre la même passion exprimée par des arts différens et à des époques diverses; il fait la psychologie de l'art, et cela vaut mieux que d'en faire la métaphysique. Chez les anciens, la passion est plus mesurée, plus contenue, plus noble; elle est toujours idéale et conserve, dans ses écarts, une pompe et une majesté qui sont le cachet de l'art antique. Une sensibilité plus émoussée, une imagination moins haute et moins vive, une intelligence plus complète du monde et de la vie, nous conduisent à remplacer la dignité des passions par leur excès, à pousser la terreur jusqu'à l'épouvante, et la pitié jusqu'au dégoût. Les héroïnes du drame moderne paraissent sur la scène la poitrine sanglante, et se tordent sur le cadavre de leurs enfans dans une longue et atroce agonie; les Grecs n'exagèrent pas à ce point l'émotion tragique. Au moment où le développement d'une passion devient horrible, ils recourent à la métamorphose : Niobé se change en fontaine, et conserve jusqu'au bout son idéale beauté. Il y a loin de cette noble et solennelle image aux douleurs de la Sachette pleurant la Esmeralda dans *Notre-Dame de Paris*. Cette longue agonie nous oppresse; on est ému d'abord, et puis effrayé; le spectacle de cette douleur ainsi étalée devient pour nous une douleur

réelle. Ce n'est donc pas assez d'être vrai pour paraître poétique; si l'homme intervient dans la poésie, il doit avoir les proportions d'un demi-dieu.

M. Saint-Marc Girardin, dans ses premières leçons, s'est occupé de la crainte de la mort et du suicide, et l'histoire qu'il en a faite lui a donné l'occasion de comparer, sous un point de vue tout nouveau, les diverses littératures. Homère et Virgile racontent le naufrage l'un d'Ulysse, et l'autre d'Énée; les deux poètes déploient la même richesse et la même puissance d'images, la même pompe et le même éclat de style. D'où vient qu'Ulysse nous intéresse plus qu'Énée? C'est qu'il porte un cœur plus intrépide. Le héros de Virgile pousse au ciel des cris lamentables; Ulysse, seul au milieu de la mer contre les flots et contre Neptune, envisage la mort sans effroi, et dompte, par sa force morale, toutes les puissances déchaînées contre lui. A côté de ces grands héros épiques, M. Saint-Marc Girardin, par un rapprochement d'un vif intérêt, a placé un autre naufrage; ce n'est plus cet éclat de poésie, ni ces histoires de demi-dieux et de fondateurs de peuples : c'est de l'humble prose, un aventurier obscur et un vaisseau de la compagnie des Indes; mais, en même temps, c'est le génie original de Daniel de Foë, c'est la résignation et la patience, c'est la prudence et l'intrépidité, c'est tout un poème dans un seul homme, c'est Robinson. Ici le sentiment religieux tempère la crainte de la mort, et la crainte de la mort, ce grand ressort tragique, prend avec l'art chrétien une face toute nouvelle. M. Saint-Marc Girardin a montré ce même sentiment dans l'Iphigénie d'Euripide, dans celle de Racine, et dans un drame de M. Hugo. L'Iphigénie d'Euripide, belle et naïve enfant de la Grèce, regrette, avant de mourir, la douce lumière du soleil, et cette nature riante et forte, dont sa jeune ame ne voit que la beauté et ne devine que les charmes. L'Iphigénie de Racine a des regrets pour sa mère et pour ses compagnes; elle pleure sur son amour et sur les cœurs qui battaient pour elle. Quant à Catarina, enfant d'un art matérialiste, en mourant, c'est à la mort qu'elle pense, et non a la vie; elle a de la peur, et non des regrets.

Une des plus curieuses études qu'ait faites M. Saint-Marc Girardin, c'est l'histoire poétique du suicide. Le suicide ancien, c'est Oreste; le suicide moderne, c'est Werther. Oreste, Ajax, Didon, se tuent dans un accès de désespoir; c'est le dernier excès de la passion. Leur suicide est imprévu; ils n'en ont pas formé dès long-temps l'idée; ils ne se sont pas arrangés pour mourir; ils quittent la vie au moment où les dieux leur ont fait tant de douleur, qu'ils n'ont plus de force pour la soutenir. Le suicide calculé, qui est le terme d'une maladie de langueur, et non plus un accès de rage, n'apparaît qu'après le suicide philosophique, à la suite des épicuriens qui meurent pour trouver le repos, et des stoïciens qui se tuent par mépris de la vie. C'est vers le commencement de notre ère, au milieu de ce long désordre où tout semblait périr, précisément parce que tout allait renaître; c'est alors que cette maladie apparut pour la première fois; mais ce ne fut qu'un désordre passager. Dans les siècles à demi barbares qui suivirent, le dégoût de la vie, s'il venait

à s'emparer d'une ame, la poussait aux entreprises hardies, et non pas à se laisser mourir de langueur. Hamlet fut, dans un temps plus rapproché de nous, le premier héros de ces suicides mélancoliques; Chatterton en sera-t-il le dernier? Le suicide *ex abrupto* est moins effrayant pour la société; celui-là est traité de crime et de folie par tout le monde; il ne se prêche pas, il ne s'érige pas en doctrine. On peut s'en servir à la rigueur pour trancher le nœud gordien d'un récit ou d'un poème, mais on ne peut lui donner une auréole et en faire le sujet d'une action scénique. Le suicide d'Hamlet, au contraire, est contagieux : si l'on pousse rarement l'imitation jusqu'à la mort, il y a des maladies de l'ame qui ne sont que des suicides incomplets. Hamlet est le père de ces génies mystérieux, de ces ames incomprises, de toute cette poésie maladive, que le ridicule a tuée. La vraie littérature et la vraie morale ne connaissent et n'approuvent que la nature saine, forte et puissante. Il faut apprendre à la jeunesse à repaître son esprit d'une nourriture solide, à rejeter les chimères, à se créer des besoins dignes d'un homme, et à ne pas vivre en femmelettes, sous prétexte d'exquise sensibilité. — Telles sont les conclusions, trop rigoureuses peut-être, auxquelles arrive dans son enseignement M. Saint-Marc Girardin. Quoi qu'il en soit, son cours, conçu sur un plan neuf, professé avec une verve intarissable, un esprit brillant, un goût sûr, ne ramène pas seulement dans les écoles les traditions de la bonne littérature, mais le goût et le sentiment de la bonne morale. C'est une noble tâche que M. Saint-Marc Girardin a prise à cœur depuis long-temps avec un zèle et un succès dont tout le monde doit lui savoir gré.

Les Sentiers perdus, de M. Arsène Houssaye, sont à leur seconde édition (1). Ces jolies poésies unissent une veine d'esprit au sentiment, il y a comme une reprise et un *filet* de XVIIIe siècle qui se mêle à l'art du nôtre, un coin de Moncrif à travers nos printemps et nos tendresses d'aujourd'hui. M. Arsène Houssaye a su se faire une manière à lui, très reconnaissable; il assortit ses bouquets d'une certaine façon. De même, dans ses petits contes et romans, dans ses portraits de poètes et d'artistes du XVIIIe siècle, il a trouvé une veine littéraire pleine d'agrément, et a su découvrir une foule de sentiers fleuris là où l'on ne voyait depuis long-temps que des chemins battus.

(1) Un vol. in-18, chez Masgana, galerie de l'Odéon.

V. DE MARS.

